

Luxembourg
un échantillon
d'Europe

CM
CAHIERS
MARXISTES



LE TRAIN DE BRUXELLES
ENTRE EN GARE A COUPONBOURG

marcel arendt
lazo bannik - marianne daquin
eduardo dias - andré hoffmann
isidore lang - robert medernach
jo muttergé
jean-laurent redondo
serge urbany - henri wehenkel

avril-mai 1996 201

Les *Cahiers Marxistes*

Référant aux courants marxistes, la revue tend à considérer la société comme totalité; à privilégier donc une approche multidisciplinaire critique et l'articulation entre théories et pratiques sociales. Les engagements y seront assumés comme clé de scientificité ou comme valeur philosophique et morale. La revue se conçoit comme lien entre chercheurs, citoyens actifs et responsables d'organisations sociales et politiques. Elle procède actuellement plutôt par thème.

abonnement

(6 numéros par an)

pour la Belgique	1 000 F
pour l'Union Eur.	1 200 F
hors Union Eur.	1 400 F

au compte 001-1047600-76
des CM (21, av. de Stalingrad,
1000 Bruxelles)
Tél + fax : 32-2-511.93.89

comité de rédaction

Mateo Alaluf, Jacques Aron,
Albert Carton, Ouardia Derriche,
Pascal Delwit, Jean-Michel De
Waele, Pierre Gillis, Michel
Godard, Serge Govaert, Jean-
Jacques Heirwegh, Claude
Herne, Rosine Lewin,
Bérangère Marquès-Pereira,
Jacques Moins, Jacques
Nagels, Nadine Plateau, Marc
Rayet, Claude Renard, Jean-
Maurice Rosier, Christian
Vandermotten, Benoît
Verhaegen.

secrétariat de rédaction

Hélène De Noose

rédacteurs en chef

Pierre Gillis & Michel Godard

C	M
CAHIERS	
MARXISTES	

sommaire

- éditorial		3
- un eden fiscal abritant de bien confortables niches	marianne daquin	13
- la CLT: hydre ou pieuvre	lazslo bannik	23
- le «modèle luxembourgeois»: un instrument de régulation en crise	andré hoffmann	39
- <i>dumping</i> social au luxembourg	marcel arendt	53
- immigrés et frontaliers, l'autre moitié du duché	interview d'eduardo dias	63
- une fonction publique profondément blessée	jo muttergé	71
- démocratie et travail	serge urbany	83
- les nouveaux laïcs	isidore lang	93
- les mythes de l'identité luxembourgeoise	robert medernach	107
- pci et/ou nouvelle gauche : renouvellement et/ou scission	table ronde henri wehenkel jean-laurent redondo - andré hoffmann - serge urbany	121
- quelques compléments à l'histoire nationale	henri wehenkel	145
<hr/>		
- heidegger et le national-socialisme	jacques aron	191
<hr/>		
- livres		215
- <i>land and freedom</i>	jean-maurice rosier	227



... MARS NON !!
CIRCULATION?
(DE TOUTE)

SCHENGEN:
L'EUROPE
LIBRE



65594

un échantillon d'europe

Il y a bien des motifs pour le citoyen belge de s'intéresser au Grand-Duché, l'actualité récente en a mis en évidence plus d'un.

Pensons à ce projet de «délocaliser» les pilotes de la Sabena, qui vint à l'idée de son ex-génial dirigeant, avant qu'il ne s'offre 25 millions pour une faute grave qui eût justifié un licenciement sur le champ.

La Sabena n'aurait fait que suivre l'exemple de la Compagnie Maritime Belge (du groupe de la Société Générale), qui a désormais son siège à Luxembourg, et n'a évidemment pas un canot sur la Moselle.

Pensons encore à la chaîne de TV commerciale dont nos hégémoniques socialistes communautaires ont gratifié les foyers francophones : il paraît que RTL serait quelque part luxembourgeoise.

Pensons aussi à la réclame permanente pour la fraude fiscale, organisée par toutes les banques belges, même quand elles sont ou étaient publiques, chaque fois qu'elles proposent des placements en francs luxembourgeois «sans précompte». Pour aller toucher les coupons, on affrète des bus de pensionnés dans plus d'un village de la Wallonie industrielle sinistrée.

Et ne pensons plus aux fonds d'Agusta ou de Dassault qui passèrent par Luxembourg, et n'oublions pas qu'ils furent loin d'être les seuls.

Pour les *Cahiers*, nous avons eu en plus le bon motif de la rencontre avec un groupe de lecteurs luxembourgeois, et de l'accueil chaleureux de notre camarade Henri Wehenkel, qui se mua en cheville ouvrière de la réalisation du présent numéro. Certes le délai fut plus long que prévu, mais la patience de nos abonnés sera récompensée d'un voyage plus surprenant qu'ils n'imaginent.

un luxembourg modèle ?...

Notre point de départ sera du côté des Belges, et pas trop surprenant pour eux. Marianne Daquin nous décrit quelques éléments des montages juridiques et bancaires qui constituent le Luxembourg en «*Eden fiscal*». On en retiendra l'ambiguïté de l'attitude du gouvernement belge qui, parité et union monétaires obligent, récupère au Luxembourg une masse d'argent gris qui conforte notre monnaie commune au lieu d'être vraiment changé et exporté. Avec l'échéance de la monnaie européenne, le chantage au divorce laisserait les argentiers belges tout penauds.

Voilà pourquoi le vœu de José Happart - menaçons de «*les démolir à coups de missiles*», nous disait-il dans notre n°198 - ne sera pas exaucé tout de suite.

Il n'empêche que le gouvernement luxembourgeois organise une véritable flibuste. Nous verrons que le choix stratégique de développer l'ingénierie fiscale n'est pas l'objet d'un consensus national : à gauche au Luxembourg, on constate que le choix de non-reconversion industrielle de la sidérurgie est allé de pair, et on dénonce la fragilité de la bulle financière sur laquelle le pays s'est installé.

Mais la plupart des pays et régions d'Europe, touchés ou non par les délocalisations industrielles, ne sont-ils pas en quête de quelque zone franche ? Et qui croit encore aux bavardages sur l'Europe fiscale ? Exemple Luxembourg.

A peine moins volatile, le sort de la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion s'est peut-être joué au cours de l'hiver 95-96, en une véritable saga : coups fourrés, intox, «trahisons», alliances croisées tordues,... entre les géants européens de la pub et de ses médias - Havas, Murdoch, Bertelsmann et la CLT - partis à la conquête du marché de la TV «numérique» en Allemagne.

Si on a bien compris, la CLT aurait finalement été doublée par Canal+, l'une et l'autre étant pourtant liées à Havas (alias Alcatel). Et il paraît que la CLT est ainsi bien punie d'enfreindre la règle chère à tous ces bons apôtres : «*encourager sa production nationale*» (textu, c'est le zig de Canal+ qui l'a dit dans le journal).

L'Europe culturelle est en marche grâce à eux, c'est sûr. Le post-industriel est post-national, ou la CLT est trop grosse pour le Luxembourg.

Et un mois plus tard, la CLT s'arrange avec Bertelsmann dans un nouveau montage *fifty-fifty* pour l'ensemble de son *business*, puis fait mine de repartir à l'attaque du «numérique», en France cette fois...

Les truanderies de la CLT passant par la Belgique où elle contrôle RTL, Lazslo Bannik nous guide dans cette affaire tentaculaire où se profile le groupe GBL: l'actionnaire de référence de la CLT est aussi vaguement belge.

... ou un modèle luxembourgeois ?

Le parcours du patron de GBL, de la ferraille aux pub-médias et à la banque, apparaît à bien des égards emblématique de l'évolution du Luxembourg entier. En quelques années, l'Arbed y est passée de 25 000 à 5 000 emplois, pendant que les gouvernements entreprenaient de faire commerce des charmes de la souveraineté nationale.

André Hoffmann nous montre l'envers du décor de l'Eden fiscal, et indique les particularités du-dit modèle luxembourgeois. La cogestion «tripartite» - Etat/patronat/syndicats - des tributs tirés du site fiscal-financier semble avoir atteint des limites, la régulation patine.

L'envers du décor, c'est aussi le *dumping* social dont nous parle le syndicaliste Marcel Arendt: les sociétés boîte-aux-lettres emploient parfois des travailleurs, luxembourgeois ou non, et les trucages sociaux sont à l'avenant des montages fiscaux. L'exemple analysé d'une société de camionnage qui a transformé ses salariés en chauffeurs-gérants-franchisés donnera de l'idée aux pilotes de la Sabena!

Derrière le décor, il y a aussi des travailleurs qui se battent: un grand nombre d'immigrés et de navetteurs frontaliers, dont nous entretient un autre syndicaliste, Eduardo Dias; une fonction publique qui a entraîné 40 000 personnes - 10% de la

population du pays - dans une manifestation d'envergure, l'hiver dernier, Jo Muttergé nous explique pourquoi.

Et Serge Urbany nous indique une piste d'action dans le domaine du droit du travail, le vieux point sensible des rapports sociaux revisité à l'heure des «nouveaux» salariés.

Exemplaire Luxembourg, décidément.

Plus inattendus, un mouvement massif pour la «liberté de conscience», et l'apparition d'une nouvelle sensibilité laïque qui le porte, sont analysés par Isidore Lang. La conception missionnaire-étatique de son rôle par une Eglise catholique réglant son pas sur celui du pape polonais a été battue. Mais il faut relever aussi l'échec d'une cléricatisation - à la belge - de la laïcité.

déconstructivisme

L'internationalisation mercantile promue sous label européen pourrait, par une sorte d'effet paradoxal, contribuer à dissoudre un Etat qui fut européen avant les autres et par nécessité. Robert Medernach, dans une approche très germanique de Gramsci, reprend l'idée de crise du modèle luxembourgeois, et propose un objectif - déconstruire *«les mythes de l'identité nationale»* - en même temps qu'une relecture personnelle de l'histoire moderne du pays.

Suit le compte-rendu d'une table-ronde qui concerne un autre déconstructivisme - mais peut-être s'agit-il au fond du même - celui qui a touché le mouvement communiste.

La scission qui a affecté récemment le PCL apparaît en l'occurrence - et au travers de la discussion de nos interlocuteurs - comme très caractéristique des débats qui touchent les «petits» PC d'Europe, ceux que leur poids social et électoral ont mis au seuil de crédibilité depuis plus ou moins longtemps. Le «mouvement communiste», centrifugé puis dissous, n'étant pas près de se reconstituer (tant les divergences et différences sont grandes entre ses hypothétiques héritiers), ces partis affrontent le doute existentiel, parce qu'ils sont souvent mal équipés pour s'intégrer à une recomposition de la gauche : entre la modestie qui y est reçue comme liquidatrice, et le repli ou la crispation identitaires, la tension peut aller jusqu'à l'éclatement, et/ou la paralysie de collectifs érodés, impuissants et borgnes. On ne peut que souhaiter au PCL et à la *Nei Lénk* de trouver les ressources pour échapper à cette asphyxie.

entre la prusse et la république, tantôt avec la néerlande, tantôt avec les belges

La bataille laïque, évoquée par Isidore Lang, et la question de l'identité nationale posée à sa façon par Medernach ne peuvent être comprises sans une analyse approfondie de l'histoire du pays.

Comment un petit Etat a-t-il pu être créé et se maintenir, alors que tant d'autres principautés rhénanes furent englobées par la France ou l'Allemagne ? L'identité nationale a été construite par une bourgeoisie qui avait son Etat, et s'est constituée en agglutinant des éléments assez divers, au gré de stratégies complexes où, tour à tour, les puissants voisins ont été neutralisés. Si la Belgique a joui parfois d'un préjugé favorable, c'est qu'elle était le plus petit des trois, et à peine moins menacée que le Grand-Duché lui-même.

Après avoir lu la contribution historique détaillée préparée par Henri Wehenkel, le lecteur étranger saura pourquoi il est maladroit d'interroger des amis luxembourgeois sur leurs deux cultures, l'allemande et la française : c'est qu'ils se revendiquent d'une troisième, identifiée par le *Letzbuenger*.

D'aucuns n'y verront qu'un dialecte, et seront tentés d'ironiser sur la jalousie des *Brusseleirs* qui ont eu moins de chance avec le leur. En suivant Henri Wehenkel sur la trace de libéraux laïcs, francophiles et germanisants, jusqu'au succès d'un mouvement ouvrier et populaire anti-nazi, le lecteur comprendra que la sédimentation culturelle et politique est complexe. Et décisive, au cours des cent dernières années, l'action du patronat sidérurgique qui anticipera à sa façon, dès les années 30, sur la CECA. Décidément l'Europe...

Michel Godard

PS. Hors thème, nous publions une passionnante contribution de Jacques Aron au débat sur Heidegger. L'occasion, et l'objet en sont la sortie des *Ecrits politiques* en français, avec une présentation apologétique de François Fédier. L'enjeu est de continuer à écrire l'histoire du 3^e Reich, et celle des rapports entre une certaine philosophie et le nationalisme.

guy-w. stoos **aperçu existo-graphique**

Le contre-point graphique de ce numéro est également une contribution luxembourgeoise.

L'auteur est né en 1950 à Ettelbrück, dans le Nord. Bien plus tard, on a retrouvé sa première caricature au fond de sa vieille poussette de bébé. Ce qu'on prenait d'abord pour une espèce de graffiti post-natal, s'est révélé comme une critique précise de la société de consommation. Depuis, Guy W.Stoos n'a cessé de s'attaquer aux contradictions politiques, idéologiques, sociales, religieuses de toutes sortes. Il est aujourd'hui collaborateur régulier de plusieurs quotidiens et hebdomadaires luxembourgeois. Ses caricatures ont la réputation d'être ce qu'il y a de plus pointu et de plus tranchant au Grand Duché; tel dessin lui a d'ailleurs déjà valu une remarque indignée du premier ministre.

Grand intransigeant (vis-à-vis de soi-même autant que vis-à-vis de la société), Guy W.Stoos est en même temps un grand artiste des contrastes; il est capable de peindre en noir et blanc les états d'âme les plus riches en couleurs, et il relate en couleurs les performances politiques les plus tristes et monochromes. Il peut rire aux éclats et exhiber une mine sombre comme un ciel d'orage. Il peut parler comme un sosie de Démosthène et il peut tomber dans un mutisme parfaitement terrible. Si ses succès et ses petites joies délient sa langue, ses déceptions le plongent dans un silence menaçant digne d'un Dschingis Khan revitalisé.

Guy W.Stoos a pratiqué avec bonheur l'art du film vidéo. Une bonne douzaine d'œuvres à thèmes sociaux ont été élaborées par un groupe qu'il a fondé et qui s'appelle *Billerfabrik* (fabrique d'images). Parmi ces films, deux des plus éminents traitent de la société sandiniste au Nicaragua et de la Belgo Mineira, dépendance du complexe industriel de l'Arbed, au Brésil. Les thèmes de ces films nous renvoient aux prédilections politiques et idéologiques de Guy W.Stoos : militant de gauche invétéré (et malheureusement de plus en plus anachronique), il a col-

laboré corps et âme à toute une panoplie de mouvements, d'initiatives, de groupes de travail, d'associations, d'actions. Ses dessins apparaissent un peu partout sur la gauche, que ce soit sous forme de sigles, d'autocollants, d'affiches, d'entêtes ou d'illustrations de tracts et de banderoles.

Guy W.Stoos est considéré comme une figure d'intégration de la gauche; en effet, il a toujours servi la cause commune, sans se lier à un parti ou un programme précis. Par conviction profonde, il est antimonarchiste et anticlérical, il aime fanatiquement l'Irlande, il est franchement multi-culturel.

Président national des *workoholic anonymous*, Guy W.Stoos s'acharne à espérer que les structures les plus rigides finiront par tomber sous les coups violents du caricaturiste. Il fut co-fondateur de la «Galerie Terre Rouge», plate-forme alternative d'artistes, il a illustré plusieurs livres et en a sorti deux avec ses propres travaux, il a exposé au Luxembourg et à l'étranger, il a réalisé deux films d'animation parfaitement virulents.

Je me suis lancé avec lui dans le théâtre pour enfants (nous sommes membres des deux ensembles *Spillfabrik* et *Roude Päiperlek*), dans le cabaret littéraire, dans la polémique journalistique et dans l'illustration de livres pour enfants.

Informaticien de profession (mais non par profession), il connaît à l'excès les bienfaits et méfaits de la société hyper-électronisée et y puise le tissu de maints *cartoons*. Bref, Guy W.Stoos a toutes les chances d'entrer dans l'histoire de l'art comme une réincarnation du célèbre Don Quixote, sauf que sa lance à lui, c'est le stylo envenimé, et qu'il combat des bâtisses autrement dangereuses que des moulins-à-vent, comme par exemple des centrales nucléaires, des églises, des palais de justice, des mairies et des chambres de députés, des banques et des administrations de tout genre.

Guy Rewenig

repères chronologiques

- 1795 annexion par la France, département des Forêts
- 1798 *Kloepelkrich* - «guerre des gourdins» contre la conscription
- 1815 création de l'Etat au Congrès de Vienne
grand-duché en union personnelle avec Guillaume d'Orange-Nassau
+ garnison prussienne à Luxembourg
de facto, 18^e province des Pays-Bas
- 1830 participation à la révolution belge, et intégration *de facto* à la Belgique
- 1839 indépendance
partition entre zones wallonnes (attribuées à la Belgique) et germanophones, qui deviennent indépendantes, et sont récupérées par Guillaume
- 1842 adhésion au *Zollverein*
- 1848 Constituante, et constitution libérale
- 1856 coup d'état royal
- 1866 fin de la Confédération germanique, et refus de rallier Bismarck
- 1867 proposition de rachat par Napoléon III
Congrès de Londres : retrait de la garnison prussienne et de l'offre française; proclamation de la neutralité perpétuelle
- 1888 Paul Eyschen ministre d'Etat
- 1890 passage à la famille Nassau-Weilbourg (Adolphe)
- 1903 création du parti social-démocrate
création des Assoc. populaires catholiques
- 1904 création de la Ligue libérale luxembourgeoise
- 1908 première alliance libérale-socialiste
- 1911 fondation de l'Arbed
- 1912 avènement de la grande-duchesse Marie-Adélaïde

-
- 1914-18 occupation par l'Allemagne
1918 conseils ouvriers - proclamation de la République
suffrage universel
1919 abdication d'Adélaïde au profit de la grande-duchesse
Charlotte
Référendum dynastique et sur l'Union économique
(à la Belgique est préférée la France, qui refuse)
1922 création de l'Union Economique Belgo-Luxembour-
geoise
1926 fondation de l'Entente internationale de l'acier
1933 projet de loi muselière
1937 référendum sur la loi-muselière
gouvernement catholique-socialiste
- 1940-44 annexion par les nazis - germanisation (et interdiction
du français)
exil de la grande-duchesse Charlotte à Montréal
1941 recensement : 3x *lëtzebuergesch*
1942 service militaire obligatoire et incorporation dans la
Wehrmacht - grève générale
- 1944 création du Bénélux
1945 gouvernement d'union nationale
reconnaissance officielle du luxembourgeois (notam-
ment au Parlement)
1952 création et accueil de la CECA
1957 Traité de Rome
1962 loi de diversification industrielle

carte d'identité

(statistiques 94 / données 93)

- Superficie		2582 km ²
- Population		400 900
dont	Luxembourg-Ville	75 800
	Esch-sur-Alzette	24 000
	étrangers	124 500 (31%)
	(environ 42 000 Portugais et 20 000 Italiens)	
- Emploi intérieur		203 200
dont	agriculture	6 000
	industrie	36 400
	construction	23 400
	service marchands	108 800
	services non marchands	28 600
dont frontaliers		47 300
fonctionnaires internationaux		8 300
- salaire social minimum mensuel		42 568 F
- PIB / habitant		867 100 F
- balances	commerciale :	- 56.9 milliards F
	des services :	+ 127.9
	des paiements courants :	61.7
- nombre de banques		218
- voitures / 1000 habitants :		543
- syndicats :	CGT	dont OGB-L env. 42 000
		FNCTTFEL env. 7 000
	LCGB (<i>chrétien</i>) env.	20 000
	CGFP fonction publique	

- partis

résultats électoraux : sièges à la Chambre des députés

	1969	1974	1979	1984	1989	1994
Total	56	59	59	64	60	60
Parti chrétien social	21	18	24	25	22	21
Parti Ouvrier-socialiste	12	17	14	21	18	17
Parti Social-Démocrate	6	5	2	-	-	-
Parti Démocratique	11	14	15	14	11	12
PCL	6	5	2	2	1	-
Verts	-	-	-	2	2+2	5
ADR	-	-	-	-	-	5

un éden fiscal abritant de bien confortables niches

marianne daquin

A côté des charmes purement esthétiques de la «petite suisse», le Grand-Duché de Luxembourg abrite aussi un grand nombre de niches fiscales fort agréables, tant pour les sociétés que pour les particuliers, «personnes physiques».

Pour les épargnants étrangers, qui connaissent toujours de manière plus ou moins diffuse le Luxembourg par la réputation de ses banques, le Grand-Duché a bâti un système qui repose sur un double pilier : à gauche, le secret bancaire; à droite, l'absence de prélèvement de précompte (autrement dit de taxe) sur les intérêts des obligations dont bénéficient les personnes qui ne résident pas au Luxembourg.

le train des coupons

Cette double particularité a présidé à la popularité de ce qu'on nomme en Belgique «le train des coupons». Le train Bruxelles-Luxembourg est en effet traditionnellement rempli de nombreux rentiers qui ont découpé les coupons de leurs obligations et qui vont les toucher à Luxembourg.

des obligations vraiment attrayantes ?

Puisque les obligations internationales sont exemptes de précompte mobilier lorsqu'on va toucher leurs intérêts au Grand-Duché, pourquoi se priver ? Pourtant, du simple point de vue comptable, indépendamment de toute considération morale, les obligations en francs luxembourgeois ne sont pas toujours aussi intéressantes. Car bien souvent, une société ou un organisme qui emprunte en francs luxembourgeois payera un intérêt moindre qu'un emprunteur de même qualité en francs belges.

Prenons un exemple : le 13 décembre dernier, la Banque européenne d'Investissement, un émetteur de même qualité que l'Etat belge, sortait un emprunt en francs luxembourgeois de 2 milliards LUF, d'une durée de 9 ans. Assorti d'un coupon de 6.5%, mais émis à 102.5%, cette obligation n'offre finalement plus qu'un rendement de 6.13% par an.

Or, au même moment, l'obligation de l'Etat belge de même échéance (obligation linéaire 1994-2004) qui est accessible (on le sait peu) au particulier procurait, elle, un rendement de 6.68%. Un rendement brut, bien sûr, dont il faut enlever les 15% de précompte pour avoir un rendement net. Ce qui donne encore 5.68% net.

Si je place 500 000 F dans l'obligation en LUF de la BEI, je reçois donc chaque année 30 650 F de coupon. Si je place 500 000 F en obligation d'Etat, je reçois 28 400 F. Différence : 2 250 F, soit le trajet Luxembourg-Bruxelles (environ 1 500 F aller-retour en train) et un restaurant ! Sur un demi-million donc, la fraude sert dès lors simplement à payer le trajet dans la capitale grand-ducale ! Bien sûr, l'épargnant peut choisir d'autres émetteurs, de moins bonne qualité. Mais alors il n'est plus à l'abri de certaines défaillances, comme en témoigne l'exemple malheureux des investisseurs belges qui ont souscrit à l'obligation en francs luxembourgeois de la société d'assurance canadienne Confederation Life. L'obligation a été lancée en janvier 1993.

Et dix-huit mois plus tard l'assureur tombait en faillite. Et ce n'est pas tout : car pour les emprunts en francs luxembourgeois, les banques touchent en plus des frais d'encaissement à chaque fois que l'épargnant vient toucher son coupon.

Selon une enquête réalisée en juin 1995 par *Budget & Droit*, les frais varient très fort selon que l'on s'adresse à la banque qui est «agent payeur» de l'obligation ou non. Les agents payeurs sont les banques qui sont chargées des services financiers d'une obligation. La commission qu'une banque luxembourgeoise qui n'est pas agent payeur demande est généralement comprise, pour une émission en LUF, de 1.5% à 3%. Des frais qui déduisent encore un peu les recettes de notre épargnant incivique, puisqu'il faut soustraire au minimum 460 F (1.5% de 30 650 F) de ce qu'il va recevoir.

Alors finalement, le Luxembourg est-il vraiment si attrayant pour le petit épargnant ?

Pourquoi à Luxembourg ? C'est parce que là, pour certains types d'obligations, ils peuvent encaisser leurs intérêts sans précompte, «brut pour net».

Ainsi, un rentier qui a acheté 500 000 F. d'obligations en francs luxembourgeois à un taux d'intérêt annuel de 10% touchera donc chaque année 50 000 F. brut.

Jusqu'ici, rien d'illégal. Mais la loi belge lui impose de déclarer ce revenu, qui est taxé à 15% depuis le 1^{er} janvier 1996. Ainsi, 50 000 F d'intérêt brut deviennent 42 500 F. L'épargnant préfère donc économiser l'impôt et se déplacer régulièrement à Luxembourg pour toucher ses coupons «brut pour net».

Une fois de retour en Belgique avec l'argent, ces citoyens peu civiques pêchent par omission et ne déclarent pas leur revenu d'intérêt dans leur déclaration d'impôt. Une omission qui leur paraît d'autant plus payante - même si parfois elle ne l'est pas : voir encadré «Des coupons vraiment attrayants?» ci-contre - d'ailleurs que ce capital caché aux yeux du fisc échappera aux autres impôts qui auraient pu le frapper, comme les droits de succession.

gentlemen's agreement ?

Bien sûr, cette fuite du précompte embête l'Etat belge, qui est au prise avec l'hydre d'une dette publique avoisinant toujours les dix mille milliards de francs, et ressent donc assez mal la moindre perte de recette.

Mais d'une manière indirecte, cette situation l'arrangeait bien. En effet, en laissant se développer un marché du franc luxembourgeois pour financer les entreprises belges, l'Etat se réservait pour lui tout seul le marché obligataire «national» belge : il pouvait émettre à tour de bras des «emprunts d'Etat», qui n'éprouvaient aucune difficulté à se placer puisqu'il n'y avait en franc belge pratiquement aucun autre émetteur pour le concurrencer.

Un marché national abreuvé par l'appétit d'investisseurs institutionnels (compagnies d'assurances, banques,...) mais aussi par des particuliers. On pourrait se demander pourquoi des particuliers belges continuent encore à souscrire à des

emprunts d'Etat belge si, à Luxembourg, ils peuvent éluder le précompte.

C'est qu'il ne faut pas prendre le fisc belge pour une administration totalement aveugle. Ses agents recherchent en effet toujours une concordance entre «le train de vie» d'un contribuable et ses rentrées financières. Pas mal de gens ont donc intérêt à ne pas «noircir» la totalité de leur avoir, afin de pouvoir prouver d'où vient leur argent. Comme les taux bruts, c'est-à-dire ce que rapporte chaque année un coupon avant la taxation, de l'emprunt d'Etat sont concurrentiels par rapport aux taux bruts en francs luxembourgeois, il vaut encore mieux acheter de l'emprunt d'Etat, un débiteur par ailleurs très sûr.

Inversement, l'absence de civisme des rentiers belges qui vont toucher leurs coupons à Luxembourg alimente une sorte de «machine infernale» qui fait la joie des banquiers grand-ducaux. Le riche épargnant, après avoir touché ses intérêts sans les déclarer, est parfois embêté: il ne peut pas les dépenser trop ostensiblement. Impossible, par exemple, d'acquérir une maison à la mer: le fisc belge lui demanderait avec quoi il l'a payée.

Dès lors, une masse non négligeable d'argent noir investi à Luxembourg revient régulièrement se réinvestir dans le marché obligataire en franc luxembourgeois.

confiance pour confiance

La discrétion des banquiers luxembourgeois est peut-être moins légendaire que celle des suisses. Elle n'en est pas moins tout aussi efficace.

Le secret bancaire est en fait instauré dans le droit luxembourgeois depuis des années. Il est inscrit dans le code civil, à l'article 458, dans un paragraphe connu pour être celui «des sages-femmes». On comprend immédiatement pourquoi lorsqu'on se penche sur le texte: *«Les médecins, chirurgiens, officiers de santé, pharmaciens et toutes autres personnes dépositaires, par état ou par profession, des secrets qu'on leur confie, qui, hors le cas où ils sont appelés à rendre témoignage en justice et celui où la loi les oblige à faire connaître ces secrets, les auront révélés, seront punis d'un emprison-*

nement de 8 jours à 6 mois et d'une amende de 10 000 à 50 000 F.»

Et depuis la loi de 1993, cette disposition est même inscrite dans le droit bancaire luxembourgeois.

Bref, tel un avocat ou un médecin, le banquier luxembourgeois, du directeur au simple employé, est tenu de préserver la vie privée de ses clients. Sauf lorsqu'il doit témoigner en justice, et encore, cette obligation de témoigner ne s'applique-t-elle en pratique que dans les affaires graves, qui relèvent du droit pénal.

En fait le «paragraphe des sages-femmes» n'est pas spécifique à Luxembourg. On le retrouve dans pas mal de pays européens. Mais ce qui est particulier chez nos voisins, c'est que ce premier mur du silence est complété par un deuxième, plus subtil mais bien solide : c'est celui de la passivité de l'administration luxembourgeoise lorsqu'elle reçoit des demandes d'aide en provenance d'administrations étrangères, comme par exemple le fisc belge.

Pourtant, en bon membre de l'Union européenne, le Luxembourg est obligé d'échanger avec ses condisciples une série d'informations, et notamment celles susceptibles d'établir correctement les impôts sur le revenu et la fortune. En théorie donc, le Luxembourg pourrait, si on le lui demande, montrer du doigt les mauvais citoyens belges. Mais en pratique, une petite disposition du droit européen permet au fisc luxembourgeois de rester muet : *«un Etat membre dont la loi ou la pratique administrative ne permet pas d'effectuer des recherches ou de recueillir des informations pour ses propres besoins n'a pas l'obligation de fournir de tels renseignements aux autres Etats membres»*. Bref, le Luxembourg dit au fisc belge : j'ai une trop petite administration pour répondre à vos désirs. Et il classe sa demande verticalement.

spécialités «maison»

A côté de ces principes de base, la place de Luxembourg a évidemment mis au point des instruments plus spécialisés. Il n'y a pas que le train des petits rentiers qui conduise au Luxembourg. Un de ces outils les plus connus est la société *holding*. Société particulière, qui a pour but de détenir (*to hold*

sanzolux, ou comment se tisse un lien de moulinsart à luxembourg

La grande confidentialité des banquiers luxembourgeois n'explique pas seulement la popularité du train des coupons. Elle justifie aussi l'abondant recours des fraudeurs à divers montages, notamment pour éluder les droits de succession, blanchir de l'argent ou tout simplement ne pas payer ce qui est dû à l'impôt sur le revenu.

Prenons par exemple le cas de Monsieur Sanzo, propriétaire d'une prospère boucherie dans la petite bourgade de Moulinsart. Ce commerce, dans lequel il travaille, en compagnie de Madame, génère bon an mal an, 7 millions de francs de chiffre d'affaire, dont il dissimule 20% au fisc (des estimations récentes du fisc français laissent supposer que c'est une moyenne raisonnable !). Une dissimulation relativement facile dans certains types de commerces, surtout si l'on dispose d'un réseau de fournisseurs que l'on paie également avec de l'argent noir.

Ce revenu non déclaré de 1.4 million de francs, Monsieur Sanzo peut tout simplement le disposer dans une mallette, et aller ouvrir un compte en banque à Luxembourg. Il peut aussi acheter des obligations qu'il mettra à l'abri dans un coffre luxembourgeois et il se déplacera tous les ans à Luxembourg pour toucher les coupons de celles-ci.

Mais au fil du temps, Monsieur et Madame Sanzo, qui ont envie de finir leurs jours au soleil de Marbella, se voient confrontés à un problème grandissant : comment rapatrier discrètement cette masse d'argent ? Cela va être possible, grâce au secret bancaire et moyennant quelques « ingénieurs fiscaux » qui ne manquent pas au Grand-Duché. Un des moyens qui pourra être proposé aux époux Sanzo est de réaliser un prêt « *back-to-back* ».

Voici, expliqué de manière très simplifiée, le mécanisme de l'opération. Tout d'abord, les époux Sanzo vont créer une, voire plusieurs sociétés écrans, afin de ne pas apparaître officiellement. Ces sociétés (basées dans des paradis fiscaux garantissant l'anonymat comme les îles Cayman, les Antilles néerlandaises, ... ou le Grand-Duché de Luxembourg) seront les détentrices de l'argent gagné illégalement. Dans une première phase, la dernière de la chaîne des sociétés écrans, appelons-la Sanzolux, va déposer son argent sur le compte d'une banque. Cette somme va servir, auprès de la banque ou d'une autre banque, de garantie pour que la Boucherie Sanzo, à Moulinsart, puisse contracter un emprunt bancaire.

Cet emprunt va permettre de justifier auprès du fisc belge certaines dépenses, puisque l'on sait que cet argent vient d'un prêt bancaire. Il va permettre en outre de réduire le bénéfice déclaré de la Boucherie Sanzo, puisque les charges d'intérêts des emprunts sont déductibles des bénéfices.

En outre, cet emprunt pourrait être « convertible », c'est-à-dire que les obligations pourraient être converties en actions. Si l'emprunt est converti, les actions peuvent être revendues légalement, ce qui permet d'affiner le montage dans le but, par exemple, de faire changer subrepticement la boucherie de propriétaire, évitant ainsi de payer un jour les droits de succession.

Au bout du compte, on note que l'argent noir est redevenu blanc et a réintégré la filière de l'argent officiel. Et comme, entre les sociétés écrans et les époux Sanzo, s'étend le fossé creusé par le secret bancaire, le montage est très, très difficile à mettre par terre.

en anglais) des participations dans le capital d'autres sociétés. Et de bénéficier d'avantages substantiels : au Grand-Duché en effet, la *holding* n'est imposée, ni sur les dividendes qu'elle reçoit, ni sur les plus-values qu'elle retire lorsqu'elle réalise, par exemple, la vente d'une partie de son portefeuille d'actions. Ainsi, une grande famille belge qui loge ses avoirs dans une *holding* échappe à la taxation puisque, on l'a vu, à moins de blanchir de l'argent de la drogue ou d'avoir fait de très vilaines choses qui justifieraient une action au pénal, l'administration fiscale luxembourgeoise opposera aux demandes du fisc belge un mutisme de statue.

Bien sûr, le fisc belge dispose de certaines armes pour rendre ce montage nul en droit. Mais les avocats d'affaires possèdent dans leurs cartons pas mal de parades pour contrer les armes de l'administration. Et dans bien des cas, la *holding* luxembourgeoise ne constitue que l'un des multiples rouages d'une machinerie qui s'étend jusqu'aux îles anglo-normandes, aux Antilles ou ailleurs (voir l'encadré «Sanzolux»).

Un autre exemple de niche développée à Luxembourg est celui des sociétés de réassurance.

L'intérêt d'une société de réassurance est de pouvoir engranger un bénéfice qui échappe à l'impôt. Il faut savoir que dans beaucoup de pays, dont la Belgique, les primes qu'une industrie paie à un assureur (contre l'incendie, les accidents, etc.) sont «déductibles». Cela signifie qu'on soustrait ces primes du bénéfice de l'entreprise avant que celui-ci ne soit imposé. En clair, plus il y a de primes déductibles, moins le bénéfice est grand et donc moins il y a d'impôt à payer.

Les primes versées aux assureurs peuvent donc être déduites. Mais le «bas de laine» que se constituerait une entreprise pour couvrir ce type de risque ne l'est pas.

Il existe toutefois le moyen, pour une société, d'être son propre assureur et donc de pouvoir évacuer par ce moyen de fortes primes qui échappent à l'impôt : c'est de constituer au Luxembourg une «captive de réassurance», qui servira au groupe industriel de petite cassette confortable dans laquelle il pourra accumuler d'importants revenus sans être inquiété par le fisc.

e la nave va...

Les navires sont des objets particuliers : non seulement ils flottent, mais ils se voient en plus attribuer une nationalité ! Or, selon le pavillon qu'ils arboreront, les marins seront soumis à des régimes plus ou moins favorables. C'est ce qui a fait le succès des pavillons de complaisance (du Libéria, de Chypre, de Panama,...) dont l'attrait se mesure en espèces sonnantes et trébuchantes.

Le patron de la Compagnie Maritime Belge, Jacques Saverys, a estimé que voguer sous un pavillon de complaisance constituait, pour un armateur européen, une économie de 1 million de dollars (soit 30 millions de francs belges) par navire et par an.

Une séduction d'autant plus grande que les autorités des pays concernés ne font pas preuve d'un zèle intempestif pour vérifier les conditions de travail à bord, le respect des normes de sécurité, l'entretien du navire,...

Sans compter que l'internationalisation des divers métiers qui s'attachent à un navire rend l'établissement des responsabilités en cas d'accident de plus en plus difficile : on peut imaginer en effet qu'un armateur confie la gestion technique de son navire à une société de Hong Kong, l'exploitation commerciale à une firme allemande, le financement à une banque américaine, le conseil juridique à un cabinet britannique, la gestion des équipages à une société chypriote,... tandis que la propriété du bâtiment se trouverait à Luxembourg !

En novembre 1990 le Parlement luxembourgeois a en effet adopté une loi qui instaurait un pavillon maritime luxembourgeois. Un pavillon qui ne se veut pas de complaisance (le respect des normes de sécurité, des conditions de travail, etc. est soumis aux règles de l'Union européenne), mais qui permet quand même aux armateurs de bénéficier des faibles coûts salariaux qui prévalent au Grand Duché. L'ex-patron de la Sabena, Pierre Godfroid, le savait, lui qui voulait transférer son personnel navigant à Luxembourg afin de réduire ses frais de fonctionnement !

Aujourd'hui, une cinquantaine de navires, pour la majorité belges et appartenant à la CMB, arborent donc le pavillon grand ducal.

Mais le Commissariat luxembourgeois aux Affaires maritimes ne compte pas en rester là, puisqu'il devrait proposer également une législation sur le «yachting commercial». Puisqu'il ne semble pas exister de législation favorable aux grands yachts, le Grand Duché a donc décidé d'en créer une pour les grands bateaux de plaisance. Ceux-ci bénéficieraient de tarifs attractifs, à la condition que, de temps à autre, ils effectuent également quelques tâches de marine marchande !??

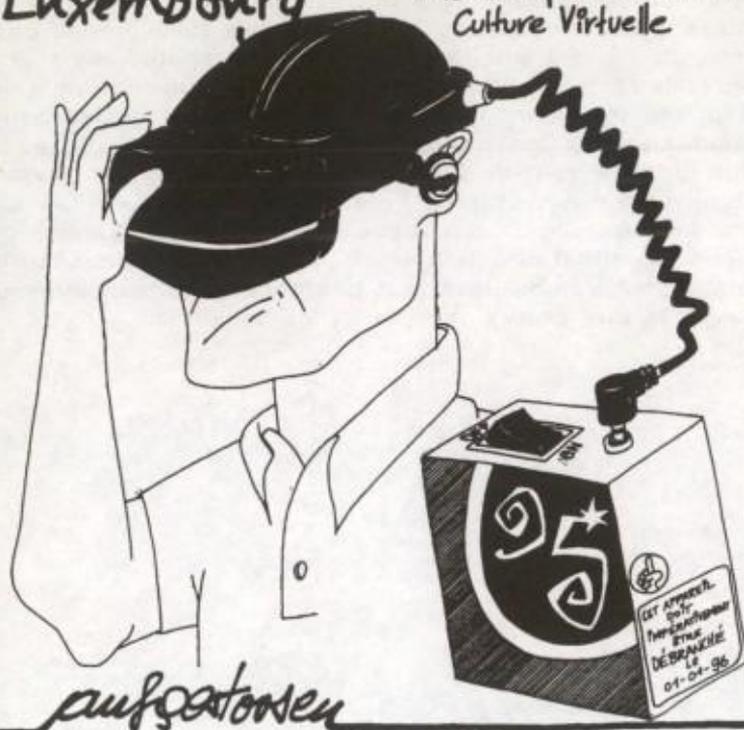
Ah si Tapie avait pu convertir son Phocée à temps !

On le voit, Luxembourg regorge de niches et de refuges inaccessibles à la curiosité des administrations fiscales des pays voisins. La place manque pour énumérer toutes les mécaniques élaborées au fil du temps, souvent par une équipe d'experts privés travaillant la main dans la main avec les hauts fonctionnaires et les cabinets ministériels : des niches si variées qu'elles vont de l'audiovisuel à la SICAV en passant par le pavillon maritime (voir l'encadré « e la nave va... »). Car comme la Suisse, le Grand-Duché a développé un système qui permet aux armateurs belges de payer moins de sécurité sociale. Comme quoi, il ne faut pas nécessairement avoir un accès sur la mer pour aimer palper les liquidités...



Luxembourg

Ville Européenne de la
Culture Virtuelle



5 SMS

la CLT: hydre ou pieuvre ?

lazslo bannik

une identité paradoxale

Par quel subterfuge la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion (CLT), maison mère de RTL-TVi, la télévision privée de la Communauté française de Belgique, serait-elle également l'opérateur de service public du Grand-Duché du Luxembourg ? Et pour quelles raisons le premier ministre luxembourgeois a-t-il dû, l'hiver dernier, démentir l'annonce d'une vente éventuelle par un financier belge à des industriels allemand et français de ses parts dans une société commerciale luxembourgeoise ?¹. Ces interrogations ne résument qu'un aspect de la CLT, hydre à têtes multiples et pieuvre à composantes diversifiées. Il existe plusieurs manières complémentaires de tenter de déchiffrer la CLT, selon que l'on

1. Le 22 décembre 1995, le premier ministre luxembourgeois a en effet démenti l'information suivant laquelle le financier belge Albert Frère vendrait ses parts dans la Compagnie Luxembourgeoise de Télévision à Bertelsmann, le géant allemand de la communication, allié dans l'opération aux groupes français Havas et Canal+. Selon le magazine *Der Spiegel*, Bertelsmann aurait été prêt à investir un milliard de *deutschmarks* dans l'opération de rachat, Havas et Canal+ la même somme. Le même premier ministre aurait entre-temps «applaudi la conclusion de l'alliance» (*L'Echo*, 4 avril 1996), entre Albert Frère (*via* Audiofina) et Bertelsmann, pour un contrôle à parts égales de la CLT.

aborde son statut juridique, la composition de son actionnariat, les stratégies poursuivies à la fois par le groupe lui-même ou par ses actionnaires, ou les traitements politiques particuliers dont bénéficient les appendices locaux de la CLT.

De toute évidence, il faut s'affranchir de nos représentations classiques, calquées sur la souveraineté politique, d'opérateurs multinationaux agissant comme un seul homme ayant une vue générale de ses intérêts propres et d'un marché uniforme à conquérir. En amont comme en aval, la CLT est un groupe à composantes diversifiées voire antagonistes, inscrit dans un contexte largement évolutif et dépourvu, en matière de motivations économiques et financières, de toute référence nationale ou doctrinale. Même si le credo dominant de la CLT sera toujours «d'être française en France, allemande en Allemagne, néerlandaise aux Pays-Bas et belge francophone en Communauté française de Belgique». Élégante formule pour qualifier un opportunisme politique, ne s'encombrant pas non plus d'un double langage économique : selon les contextes nationaux, le champion de la déréglementation se transformera, une fois bien servi, en promoteur d'une prétendue «identité culturelle», utile pour justifier un traitement politique et juridique «privilegié» à défaut de bénéficier d'un monopole publicitaire local.

L'objet de cette contribution est donc de pointer la paradoxale mais profonde cohérence d'une société commerciale polymorphe. Un premier niveau descriptif visera à relativiser le caractère luxembourgeois de la CLT en montrant la diversité nationale de ses actionnaires. Un niveau complémentaire esquissera les intérêts croisés, concurrents et complémentaires, et en pleine évolution des diverses composantes actionnariales de la CLT². Enfin, je m'attarderai quelque peu,

2. Les lecteurs soucieux de déchiffrer les plus subtiles composantes de cette esquisse rapide se jeteront sans attendre sur le numéro 1491-1492 du *Courrier hebdomadaire* du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP) consacré aux «Télévisions en Communauté française. Stratégies de groupes et approche institutionnelle» et rédigé par Evelyne Lentzen et Michèle Legros. Nombre d'éléments chiffrés du présent texte en sont directement inspirés. Ce numéro est le plus récent d'une série consacrée aux mutations du paysage audiovisuel de la Communauté française (voir notamment les livraisons n°993-994 et 1066 des 25/3/1983 et 18/1/1985).

à titre d'illustration, sur la Communauté française de Belgique, laboratoire en matière de communication audiovisuelle et radiophonique. Le décor planté et certains acteurs présentés, il ne restera donc plus à chacun qu'à élaborer les différents scénarios futurs possibles.

une concession de service public pour un actionnariat privé germano-belgo-français

Comme son nom l'indique partiellement, la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion (CLT) est une société commerciale de droit luxembourgeois qui bénéficie au Luxembourg d'un régime de concession de service public. Ce régime particulier, renouvelé fin avril 1995 pour une période de quinze ans, comporte notamment un cahier de charges général de service public et des concessions particulières pour les programmes radiophoniques et télévisuels (francophones, germanophones, néerlandophones et luxembourgeois). Il prévoit en outre un droit de regard du gouvernement local sur la composition de l'actionnariat de la CLT, sans désormais qu'une proportion majoritaire d'administrateurs autochtones doive encore être garantie (comme c'était le cas lors de l'accord précédent).

Les activités de la CLT sont surtout orientées vers la diffusion de programmes de radio (douze dans huit pays) et de chaînes de télévision (douze dans cinq pays). A côté de ses activités de diffuseur, la CLT investit dans la production de programmes (télévision, vidéogrammes, cinéma), dans la production de disques, dans l'édition et dans la publicité. Mais l'exploitation commerciale de télévision reste l'activité principale en contribution au chiffre d'affaires³: l'Allemagne est progressivement devenue le marché télévisuel le plus important de la CLT (56.8 % du chiffre d'affaires consolidé), suivie par la France et, enfin, par les Pays-Bas et la Belgique⁴.

3. La télévision représente 82% du chiffre d'affaires consolidé de la CLT, celui s'élevant au total, pour l'exercice 1994, à 82.7 milliards de francs belgo-luxembourgeois. L'exercice 1995 s'achève avec un chiffre d'affaires de 91.2 milliards.
4. Cette dernière représentait en 1987, date de la reconnaissance officielle de RTL-TVi, 30% du chiffre d'affaires de la CLT alors qu'aujourd'hui, elle n'en représente plus que 4.1%...

L'actionnariat de la CLT est contrôlé, à travers plusieurs sociétés intermédiaires, par deux groupes majeurs : d'une part, le groupe français Havas⁵, originairement spécialisé dans les activités de régie publicitaire (à travers sa filiale IP) et, d'autre part, GBL, le Groupe Bruxelles Lambert du financier belge Albert Frère. Un troisième larron ne doit pas être oublié puisqu'il complexifiera le ménage à deux entre Havas et GBL : Electrafina est en effet la troisième grande composante de l'actionnariat de la CLT. Electrafina regroupe principalement des participations spécifiques de GBL et de la française Compagnie Générale des Eaux (CGE), bien connue pour ses proximités avec les pouvoirs publics dues, entre autres, à ses activités de services aux collectivités locales (notamment en France et à Liège). Enfin, Bertelsmann, le géant allemand et mondial des médias, est actionnaire de Fratel (détenteur de 23.3 % de la CLT) et partenaire de cette dernière dans la chaîne allemande RTL Télévision (voir *infra* pour les «derniers» développements).

alliances stratégiques : **l'axe Havas-GBL-CGE à l'heure** **de la télévision numérique**

D'autres évolutions, à considérer comme des alliances stratégiques, sont la manifestation du caractère composite de l'actionnariat de la CLT. Ces alliances impliquent l'amont (groupes actionnaires poursuivant leurs propres stratégies) et l'aval (domaines d'activités, rivaux / interlocuteurs économiques) de la CLT. Elles se caractérisent par une logique d'enchevêtrement mutuel (plutôt que d'englobement) entre groupes de communication indépendants et à taille variable, selon le prin-

5. On n'abordera pas ici les répercussions de l'accord du 25 octobre dernier entre Havas et le groupe de télécommunication Alcatel Alsthom, accord qui, selon les analystes du *Monde*, serait «*prélude à une recomposition lourde du capital d'Havas*». Pour mémoire, en vertu de cet accord, Alcatel Alsthom devient le principal actionnaire d'Havas avec 21.2% de son actionnariat, tandis qu'Havas devient le cinquième groupe mondial de communication avec un chiffre d'affaires de 45 milliards de francs français, derrière les groupes Time Warner-Tuner, ABC-Disney, Bertelsmann et News Corp. de Rupert Murdoch.

cipe général que le «tout» intervient dans la composition de ses propres «parties» constitutives — et réciproquement.

Exemple. La «révolution numérique» - par laquelle on pourra désormais transformer l'ensemble des sons, images et textes en signaux informatiques («l'unimédia») et augmenter les capacités de transmission (vitesse et quantité) sur les supports classiques de communication (câble TV ou de téléphone, satellite, fréquences hertziennes) - a décloisonné des métiers jusqu'alors relativement distincts. En bref, les acteurs de la télévision généraliste, qu'elle soit commerciale ou de service public, devraient pour survivre se développer et se diversifier vers la télévision thématique et vers la télévision payante (paiement «à la séance» ou «par chaîne»).

Après la radio, la CLT s'est surtout développée dans le créneau de la télévision commerciale généraliste tandis que la française Canal+ s'est construite autour de la diffusion de programmes accessibles contre abonnement (TV à péage). Aujourd'hui, un risque de concurrence, source de gaspillages (c'est-à-dire de moindre profit pour les actionnaires), surgit puisque la CLT s'est proposé, avec renfort d'effet d'annonce, de lancer, dans l'espace francophone, dès 1996 et par la voie satellitaire, une série de programmes spécialisés s'engageant ainsi sur le marché de la télévision numérique, également convoité par Canal+. Le piquant de l'affaire est de se rappeler que la CGE et Havas sont également, avec la Société générale, les principaux actionnaires de Canal+ France (respectivement : 20,4% et 23,6%).

Il ne faudrait pas en conclure à un divorce, au sein de l'actionnariat de la CLT, entre la CGE et le GBL, son partenaire dans Electrafina, au bénéfice d'une alliance unilatérale avec l'autre composante actionnariale de la CLT, Havas. En effet, entre *gentlemen*, aucun accord ne doit être exclu *a priori*, surtout si cela peut incidemment, au-delà des vulgaires affaires de «gros sous», combler d'aise la Commission européenne, soucieuse de soutenir, pour réaliser la mythique «Société de l'information», les champions privés européens contre les monopoles publics de communication et contre le spectre des productions d'outre-Atlantique. Des accords en bonne et due forme sont donc intervenus visant, par des procédures complexes, d'une part, au renforcement des intérêts de GBL et de la CGE au sein de Havas, d'autre part, à une réaffirmation du

lien entre Havas et GBL au sein de la CLT, au détriment de la CGE et, enfin, à une consolidation des liens entre Havas, la Société générale et la CGE pour s'assurer de la maîtrise de Canal + France, jalouse de son autonomie après le «meurtre» de son pdg socialiste, André Rousselet, par le premier ministre de l'époque, Edouard Balladur⁶.

Les répercussions empiriques de ces rééquilibrages stratégiques sont connues et déterminantes pour le secteur de la télévision du futur : Canal+ parvient à faire accepter son modèle de décodeur numérique en France, en Allemagne (initialement développé avec Bertelsmann) et vraisemblablement aussi en Communauté française de Belgique⁷; de plus, dans le cadre d'un «accord technologique», la CLT mettrait fin à son propre projet de bouquet de chaînes thématiques et se rallierait également au décodeur de Canal +⁸; enfin, la CGE devrait exploiter et élargir ses bons rapports avec les collectivités locales pour prendre pied dans les secteurs de la câblo-distribution qui restent, dans les régions visées dont le Hainaut belge, encore fermés à l'opérateur de télévision payante.

Cette évolution ne devrait heurter que ceux qui veillent scrupuleusement à l'orthodoxie libre-échangiste. Pour mémoire, suivant cette doctrine, seules les règles du marché et de la libre-concurrence devraient arbitrer et sanctionner *a posteriori* le positionnement des acteurs économiques, guidés par leur rationalité propre, pour la plus grande utilité de la collectivité. En réalité, on assiste ici à une large planification privée du positionnement des acteurs industriels européens de la communication, en dehors de tout encadrement démocratique et en l'absence d'objectifs définis publiquement. La terminologie

6. Les initié(e)s se remémoreront l'accusation proférée par Rousselet, dans une tribune publiée à la Une du *Monde*: «Edouard m'a tué» (sic).
7. Malgré ou grâce aux bonnes résolutions développées sous le label officiel «TITAN», présenté comme «l'expérience pilote de télévision numérique interactive» en Communauté française de Belgique.
8. Dans ce contexte, les récentes agitations médiatiques autour de l'alliance entre Murdoch, Canal+, Bertelsmann et Havas pour développer un bouquet de chaînes numériques en Allemagne (au détriment d'un accord avorté entre Murdoch et la CLT) ne sont que la suite prévisible mais néanmoins locale de la mauvaise volonté de la CLT à conclure le dit «accord technologique» avec Canal +.

historique qualifierait la situation de gigantesque «Yalta audiovisuel européen» (dont des rejets locaux existent, par exemple, en Communauté française de Belgique).

RTL-TVi, Bel RTL et l'alibi de l'identité culturelle

La Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion est l'actionnaire principal, en Communauté française de Belgique, de la télévision privée RTL-TVi, élargie depuis janvier 1995 à Club RTL, et de deux réseaux de radios privées (Radio Contact et Bel RTL). Conformément à sa «cohérence plastique», cette multinationale de la communication prétend contribuer au développement de «l'identité culturelle» de sa terre d'accueil en contrepartie d'un traitement particulier réservé à son égard par les autorités politiques locales. Détaillons.

A en croire le credo martelé à l'encontre de l'Union européenne, l'objectif de toutes les politiques audiovisuelles menées par les autorités politiques de la Communauté française de Belgique serait la sauvegarde de «l'identité culturelle» de cette entité. Traditionnellement, «l'intérêt général» est le fondement politico-juridique qui justifie l'intervention publique et en détermine les modalités concrètes. Cette référence à l'intérêt général assure également la cohérence entre les modalités d'organisation et la pertinence de celles-ci par rapport à l'objectif de l'intervention publique (l'identité culturelle). Notre principale critique porte moins sur la référence abstraite à l'objectif d'identité culturelle que sur son contenu et donc aussi sur ses modes - technocratique d'élaboration et privatiste de réalisation - concrets : ils garantissent à certains acteurs dominants une immunité démocratiquement et économiquement injustifiable.

Selon le discours officiel de justification, le pluralisme formel entre chaîne privée (RTL-TVi) et chaîne publique (RTBF) serait une composante essentielle de réalisation de l'objectif d'identité culturelle et exigerait alors de soustraire l'opérateur de télévision privée aux règles de la concurrence qu'il revendique ailleurs ou pour autrui. La référence à l'intérêt général va ensuite extraire l'autorité publique de toute exigence de justification publique : au nom du respect des «grands équilibres»,

le Gouvernement de la Communauté française sera seul compétent et légitime pour définir et réaliser cet objectif de sauvegarde de l'identité culturelle. Enfin, quant à son objet, cette conception technocratique maquille une régulation privatiste de l'audiovisuel sacrifiant, contre l'avis des acteurs eux-mêmes et à rebours des lentes évolutions européennes, le pluralisme interne des contenus et des programmes pour le plus grand bénéfice d'une souveraineté partitocratique — alliée, otage et victime de Méduse.

A l'évidence, «intérêt général» et «identité culturelle» fonctionnent comme des références croisées, vides mais renvoyant l'une à l'autre lorsqu'il s'agit de déterminer leur contenu ou les acteurs (politiques, économiques et culturels) légitimes pour l'élaborer. Cette double référence tautologique recoupe singulièrement la doctrine social-démocrate de l'économie mixte : le point commun aux deux logiques est le contrôle politico-administratif, conçu sur le mode organique, du secteur de la communication. Cette approche organique de la régulation se caractérise par une imbrication physique et culturelle étroite quant à la définition des objectifs et quant à l'organisation des acteurs entre système politico-administratif et système économique.

Face à cette collusion entre pouvoir politique et CLT, il serait fort inconvenant de vouloir déterminer les bénéfices de cette attitude pour ceux qui l'ont adoptée. Attachons-nous plutôt à illustrer ce faisceau de «convergences» identifiables au bénéfice de la CLT : **primo**, un financement public privilégié au détriment de la RTBF grâce au mécanisme TVB; **secundo**, une application très discrétionnaire des normes décrétales et réglementaires; **tertio**, une protection juridique et diplomatique particulière à l'égard des menaces émanant des acteurs étrangers dont surtout des concurrents privés, comme TF1 ou M6; **quarto**, l'évolution du paysage radiophonique au bénéfice des grands opérateurs commerciaux, au premier rang desquels Bel RTL.

Primo, l'introduction de la publicité commerciale à la télévision de service public n'a pas eu pour seule conséquence de brouiller l'identité de la RTBF : elle entraînait également dès 1989 un financement public de la chaîne de télévision privée. Le mécanisme TVB, par lequel est créée une régie publicitaire commune (TVB) à la RTBF et à RTL-TVi, prévoit en effet que la répartition du produit financier de la publicité commerciale diffusée sur les chaînes audiovisuelles publique et privée est effectuée selon une clef

différente de l'insertion effective de la publicité sur l'antenne des deux télévisions. Autrement dit : les moyens financiers (les bénéfices) sont répartis selon un partage 25% pour la RTBF et 75% pour RTL-TVi, alors que les écrans publicitaires (les coûts) sont divisés selon une clef 33% pour la chaîne publique et 66% pour la chaîne privée. Les récents mois ont démontré l'attachement parfois irrationnel de certains acteurs, politiques autant qu'économiques, à ce dispositif de subsidiation publique de la CLT.

Secundo, en l'absence d'instance indépendante de régulation de l'audiovisuel, il incombe au seul Gouvernement de la Communauté française de faire respecter les obligations culturelles et financières qu'il aura préalablement définies et imposées aux opérateurs de l'audiovisuel (la fameuse référence infalsifiable à «l'intérêt général»). En vertu de cette situation de confusion de pouvoirs, le Gouvernement *«se trouve lui-même dans une telle situation de dépendance à l'égard de l'audiovisuel que certaines violations de la loi sont parfois tolérées lorsque la chaîne coupable manifeste à l'égard du responsable politique compétent la complaisance voulue»*⁹.

Dans ce contexte, le souci très aléatoire du Gouvernement de faire respecter les obligations culturelles et financières de RTL-TVi est une nouvelle illustration de cette attention particulière portée par le Parti socialiste francophone, maître d'oeuvre de notre politique audiovisuelle, à l'égard d'une multinationale de l'audiovisuel qui, malgré qu'elle se revendique de la Communauté française, ne se distingue pourtant en rien, dans ses programmes ou par ses contributions culturelles spécifiques, de toute multinationale concurrente — si ce n'était par son programme «Place Royale», mettant en valeur les hauts faits de nos chères têtes couronnées.

Retenons deux éléments à titre d'illustration : d'abord, le Gouvernement de la Communauté française a passé l'éponge (moyennant une transaction minimaliste) sur le non-respect notoire par RTL-TVi de ses obligations en matière de coproductions, de prestations extérieures et d'achats de programmes audiovisuels francophones, pour les années 1989, 1990 et 1991. L'argument invoqué par le Gouvernement est le surnombre d'emplois créés

9. Y. Achille (avec la collaboration de J-L. Bueno), *Les télévisions publiques en quête d'avenir*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1994, p. 86.

par la chaîne privée par rapport au minimum qui lui avait été imposé. Dans une logique semblable, le même Gouvernement a gommé le déficit de RTL-TVi pour l'année 1992 en matière d'obligations culturelles, et plus particulièrement de coproductions ¹⁰.

En outre, en matière de quotas européens, RTL-TVi viole systématiquement, depuis sa création, voilà près de huit ans, son obligation de diffuser une proportion majoritaire d'œuvres européennes, sans même déceler une progressivité significative dans son comportement et allant même jusqu'à gonfler les chiffres communiqués à l'administration ¹¹. Ici aussi, le Gouvernement de la Communauté française fait preuve d'une étrange bienveillance à l'égard de la chaîne de télévision privée, alors même qu'il est responsable du contrôle de l'application des normes prévues par la directive «Télévision sans frontières» (TSF) et retranscrites dans le Décret sur l'audiovisuel de la Communauté française.

La totale impunité dont bénéficie TVi de la part de la majorité PS-PSC en matière de violation des quotas européens est surprenante. En effet, depuis l'adoption de la directive TSF, le 3 octobre 1989, la Communauté française a toujours dénoncé publiquement la faiblesse du dispositif culturel de ce texte, soutenant la France dans sa volonté d'en renforcer l'application effective. Le double langage du Gouvernement apparaît clairement lorsque l'on compare son incapacité à faire respecter les obligations culturelles européennes de TVi (ou, à défaut, de lui imposer des contreparties financières effectives) avec, d'une part les votes socialistes dernièrement intervenus au Parlement européen pour renforcer les obligations culturelles des opérateurs audiovisuels dans le cadre de la révision de la directive TSF et avec, d'autre part, les avis critiques du Conseil supérieur de l'audiovisuel de la Communauté française ¹².

10. Depuis, la situation s'est globalement améliorée, notamment grâce aux accords compensatoires avec les professionnels de la production indépendante.
11. Sur cette question, voir les avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel de la Communauté française (CSA) relatifs au rapport annuel de RTL-TVi pour les exercices 1992 et 1993, ainsi que les notes ultérieures du secrétariat du CSA.
12. Ainsi, dans son avis n°173 du 8 juin 1995, le CSA énonçait que *«les Etats membres doivent prévoir des sanctions financières en cas de non respect des obligations de contribution au développement de la production audiovisuelle européenne»* (p.12).

Tertio, le dernier épisode en date est la candidature de la seconde chaîne de RTL-TVi : Club RTL était en effet soucieuse d'être distribuée en Communauté francophone, dès le 1^{er} janvier 1995. Ici aussi, aucune exigence culturelle n'explique le traitement privilégié que le Gouvernement a d'ores et déjà réservé à Club RTL par rapport à ses concurrentes étrangères (TF1, M6¹³) ou autochtones (Canal+ TVCF, la petite soeur belge francophone de Canal+ France), semblablement désireuses de bénéficier des grâces politiques pour se développer sur les réseaux câblés et hertziens de la Communauté française. En effet, ni la pauvreté culturelle des programmes de Club RTL, ni ses très hypothétiques promesses d'investissements en matière culturelle ne justifient à elles seules sa contribution à «l'identité culturelle de la Communauté française». Les mêmes constats devraient également empêcher Club RTL de respecter ses obligations à l'égard de la directive «Télévision sans frontières», sans pour autant perturber la complaisance douteuse du Gouvernement de la Communauté française.

Quarto, le développement du paysage radiophonique s'est réalisé selon une stratégie «d'illégalité calculée» : les différents opérateurs privés s'imposent en violation des règles applicables, au nom de leur inadaptation économique et technologique, pour ensuite faire légaliser par l'autorité politique leur situation de fait¹⁴. Ici également, il est surprenant d'entendre le Gouvernement de la Communauté française considérer désormais obsolète le plan de fréquences organisant le paysage radiophonique, qu'il a lui-même adopté et contribué à ne pas faire appliquer depuis plus de deux ans. D'autant que cette remise en question politique de l'Etat de droit péniblement établi en matière de radio avalise une domination des

13. La petite soeur française de RTL-TVi, contrôlée par la CLT, et qui a déjà, par deux fois, sollicité une autorisation d'émettre en Communauté française de Belgique sans qu'aucune suite durable ne soit jamais donnée à cette demande.

14. Cette stratégie «d'illégalité calculée» a initialement été développée par les «radios pirates» (radios associatives culturelles et socio-culturelles), rejointes par des radios commerciales indépendantes des groupes économiques et financiers, puis progressivement par les radios commerciales constituées en réseaux autour des sociétés de services. Parmi lesquels Bel RTL du groupe CLT et, selon la répartition participative, Radio Contact pour le PRL, Radio Nostalgie pour le PSC et Radio Ciel pour le PS.

groupes économiques (dont la CLT) sur le pluralisme des radios d'expression et de création. Elle devrait être suivie, selon le souhait ministériel exprimé officiellement, de la reconnaissance décrétalement de «radio d'audience communautaire» (c'est-à-dire diffusant de manière homogène sur l'ensemble de la Communauté française) rencontrant ainsi une revendication continue de Bel RTL¹⁵.

conclusion : hydre et pieuvre

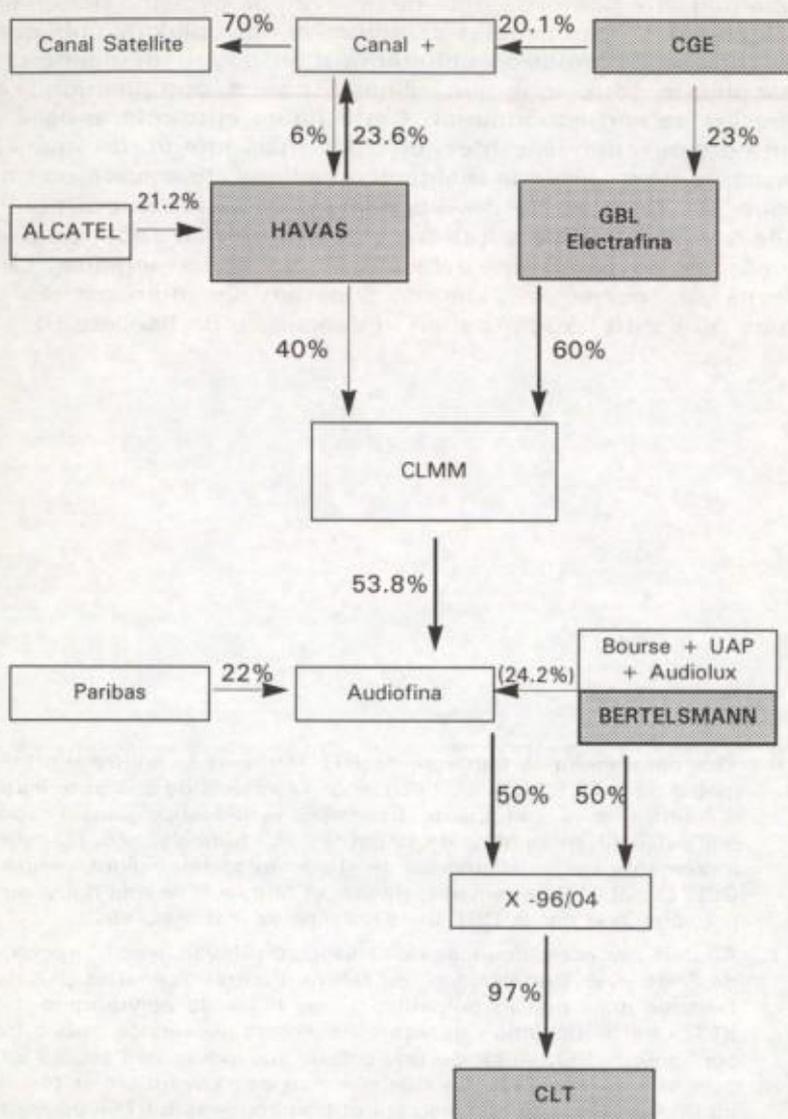
En conclusion, les rapports entre la CLT et les composantes de son environnement économique et politique ne sont pas conçus sur le mode substantiel d'une identité prédéfinie, par son actionnariat ou son produit, qui entrerait en collaboration ou en concurrence avec d'autres entités clôturées sur elles-mêmes. Nous sommes par contre, avec la CLT, en présence d'un paradigme de développement tout à fait intéressant, caractérisé par deux éléments, l'auto-référence et l'auto-organisation, et en opposition complète avec les figures traditionnelles de la souveraineté politique. Pour mémoire, cette dernière est classiquement organisée autour d'un territoire particulier, marquée par un pouvoir centralisé, localisable et source d'identification, et appréciée selon ses capacités et ses actions décisionnelles unilatérales, dites «souveraines».

Au travers des traits de l'auto-organisation et de l'auto-référence, la CLT combine les figures de la pieuvre et de l'hydre. *Primo*, l'auto-référence : l'organisation n'ayant pour seul objectif que de se perpétuer, sans préférence nationale ou dogmatique particulière mais en prenant en considération, dans le calcul stratégique, la diversité des contextes. *Secundo*, l'auto-organisation : les rapports sont construits sur le mode de l'enchevêtrement mutuel (et pour une durée déterminée) entre des entités, de taille et compétences différentes, qui n'existent et ne se définissent qu'à travers la diversité des relations qu'elles établissent et des opportunités d'alliances qu'elles se réservent.

15. Initialement formulée par Bel RTL en janvier 1993, cette demande a été reprise par les grands réseaux commerciaux lors des Carrefours de l'audiovisuel, organisés fin 1993 par le ministre de l'audiovisuel de l'époque, Elio Di Rupo.

C'est pourquoi, la référence lancinante dans le discours des dirigeants de la CLT à «l'identité culturelle» à géométrie multiple doit être comprise comme un aveu de cynisme marchand à l'égard des responsables politiques et des opinions publiques autant que l'expression cohérente d'un postmodernisme philosophique sans ambition, illustré par la composition «en boucle» de son actionnariat. Cette figure auto-référentielle et auto-organisationnelle n'occulte pas mais intègre de manière hyper-contextualisée la réalité économique, financière ou politique des facteurs de développement et de recomposition¹⁶. Dès lors, la nouvelle synthèse actuellement en cours pourrait confirmer ce paradigme nihiliste et, en bonne logique, sans devoir se soucier de l'identité substantielle momentanée de l'une ou l'autre configuration actionnariale particulière¹⁷.

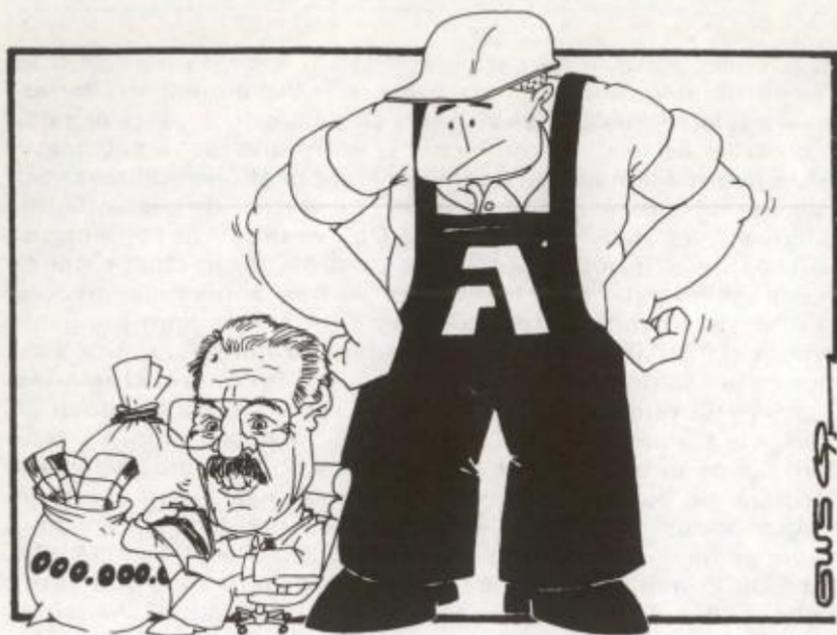
-
16. Tels notamment la faiblesse de RTL-TVi dans le chiffre d'affaires global de la CLT (4.1 %), l'échéance prochaine de son autorisation d'émettre en Communauté française, la présence dans l'espace audiovisuel francophone de sa petite sœur française M6, les rebondissements franco-allemands de «l'accord technologique» entre la CLT, Canal+, Bertelsmann, Havas, et Murdoch, le rôle nouveau et précieux joué par la CGE dans les mêmes matières, etc.
 17. Au delà des conséquences de l'alliance de Havas avec Murdoch, et de Frère avec Bertelsmann, on relève d'autres scénarios plus fantaisistes mais non incompatibles avec l'identité polymorphe de la CLT: une participation directe ou indirecte au service public francophone (RTBF), version à une échelle supérieure de l'accord «d'économie mixte» TVB. Ce que n'écarte pas l'avant-projet (version du 06/02/1996) de nouveau statut transformant la RTBF en «entreprise publique culturelle autonome», qui adopte *mutatis mutandis* la structure actionnariale «en boucle» de la CLT (voir notamment les dispositions en matière d'incompatibilités des mandats d'administrateur, art. 12 § 1).



Ndlr : Vue (ponctuelle) de l'amont de la CLT au 04.04.96

PS- Dernier épisode de cette saga : l'annonce d'un accord, le 2 avril dernier, entre Albert Frère (*via* Audiofina) et Bertelsmann (*via* sa filiale Ufa) visant à se partager, à parts égales, le contrôle de la CLT, moyennant, entre autres, le paiement par le géant allemand des communications d'une soulte de 30 milliards de francs luxembourgeois, l'insertion de ses activités audiovisuelles dans le giron de la CLT et la fin du litige opposant les deux groupes autour du contrôle de la chaîne généraliste allemande RTL-Télévision. Autres répercussions : la CLT, Bertelsmann, Murdoch, Canal+ et Havas sont provisoirement (?) à l'abordage du même bateau numérique que Léo Kirch, la chaîne allemande à péage Première. Quelques réserves toutefois : déjà en 1985 un accord entre Murdoch et Frère était annoncé, sans lendemain. La déclaration d'intention signée entre Frère et Bertelsmann doit encore, selon un porte-parole du groupe allemand, être formalisée au cours de *«négociations qui allaient se poursuivre pendant encore plusieurs semaines, voire plusieurs mois»* (*L'Echo*, 4 avril 1996). Enfin, la Commission européenne avait déjà opposé son veto, en novembre 1994, à un accord entre Bertelsmann, Deutsche Telekom et le groupe Kirch pour risque d'abus de position dominante sur le secteur du multimédia en Allemagne.

L.B. 05/04/96



le «modèle luxembourgeois» un instrument de régulation en crise

andré hoffmann *

L'expression date du milieu des années 1970. Pris au dépourvu par l'irruption de la crise au Luxembourg - sous la forme d'une crise conjoncturelle et structurelle de la sidérurgie - le gouvernement est contraint de prendre à la hâte des mesures importantes pour empêcher une grave crise sociale.

De 1975 jusqu'au début des années 80 (et après), un certain nombre d'initiatives législatives sont prises dans les domaines du droit du travail, des aides aux entreprises, du chômage (et du chômage partiel)... et sont stylisées ensuite sous cette appellation élogieuse de modèle luxembourgeois, utilisée à des fins diverses, le plus souvent idéologiques, tant à l'intérieur du pays qu'au niveau européen. Le «modèle luxembourgeois» se fait mythe.

Jacques F. Poos, alors ministre socialiste des finances dans une coalition de centre gauche entre le POSL (Parti ouvrier socialiste luxembourgeois) et le PD (Parti démocratique) libéral, lors d'une conférence faite et publiée à Lausanne en 1977, présente le «modèle luxembourgeois» comme une réponse aux *«problèmes d'une économie de petit espace, d'un pays à souveraineté limitée dans la crise conjoncturelle et*

* Professeur de français et de philosophie. Animateur de *Nei Lénk*.

structurelle du monde capitaliste», et il nourrit même «l'espoir que l'esquisse d'une solution aux problèmes de l'heure, recherchée et trouvée au niveau du Luxembourg, pourra servir de point de réflexion pour d'autres»¹.

crise sidérurgique en 1974

La grave crise structurelle du système capitaliste, dont nous avons appris, entretemps, à situer l'origine à la fin des années 60, touche le Grand-Duché avec un certain retard, et prend l'allure d'une crise sectorielle, certes, mais menaçant la survie même du pays.

Jusqu'en 1974, en effet, l'industrie sidérurgique était l'épine dorsale de l'économie luxembourgeoise, le principal employeur et l'une des principales ressources de recettes de l'Etat (par la fiscalité sur les entreprises sidérurgiques, et sur les revenus de leurs salariés).

En 1974, la sidérurgie (et les entreprises filiales) représentait 60% de l'industrie luxembourgeoise; elle occupait 18% de la population active du pays (27 000 salarié/es); la valeur de sa production n'était pas loin d'un tiers du PIB (30%); ses exportations constituaient 64% du total des exportations; elle représentait 60% de l'industrie luxembourgeoise; elle payait près des deux tiers (60%) des impôts sur les sociétés - dont une bonne partie revenait aux communes (notamment, bien sûr, celles du bassin sidérurgique)². Puis ce fut le choc brutal.

De 1974 à 1976, la production d'acier tombe brusquement d'un tiers : de 6.4 à 4.5 millions de tonnes. Après des années de bénéfices considérables, l'ARBED-Luxembourg, la plus importante des entreprises sidérurgiques, présente, dans son bilan officiel, une perte de 3 milliards en 1975 et de 1.3 milliards en 1976.

1. Jacques F. Poos, *Crise économique et petites nations. Le modèle luxembourgeois*, Lausanne 1977, p. 9.
2. Pour un résumé très succinct du rôle de la sidérurgie et des mutations économiques au Luxembourg, voir : *De l'Etat à la Nation 1839-1989*, Luxembourg, 1989 (collectif).

C'est le début d'une longue période de «restructurations», un processus dramatique de démantèlement, de délocalisation et de suppression d'emplois.

éviter à tout prix la confrontation sociale

Ce processus de «restructuration» est accompagné d'une longue suite d'interventions (surtout financières) de l'Etat, destinées à la fois à maintenir le taux de profit dans l'intérêt des actionnaires privés, et à désamorcer des conflits sociaux graves en évitant - notamment - les licenciements massifs.

Alors que les licenciements collectifs dans d'autres entreprises de moindre envergure sont entretemps monnaie courante (même, il est vrai, s'ils sont réglementés par la loi), de tels licenciements dans la sidérurgie auraient provoqué, au Luxembourg, un tremblement de terre social. Non seulement en raison du poids énorme de l'industrie sidérurgique dans le tissu économique luxembourgeois, non seulement du fait que toute une région (qui compte la moitié des habitants du pays) en dépend, pour ne pas dire le pays tout entier, non seulement en raison du nombre de ses salarié/es, mais aussi de leur prévisible capacité de résistance. Le mouvement ouvrier luxembourgeois, et notamment celui qui est issu des aciéries et des mines, a prouvé une force et une combativité redoutables dès le début du siècle et surtout dans les années 30, et elles n'ont pas disparu après la guerre - même si elles ont été, depuis, canalisées par une institutionnalisation croissante.

A cela s'ajoutent des données politiques non négligeables : en 1974 (et jusqu'aux élections de cette même année), dans une Chambre de cinquante-six députés, le parti communiste en compte encore six, dont cinq représentent la circonscription du Sud, c'est-à-dire le bassin sidérurgique. Dans la deuxième ville du pays, Esch-sur-Alzette, centre de la région industrielle du Sud, un maire communiste préside à une coalition socialiste-communiste, où les communistes ont encore, depuis 1970, la majorité relative (six sièges sur dix-neuf).

financer le taux de profit et la paix sociale

Dans une telle constellation socio-politique, évidemment, les forces dirigeantes du monde économique et politique ne peuvent prendre à la légère le danger d'une confrontation sociale. Il faut tout faire pour l'éviter.

Le fameux «modèle luxembourgeois», n'est dû ni à un humanisme social particulier des gouvernants et des patrons luxembourgeois, ni à une prévoyance exceptionnelle du gouvernement, mais essentiellement à une situation périlleuse et contraignante, et il est favorisé par certains atouts particuliers.

Pour ce qui est de la «prévoyance», il faut préciser que le Luxembourg ne dispose pas, en 1974, d'un certain nombre d'instruments de régulation socio-économique qui fonctionnent (certains depuis longtemps) dans les pays voisins (législation sur le chômage, Société nationale d'investissement, etc.)

Pour pouvoir répondre aux défis, il faut des moyens - notamment financiers. Or, les finances de l'Etat luxembourgeois sont brillantes, et le développement progressif de la place financière, entamé à la fin des années 60, va stabiliser cette situation favorable - malgré les pertes sèches dues à l'évolution de l'industrie sidérurgique. Un «impôt de solidarité» et d'autres formes de fiscalité (pesant toujours plus sur les salaires et traitements que sur les bénéficiaires et les fortunes) serviront autant à renflouer les caisses de l'Etat qu'à répandre un climat (ou dirais-je une idéologie ?) de «solidarité nationale» apte à contenir les conflits potentiels.

Pour toute cette stratégie, la collaboration des syndicats est indispensable. Il faut construire des institutions et un imaginaire de «coopération nationale» dans une opération de sauvetage. C'est l'une des origines du mécanisme de la «Tripartite» qui correspond, par ailleurs, à la revendication, de la part des syndicats, d'une participation accrue aux décisions d'ordre économique et social. Revendication légitime, bien sûr.

Après les élections de 1974, le pays est gouverné par une coalition du parti socialiste avec le parti libéral (coalition dite de centre-gauche), et pour la première fois depuis 1945, le grand et influent parti chrétien-social est dans l'opposition (il

reviendra au gouvernement en 1979 pour y rester sans interruption jusqu'à maintenant). Une forte contrainte de «réussite» pèse sur ce gouvernement - mais il dispose aussi d'atouts considérables : le syndicat ouvrier le plus important est apparenté à l'un des partis gouvernementaux, l'autre a les faveurs des milieux d'affaires.

A ces facteurs politiques conjoncturels s'ajoute le fait que, dans un petit pays, il est plus facile d'éviter les confrontations sociales par une politique de compromis et de consensus. *«Toutes autres choses égales par ailleurs, les facteurs cohérence nationale et consensus social sont inversement liés à la dimension d'un pays...»*³. Mais il faut préciser aussi que les confrontations sociales, si elles ne sont pas évitées, y ont un impact autrement plus important que dans un grand pays.

Le «modèle luxembourgeois» consistera donc à financer, grâce à des recettes publiques suffisantes, la restructuration de la sidérurgie, en concertation avec les syndicats - afin d'éviter des conflits sociaux, dont les conséquences (politiques) eussent été imprévisibles. On l'avoue parfois discrètement : *«Le facteur de désordre que constitue la crise a, jusqu'à présent, été maîtrisé grâce à cette sorte d'imagination dont sont capables, en cas de détresse, les organismes vivants conscients de leur infériorité naturelle ou les collectivités nationales qui se savent frappées d'un mauvais sort géopolitique»*⁴.

Passage fort révélateur : la peur du «désordre» s'y mêle à un lyrisme national - communautarien, dirait-on aujourd'hui - fort étonnant de la part d'un dirigeant qui se dit socialiste (et même de l'aile gauche...)

premières mesures : combler des lacunes

Les premières mesures sont destinées à éviter les licenciements dans la sidérurgie tout en assurant la baisse des coûts salariaux et à rattraper les retards du Luxembourg en matière de réglementation du chômage.

3. G. Reinesch, «Existe-t-il un déterminisme de la très petite dimension ?», in *Forum*, n°93-94, 1987.

4. Jacques F. Poos, *op. cit.*, p. 11.

En 1975, c'est d'abord l'introduction des «subventions aux entreprises, destinées à l'indemnisation des chômeurs partiels», et l'organisation de «travaux extraordinaires d'intérêt général» (pour les travailleurs de la sidérurgie)⁵.

En 1976, c'est (enfin !), une législation sur le chômage et l'indemnisation des chômeurs, et donc la création d'un fonds de chômage : il est alimenté par des cotisations patronales (modestes !), un nouvel «impôt de solidarité» (majoration de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les collectivités), et une contribution des communes (part de leurs recettes en impôt commercial). La charge du financement pèse essentiellement sur les salaires et les revenus, soit directement (par l'impôt de solidarité), soit indirectement via la fiscalité existante⁶.

En 1977, c'est la création de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement, destinée à aider les entreprises et favoriser l'investissement par des crédits, des subventions et des participations. Disposition importante : la Société est dirigée par un conseil d'administration de neuf membres : trois représentants du gouvernement, trois représentants du patronat, trois représentants des syndicats. C'est - déjà - la structure tripartite. Elle paraît, à première vue, satisfaire aux exigences de participation des travailleurs et de leurs organisations. De fait - et surtout rétrospectivement - il faut s'interroger sur l'efficacité réelle d'une participation syndicale (et encore minoritaire) en l'absence d'une véritable stratégie socio-économique alternative : le rôle des représentants syndicaux ne pouvait être que défensif.

la «tripartite»

En 1977, c'est le premier d'une série d'accords qui seront élaborés au cours de négociations entre le gouvernement, le patronat et les syndicats, puis ratifiés par la Chambre des Députés sous forme de lois dites tripartites.

5. Loi du 26 juillet 1975 autorisant le Gouvernement à prendre des mesures destinées à prévenir des licenciements pour des causes conjoncturelles et à assurer le maintien de l'emploi.

6. Loi du 30 juin 1976 portant : 1) création d'un fonds de chômage; 2) réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet.

Celle de 1977 introduit officiellement le mécanisme tripartite sous forme d'un «Comité de coordination tripartite». Il s'agit d'une loi de crise : elle prévoit plusieurs seuils de déclenchements, définis par le nombre des demandes d'emploi non satisfaites, chacun de ces seuils devant déclencher des interventions de plus en plus importantes. A commencer par des mesures qui doivent assurer la suppression d'emplois sans licenciements (notamment par la préretraite), pour aboutir (aux seuils suivants) aux mises en questions des acquis sociaux (suspension de l'application de l'échelle mobile des salaires).

Le premier seuil de déclenchement est défini par 1 500 demandeurs d'emploi, le second par 2 500, le troisième *«lorsque après l'échéance du deuxième seuil une menace de chômage aigu se précisera»*⁷.

Or, depuis plus de quatre ans (depuis 1992), nous avons dépassé le deuxième seuil, et même le troisième, puisque nous avons dépassé «la menace de chômage aigu» avec une réalité de plus de 5 000 chômeurs officiels (le double donc du deuxième seuil) depuis deux ans.

Mais entretemps ce qui, dans les années 70, aurait été perçu comme une catastrophe nationale, paraît presque normal. Et d'ailleurs les mesures en matière de politique d'emploi et de lutte contre le chômage sont absolument insuffisantes (voir plus loin).

Depuis 1977, les «tripartites» se suivent. Les mesures obéissent toujours à la même logique : éviter les licenciements. Occupation des salarié/es, dont les postes sont supprimés, dans une «Division Anticrise», chargée des travaux les plus divers; préretraite; réduction des salaires; diverses formes de chômage partiel ou temporaire... Toutes ces mesures sont financées largement par l'Etat.

7. Loi du 24 décembre 1977 autorisant le Gouvernement à prendre des mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi.

En 1994, les actifs résidents (c'est-à-dire sans les frontaliers ni les fonctionnaires internationaux) sont au nombre 153 000, dont 96 000 de nationalité luxembourgeoise. Les «seuils» en question représentent donc environ deux fois 1% des actifs résidents. Les non-résidents sont environ 60 000.

les plans de sauvetage

L'application de cette stratégie de paix sociale ne peut se faire sans grandes promesses (suivies souvent de grandes déceptions), accompagnées parfois de manœuvres de mystification et de jeux de dupes - où il n'est pas toujours aisé d'identifier nettement les auteurs, les complices et les victimes.

Les plans de sauvetage des sites et des emplois de la sidérurgie se suivent et se ressemblent. C'est toujours un paquet ficelé d'abord par les dirigeants de l'ARBED eux-mêmes, qui ont l'initiative, et personne ne la leur conteste. Ils sont toujours demandeurs. Le paquet est toujours fait d'un plan d'investissements (qui sera toujours sensiblement revu à la baisse plus tard), l'annonce de suppression d'emplois est toujours assortie de la promesse de maintenir ceux qui restent, le poids financier doit toujours être supporté largement par l'Etat - et il n'y aura jamais de garanties ni pour les investissements, ni pour les emplois. Ni un véritable contrôle de l'utilisation des fonds.

Une seule fois, et pendant une courte période, le Gouvernement a délégué à l'ARBED un commissaire de l'Etat chargé de surveiller l'utilisation des fonds. Par ailleurs, le gouvernement se plie plus au moins aux exigences de l'ARBED. C'est l'ARBED qui dirige la politique, non l'inverse.

Malgré les aides de l'Etat, les investissements annuels sont généralement inférieurs aux amortissements. Tout en modérant ses investissements et tout en supprimant les emplois au Luxembourg, le groupe ARBED utilise ses fonds pour s'étendre à l'extérieur. En 1994, le Groupe ARBED emploie 43 000 salarié/es, dont moins d'un quart (environ 10 000) au Luxembourg.

La productivité du travail croît beaucoup plus rapidement que la masse salariale. Les coûts salariaux, qui en 1974 constituaient encore la moitié du chiffre d'affaires, sont tombés à moins d'un cinquième.

On peut estimer (très prudemment) à au moins quarante milliards de francs les aides publiques directes reçues depuis 1975, pour les plans d'investissements, pour les plans sociaux, etc. - ce qui correspond à la moitié d'un budget

annuel de l'Etat luxembourgeois dans les années 80. Sans compter les aides indirectes et dissimulées (par exemple sous forme d'allègements d'impôts ou de «réformes» fiscales, telle que l'abolition de l'impôt communal sur la masse salariale - sans consultation des communes!).

critique et crise du «modèle»

Les mécanismes du «modèle luxembourgeois» ont sans doute le mérite d'avoir évité les licenciements massifs dans la sidérurgie - et donc les drames personnels et sociaux qui en auraient été la conséquence.

Par contre, ils ont contribué à dissimuler l'émergence et la progression d'une profonde crise structurelle du capitalisme, à sous-estimer les conséquences qui devaient un jour se faire sentir au Luxembourg et à négliger les mesures politiques pour y réagir. Ils ont favorisé l'acceptation des profondes mutations socio-économiques, endormi (même dans les syndicats et les partis de gauche) la conscience des problèmes qu'elles devraient poser et largement freiné la recherche de solutions et d'alternatives.

En plus, l'histoire de deux décennies de «modèle luxembourgeois» est une histoire de marchés de dupes, d'engagements non tenus, d'illusions douloureuses.

En 1979 encore, lors du premier plan de restructuration de l'ARBED signé à la tripartite sidérurgique (ARBED, Syndicats, Gouvernement), on assurait fermement que 16 500 emplois dans la sidérurgie seraient garantis, complétés par 7 500 emplois équivalents nouveaux dans d'autres industries qui devraient compenser les pertes d'emploi depuis 1975. Faute de garanties sérieuses, évidemment, «l'engagement» ne fut pas tenu.

En ce qui concerne la participation des syndicats, en 1980, le nouveau gouvernement (de chrétiens-sociaux et libéraux) abolit une disposition importante de la loi de 1977: un droit de veto des syndicats sur les mesures à impact social, considéré comme un élément décisif du «modèle».

D'un point de vue constitutionnel on a souvent reproché au mécanisme tripartite de bouleverser l'équilibre des institutions, en introduisant une nouvelle instance de décision, voire de légis-

lation, court-circuitant le Parlement : les «accords tripartites» sont ratifiés sous forme de lois par un Parlement exclu des débats et des négociations, donc devant accepter le fait accompli. Déjà lors de la première loi tripartite, le Conseil d'Etat avait émis cette objection, reprise notamment par le parti communiste, qui ira jusqu'à parler d'un «*Etat corporatiste*».

La critique n'est pas sans fondement, mais elle mérite d'être différenciée. La participation des syndicats à des décisions importantes, et donc une négociation débouchant sur des compromis ne sauraient être rejetées a priori. Par contre, il aurait fallu (et il faut) une tout autre articulation entre les institutions : le Parlement aurait dû être au centre des décisions, la base des syndicats aurait dû être plus largement engagée dans le processus de décision, les questions décisives auraient dû faire l'objet d'un débat public ouvert. Faute de tout cela, la «Tripartite» devait apparaître comme un nouvel instrument du pouvoir, les tractations et les décisions s'y nouait à huis clos.

Cette perception, à laquelle s'ajoutait, au fil des années, celle des promesses reniées, a contribué à une résignation croissante et à une démobilisation des salarié/es de la sidérurgie, venant aggraver l'effet de leur régression numérique.

Ce qui, par ricochet, a conduit à un désintéressement de plus en plus manifeste des «élites» politiques vis-à-vis des problèmes de la sidérurgie et de ses salarié/es - et des conséquences de la «restructuration».

anesthésie pour une mutation sociale rapide

Les politiques dites de diversification économique s'appuient en grande partie sur la faculté du petit pays de «*monnayer sa souveraineté*»⁸, ou encore de développer une «*île déréglementée suffisamment attrayante pour entraîner la localisation de nouvelles activités économiques*»⁹.

Cette politique réussit certes à développer le secteur tertiaire (place financière), et à attirer certaines entreprises indus-

8. L'expression est d'un ministre socialiste, cité par G. Reinesch, *o.c.*

9. *ibidem*.

trielles, donc à créer de nouveaux emplois. Mais elle ne peut empêcher une forte tendance de désindustrialisation, ni la fragilisation de l'économie.

Le marchandage des avantages liés à la souveraineté d'un petit pays porte sur des «*atouts artificiels (...), ils risquent un jour de s'évanouir en fumée*»¹⁰. Sur la place financière pèse toujours la menace de mesures d'harmonisation européenne, qui mettraient fin à ses activités parasitaires.

Le tissu économique en général est peu cohérent et les centres de décision souvent à l'étranger, ce qui expose le Luxembourg à des manœuvres de chantage (par l'emploi), en matière de réglementation sociale notamment.

Les mutations socio-économiques au Luxembourg des années 70 aux années 90 sont exceptionnellement rapides et profondes. L'emploi dans la sidérurgie est tombé de 27 000 en 1974 à moins de 7 000 en 1995 - et la direction de l'ARBED vient d'annoncer que le personnel sera réduit à moins de 4 000 personnes d'ici à 1998! Bien sûr, la réduction d'emplois ne s'arrêtera pas là. Toute une région, celle du Sud, a subi le choc, sa structure socio-professionnelle est transformée, les municipalités les plus riches du pays (dont la deuxième ville du pays, Esch-sur-Alzette) se retrouvent, du jour au lendemain, parmi les plus pauvres...

Parallèlement, au centre, se développe le secteur tertiaire, et notamment la place financière. La structure des qualifications, le système des transports, les équilibres régionaux, l'aménagement du territoire et les structures urbaines, le logement - tout est affecté par cette mutation rapide.

Les gouvernements successifs ne réagissent guère à cette évolution. Face aux nouveaux déséquilibres régionaux, une réelle politique de développement soutenu des régions défavorisées fait défaut. Certes, le ministère de l'aménagement du territoire élabore des plans d'aménagements régionaux, dont les orientations sont parfois intéressantes - mais qui ne sont suivis à peu près d'aucune mesure concrète.

10. André Bauler, «Du pays agricole à l'économie de services», *Récré* 77, 1995.

A mesure que les aides publiques à la sidérurgie s'accroissent, et comme une partie de ces aides prend la forme d'acquisitions d'actions, l'Etat devient l'actionnaire principal. Une sorte de nationalisation indirecte.

Et pourtant, non seulement la gestion, mais la stratégie globale de la société restent aux mains de ses managers et des actionnaires privés qu'ils servent. Pas de trace de politique industrielle gouvernementale qui prendrait appui sur la propriété publique dans la sidérurgie.

Les propositions pour un autre développement économique autour d'une sidérurgie nationalisée, élaborées au sein du Parti Communiste, ont provoqué, au début des années 80, une discussion intense (notamment dans les syndicats): elles seront même reprises par des membres du Parti socialiste, mais resteront sans suite¹¹. Les gouvernements et leurs ministres des affaires économiques (la plupart sont, depuis 1974, des socialistes) pratiquent une politique libérale de non-intervention dans les affaires «privées» de l'ARBED. Sauf, bien sûr, les juteuses subventions.

Les secteurs en expansion (tertiaire, notamment financier) créent des emplois, puisant massivement dans le réservoir des régions transfrontalières, où le taux de chômage est très élevé.

Mais, depuis la fin des années 80, au Luxembourg même, et malgré l'augmentation du nombre d'emplois, le chômage croît rapidement. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits approche les 6 000 (taux de chômage officiel au-dessus de 3%). C'est beaucoup pour un petit pays qui s'était glorifié de son «plein emploi». Et la dimension réelle du chômage est sensiblement plus importante: il faudrait y ajouter un nombre considérable (estimé jadis à 50% des chômeurs inscrits) de femmes et d'hommes qui cherchent réellement du travail, mais sans s'inscrire à l'Administration de l'emploi; il faut considérer en plus que le taux d'activité féminine est exceptionnellement bas au Luxembourg, sans doute une espèce de chômage caché.

11. Voir notamment :

- *Argumenter, Cahiers du Centre Jean Kill*, n°1 (1982), n°2 (1982) et n°3 (1983);
- R. Kollwelter, W. Frühauf, *Le nouveau modèle luxembourgeois*, Manifeste pour une sidérurgie nationalisée, février 1983.

Or, les «politiques de l'emploi» sont absolument insuffisantes. Elles reprennent par fragments des mesures prises dans nos pays voisins, et dont l'efficacité s'est avérée fort modeste, sinon nulle ou même source d'effets pervers aggravant le chômage et la précarité des emplois : réduction des prélèvements sur les entreprises (impôts et cotisations sociales) et autres incitations financières aux entreprises, mesures dites ciblées sur certaines catégories de demandeurs d'emploi (jeunes, chômeurs de longue durée) qui ne sont souvent que des dispositifs de substitution, précarisation des emplois, affaiblissement du droit du travail, etc.

Parallèlement au chômage se développent aussi les autres phénomènes de la «fracture sociale». Dans un pays «riche» comme le Luxembourg, la pauvreté, le surendettement, l'exclusion prennent des dimensions dramatiques et inquiétantes. Le nombre de bénéficiaires du RMG (revenu minimum garanti) et de l'aide des Offices sociaux (communaux) s'accroît. Le nombre des jeunes confrontés à des difficultés de formation et d'emploi augmente - et donc aussi la consommation de drogues et la délinquance. Face aux graves problèmes sociaux, la politique gouvernementale se limite à quelques mesures de réparation tardive ou à des thérapies de placebo. On délègue une large partie des missions sociales et socio-éducatives à des organismes associatifs conventionnés, dont les moyens sont évidemment insuffisants par rapport aux besoins.

Le «modèle luxembourgeois» permettait, grâce à des ressources publiques importantes, la suppression massive d'emplois sans licenciements collectifs (dans la sidérurgie). Il s'essouffle lorsqu'il s'agit de répondre aux vrais défis sociaux par des alternatives positives, opposées à la logique du marché et à la rationalité rentabiliste de l'entreprise (dans le contexte d'une mondialisation et d'une déréglementation accrue de l'économie).

En ce qui concerne les capacités de financement, l'accroissement du chômage, les allègements fiscaux en faveur des entreprises et des hauts revenus, la faiblesse de la croissance économique, les limites de l'expansion du secteur financier - tout cela contribue de toute façon à réduire les marges de manœuvre de l'Etat luxembourgeois.

Le «modèle», destiné à gérer la crise, est lui-même en crise.



le *dumping* social au luxembourg

marcel arendt*

La prépondérance de la main d'œuvre étrangère sur le marché de l'emploi luxembourgeois n'est plus à démontrer : 52% des salariés sont de nationalité étrangère, soit 24% d'immigrés résidents et 28% de travailleurs frontaliers.

La part des «non-communautaires» sur le marché de l'emploi reste, avec 3.3%, peu importante. Toutefois, il faut savoir que ce pourcentage ne prend en compte que les salariés qui sont affiliés au régime luxembourgeois de sécurité sociale. Or, suivant Madame Mady Delvaux-Steres, à l'époque - en 1991- Secrétaire d'Etat à la Sécurité sociale (et aujourd'hui Ministre de ce même département), cette affiliation n'est pas obligatoire si l'activité du salarié se déroule exclusivement ou en majeure partie hors du Luxembourg. Ce pourcentage n'est donc à prendre en considération que sous toutes réserves, en particulier parce qu'un nombre considérable de travailleurs du transport international est concerné.

Depuis 1993, la lutte contre le *dumping* social est au centre des discussions, grâce aux initiatives de la FNCTTFEL*.

* Vice-président de la FNCTTFEL = Fédération nationale des cheminots, travailleurs du transport, fonctionnaires et employés du Luxembourg. Responsable de la tranche transports par route.

Celle-ci ne se lasse pas d'attirer l'attention sur la situation irrégulière de différentes firmes de nationalité étrangère, surtout des entreprises de transport, qui ont pris pied au Luxembourg sous le couvert d'une «boîte-aux-lettres». Même le Conseil Economique et Social a dénoncé en 1993 *«les infiltrations du marché du travail par des firmes ou des personnes, œuvrant dans l'illégalité la plus complète, en prêtant ou en vendant la main-d'œuvre avec des méthodes de marchands d'esclaves des temps modernes»*.

L'acquis des luttes sociales de plusieurs décennies, la mise en place, par les ministères de tutelle, de lois et règlements dissuasifs ont amené les entreprises à «innover» et à recourir à divers moyens pour contourner les obstacles. La création d'une nouvelle sorte de travailleurs est un des nouveaux «trucs».

les chauffeurs-gérants

Dans le présent article, nous référons d'abord aux pratiques, à notre avis illégales, d'une entreprise de transport dite «boîte-aux-lettres», la United Continent Lines sàrl. Cette entreprise a été le précurseur au Luxembourg du recours à une nouvelle sorte de travailleur : le chauffeur-gérant franchisé.

Par assemblée générale extraordinaire du 9 février 1994, les associés d'United Continent Lines et notamment la société Medicon ont cédé à trente-cinq chauffeurs de nationalité tchèque soixante-neuf parts sociales, soit une à trois parts sociales par personne. Restent toutefois majoritaires Messieurs Kralowetz Karl Sr, Kralowetz Karl Jr, Kralowetz Otmar et Kralowetz Reiner, tous de nationalité autrichienne, avec un total de mille parts. En même temps l'assemblée générale extraordinaire a nommé trente-cinq gérants administratifs.

Par ce biais les chauffeurs de la firme, licenciés et forcés au préalable à devenir indépendants pour la forme, ont accédé à la responsabilité de l'entreprise. Propriétaires chacun d'un camion, cédé par l'entrepreneur sur la base d'une vente, d'un *leasing* ou d'une location, les chauffeurs n'exécutent que des commandes qui leur sont mandatées par l'entrepreneur. En contre-partie, ils cèdent à l'entrepreneur un montant fixe ou, ce qui revient d'ailleurs au même, sont payés à la tâche. Ils

exercent leur activité à leur propre compte et à leurs propres risques.

Comme ils sont devenus des chauffeurs indépendants et, en sus, copropriétaires de l'entreprise, l'entrepreneur - l'employeur dans le sens réel du mot - n'est plus obligé de les affilier auprès de la Sécurité sociale. Ce qui revient à dire que les chauffeurs-gérants sont obligés de se faire assurer eux-mêmes et à leurs propres frais.

Pire, la convention collective luxembourgeoise ne leur est plus applicable. En conséquence, les salaires négociés par les syndicats non plus : les chauffeurs ne sont finalement rémunérés qu'en fonction d'un chiffre d'affaires. Indemnités des heures supplémentaires, primes de nuit, primes pour travail de dimanche et de jour férié, frais de route ne seront plus de mise. Et enfin la directive 3820/85 de la CEE n'est plus que partiellement applicable.

Nous avons constaté en outre que l'entreprise a fait exclusivement appel à des chauffeurs originaires de pays tiers. En fin de compte ces chauffeurs, déjà peu gâtés par la situation sociale dans leur pays d'origine, bénéficient d'un salaire de misère, largement en dessous du salaire minimum légal. Pour augmenter leurs revenus, ils sont obligés de prêter un nombre impressionnant d'heures et de conduire jusqu'à la limite de leurs capacités physiques, avec tous les risques qu'impose une telle pratique.

La FNCTTFEL ne dispose plus de moyens légaux pour donner une assistance juridique à ces esclaves des temps modernes ni leur venir en aide. Car sur la base de promesses mensongères, ils ont donné leur accord et souscrit à l'acte de constitution de l'entreprise qui les a nommés gérants.

les chauffeurs-indépendants

Une deuxième forme caractéristique des pratiques frauduleuses est en train de se développer. Des «chauffeurs-indépendants» offrent leurs services à des entreprises de transport, ou sont offerts temporairement par l'entremise de sociétés douteuses, des affréteurs, sans même que ces établissements disposent des autorisations de commerce requises. Dans le premier cas, les chauffeurs organisent eux-

mêmes le porte-à-porte, rendent attentifs aux avantages de leur statut d'indépendants, par exemple en signalant qu'ils se chargent eux-mêmes du travail administratif comme la déclaration d'impôts, les cotisations sociales, etc. En réalité ces chauffeurs sont des hors-la-loi, ils ne pensent pas à s'affilier aux assurances sociales.

Dans ce cas, le statut invoqué est à peine crédible, il s'agit manifestement de *dumping* social. Au cas où le gouvernement luxembourgeois persisterait à ne pas se donner les moyens de les contrecarrer, le danger est réel que ces pratiques se développent de plus en plus. De son côté la FNCTTFEL, se ralliant à une jurisprudence française, est d'avis que le statut de ces chauffeurs «indépendants» est manifestement illégal. Il en est de même dans d'autres pays membres de l'Union Européenne où les tentatives d'implantation de pareilles pratiques ont pu être combattues. Mais, suivant une information de l'*ITF*, l'*International Transport Federation*, elles continuent en Allemagne, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en Espagne.

Dans la situation actuelle, et avec le concours bienveillant de notre gouvernement, beaucoup d'entreprises de nationalité étrangère seront tentées d'étendre leurs activités au Luxembourg et de faire légaliser ces pratiques.

Or, les conséquences sont irréparables. En nombre toujours croissant, des salariés se dérobent au principe d'un système social. Et la diminution du nombre des salariés et employeurs participant au financement du réseau social a une suite logique : l'Etat doit se porter garant pour subvenir aux besoins de ces «indépendants» et de leurs familles qui, en fin de carrière ou après accident, seront devenus des cas sociaux.

Ces pratiques remettent en question nos structures sociales actuelles. Les employeurs de bonne foi, sérieux et qui restent prêts à offrir de solides emplois ne seront plus compétitifs. Ils seront obligés d'abandonner : un pilier de notre système s'écroule.

la bataille juridique

En raison de l'importance exemplaire de l'enjeu, la FNCTTFEL a chargé ses conseillers juridiques de faire la lumière sur toute

l'affaire de la United Continent Lines. Il s'agit de déterminer si les trente-cinq gérants doivent être affiliés auprès de la Sécurité sociale et à quel titre - ouvrier, employé, indépendant - et d'en tirer une jurisprudence.

L'article 170 de la loi du 27 juillet 1987 concernant l'assurance-pension stipule que *«sont assurées obligatoirement, conformément aux dispositions qui suivent, toutes les personnes qui exercent au Grand-Duché de Luxembourg contre rémunération une activité professionnelle soit pour le compte d'autrui, soit pour leur propre compte, ou qui justifient de périodes assimilées à de telles périodes d'activité professionnelle»*.

- Soit les trente-cinq gérants sont des **ouvriers**, vu qu'effectivement ils exercent la profession de chauffeurs professionnels. Dans ces conditions, les personnes concernées, en leur qualité de chauffeurs (ouvriers), doivent obligatoirement être affiliées auprès de l'assurance-maladie ainsi qu'auprès de l'assurance-pension des ouvriers, puisqu'ils exercent une activité professionnelle, pour le compte d'autrui et contre rémunération.

- Soit on estime que les gérants administratifs sont des **employés**, vu qu'ils sont rémunérés pour leur fonction de gérants, et ils doivent également et obligatoirement être assurés auprès de l'assurance-maladie et auprès de la Caisse de pension des «Employés privés».

- Soit encore, il reste à examiner si les trente-cinq prétendus gérants administratifs n'exercent pas plutôt une profession **indépendante**. Conformément à la loi du 23 avril 1979, sont assurés dans ce régime ceux qui au Luxembourg exercent légalement, pour leur compte et d'une façon continue, une activité ressortissant à la Chambre des métiers ou à la Chambre de commerce.

A ce propos, l'article 181 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales limite le nombre des associés à quarante. La société à responsabilité limitée «sàrl» est une structure peu réglementée et convient donc aux sociétés de taille moyenne. Quant au nombre des associés, la sàrl UCL est donc au maximum.

Encore faut-il savoir que dans une sàrl dont le nombre dépasse vingt-cinq associés, la surveillance devrait être confiée à

un ou plusieurs commissaires, associés ou non (Art.200 de la loi précitée du 10 août 1915). Dans le cas qui nous préoccupe, il faut prouver que la surveillance de la société a été effectivement confiée à un ou plusieurs commissaires.

La United Continent Lines se présente de plus comme une société de «franchisage». C'est ainsi que, prétendument pour garantir l'égalité entre les «franchisés», l'acte de constitution prévoit de les nommer tous gérants.

Or, d'après l'article 191 de la loi du 10 août 1915, la sarl est gérée par un ou plusieurs mandataires associés ou non-associés, salariés ou agissant à titre gratuit.

A cet égard, la solution élaborée par United Continent Lines n'est possible qu'en théorie, et elle est tout à fait irréaliste en pratique, source inévitable de problèmes de gestion et de responsabilité des gérants. En effet, les «franchisés» sont normalement des entrepreneurs indépendants, libres de mener leur activité commerciale quotidienne comme bon leur semble.

Tous les gérants, les quarante, devraient donc nécessairement avoir plein pouvoir pour engager la société à l'égard de tiers, comme cela est prévu dans l'article 191bis, al.2, de la loi sur les sociétés commerciales. Par ailleurs, les quarante gérants seraient tous solidairement responsables, conformément à l'article 59 de la loi sur les sociétés commerciales, soit envers la société, soit envers tout tiers, de tous dommages-intérêts résultant d'infractions aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales ou des statuts sociaux.

Accessoirement, l'hypothèse que les gérants agissent à titre gratuit serait difficilement défendable dans le présent cas, alors que le but des chauffeurs est de toucher régulièrement un revenu.

D'après le principe du franchisage, la société franchisante devrait uniquement être présente pour aider le franchisé à intégrer un marché donné et pour veiller à assurer une unité dans les méthodes de travail au sein de l'ensemble de tous les franchisés. Dans notre cas, la société franchisante exerce, directement ou indirectement, la direction quotidienne de la société franchisée, ce qui laisse, encore une fois, apparaître un lien de subordination des chauffeurs-gérants ou gérants-

chauffeurs. Ce lien de subordination est constitutif du salariat, ce qui nous ramène aux hypothèses précédentes : un gérant salarié tombe sous les dispositions légales relatives à la Sécurité sociale, lesquelles sont d'ordre public.

régularité de l'affiliation à la sécurité sociale

Il y aura sur cette base deux possibilités pour agir au niveau des organismes de la Sécurité sociale, et d'abord l'appel administratif à l'Inspection générale de la Sécurité sociale. Celle-ci a pour mission d'assurer le contrôle des institutions sociales qui, en vertu des lois et règlements, est exercé par le gouvernement ou par un membre du gouvernement.

La deuxième possibilité est plus politique, et consiste à interpellier les autorités, et à les contraindre à s'assurer que les chauffeurs concernés se trouvent réellement en situation irrégulière quant à leur affiliation à la Sécurité sociale au Luxembourg. A cet effet, tous les organismes de sécurité sociale, ainsi que l'autorité de surveillance ont le droit de se faire communiquer tous les renseignements individuels indispensables à l'exécution de leur mission. C'est vraisemblablement sur cette base que l'on devra agir.

régularité de l'autorisation d'établissement de transporteur

La loi du 3 octobre 1992 concernant l'établissement de transporteur de voyageurs et de transporteur de marchandises par route fixe les conditions requises afin de pouvoir exercer le métier de transporteur.

- L'article 1^{er} de la loi stipule que nul ne peut, à titre principal ou accessoire, exercer la profession de transporteur par route au Luxembourg sans disposer d'un établissement stable et sans être en possession d'une autorisation écrite délivrée par le membre du gouvernement ayant dans ses attributions les autorisations d'établissement.

La question se pose de savoir si cette autorisation a effectivement été délivrée par le Ministre des Classes moyennes.

La société United Continent Lines devra donc disposer d'un établissement au Luxembourg. Cet établissement devra être le lieu où s'exerce effectivement l'activité de l'entreprise. Une simple boîte-aux-lettres ne suffit donc pas à rencontrer l'exigence de la loi.

• En cas d'extension ou de changement de la société concernant la personne chargée de la direction et de la gestion de l'entreprise, il faut également une autorisation écrite du Ministre (article 2 de la loi).

En cas d'exploitation non-autorisée d'une entreprise, ainsi qu'en cas de changement ou d'extension illégaux d'une entreprise déjà autorisée, le Procureur d'Etat ou une partie lésée peuvent demander, auprès de la Chambre du Conseil du tribunal d'arrondissement du lieu où l'entreprise est située, la fermeture provisoire de l'entreprise concernée (art.18 de la loi).

• L'article 7 énumère encore trois conditions auxquelles il est nécessaire de satisfaire pour pouvoir exercer la profession de transporteur :

1. honorabilité professionnelle (art.8);
2. capacité financière (art.9);
3. capacité professionnelle (art.10).

On peut se demander comment le Ministre peut apprécier l'honorabilité professionnelle d'une sàrl dirigée par quarante gérants : il faudrait que tous répondent à l'exigence légale.

On peut également se poser la question de savoir comment le Ministre compétent a pu fixer la capacité financière de la société qui a quarante associés. Et comment les quarante gérants-associés ont-ils pu remplir les conditions concernant la capacité professionnelle ?

La décision du Ministre dépendait donc de sa volonté politique, celle de fixer des critères restrictifs ou non.

Pour toutes les raisons énoncées ci-avant, il apparaît que la loi n'a pu être respectée, et que la UCL doit se heurter d'une part à certaines dispositions légales, lesquelles sont parfois même d'ordre public, et d'autre part à un tas de difficultés pratiques.

On doit enfin contester la validité même de l'acte constitutif de la société. Normalement le but du contrat de franchisage et, par là même, la raison pour laquelle deux personnes décident de conclure un tel contrat, réside dans la volonté d'une partie de bénéficier d'un savoir-faire, et pour l'autre partie de promouvoir sa technique commerciale en transmettant ce savoir-faire.

Or, dans le montage que la société United Continent Lines a mis en place dans cette affaire, la cause de l'engagement de l'entreprise de transport réside dans la volonté unique de détourner la réglementation sociale applicable aux salariés et non pas dans une volonté de transférer un quelconque savoir-faire.

Un des éléments nécessaires à la conclusion d'un tel contrat fait donc défaut. De sorte que le contrat ne devrait avoir aucun effet, en vertu des articles 1126 et 1131 du code civil.

A ce sujet, la jurisprudence française a souligné que *«le contrat de franchisage suppose que le franchiseur mette à la disposition du franchisee des méthodes et des services présentant un indéniable caractère d'originalité et de spécificité.»* Ceci n'est certainement pas le cas lorsque *«la méthode préconisée est d'une grande banalité»*.

Considérant enfin que United Continent Lines ne serait pas régulièrement établie sur le territoire du Grand-Duché, il faut se demander comment l'intéressée a pu pourtant obtenir des autorisations de cabotage ? En effet, les entreprises de transport international de marchandises par route doivent disposer au Luxembourg d'un établissement stable au sens du droit fiscal en matière d'impôts directs (cf. art.2).

Il faut par conséquent que l'entreprise de transport ait un établissement stable qui soit le siège d'une activité commerciale. Le règlement ministériel du 7 janvier 1991 concernant les critères d'attribution de ladite autorisation de cabotage prévoit en outre une sanction, lorsqu'il y a des infractions graves ou répétées dans les domaines suivants : droit du travail, temps de conduite et repos du conducteur, cotisations sociales, etc. (art. 10 et 15 du règlement CEE 3820/85).

vers une définition adaptée du contrat de travail

Nous avons légitimement supposé que l'extension rapide et incontrôlable de ces fâcheuses pratiques ne devait pas manquer d'amener les autorités concernées à intervenir. Malheureusement nos nombreuses lettres et interpellations sont restées sans réponse ou se sont heurtées à un refus.

Les activités de firmes établies fictivement au Luxembourg, mais ne travaillant qu'à l'étranger, rendent difficile la tâche du ministère du Travail. Les autorisations délivrées en amont créent un fait accompli et légalisent la présence de ces entreprises au Luxembourg et, par là même, la délivrance provisoire de permis de travail aux chauffeurs y occupés.

Notre gouvernement n'a pas le droit de se dérober à ses responsabilités. Avant tout autre progrès, il devrait empêcher une extension de ces pratiques par une révision des textes de la loi du 3 octobre 1991.

Pour changer la donne, il s'agit de modifier la formule du travail en sous-ordre. Trois pistes s'offrent en l'espèce : l'intégration dans l'organisation de l'entreprise principale, qui restaure la subordination à l'employeur (et ramène aux termes classiques du contrat de travail); l'instauration d'un contrat de travail spécifiant les prestations à fournir, en conformité avec le but déclaré de l'entreprise, aux clients de l'employeur; l'inscription dans un contrat de travail unique de la possibilité d'être mis à la disposition de plusieurs utilisateurs.

De toutes les façons, il s'agit de ramener le travailleur dépendant dans le domaine du droit des salariés, des conventions collectives à la Sécurité sociale.

Mais le chemin risque d'être long, comme la route pour les forces politiques parties dans la mauvaise direction.

immigrés et frontaliers, l'autre moitié du duché

*interview de eduardo dias **

E.D. — Le Grand-Duché compte 406 000 habitants : 130 000 étrangers et 276 000 luxembourgeois, 32 et 68%. C'est le pourcentage d'étrangers le plus élevé de toute l'Union Européenne. Si on ajoute aux étrangers résidents les frontaliers, donc les personnes qui travaillent au Luxembourg et habitent dans les pays voisins, on arrive à une proportion de 53% d'étrangers au niveau de la population active. Peut-être un record du monde !

Il y a des secteurs, tels que le bâtiment, le commerce, les banques, qui ne fonctionneraient pas sans les travailleurs étrangers.

Le syndicalisme a-t-il su faire face à une telle situation ?

E.D. — L'*OGB-L (Onofhängege Gewerkschaftsbond Letzebuerg)* est le syndicat le plus important du pays. Il compte 42 300 membres, 22 300 Luxembourgeois, 12 000 étrangers résidents et 8 000 frontaliers. Il est donc assez représentatif de la composition nationale de l'emploi.

L'*OGB-L* a compris très tôt l'importance du phénomène de l'immigration. Dès les années 60, des secrétaires syndicaux

* Syndicaliste de nationalité portugaise, responsable du Département immigrés de l'*OGB-L*.

*journée mondiale
des réfugiés
14 octobre
1994*



issus de l'immigration et parlant au moins deux langues, avec deux langues de compréhension passive en plus, ont été engagés. En 1985, l'*OGB-L* a créé un Département des Immigrés. Il y a aussi des sections spéciales pour les frontaliers français, belges et allemands.

Au Département des Immigrés, la langue véhiculaire est le français (d'accès plus facile pour les Italiens et Portugais qui furent et restent les plus nombreux), mais personne n'empêche ceux qui ont des difficultés à s'exprimer dans cette langue d'utiliser leur langue maternelle.

Si les immigrés, en arrivant au Luxembourg, n'ont pas toujours une grande tradition syndicale, ils sont très vite contactés et sensibilisés par les délégués syndicaux à l'intérieur des entreprises. Lors des élections sociales de 1993, où les immigrés et les frontaliers ont été électeurs, un grand nombre ont été élus sur les listes de l'*OGB-L*, y compris aux postes de présidents des délégations.

La très forte présence d'étrangers ne conduit-elle pas à des phénomènes de rejet, de xénophobie, de racisme ?

E.D. — Aux dernières élections parlementaires, il y a eu plusieurs listes qui ont essayé d'exploiter les appréhensions liées à l'introduction du droit de vote des étrangers. Aucune n'a eu des élus. Il y a eu aussi quelques incidents provoqués par des *skins*, mais devant la réprobation générale ils ont vite cessé. Et quand des néo-nazis allemands ont essayé, il y a un an et demi, de fêter l'anniversaire de Rudolf Hess à Luxembourg, les autorités et les forces de l'ordre les ont remis à la frontière de façon très énergique. Il existe une véritable volonté de combattre le racisme et la xénophobie.

Je pense que la population luxembourgeoise est très consciente du fait que la présence d'une main d'œuvre étrangère a toujours été, et est toujours essentielle à la prospérité du pays, et que pour des raisons démographiques, l'avenir des régimes de la sécurité sociale en dépend. Le pays possède aussi une tradition multiculturelle, de tolérance, de bilinguisme, d'ouverture, il ne faut pas oublier que c'est un atout au cœur de l'Europe communautaire.

Les échanges entre les différentes nationalités et les différentes cultures ont été stimulés par des associations très actives comme le CLAE-Comité de Liaison et d'Action des

Etrangers et l'ASTI-Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés, qui se composent de Luxembourgeois et d'étrangers de toutes les nationalités : Italiens, Espagnols, Cap-Verdiens, Portugais... Le Festival de l'Immigration, qui a lieu chaque année, attire entre 10 000 et 20 000 personnes. Des fêtes de l'amitié sont organisées au niveau communal.

Bien entendu, cette intégration fonctionne parce que l'économie fonctionne. Il est important que cette intégration, ce vivre ensemble, soit consolidé, assumé, rendu irréversible au niveau des décisions, du décider ensemble, de la volonté de bâtir ensemble la société où nous vivons. Jusqu'à présent, nous avons l'impression que nous avons réussi à sauvegarder une cité de paix dans un monde subjugué par les nationalismes de tous bords.

Le droit de vote des étrangers au niveau des élections européennes a été perçu comme un échec, une farce,...?

E.D. — Les délais d'inscription étaient trop courts, l'enjeu n'était pas évident. Les étrangers qui ont voté ne se sont d'ailleurs pas décidés sur des critères de nationalité, mais sur des critères politiques, ce qui explique les mauvais résultats des candidats étrangers.

Pour les élections communales prochaines, il ne faut pas s'attendre à un raz de marée étranger. Même si la ville de Luxembourg compte à peu près 50% d'étrangers, elle n'aura pas de bourgmestre portugais ou italien, ce que de toute façon la loi ne permet pas, mais il est certain qu'un électorat potentiel de cette importance devra, et doit déjà être pris en compte par toutes les forces politiques, et c'est cela qui importe. La vie politique se transformera peu à peu, mais il ne faut pas s'attendre à un bouleversement subit des équilibres politiques.

Il reste cependant beaucoup à faire. Pour pouvoir pleinement participer aux discussions et aux décisions, les étrangers doivent pouvoir s'exprimer et comprendre, ils doivent s'intégrer dans les structures locales de la vie associative et politique, et ils doivent être connus, avoir accès aux médias.

Pour résoudre le problème de la langue, le Département des Immigrés de l'*OGB-L* a proposé la mise en place d'un système de congés linguistiques comparable aux congés culturels, sportifs et politiques existants. Il faudrait mettre en place à la

source, à la base, c'est-à-dire dans les foyers d'immigration, des cours de langue luxembourgeoise et une véritable animation culturelle.

Cette intégration ne risque-t-elle pas de trop bien réussir et de conduire, à la seconde génération, à l'assimilation pure et simple ? Fabriquer des Luxembourgeois à la chaîne, est-ce là le but du modèle multiculturel ?

E.D. — Mais l'immigration continue ! Et elle doit continuer pour des raisons économiques et démographiques. Et à mesure que les immigrants de la deuxième et de la troisième générations s'intègrent, parlent le luxembourgeois, accèdent à la fonction publique et ne connaissent plus leur pays d'origine que comme pays de vacances, de nouveaux immigrants affluent.

En deuxième lieu, il faut aussi signaler des tendances inverses, le succès du mouvement associatif lié à la culture d'origine, des groupes folkloriques, des clubs sportifs. Des championnats de football portugais sont organisés au Luxembourg avec 1 600 joueurs, donc des jeunes de la deuxième génération. Cela peut devenir dangereux, cela constitue déjà un championnat-ghetto, un véritable *apartheid* sportif. La fédération luxembourgeoise de football et le ministre des Sports devraient se poser quelques questions et assumer leurs responsabilités.

En 1991, une association regroupant de façon exclusive les associations portugaises, les patrons portugais, les membres portugais des commissions consultatives qui existent sur le plan local, a été constituée, la CCPL. Faisant le jeu de la droite portugaise, elle joue la carte nationaliste, et s'est opposée dans un communiqué au CLAE : elle peut avoir un effet désintégrateur. Alors qu'évidemment, dans les fêtes de quartier, si un groupe folklorique portugais, un groupe sportif italien participent, c'est une bonne chose.

Au niveau syndical nous avons pris de court ces tendances centrifuges, c'est la solidarité intercommunautaire et interprofessionnelle qui domine.

Il reste les problèmes quotidiens des immigrés...

E.D. — Il y a, au Luxembourg, des secteurs entiers qui échappent aux lois sur la durée du travail : les hôtels, restaurants,

cafés, les transports privés,... Les travailleurs continuent d'y faire douze, quatorze, seize heures par jour, sans aucun supplément, sans aucune compensation. Par des méthodes dilatoires, le patronat essaie de reporter à l'infini tout engagement de nature contractuelle. Le gouvernement avait promis qu'il procéderait lui-même à la réglementation si aucune convention collective ne voyait le jour, mais il n'a rien fait jusqu'à ce jour. Les entreprises de nettoyage, qui occupent surtout des femmes immigrées ou frontalières, ne payent que le salaire minimum, faute de convention collective.

Il y a aussi l'absence de protection efficace des travailleurs en cas de faillite. Les faillites sont devenues un moyen pour contourner la législation sociale. Tandis que le salarié attend ses créances de salaires pendant une année ou plus, le gérant a déjà fondé de nouvelles sociétés. C'est la faillite des travailleurs, et non pas celle du gérant, qui parfois en est à sa troisième (avec une nouvelle Mercedes pour chaque faillite). Les autorisations d'établissement sont accordées facilement à Luxembourg, c'est le revers de la médaille du modèle luxembourgeois.

Il faut ajouter encore les injustices envers le groupe des immigrés non communautaires, les Cap-Verdiens par exemple : venus d'une ancienne colonie portugaise, ils travaillent à Luxembourg depuis des années, payent leurs cotisations sociales, mais ne reçoivent pourtant pas d'autorisation de séjour et de travail, et sont ainsi condamnés au travail clandestin.

Il y a également des discriminations qui frappent des chômeurs étrangers arrivés en fin de droits : ils ne peuvent pas toucher le revenu minimum garanti parce qu'ils ne peuvent pas satisfaire à la condition de dix ans de résidence au Luxembourg.

Il faudrait aussi pousser le logement social pour éviter la formation de ghettos.

Il faudrait enfin développer les filières francophones de l'école luxembourgeoise - notamment dans le technique - sans renoncer au trilinguisme. Il faut revoir l'actuel système d'exigences linguistiques qui a pour résultat d'opposer une barrière presque insurmontable au succès scolaire et à la qualification professionnelle des enfants d'immigrés. L'intégration de la langue maternelle de l'enfant immigré dans l'horaire scolaire normal valoriserait l'enfant et sa culture d'origine.

Il y a encore un problème qui risque d'être explosif : c'est l'accès à la fonction publique.

E.D. — La législation luxembourgeoise exclut toujours les étrangers de l'ensemble du secteur public, comme de l'enseignement, de la recherche, des postes et télécommunications, des transports publics, de la distribution de l'eau, etc., ce qui est contraire au droit communautaire et aux décisions de la Cour de Justice européenne.

Ce qui rend la question explosive, ce n'est pas l'afflux éventuel des étrangers, ce sont les privatisations et les déréglementations. Il ne faut pas donner l'impression que c'est le maintien du monopole des Luxembourgeois qui permet seul de maintenir les acquis sociaux. Il faut empêcher que la commune de Luxembourg remplace les chauffeurs-fonctionnaires par des chauffeurs-salariés avec un salaire réduit de moitié. Il faut protester quand la Caisse d'Épargne, établissement public, privatise son service de nettoyage. Il faut empêcher que l'Arbed ne se sépare de toutes les activités qui ne sont pas strictement sidérurgiques pour soustraire le personnel concerné aux dispositions du contrat collectif de la sidérurgie. Et il faut demander des comptes au ministre du Travail, qui est en même temps le premier-ministre, quand il permet le recrutement de centaines de Polonais pour les vendanges, en oubliant les chômeurs inscrits à l'Administration de l'Emploi et résidant dans le pays.

Et encore une fois, ce n'est pas une question de nationalité, mais une question de législation sociale, de protection sociale et de contrôle social.

Nous avons besoin de la solidarité pour construire cette autre Europe, cette Europe qui ne soit pas seulement l'Europe des capitaux et des marchés, mais l'Europe des citoyens et des peuples.

ENFIN:
LE DROIT DE VOTE
DES ÉTRANGLÉS
EST ARRIVÉ !!



auf pesto teu

GWSZ

une fonction publique profondément blessée

jo muttergé*

Il y avait déjà du soufre dans l'air le 24 février 1995, lorsque la CGFP, la Confédération Générale de la Fonction Publique, s'apprêtait à fêter, en présence du nouveau Premier ministre, M. Jean-Claude Juncker, et du fraîchement nommé ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Michel Wolter, quatre-vingt cinq ans de présence syndicale dans la Fonction publique. Dans les allocutions, on se faisait encore des compliments, mais les petites phrases laissaient présager de la confrontation imminente.

C'est que dans une interview publiée par *Le Monde* du 18 janvier, Jean-Claude Juncker, qui allait succéder quelques jours plus tard à Jacques Santer promu Président de la Commission de l'Union Européenne, avait déclaré, tout en soulignant qu'il ne craignait pas les formules «*provocantes*», que «*dans ce pays où il y a un quart de pauvres, on ne peut pas continuer à servir aux fonctionnaires une retraite égale aux cinq sixièmes de leur salaire d'actif*». Et en nommant Michel Wolter, connu pour ne pas être un ami inconditionnel de la Fonction publique, à la tête du ministère de la Fonction publique «*et de la Réforme administrative*», dénomination

* Juriste. Journaliste au *Zeitung*.

allongée par la même occasion, Juncker - qui ne rejette nullement les gestes ou propos populistes, et n'oublie jamais de faire remarquer que son père était sidérurgiste - avait signalé qu'il était fermement décidé à remédier aux carences dans l'administration, vraies ou fausses, à faire travailler les fonctionnaires paresseux et à combattre les privilèges, vrais ou faux.

le problème des pensions

Dans ce contexte, il faut savoir que les disparités des pensions entre le secteur «non contributif» et le secteur «contributif»¹, suscitent depuis quelques années des polémiques. En effet, les agents publics ne paient pas de cotisation dans une caisse de pension, mais seulement une contribution de 3%, sans plafond, et ils touchent à la fin de leur carrière (à condition que celle-ci soit complète) un traitement continué ou pension à hauteur de cinq sixièmes de leur traitement final.

Tandis que dans le secteur contributif ou privé, les salariés paient 8% de leur «salaire de cotisation» (plafonné aujourd'hui à cinq fois le salaire social minimum) dans leur caisse de pension, leur patron fait de même, et, depuis la réforme de 1984, l'Etat paie également 8%. Ce qui fait une prime d'environ 24% de la masse salariale qui suffit, nous dit-on, à payer les pensions du secteur privé dans leur structure actuelle.

Et là réside une autre différence : les pensions du secteur privé ne sont pas calculées sur le salaire final, mais sur les cotisations payées durant toute la carrière de l'assurance-pension. Ce qui peut être bien pour quelqu'un qui, à la fin de sa vie active, a vu son revenu se détériorer - et il y en a de plus en plus, le patronat estimant qu'après l'âge de cinquante ans le travailleur ne lui est plus utile, ou qu'il gagne trop et qu'il faut le remplacer par un jeune ou une machine - mais est mauvais pour ceux qui jusqu'ici forment la grande majorité, c'est-à-dire ceux qui durant la plus grande partie de leur vie active ne gagnaient que des salaires de misère ou médiocres.

1. Par secteur non contributif, on désigne en général le secteur public, bien que la désignation soit un peu fallacieuse du fait que, à présents, jusqu'ici les agents publics payaient bien une contribution, sans plafonnement et y compris les pensionnés (voir *infra*).

Aussi longtemps que les six sixièmes des traitements des fonctionnaires ne valaient pas grand chose - et ce fut le cas jusque dans les années 70 - les cinq sixièmes de pension n'intéressaient personne. Ce n'est que par la suite, quand les traitements des fonctionnaires furent, grâce à l'action syndicale de la CGFP, relevés substantiellement, que leurs pensions commencèrent à susciter bien des envies.

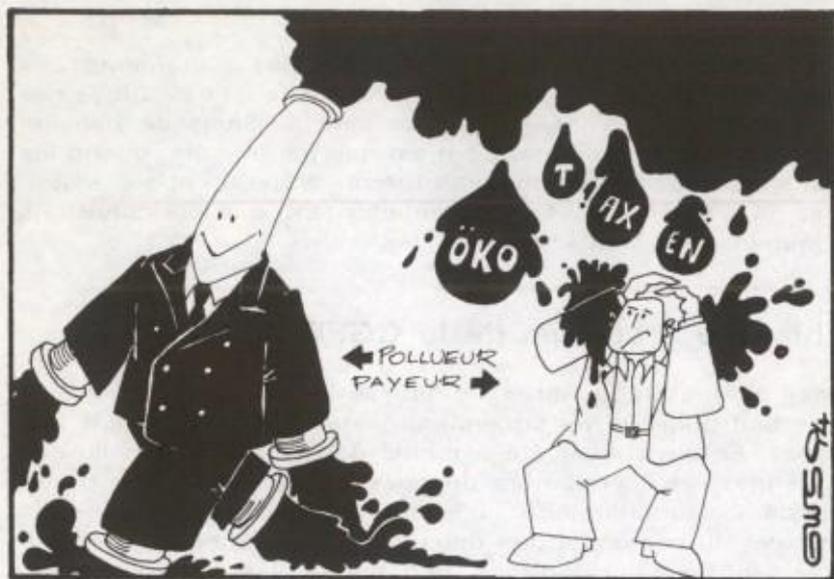
l'histoire à succès de la CGFP

Encore longtemps après la deuxième guerre mondiale, la Fonction publique au Luxembourg était particulièrement mal payée. Le pays avait été à moitié détruit par la bataille des Ardennes, et il était hors de question de relever les traitements des fonctionnaires. L'Etat avait d'autant plus de mal à recruter du personnel que dans les autres secteurs - particulièrement dans la sidérurgie - le *boom* de la reconstruction faisait monter salaires et traitements. Ce que d'aucuns oublient volontiers aujourd'hui, c'est qu'à l'époque, pour leurs revenus plus que médiocres, bon nombre de fonctionnaires étaient raillés par leurs anciens camarades de classe travaillant dans le privé.

Cette morosité avait aussi gagné le syndicalisme dans la Fonction publique. L'Association Générale des Fonctionnaires (AGF), fondée en 1909, menait une vie discrète, bien qu'elle fut déchirée par des querelles sectorielles et des revendications souvent contradictoires des divers groupes. C'est M. Jos. Daleiden, l'actuel et très dynamique secrétaire général de la CGFP, qui nous révèle dans une brochure publiée en 1980 (à l'occasion du 70^e anniversaire de la fondation de l'AGF²), que c'est paradoxalement à l'initiative du ministre de la Fonction publique de l'époque, M. Pierre Grégoire, que l'unité se fit de nouveau en 1966. Le ministre, exaspéré de ne pas trouver d'interlocuteur valable, fit savoir le 22 juin 1966 qu'il ne recevrait plus aucun groupement aussi longtemps que l'unité ne serait pas faite.

Les responsables politiques doivent avoir depuis profondément regretté cette initiative étrange du Ministre Grégoire,

2. *70^e anniversaire du mouvement syndical de la fonction publique*, CGFP, Offset Saint-Paul, p.46.



← POLLUEUR
PAYEUR →

S.M.E.
74

parce qu'à ce moment commence une étonnante histoire à succès pour le mouvement syndical dans la Fonction publique. Alors qu'il apparut très vite qu'il était impossible de faire revivre l'AGF dans ses structures existantes, quatre organisations présentes dans la Fonction publique s'accordèrent dès le 2 mars 1967 à en créer une nouvelle, une confédération. La CGFP était née, qui allait dans les années suivantes voler de succès en succès, portée en cela par une évolution économique favorable, mais surtout par l'engagement de ses dirigeants et la discipline de ses adhérents.

Un des facteurs qui a certainement contribué à cette discipline exemplaire des militants et adhérents, c'est la stricte neutralité politique de la CGFP : chaque adhérent peut se reconnaître à chaque instant dans son action, quel que soit le ministre et quelle que soit la coalition au pouvoir. La CGFP a su utiliser les partis, mais elle ne s'est jamais fait utiliser par aucun parti, à la différence de ce qu'il faut malheureusement constater dans le secteur privé, où il arrive bien souvent que l'on prenne des égards envers les camarades socialistes ou chrétiens au pouvoir.

A mesure que les années passèrent, la CGFP réussit à rétablir l'équilibre entre les rémunérations des secteurs privé et public. Ainsi, outre les mesures sélectives, les rémunérations dans la Fonction publique furent relevées - hors index - de 47.67% entre la date de la fondation de la CGFP et le 1^{er} janvier 1981. Le dynamisme et la combativité de la CGFP et ses dirigeants furent admirativement remarqués, notamment par l'ancien dirigeant syndical et député communiste Jos. Grandgenet. Lui qui cependant ne dédaignait pas, à l'occasion, un certain ouvriérisme, répétait que *«si les ouvriers avaient un syndicat comme les fonctionnaires, le rapport des forces entre le capital et les gens qui travaillent serait tout autre dans ce pays !»*.

envie, quand tu nous tiens

Nous avons déjà expliqué que les pensions des fonctionnaires, jamais sujet à discussion aussi longtemps que les fonctionnaires touchaient des rémunérations - et donc aussi des pensions - pour le moins médiocres, commencèrent à susciter bien des envies à partir du moment où elles commencèrent à

devenir plutôt confortables. Paradoxalement, ce n'est pas dans les secteurs où étaient payées jusqu'alors les pensions les plus misérables que ce mouvement d'envie prit naissance, mais chez des cadres du secteur privé qui, dans leur vie active, avaient nettement gagné plus que les fonctionnaires dans un emploi comparable. Cependant, le plafonnement du revenu «cotisable», qui était jusqu'au début des années 90 fixé à quatre fois le salaire social minimum (avant d'être relevé à cinq fois ce revenu), les empêchait de toucher à la fin de leur carrière active une pension comparable aux revenus élevés qu'ils avaient touchés jusque-là.

Pour l'anecdote on rapporte, sans que la véracité soit vraiment établie, que le chanoine André Heiderscheid - directeur du puissant quotidien catholique le *Luxemburger Wort* - approchant l'âge de la retraite, il se fit calculer le montant de la pension qu'il allait toucher après, et que c'est avec stupéfaction qu'il prit connaissance de la grande différence entre son revenu du moment et la pension qu'il allait toucher. Toujours est-il que le *Luxemburger Wort* joua le rôle décisif de promoteur d'un obscur Mouvement pour une pension à cinq sixièmes pour chacun, qui vit le jour à la fin des années 80. Des journalistes du *Luxemburger Wort* siégeaient au comité de ce mouvement ! Celui-ci était fondé uniquement sur l'envie, et n'était même pas familiarisé avec les règles selon lesquelles une pension dans le secteur privé est calculée : ses dirigeants durent se faire éclairer sur le fait qu'un retraité qui durant toute sa vie active avait touché le salaire social minimum perdrait au change, car sa pension, la contribution étatique aidant, est plus élevée que les cinq sixièmes du salaire social minimum !

Mais le mouvement était lancé. Cependant l'arroseur catholique se fit très vite arroser lui-même, et pas à l'eau bénite : «le Mouvement 5/6^e» décida de présenter une liste pour les élections législatives de juin 1989, et il emporta sur le coup quatre sièges à la Chambre des Députés nouvellement élue. Ses gains de sièges se firent au détriment de tous les partis présents jusque-là à la Chambre, mais particulièrement au détriment du parti catholique, le PCS.

En catastrophe, le gouvernement chrétien-socialiste formé après les élections décida un relèvement structurel des pensions dans le secteur privé, mais en vain. Les mauvais esprits,

lancés de manière pas très catholique par le chanoine à la tête du journal catholique, hantaient toujours les chaumières : aux élections de juin 1994, qui virent la reconduction du gouvernement chrétien-socialiste, les poujadistes du Mouvement 5/6^e, entre-temps rebaptisé ADR (Action pour la démocratie et la justice dans les retraites) gagnèrent un siège supplémentaire ! Le soir des élections, celui qui allait devenir sept mois plus tard Premier Ministre et qui à l'époque était le président du PCS, déclarait à la télévision qu'il était fermement décidé à reconquérir les voix que son parti avait cédées aux deux dernières élections à ces démagogues ! Discours programme ?

le conflit de l'automne 1995

Cependant, au début de la législature, rien ne laissait présager le conflit qui allait éclater dans la deuxième moitié de 1995. D'abord on assista à une période d'interrègne, durant laquelle celui qui devait passer à Bruxelles, le débonnaire Jacques Santer, évita tout ce qui aurait pu lui gâcher un départ harmonieux. Bien que l'accord salarial conclu deux ans auparavant dût venir à échéance au 31 décembre 1994, la CGFP sembla respecter ce vœu.

C'est donc au début de 1995 que les négociations allaient se concrétiser, et les premières réunions entre le Gouvernement et la CGFP se présentèrent dans l'optique la plus classique, les uns présentant l'étude traditionnelle selon laquelle il n'y avait aucune disproportion entre les rémunérations dans les secteurs publics et privé, les autres l'étude tout aussi traditionnelle prouvant que la Fonction publique avait un retard considérable. Jusque-là on s'était toujours rencontré quelque part au milieu.

Mais cette fois-ci le vent souffla dans une autre direction. Bien que cela ne fût apparu dans aucun programme électoral de deux partis au pouvoir, le nouveau Premier Ministre sembla décidé à aborder le sujet des pensions dans le secteur public : d'une part à cause de son intention ouvertement proclamée de reconquérir les voix perdues par son parti en faveur de l'ADR, de l'autre en raison de ses convictions maastrichtiennes qui préconisent une Fonction publique bon marché. De plus, il semble que Juncker - dont les ambitions gaulliennes

de plus en plus ouvertement affichées commencent à jeter le trouble jusque dans les parages de la Cour grand-ducale - était décidé à briser la force de la CGFP à la façon de Margaret Thatcher qui, dans les années 80, avait réussi à réduire à la portion congrue la *NUM*, la jadis puissante *National Union of Miners*.

Au mois de mars, au cours d'une des conférences de presse hebdomadaires tenues à l'issue du Conseil des ministres, Juncker répondit à la question d'un journaliste complaisant, et dévoila les intentions du Gouvernement dans les négociations salariales avec la Fonction publique : c'était pour les actifs 1% d'augmentation en 1995 et 1% en 1996. A prendre ou à laisser ! Au regard des demandes, c'était de la provocation pure.

Devant le refus de cet ultimatum par la CGFP, le Gouvernement en rajouta. Au mois de juillet, le *diktat* du mois de mars était remplacé par un autre : au lieu de deux ans, le contrat allait durer cinq ans. Et l'augmentation annuelle serait pratiquement réduite à zéro par la création d'une cotisation pour la pension, le taux de laquelle, à raison de cinq fois 1% ajoutés aux 3% payés à l'heure actuelle, atteindrait les 8% payés dans le secteur privé en 1999. De plus et avec effet immédiat, la «péréquation» serait remplacée par «l'ajustement» des pensions selon le système du secteur privé.

péréquation et ajustement

Quand on sait combien la campagne insidieuse menée depuis les années 80 contre les pensions dans le secteur public avait mis à nu les nerfs des fonctionnaires, il faut bien considérer que c'était une déclaration de guerre. Dans un merveilleux lapsus, la nouvelle présidente du PCS, M^{me} Erna Hennicot-Schoepges, ministre de l'Éducation nationale, allait d'ailleurs le confirmer. *«Ceux qui croient que c'est sans raison que le Gouvernement a déclaré la guerre aux fonctionnaires, se trompent»* écrivit-elle maladroitement dans le bulletin de son parti. Ce que la CGFP ne manqua pas de relever.

Il faut savoir qu'aussi bien les pensions du le secteur privé que celles du secteur public sont adaptées régulièrement au niveau des rémunérations dans la vie active. Dans le secteur

privé cette adaptation s'appelle «ajustement», et cet ajustement est effectué tous les deux ans au moyens de coefficients calculés à partir des revenus déclarés à l'Office des Assurances sociales. Dans le secteur public cette adaptation se faisait par un mécanisme appelé «péréquation», parallèlement aux augmentations des traitements des agents actifs.

Mais la péréquation avait une autre particularité. Introduite en 1954, elle partait du fait que l'Etat-patron n'avait pour lors pas les moyens de payer ses agents convenablement. A titre de dédommagement, il s'engageait à prendre en compte plus tard, lorsque l'agent serait pensionné, toute amélioration de la carrière dans laquelle l'agent avait servi pour le recalcul de sa pension. Ainsi, dans les années 70, bon nombre de lois-cadres concernant des revalorisations de carrières furent votées, ce dont profitaient aussi les pensionnés. Il faut dire que depuis le milieu des années 80 on n'a plus procédé à aucune revalorisation de carrière, ce qui semble indiquer que l'état idéal est atteint. Il sembla donc pour le moins étrange que la ministre de la Sécurité sociale, M^{me} Mady Delvaux, prenne argument de l'absence d'une carrière de technicien pour exiger l'abolition de la péréquation. Alors qu'on a créé les lycées techniques dès 1979 et que depuis lors on promet une carrière distincte aux techniciens au service de l'Etat !

La CGFP n'a d'ailleurs nullement caché qu'elle était prête à discuter de cet aspect de la péréquation, mais dans des négociations séparées et pas dans un *package* englobant négociations salariales, abolition de la péréquation et introduction de cotisations pour une caisse de pension... qui n'existe pas.

A l'appel de la CGFP, le 24 octobre 1995, à peu près quarante mille fonctionnaires et leurs familles ont manifesté dans la capitale contre le *diktat* du Gouvernement. Une reprise des négociations semblait dégager un compromis, la CGFP ayant proposé de limiter l'accord salarial à l'année en cours et de relever uniquement les traitements de début de carrière. Cependant Juncker, qui visiblement se sentait de plus en plus mal dans le rôle qu'il avait joué au début avec enthousiasme, se fit vite rappeler à l'ordre par la FédIL, la Fédération des Industriels Luxembourgeois, pour lesquels des salaires de début de carrière attrayants constituaient une vision d'horreur. Et Maastricht dans tout cela ?

Ainsi, le 15 décembre 1995 vit-il la première grève généralisée dans la Fonction publique luxembourgeoise. Elle fut largement suivie. Cela n'empêcha pas le Gouvernement de faire passer à la Chambre, le 20 décembre 1995, le projet de loi entérinant ses intentions.

la solidarité manquante

C'est qu'il y a eu beaucoup d'ombres au tableau. Alors qu'en France et en Belgique les gouvernants s'efforcent - comme leurs homologues luxembourgeois - d'expliquer au public que les mesures d'austérité qu'ils veulent mettre en œuvre n'ont aucun rapport avec le Traité de Maastricht et l'Union économique et monétaire, et que c'est pour des raisons internes qu'il faut les réaliser, les citoyens ne sont pas dupes. Ainsi, même après plusieurs semaines de désagréments causés par les grèves dans les transports en commun, une majorité de Français manifestait sa sympathie pour les grévistes.

Tel n'a malheureusement pas été le cas lors de la grève d'un jour dans la Fonction publique luxembourgeoise. Un clivage grave traverse la société. Certes, Juncker a tout fait pour dresser l'opinion publique contre les fonctionnaires. Mais fait étonnant, le principal syndicat des salariés du secteur privé, l'*OGB-L*, de tendance socialiste, a nettement donné l'impression qu'il désapprouvait l'action de la CGFP, ce qui a même amené un journaliste du *Letzeburger Land*, l'hebdomadaire de la sidérurgie et de la place financière, à soupçonner que c'est uniquement l'attitude neutre de l'*OGB-L* qui aurait permis au Gouvernement de gagner sa bataille contre la Fonction publique.

Cependant il nous semble que la société luxembourgeoise souffre d'un déficit beaucoup plus grave. Que les démagogues de l'ADR aient pu rassembler, avec leurs paroles primitives, autant de voix et déjà deux fois de suite, semble significatif. En fait, cette société n'a jamais connu - hormis les années de l'occupation - une solidarité inter-professionnelle ou même de classe. L'esprit qui y règne est par tradition corporatiste. Ainsi, on n'est pas ouvrier, mais on est sidérurgiste ou *goodyeariste*. Un événement révélateur : lorsque, dans les années 80, la direction de Goodyear voulait introduire le travail du dimanche, la direction de l'*OGB-L*, dominée par les sidérur-

gistes pour qui le travail du dimanche est une tradition, par nécessité, ordonna aux représentants locaux du syndicat d'aller dans les négociations avec un préjugé favorable. Avec le résultat qu'aux élections sociales suivantes, l'OGB-L perdit la majorité confortable qu'il détenait jusqu'alors à la délégation ouvrière de l'entreprise.

Ce compartimentage de la société luxembourgeoise peut avoir plusieurs raisons.

D'abord, dans les années 30, certains dirigeants du parti catholique étaient fascinés par l'austro-fascisme et rêvaient du modèle corporatiste. Ces vues ne semblent cependant pas avoir enthousiasmé outre mesure les Luxembourgeois.

Mais ce qui frappe dans la vie quotidienne, c'est l'apolitisme volontiers affiché, auquel se mêle un discours politique ahurissant frisant l'analphabétisme. C'est, à première vue, la réaction d'un peuple auquel on n'a jamais demandé son avis. C'est la constatation que, de toute façon, on ne peut rien changer, puisque tout se décide à l'étranger et que cela ne sert à rien de se mêler de politique. Ce sentiment d'impuissance - surtout face aux forces économiques se trouvant à l'étranger - est une des données de base du sentiment collectif luxembourgeois, naturellement largement favorisé par les gouvernants, qui y trouvent une excuse facile pour leur soumission à ces mêmes forces.

Mais il y a des raisons qui mènent plus loin et qui ont rapport à la situation linguistique. Le parler luxembourgeois pratiqué avec des nuances régionales dans tout le pays (et qui fait qu'au fond il n'y ait pas de problème linguistique), est un idiome francique qui a, les frontières politiques aidant, évolué dans une société agraire à l'abri des mutations qu'ont connues les grandes langues européennes. Il ne connaît pour ainsi dire pas l'abstraction, rendant par cela difficile le raisonnement théorique à une population auquel il sert de base quotidienne dans ses rapports des uns avec les autres. Il ne connaît que le singulier social, rendant difficile la solidarisation avec d'autres groupes. C'est peut-être une explication à ce repli sur soi-même.

Mais une leçon collective attend les Luxembourgeois. Encore cette année, le Gouvernement veut procéder à une réforme de l'assurance-pension, y compris celle du secteur privé. Ce sera peut-être le rendez-vous de la solidarité.



© SMS

démocratie et travail

quelques pistes de réflexion
pour une nouvelle politique de gauche
sur le terrain du droit et de l'entreprise

serge urbany*

Alors que 90% des actifs sont des salariés et que le phénomène du salariat prend encore de l'envergure par l'entrée massive des femmes dans la vie économique, l'accaparement du pouvoir économique par une minorité non seulement renforce les inégalités et les injustices, mais bloque le potentiel égalitaire et participatif existant dès à présent dans la société. L'hégémonie idéologique sur la société et les divisions parmi le salariat sont les deux mamelles qui assurent la survie de ce système objectivement dépassé.

Les réactions ne tardent pourtant pas à se manifester, comme récemment en France. Elles appellent un effort de la gauche critique et alternative qui doit se montrer capable d'être «réformatrice» au vrai sens du terme : critique radicale du mécanisme de profit gouvernant le monde, mais aussi prise en compte des possibilités - dès à présent existantes - d'une autre logique de développement, et prise d'appui sur la masse des salariés d'aujourd'hui.

* Avocat. Animateur de *Nei Lénk*.

La notion d'une «nouvelle citoyenneté» dans la société et à l'entreprise pourrait résumer assez bien l'objectif global de cette politique dont beaucoup d'éléments sont repris déjà actuellement par différents courants syndicaux, écologistes, associatifs, politiques...

Ce processus inclut naturellement des discussions, des compromis avec les forces dominantes de la société au sein des structures existantes (qu'il faut améliorer) et dans d'autres structures (qu'il faut créer).

démocratie à l'entreprise

Ne parlons pas ici de la participation à des élections et aux organes qui en découlent, ni des négociations globales (tripartites) des syndicats avec les patrons et le gouvernement, ni de la participation de la gauche à des gouvernements ou à la gestion communale, mais d'un point crucial pour un mouvement se voulant socialiste, donc «auto-gestionnaire»: la question de la démocratie à l'entreprise.

Les évolutions dramatiques des dernières années, où l'on voit l'environnement du travail changer rapidement, avec une précarisation et un chômage accrus, mais aussi avec des possibilités nouvelles, posent non seulement la question de l'influence de la société au niveau global sur ces évolutions, mais également celle de l'influence des salariés au sein de leur entreprise. Que vaut une plus grande socialisation au niveau macro-économique, si au niveau micro-économique la loi du capital règne toujours sans restrictions ?

La démocratie à l'entreprise est actuellement fort limitée dans les textes. Ainsi n'existe-t-il au Luxembourg qu'une obligation d'information très générale des délégations d'entreprise sur la marche de l'entreprise. Cette obligation d'information et de consultation ne devient plus précise qu'au niveau des «comités mixtes» dans les entreprises de plus de cent cinquante travailleurs.

Là nous retrouvons également une compétence de décision en ce qui concerne les questions directement liées aux conditions générales d'embauche ou de travail, avec possibilité d'appel

devant l'Office national de conciliation en cas de désaccord entre représentants patronaux et salariés.

Dans les entreprises de plus de mille travailleurs et celles qui sont contrôlées par l'Etat, la loi prévoit des administrateurs salariés (partiellement désignés par les syndicats «représentatifs»), minoritaires, mais pleinement responsables comme dirigeants sociaux et soumis à ce titre au secret des délibérations - donc finalement irresponsables devant la base (les délégations, les syndicats) qui les a élus ou désignés.

Il n'est donc pas étonnant qu'un tel système de «cogestion» limitée n'ait pas donné lieu à une véritable prise en compte des problèmes et intérêts de l'entreprise au niveau et dans l'optique des salariés. Il ne s'agira pas seulement à l'avenir d'en améliorer la base légale, en l'étendant notamment, sous une forme améliorée, aux groupes internationaux. Il faudra aussi que les syndicats se donnent les moyens d'aller au-delà de la simple défense des atteintes aux acquis sociaux, en proposant des stratégies de développement économique alternatif tant au niveau global (en collaboration avec des partis, organisations, scientifiques et professionnels divers) qu'au sein des différentes entreprises.

garantir la sécurité de l'emploi

Le problème de la sécurité de l'emploi joue un rôle important dans la maîtrise de ce processus et dans la cohésion sociale au sein du salariat.

Un facteur contribuant de façon déterminante à l'insécurité de l'emploi est la liberté contractuelle de l'employeur de résilier le contrat de travail le liant au salarié. Il s'agit bien sûr du cœur même du système capitaliste, cette liberté d'ailleurs mutuelle étant la caractéristique essentielle du travail salarié. La restreindre signifie améliorer grandement la situation du facteur travail face au facteur capital. Mais ne serait-ce pas une décision logique pour une société où plus de 90% des actifs sont salariés ?

Il est un fait qu'une situation de chômage massif telle qu'elle est provoquée par le libre jeu des forces du marché est de moins en moins tolérable au niveau de la société. Au Luxembourg, la majeure partie des licenciements faisant l'ob-

jet de procès devant les tribunaux du travail n'ont pas été prononcés pour des raisons économiques, mais pour une multitude de raisons tenant de façon souvent fallacieuse à la personne du salarié. On licencie pour un oui et pour un non, et les juridictions sont engorgées par des actions contre des licenciements abusifs. Beaucoup de ces actions aboutissent à un résultat positif, ce qui prouve qu'il y a énormément d'abus.

Mais le fait de «gagner» leur procès ne change rien à la situation des victimes de ces licenciements abusifs, qui se retrouvent souvent pour des mois sinon des années sans travail, surtout passé un certain âge. La résiliation du contrat de travail est considérée comme un droit qui devient irrévocable une fois qu'il a été exercé. La réintégration dans l'entreprise n'est possible, sauf accord de l'employeur, que dans les seuls cas de la mise à pied de délégués du personnel, du licenciement d'une femme enceinte ou pour cause de mariage. La sanction normale de l'exercice abusif du droit de licencier du patron est l'allocation de dommages-intérêts après un ou deux ans de procès. Et encore ces dommages-intérêts se limitent-ils dans la majorité des cas à la différence entre le salaire touché et l'indemnité de chômage (20%) pendant six mois, ainsi qu'à une indemnité pour dommage moral dépassant rarement cent mille francs.

En 1955, alors qu'il y avait une pénurie de logements au Luxembourg, le législateur a décidé que tous les contrats de bail qui viendraient à échéance pour une raison quelconque seraient automatiquement prorogés. Le propriétaire qui prétendait avoir un besoin personnel d'un logement occupé par un locataire, ou celui qui invoquait une faute commise par ce dernier, devait se pourvoir devant la juridiction compétente et prouver en principe les faits qu'il invoquait (il est vrai qu'en matière de besoin personnel il est cru sur parole, mais s'il s'avère par après que le logement est réoccupé par un autre locataire, le locataire évincé a droit à une indemnité correspondant au moins à douze mois de loyer).

Cette loi, qui est toujours en vigueur quant à son principe essentiel - malgré toutes les velléités de changement - a modifié fondamentalement la situation des locataires qui ne se trouvent plus à la merci des propriétaires. Par une loi spéciale, les principes du droit commun contractuel ont ainsi été mis

en échec dans une matière où ils risquaient de déstabiliser la société.

Comme le droit du logement, le droit du travail est un domaine extrêmement sensible des relations sociales, plus sensible encore, puisqu'il y a plus de salariés que de locataires et que la perte du travail et du salaire équivaut encore plus à la mise au ban de la société : situation réelle pour un pourcentage important de la population, situation tout-à-fait réalisable pour beaucoup d'autres gens.

pour un contrôle judiciaire préalable des licenciements

A situation catastrophique exceptionnelle, solutions exceptionnelles ! Pourquoi ne pas imposer une loi qui enlève aux patrons la possibilité de disposer librement de leur droit au licenciement, par exemple en prévoyant le recours obligatoire aux tribunaux **avant** le licenciement, éventuellement assorti en cas de motif grave, comme en matière de délégués du personnel ou de fonctionnaires, d'une mise à pied avec maintien du salaire ?

D'un côté le nombre des procès augmenterait sans doute avec une telle mesure, puisque tous les licenciements ne sont pas actuellement, et pour des raisons diverses, portés devant les tribunaux par les salariés. D'un autre côté, il diminuerait, puisqu'une telle pratique de l'autorisation judiciaire préalable dissuaderait beaucoup de patrons d'engager des procédures judiciaires, surtout en cas d'absence de motif valable. Un tel renversement de la situation améliorerait aussi la rapidité des procédures devant les tribunaux du travail, puisque dans pareille hypothèse les organisations patronales exerceraient certainement des pressions sur les pouvoirs publics pour étoffer les tribunaux en personnel : ils ne supporteraient pas les délais longs que subissent actuellement les salariés.

Les tribunaux ne seraient alors plus appelés à discuter après-coup le bien-fondé d'un licenciement, par exemple aussi d'un licenciement économique, mais ils décideraient en fonction de tous les éléments qu'exposeraient devant eux les mandataires

et experts patronaux et des salariés concernant la justification ou non d'un licenciement.

Ce serait un véritable bouleversement social, d'autant plus que les tribunaux du travail de première instance comprennent un assesseur salarié et un assesseur patronal. Ces procès auraient enfin l'attention sociale qu'ils méritent, alors qu'actuellement au Luxembourg tous les médias, sans exception, ne s'intéressent qu'aux procès pénaux.

On pourrait aussi prévoir, dans une première phase pré-judiciaire, une procédure de consultation et même de décision au sein de l'entreprise concernée par un licenciement, ce qui permettrait aux délégations du personnel de mieux garantir le cas échéant la défense de leurs collègues de travail menacés par des licenciements, autrement que par de simples «interventions» auprès du patron ou qu'en assistant, et encore seulement dans les grandes entreprises, à un «entretien préalable».

le droit au travail doit devenir effectif

Ce renversement de l'action judiciaire à la charge de l'employeur n'empêcherait évidemment pas un certain nombre de licenciements d'être prononcés, pour des raisons économiques ou personnelles. Une telle loi ne mettrait donc pas fin à tous les cas de mise au chômage par licenciement, comme elle n'empêcherait évidemment pas tous les autres cas de chômage. Elle ne créerait pas non plus d'emplois.

Elle ne serait donc qu'un des éléments d'une stratégie pour le plein emploi, en empêchant *ab initio* les abus de licenciement de se produire, cette notion d'abus étant bien sûr aussi extensible par la pratique sociale et judiciaire, par exemple en matière de licenciements économiques.

S'il ne s'agit évidemment pas de garantir à chacun l'emploi concret qu'il ambitionne, il faudrait cependant garantir à chacun qu'il puisse participer en tant qu'individu et d'après ses facultés au processus de travail social.

Il faut que le droit constitutionnel au travail devienne enfin effectif!

Il ne peut le devenir que par des mesures économiques et sociales délibérées, interventionnistes. Le secteur public devrait voir son rôle amplifié, également dans les secteurs d'avenir. Or l'évolution néo-libérale de la dernière décennie a justement permis le contraire et a conforté la prédominance privée dans un certain nombre de secteurs clefs, comme les médias et les communications. Il est grand temps de faire marche arrière !

L'Administration de l'Emploi devrait aussi gérer dans une certaine mesure la distribution de la force de travail au niveau de la société, du moins de façon supplétive. Le droit à l'indemnité de chômage devrait également être maintenu au-delà de la période-limite actuelle d'un an si l'Administration s'avère incapable de trouver un travail à une personne disponible pour le marché de l'emploi.

l'autogestion du salaire indirect

Une société plus égalitaire et plus fraternelle présuppose aussi une approche différente de la notion de rémunération du travail. Cela concerne le salaire direct, dit salaire net, qui devrait comprendre, en dehors des différences de qualification, une part fixe (salaire minimum) réévaluée pour tenir compte des besoins réels qui ont évolué, et une nouvelle limitation vers le haut pour empêcher l'effet de corruption et de division au sein du salariat.

Mais la rémunération du travail comprend également une partie indirecte qui vise à financer les besoins en sécurité sociale de la population. Cette rémunération n'est pas directement consommée mais est reportée à une échéance ultérieure, pour financer la subsistance des assurés en cas de maternité, de maladie, d'accident du travail, d'invalidité, de pension. Cette rémunération est répartie selon le principe du besoin de toute la population assujettie : il se peut bien que le bénéficiaire théorique (affilié-cotisant) ne soit pas le bénéficiaire final (malade, pensionné).

Il s'agit d'un véritable salaire indirect qu'on doit considérer dans son intégralité, sans faire de différence entre part «patronale» et part «salariale», différence qui ne sert finalement qu'à justifier la présence des patrons au sein des organismes de la

Sécurité sociale. On ne devrait pas renoncer au principe de financement principal des caisses de sécurité sociale par des cotisations à caractère de salaire indirect, principe auquel est directement lié le caractère autogestionnaire de la sécurité sociale. Cela n'empêche pas, bien au contraire, une modulation plus efficace de ces cotisations d'après des critères économiques de l'entreprise (pénalisant les profits financiers), ou en prenant en compte le salaire sur lequel ils se calculent de façon progressive et non linéaire (s'apparentant à de véritables impôts directs à affectation sociale).

En fait, le système actuel de parité immuable entre cotisation patronale et salariale (50% chacune) a eu comme résultat au Luxembourg que les représentants syndicaux, pour ne pas augmenter les cotisations salariales et diminuer le salaire net, ont œuvré en faveur d'une plus grande fiscalisation de la sécurité sociale, donc en faveur d'une augmentation du poids des impôts surtout indirects pesant sur l'ensemble des salariés et d'un allègement de la charge des entreprises.

Une autogestion renforcée au niveau des organismes de sécurité sociale (débarassés de l'influence patronale) renforcerait les obligations des représentants des assurés et particulièrement des syndicats.

surmonter les divisions

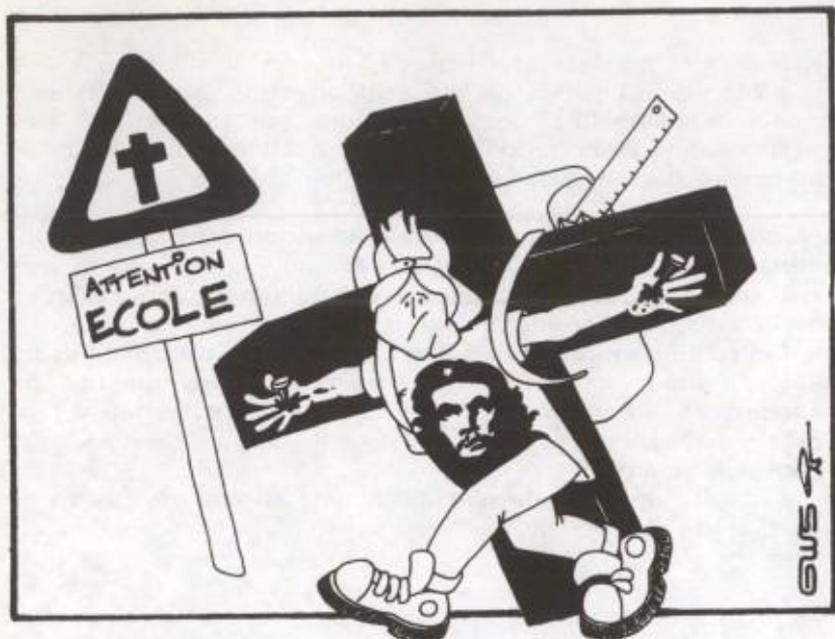
Rendre la société plus démocratique nécessite plus de responsabilité et d'engagement, mais aussi de savoir de la part de chacun. C'est pourquoi l'émergence du mode de production socialiste ne peut se faire qu'à l'issue de changements, de luttes, d'engagements gigantesques. Il ne signifie rien de moins que la prise en compte par toute l'humanité de son destin commun, mutation fondamentale s'il en est. Les expériences «socialistes» récentes n'ont-elles pas montré l'échec prévisible de toute entreprise de changement de société ne pouvant se baser sur une telle réalité? Et le recul de la gauche ne tient-il pas davantage au fait qu'elle se soit trop basée sur ces «expériences», plutôt qu'à leur écroulement?

Il faudra surmonter non seulement «l'idéologie dominante», mais aussi les divisions économiques, politiques, idéologiques existant entre les travailleurs et leurs organisations, qui sont

finalement le meilleur atout du capitalisme. Il n'y a qu'à voir les profondes divisions qui se sont ouvertes entre organisations syndicales lors des discussions sur le système des retraites dans la Fonction publique au Luxembourg pour se convaincre du fait qu'on est encore loin du but.

Il faudra suivre avec beaucoup d'attention tant les mouvements sociaux concrets (comme récemment en France) que les discussions scientifiques sur les politiques économiques alternatives, les «nouveaux critères de gestion», c'est-à-dire sur l'introduction de critères liés à une logique du travail et du développement humain. Ainsi, il ne saurait être question de «conserver» la Fonction publique telle qu'elle est, mais il faudra la dynamiser et revitaliser, tout en lui ouvrant de nouveaux champs d'action.

Il ne s'agit donc pas de nier les acquis antérieurs, mais pas non plus de s'arrêter à ces acquis.



de l'affaire des dispenses
au mouvement «liberté de conscience»
les nouveaux laïcs

isidore lang

Il arrive que des incidents mineurs soient à l'origine de longues et redoutables guerres de religion. En 1988, le Luxembourg assista avec l'affaire des dispenses à une flambée d'anticléricalisme qui est loin d'être éteinte à l'heure où nous écrivons. Son intensité fut telle qu'on doit se poser la question d'une renaissance d'un idéal laïc et de la pérennité du consensus idéologique dans un pays longtemps considéré comme un bastion du catholicisme politique.

l'affaire des dispenses

Jusqu'en 1988, il existait au Luxembourg un droit qui remontait aux luttes scolaires du début du siècle, le droit des parents de dispenser leurs enfants de la fréquentation du cours de doctrine chrétienne. Ce droit était utilisé par les juifs, les protestants et quelques libres-penseurs irréductibles, mais le pays et son école publique restaient à 97% catholiques.

En 1968, M. Jean Dupong, ministre chrétien-social de l'Education nationale, prit l'initiative d'introduire un cours de morale laïque. Ce fut pour lui une façon de sacrifier à l'esprit

du temps en adoptant un profil moderne. Pour l'Église, cette concession avait l'avantage de débarrasser le cours de doctrine chrétienne d'un nombre croissant d'élèves allergiques à la chose religieuse.

Le ministre n'avait pas voulu offusquer les milieux de gauche intransigeants en abolissant simultanément la dispense¹. La réforme de 1968 avait donc laissé, à côté du cours de doctrine chrétienne et du cours de morale laïque nouvellement créé, une troisième possibilité, celle de ne suivre ni l'un ni l'autre de ces cours. Les élèves pouvaient dans ce cas s'occuper de leurs préparations scolaires dans une salle de surveillance ou tout simplement s'en aller, à la maison ou dans un bistrot... Il arriva ce qui, vu d'aujourd'hui, devait arriver, mais que n'avaient prévu ni l'Evêché, ni le Ministère, c'est qu'avec la déchristianisation rapide de secteurs entiers de la société luxembourgeoise, les contraintes du milieu devenaient inopérantes pour retenir les élèves dans le cours de doctrine chrétienne. La dispense, qui avait été demandée et accordée au compte-goutte avant 1968, devenait au fil des ans l'option principale dans les lycées du bassin minier et de la capitale. Ni les sermons, ni les chicanes bureaucratiques n'arrivaient à endiguer cette désertion en masse². Le cours de morale laïque, lancé avec beaucoup d'enthousiasme et peu de moyens par des pionniers conseillés par l'ULB, ne profita pas de l'effondrement de l'enseignement religieux³. C'était l'enseignement moral dans son ensemble, catholique ou laïque, qui était miné dans ses fondements et risquait de s'abolir de façon mécanique.

En novembre 1988, le gouvernement composé des chrétiens-sociaux et des socialistes décida d'en finir avec la dispense accusée de tous les maux. Pour les hommes politiques du parti socialiste, il s'agissait avant tout de réussir à peu de frais

1. En particulier le parti communiste et certains milieux maçonniques. Un échange de vues sur cette question a eu lieu à Paris lors d'une réunion du Grand Orient.
2. En 1987/88, dans l'enseignement secondaire classique, 85% des élèves de septième (début du cycle) fréquentaient le cours de doctrine chrétienne, 10% la morale laïque et 5% faisaient usage de la troisième possibilité. En classe de première (fin du cycle), les rapports étaient de 38%, 3% et de 59%.
3. Les pionniers de la morale laïque étaient MM. Holz et Klecker (plus tard président d'Amnesty) et M^{me} Moia.

un marchandage, où l'on échangeait quelques principes jugés surannés contre les avantages matériels de la participation, Paris valant bien une messe. Pour le parti catholique il s'agissait, par contre, d'arrêter de toute urgence l'hémorragie, de fermer la porte par laquelle les jeunes échappaient à son emprise. On pourrait enfin bâtir de nouveau sur du terrain solide. La reprise en mains profita, comme prévu, au cours de doctrine chrétienne et non à la morale laïque.

la naissance du mouvement «liberté de conscience»

En janvier 1989 se constitua un comité *ad hoc*, qui plus tard se donna le nom de «Liberté de Conscience». A l'origine il ne s'agissait pas de créer une association nouvelle ni un quelconque mouvement, mais tout simplement de marquer le coup, de dire sa volonté de ne pas se laisser faire, et d'embarasser un tout petit peu les amis socialistes en semant quelques grains de sable dans la machine trop bien huilée de l'entente des partis au pouvoir.

Comment agir contre une loi qui a été votée et promulguée en bonne et due forme ? Bien sûr, une loi n'est pas la Bible, une loi n'est pas faite pour l'éternité, elle est œuvre humaine, elle peut être faite et elle peut être défaire. Cela suppose seulement que ceux qui l'ont votée se déjugent et que ceux qui les ont soutenus changent d'avis. On peut aussi agir contre une loi en s'appuyant sur un droit qui lui est supérieur. On peut enfin s'opposer à l'application de la loi en utilisant les contradictions internes à cette loi.

L'association «Liberté de Conscience» joua sur ces trois registres. Il y avait en effet plusieurs contradictions dans la loi abolissant la dispense.

Première contradiction : pourquoi accorderait-on aux catholiques un cours de morale catholique, si tous les autres doivent se contenter du cours de morale laïque ? Si le cours de morale laïque est bon pour tous, il doit être bon aussi pour les catholiques, sauf à mettre en question le principe de l'égalité devant la loi.

Deuxième contradiction : on n'avait pas voulu abolir complètement la dispense, réservant celle-ci à «ceux qui se récla-

ment d'une croyance religieuse qui n'assure pas des cours de morale dans l'école». De quel droit accordait-on la dispense aux adhérents de toutes les religions possibles et impossibles, tandis qu'on la refusait aux agnostiques, aux sceptiques, aux athées et autres mécréants ? Pourquoi cette discrimination entre croyances religieuses et convictions philosophiques ?

Troisième contradiction : tandis que le cours de religion est du ressort de l'Evêché, le cours de morale laïque et la dispense réduite sont régentés par une commission ministérielle composée, sur proposition des partis, à raison de 50% de socialistes, de 25% de libéraux et de 25% de chrétiens-sociaux, les écologistes et les communistes étant d'emblée exclus de cette haute autorité morale.

L'association «Liberté de Conscience» engagea la bataille par une série de recours individuels devant le Conseil d'Etat à Luxembourg et devant la Cour européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg. Parallèlement elle appela les élèves à déclarer qu'ils *«appartiennent à une religion qui n'assure pas de cours dans l'école»* afin d'obtenir la dispense qui leur aurait été refusée autrement. Dans un dépliant distribué devant toutes les écoles secondaires, l'association fit savoir aux élèves que la commission d'inquisition - nom donné à la commission de morale - n'avait pas le droit de contrôler la réalité des prétendues convictions religieuses des élèves et cela en vertu de la Convention européenne protégeant la vie privée des personnes⁴. Le ministre répliqua aussitôt en ordonnant aux professeurs de morale de mettre en garde leurs élèves contre un tel mensonge⁵. Enfin «Liberté de Conscience» s'attaqua à la composition de ladite commission en jugeant inad-

4. - Convention européenne pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé (28.1.81).

- Convention européenne des Droits de l'homme, art.9, et premier protocole annexé, art.2.

- Pacte international relatif aux droits civiques et politiques de l'ONU, art.18.

5. Circulaire du ministre aux directeurs d'école (26.6.92): *«Ces derniers jours, les membres d'une association ont distribué devant les différents établissements de l'enseignement secondaire et secondaire technique des tracts dans lesquels ils incitent les élèves et parents au mensonge et à un acte contraire à la loi (...) Je vous prie donc d'inviter les titulaires des cours concernés à évoquer avec leurs élèves l'obligation dans laquelle se trouve notre système de conférer une dimension éthique et morale à son enseignement»*.

missible que des politiciens aient connaissance de ce qui relève du domaine des convictions. Un député chrétien-social se vit obligé de démissionner en vertu du principe de la séparation des pouvoirs.

Ce qui avait commencé comme un jeu se révéla être une réponse à une demande sociale. Non seulement le nombre des adhérents augmenta de façon continue, mais les cas soumis à l'attention du mouvement furent plus nombreux que les initiateurs ne l'avaient imaginé. Les campagnes d'opinion associées à la guérilla juridique firent vibrer une corde sensible. Un cri de guerre était lancé, «liberté de conscience!», et ce cri de guerre n'avait que peu de choses en commun avec l'ancien anticléricalisme. Il ne s'agissait ni de bouffer du curé ni de prouver que Dieu n'existe pas. Il s'agissait simplement de dire et de répéter que chacun est libre de croire ou de ne pas croire, et que l'Etat n'a pas à s'en mêler, que tout ce qui touche aux convictions ultimes regarde l'individu, appartient au domaine privé et que toute immixtion, toute pression dans ce domaine doit être proscrite, traquée de façon impitoyable.

Cette thématique débouchait sur une certaine conception de l'Etat et sur une certaine conception de l'école. L'école a la mission d'instruire et non d'éduquer, de faire apprendre à penser et non pas de faire apprendre ce qu'il faut penser, de former le jugement et non pas d'imposer un jugement ni de prescrire ce qui est à considérer comme bon et ce qui est à considérer comme mauvais. En foi de quoi tout enseignement moral, tout enseignement de préceptes moraux est à rejeter comme une forme de bourrage de crâne et d'endoctrinement.

L'argumentation se tourna autant contre toute forme de morale laïque, de cours d'athéisme ou de droits de l'homme que contre la doctrine chrétienne. A travers ce refus de toute tutelle et cet appel à la désobéissance civile transparissait un état d'esprit libertaire : ni dieu, ni maître et surtout pas de morale.

luxembourg, terre de mission ?

L'Eglise aurait pu ne pas se sentir concernée. Son message n'était pas mis en question, mais seulement la place de l'institution Eglise dans la société. L'Eglise aurait pu rester insen-

sible et mépriser la querelle que certains semblaient lui faire. Elle aurait pu se taire, mais elle ne se tut pas.

L'Eglise réagit et elle réagit de façon excessive. Le journal de l'évêché, le *Luxemburger Wort*, quotidien reçu par 63% des ménages, répliqua à coups d'éditoriaux. Pendant la procession de l'Octave, les professeurs de religion consacrèrent une exposition à «Liberté de Conscience». La vieille conspiration judéo-bolchévique et franc-maçonne réapparut avec l'intention évidente de renvoyer les catholiques dans les catacombes. Au nom des convictions religieuses outragées, l'Eglise exigeait que le silence fût imposé aux blasphémateurs⁶.

Les campagnes de «Liberté de Conscience» s'étaient développées dans un contexte idéologique caractérisé par l'écroulement inespéré de «l'empire du mal» et par le retour espéré du religieux. Si l'objectif d'une réévangélisation était clairement perçu, les voies que ce processus prendrait n'étaient pas aussi évidentes.

La réaction à l'offensive de «Liberté de Conscience» fournit un élément de réponse. La reconquête d'un monde sécularisé, où le fait religieux est devenu un fait minoritaire, ne peut être menée par les seules forces de l'esprit. Il faut donc préserver les moyens matériels dont dispose l'Eglise, et en particulier ceux que l'Etat a mis à la disposition. Ce raisonnement conduisit au paradoxe selon lequel il faut un cours de doctrine chrétienne non pas parce que les élèves sont croyants, mais parce que les élèves ne sont pas croyants, parce qu'ils ne vont pas à la messe. Sans cette présence à l'école publique l'Eglise perdrait le contact avec les jeunes. La nouvelle

6. *«une action scandaleusement antidémocratique»* (*Luxemburger Wort*, 14.4.89), *«aux ordres des sociétés secrètes et des idéologies sectaires»*, *«une petite minorité bruyante de francs-maçons et d'extrémistes de gauche»* (L.W., 21.5.90), *«un anticatholicisme fanatique s'enflamme de nouveau»* (L.W., 11.6.90), *«pourquoi l'Eglise serait-elle soudain exclue de la patrie, de sa patrie et envoyée dans l'exil? pourquoi cette marginalisation sociale de l'Eglise, ce mépris pour son message, pour nos normes morales?»* (3.6.95), *«Comment le Consistoire israélite réagirait-il, si on se moquait publiquement d'articles de foi du judaïsme?»* (L.W., 20.5.95). Voir aussi les éditoriaux des 26.3.88, 3.6.89, 24.4.90, 21.5.90, 11.7.90, 15.4.91, etc.

évangélisation signifiait donc que l'Etat mît à la disposition de l'Eglise les moyens qui permettent aux nouveaux missionnaires de convertir les petits païens !

Au lieu d'une retraite de l'Eglise du domaine temporel, on réclama un renforcement des liens avec le pouvoir. Et pour compenser la perte d'influence on réclama davantage de moyens matériels. Différents incidents donnèrent corps à cette interprétation de la nouvelle évangélisation ⁷.

Non contente d'avoir obtenu l'abolition de la dispense, l'Eglise proposa de faire des cours de morale des branches «à promotion». On pourrait donc être recalé pour incapacité en morale ou pour immoralisme congénital et on pourrait compenser une note insuffisante en mathématique par une bonne note en morale. Bon mais bête ! Le gouvernement refusa cette fois-ci de se plier aux exigences de l'Eglise.

Comme l'Eglise souffre également d'une crise des vocations, l'enseignement religieux ne put plus être assumé par les seuls clercs. Il fallait recruter des laïcs, diplômés en théologie d'origines diverses, ménagères se sentant une vocation de catéchète,... Ce recrutement laïcisé bénéficiant d'une assimilation aux carrières laïques de l'enseignement ne fut pas seulement une charge supplémentaire pour le budget de l'Etat, il favorisa le clientélisme politique, le message biblique en faisant les frais. L'école publique voyait venir à elle toutes sortes d'adeptes de sectes et demi-sectes, attirés par le missionariat rémunéré et avides de transmettre leurs recettes pour guérisons miraculeuses à un auditoire forcé ⁸.

L'ouverture des frontières et le contact des cultures conduisirent l'Eglise à faire profiter généreusement de son statut et de son budget à une alliance panreligieuse, prêtres polonais ou croates immigrés ou papes grecs orthodoxes assimilés à des fonctionnaires du culte catholique, tandis que les parents musulmans réclamaient un enseignement religieux adapté à leurs enfants. En voulant trop bien faire l'Eglise plaçait l'Etat

7. Voir l'analyse de l'abbé Jupp Wagner, *Zeitung*, 13.5.92.

8. Par exemple les conférences du prédicateur charismatique Jean-Michel Pannier, organisées dans deux lycées de la capitale.

devant l'alternative ou de reconnaître toutes les religions ou de n'en reconnaître aucune⁹.

Un curé osa dire que son Eglise avait tort. Jupp Wagner, curé septuagénaire de la paroisse de Niederanven, démontra dans le numéro d'avril 1990 de *Forum*, une revue catholique progressiste, que les catholiques pratiquants et convaincus étaient devenus une minorité, tandis que les catholiques non pratiquants, dont on tire argument pour parler d'une majorité catholique, ne sont que des touristes de la messe («*Messetouristen*») qui se rendent de temps à autre dans l'église en visiteurs anonymes. L'église constitue pour eux une sorte de magasin self-service («*Dienstleistungsunternehmen*») pour cérémonies de toutes sortes et rites de passage pour toute période d'âge (naissance, puberté, mariage, mort, solstice d'hiver, pleine lune de printemps). En ayant recours aux services du maître de cérémonies qu'est devenu le curé («*Zeremonientante*»), les clients de l'église n'entendent en rien s'engager dans leur vie par rapport au message de l'Eglise.

Le cours de religion à l'école se révèle être «*une faillite gigantesque*», il produit en masse des handicapés de la religion («*Religionsgeschädigte*») totalement indifférents et totalement ignorants de la chose religieuse malgré les 864 leçons subies. Wagner pense qu'il faut au plus vite supprimer un cours de religion qui pervertit la religion, et que la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'est pas le mal absolu, mais bien au contraire la condition d'une renaissance de l'Eglise. En renonçant au confort et aux succès apparents du christianisme sociologique, les catholiques pourront reconstruire une communauté authentique autour d'une foi véritable vécue par des adultes convaincus¹⁰.

Partant de prémisses opposées, le curé de Niederanven arrivait aux mêmes conclusions que «Liberté de Conscience». Il

9. Cf. Victor Weitzel: «Islam und Toleranz», *Letzebuenger Land*, 28.8.92, et «Putschversuch in der Moschee», *ibidem*, 11.9.92, où l'auteur décrit la tentative de prise de contrôle de la communauté musulmane du Grand-Duché par un groupe intégriste. L'auteur plaide pour une reconnaissance officielle de l'Islam (et donc un contrôle), un point de vue défendu également par l'ASTI (Association de Défense des Travailleurs Immigrés).

10. On trouvera les textes essentiels de l'abbé Wagner dans *Forum*, numéros d'avril et d'octobre 90, de mai et de juillet 91; dans *Journal*, 27.10.90, et dans *Zeitung*, 13.5.92.

n'eut aucune honte à l'affirmer et à prendre place à la tribune de l'association. Cette transgression des frontières idéologiques ne put être tolérée par Mgr. Franck, le nouvel archevêque envoyé par Rome qui, à peine nommé, n'eut rien de plus urgent à faire que de sanctionner en chassant le curé hérétique de sa paroisse.

«Liberté de Conscience» commanda alors une enquête d'opinion en s'adressant au principal institut démoscopique du pays. Détail piquant : le journal de l'évêché en est un des actionnaires. L'enquête confirma les analyses du curé de Niederanven. Si 66% des Luxembourgeois reconnaissent un sentiment d'appartenance au catholicisme, 31% déclarent n'appartenir à aucune religion. La pratique hebdomadaire atteint, avec 23%, un niveau supérieur aux statistiques internes de l'Eglise citées par Wagner; 41% des Luxembourgeois croient à un dieu personnel, tandis que 34% déclarent ne rien croire. Quant aux relations de l'Eglise et de l'Etat, 36% sont satisfaits de la situation, 8% souhaiteraient des relations plus étroites et 43% demandent une séparation nette de l'Eglise et de l'Etat ¹¹.

projet socialiste pour un ordre moral

Si l'abbé Wagner avait raison, et si le courant d'idées lancé par «Liberté de Conscience» n'était pas dirigé contre l'Eglise, quel serait alors l'enjeu de la bataille? Pour reprendre les termes de l'alternative, il faut revenir au début de l'affaire des dispenses.

Avant que le parti socialiste n'eût donné son aval à l'abolition de la dispense, une entrevue avait eu lieu entre l'évêque et

11. L'abbé André Heiderscheid, directeur du *Luxemburger Wort*, arrive dans la revue catholique *Nos Cahiers* (n°1, 91) à des conclusions qui rejoignent celles de son confrère hérétique : «*Nos églises sont toutes dans un état parfait, elles sont neuves ou restaurées, mais comme beaucoup de presbytères, elles sont désormais vides ou fermées. ...Imbu d'un anticléricalisme latent ancestral, le Luxembourgeois sacrifie de plus en plus aux valeurs morales et hédonistes ... Les contraintes sociologiques ont changé de sens*». Heiderscheid donne quelques chiffres éloquentes : taux des baptêmes : 73%; taux des mariages religieux : 58%; taux des pascalisants : 30%; confession individuelle : disparue; ordinations : 2 par an au lieu de 19 dans les années 30.

les émissaires du parti socialiste. Ces négociations ne firent l'objet d'aucun compte-rendu même interne. Tout concourt à penser que le projet de loi sur la dispense n'était qu'une pièce d'un projet plus ambitieux, d'une sorte de compromis historique destiné à apaiser de façon définitive la «querelle» idéologique.

M. Lex Kaiser, conseiller du gouvernement socialiste qui fut l'un des participants à ces entretiens, exposa les grandes lignes de ce projet politique dans une série d'articles publiés par le *Tageblatt*, l'organe du parti. Constatant que «*le pouvoir moral constitue un enjeu sociétal important*» et que «*l'État assume la responsabilité de la transmission des valeurs démocratiques essentielles*», il réclame «*un dispositif qui doit servir à formuler les idées, les valeurs*» avec «*un rapport annuel sur l'état de la formation morale et sociale dans le pays*» et une «*Haute Autorité Morale*». Il ne pouvait pas être question pour le théoricien socialiste de laisser un domaine aussi important à l'Eglise. «*La société laïque est une société qui veut fonder la légitimité de son éthique, de sa morale, sur un ordre moral laïque, évolutif*». Il importe de créer pour la société laïque «*un parallélisme avec le statut institutionnel et budgétaire des cultes religieux*».

Bien que «*la société laïque possède aussi ses chapelles (Loge, Libre Pensée, Ligue de l'Enseignement,...)*», c'est le parti socialiste qui «*se veut être le principal représentant politique de la société laïque*». «*Ce projet d'accord, s'il se concrétise, entrera dans l'histoire parce qu'il consacre la reconnaissance officielle de la légitimité de la société laïque et de son propre ordre moral. Dans l'évolution de notre société luxembourgeoise, cet accord signifie que l'hégémonie de l'ordre moral religieux a pris fin, et que le pouvoir moral doit désormais faire l'objet d'un partage officiel, partage qui, tout en reconnaissant l'autonomie morale des deux protagonistes, la société laïque et la société religieuse, inclut évidemment un consensus sur les principes fondateurs et garants de la démocratie*»¹².

Ces formulations d'un technocrate de l'idéologie peuvent paraître nébuleuses, elles n'en traduisent pas moins un état d'esprit existant dans les hautes sphères du parti socialiste des années 80. Entre 1974 et 1979, les socialistes avaient

12. *Tageblatt*, 15.et16.7.88, 6.5.89.

fait l'expérience du pouvoir. Pour la première fois depuis l'introduction du suffrage universel le parti catholique avait été écarté du gouvernement. «*Et maintenant le socialisme !*» s'était exclamé M. Goebbels, le secrétaire général du parti, au lendemain des élections. Arrivés au pouvoir grâce à un puissant mouvement social et à un audacieux programme de réformes de structures, les socialistes s'étaient métamorphosés en gestionnaires de la crise, en s'appuyant sur un partenariat patronat-syndicat, leur maître-mot étant le consensus. L'expérience se termina par un échec électoral.

Les socialistes gardèrent de leur passage au pouvoir le sentiment amer d'avoir fait tout ce qui était faisable et de n'avoir pas été compris. Assoiffés de consensus et orphelins du pouvoir, ils se mirent à méditer sur les raisons de leur exil provisoire. Ne voulant pas remettre en question les compromis passés, ils conclurent que l'édifice construit était resté inachevé par en haut, et qu'il fallait ajouter au pacte social un pacte moral et idéologique privant le parti catholique du privilège d'être le seul détenteur légitime du pouvoir.

Cet ordre moral cimenterait l'ordre politique et social, transformant une majorité de fait en majorité de droit. L'instauration de l'ordre moral, avec ses fonctionnaires de morale et ses valeurs obligatoires, serait financée par le contribuable et diffusée par l'école considérée comme courroie de transmission ¹³.

Une source d'inspiration fut la reconnaissance et le financement du pilier laïc en Belgique à partir de 1981. Le modèle belge donnait aux technocrates du parti socialiste l'espoir de pouvoir remédier à l'impuissance congénitale de la gauche et à la désaffection croissante de la population à l'égard des partis et des institutions politiques.

13. Le projet présenté par M. Lex Kaiser a été abandonné sans tambour ni trompette. A la veille des élections de 1994, le parti socialiste s'est rallié au principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, tout en refusant de voter un amendement à la Constitution allant dans ce sens. Un groupe de travail «Liberté et Laïcité» a été constitué au sein du parti socialiste sur des positions proches de celles de «Liberté de Conscience».

modèle belge ou modèle français ?

Deux conceptions de la laïcité s'opposent dans cette controverse. Le refus du modèle belge met à jour l'existence de structures mentales et juridiques qui remontent à plus de deux cents ans. La vie politique luxembourgeoise a été profondément marquée par les institutions françaises depuis l'annexion du pays par la France révolutionnaire, tandis que la Belgique si proche géographiquement est restée toujours lointaine idéologiquement.

Les auteurs libéraux de la Constitution luxembourgeoise de 1848 avaient devant les yeux le texte de la Constitution belge de 1830, mais dans la tête ils avaient les principes de 1789, comme le montre Pierre Majerus, auteur du manuel officiel de droit constitutionnel luxembourgeois : *«A la différence de la Constitution belge, la Constitution luxembourgeoise ne proclame pas la liberté de l'enseignement. Alors qu'en Belgique toute mesure préventive en matière d'enseignement est interdite et que chacun a le droit d'ouvrir une école et d'enseigner ou de recevoir l'enseignement qu'il préfère, à l'école de son choix, la charte fondamentale luxembourgeoise confie à l'Etat le soin d'organiser, de réglementer et de surveiller l'enseignement»*.¹⁴

L'article 19 de la Constitution luxembourgeoise établit la liberté des cultes et l'article 20 la liberté des consciences : *«Nul ne peut être contraint de concourir d'une manière quelconque aux actes et aux cérémonies d'un culte, ni d'en observer les jours de repos»*.

En préférant la neutralité de l'Etat aux piliers idéologiques, la liberté de conscience à la liberté des religions, le droit à l'enseignement à la liberté d'enseignement, «Liberté de Conscience» renoue avec les luttes des Jacobins de 1848.

Un autre article de la Constitution luxembourgeoise a fait l'objet d'âpres luttes ancrées dans la mémoire collective. L'article 26 stipule que *«Les Luxembourgeois ont le droit de s'associer»* et que *«ce droit ne peut être soumis à aucune autorisation préalable»*. En 1937 une loi qui voulait interdire le parti

14. Pierre MAJERUS, *L'Etat Luxembourgeois*, première édition en 1947, neuvième édition en 1993.

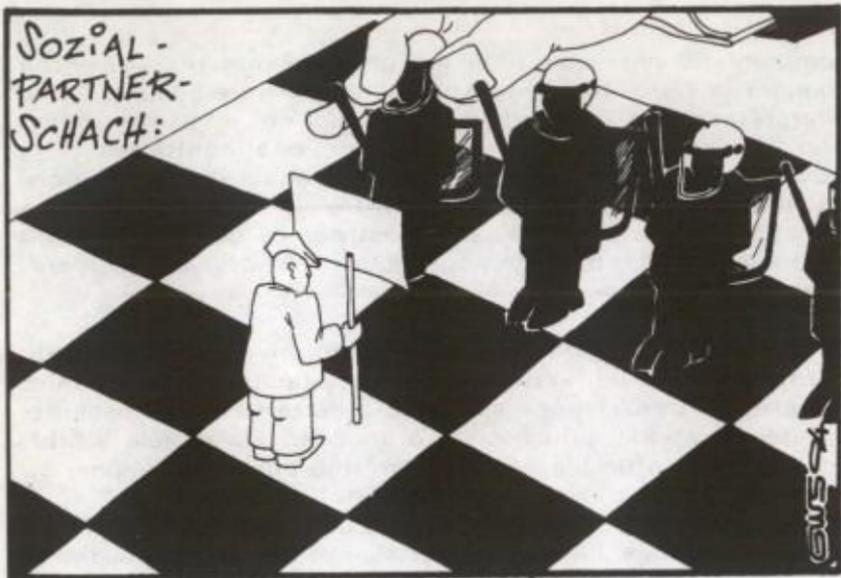
communiste ainsi que tous les groupements qui «visent à changer la Constitution» a été rejetée par référendum. Cette interprétation de l'article 26 n'a jamais été remise en question. Il est permis d'avoir des opinions contraires à la Constitution, on a le droit de vouloir changer la Constitution, on n'a pas le droit d'agir contre la Constitution. La Constitution est un cadre, elle n'est pas ce qu'on appelle en Allemagne «un ordre démocratique» (*freiheitlich-demokratische Grundordnung*).

En refoulant la religion dans le domaine privé, en exigeant de l'Etat une non-immixtion dans les questions de morale, «Liberté de Conscience» s'oppose à cette forme d'absolutisme démocratique qui consiste à imposer une morale d'Etat, une idéologie officielle, un conformisme public, un régime où personne ne croit et où tout le monde fait comme si.

Il s'agit aussi de sauvegarder un espace public non soumis au compartimentage idéologique et de refuser la consolidation idéologique des ghettos ethniques.

Dans l'Europe actuelle cela semble être une entreprise à contre-courant ¹⁵.

15. Voir le numéro de novembre-décembre 1993 de la revue *Le Débat*: «Cette évolution pourrait se traduire dans le droit, car la législation française à ce sujet est ancienne, désuète et inadaptée. A cet effet, il conviendrait de préparer, dans la concertation et en tenant compte du contexte européen, une grande loi sur la liberté religieuse, répondant aux besoins et aux problèmes actuels. C'est ce qu'ont fait récemment plusieurs pays voisins... Au lieu de rêver un peu naïvement d'exporter sa laïcité (laquelle ?), la France pourrait ainsi, tout en restant fidèle à sa tradition laïque, combler un retard regrettable par rapport à d'autres pays européens» (Maurice Barnier, p.87).



les problèmes du déconstructivisme
au luxembourg
**les mythes
de l'identité luxembourgeoise**

robert medernach*

Depuis le siècle des Lumières, et surtout depuis l'élaboration de systèmes d'analyse historiques et dialectiques matérialistes par Marx, la méthodologie du «déconstructivisme» a, dans la pensée critique européenne, une longue tradition.

Cette méthodologie ne doit pas être confondue avec un relativisme «post-moderne», avec l'uniformisation des systèmes de valeurs, et catégories ou terminologies politiques dont le but est une mise au pas idéologique de la «société civile» des sociétés bourgeoises tardives, l'imposition du consensus «*mainstream*», de l'esprit du temps «libéral-démocrate» et «anti-totalitaire».

Il s'agit d'une analyse politique et mise à nu théorique des constituants idéologiques des paradigmes dominants : ainsi, sans la déconstruction de la conception du monde de la classe féodale par l'intelligentsia bourgeoise et son *Encyclopédie*, la Révolution française n'aurait-elle pas été possible.

La pratique et l'analyse déconstructivistes au Luxembourg doivent en premier lieu s'occuper des mythes de «l'idéologie luxembourgeoise» qui participent pleinement, et encore de

* Employé municipal. Collaborateur du *Zeitung*.

nos jours, de l'évolution historique et idéologique du Luxembourg et contribuent à l'organisation de sa superstructure socio-culturelle et politique. La pensée bourgeoise qui prévaut au Luxembourg est encore une pensée mythologique primaire.

La constitution géographiquement et politiquement agraire du pays et de l'Etat, l'absence historique de révolution bourgeoise, le niveau intellectuel, philosophique et théorique extrêmement faible de ce qu'on pourrait appeler la «vie spirituelle» dans l'Etat-nain du Luxembourg, ne sont pas les moindres facteurs à prendre en considération.

Les problèmes d'un actuel déconstructivisme au Luxembourg étaient et restent ceux de la démystification des «valeurs sûres».

Traiter de ces problèmes, serait-ce brièvement, dans le cadre d'une revue belge théorique et marxiste, pour ainsi dire «à l'étranger», me semblait *a priori* relativement difficile, parce que les mythes courants au Luxembourg, ceux qui soudent et uniformisent idéologiquement le bloc politique dominant de gauche à droite, sont presque inconnus en Belgique, ou connus seulement de manière très partielle.

Il me semblait impossible de faire plus qu'une énumération analytique : j'ai donc longtemps hésité avant de mettre sur papier cet inventaire de lieux communs idéologiques, un catalogue plutôt descriptif et effleurant tout au plus les vrais problèmes.

Une camarade me fit toutefois remarquer que l'absence, totale jusqu'à présent, d'un tel répertoire de mythes à déconstruire facilitait les bavardages pseudo-théoriques au Luxembourg, et permettait d'éviter les véritables problèmes d'un travail théorique rigoureux. Cette remarque pertinente m'a donc convaincu de tenter une aventure quelque peu périlleuse, d'esquisser un catalogue rudimentaire, parce que les mythes à déconstruire déterminent, malheureusement encore trop souvent aujourd'hui, la pensée et la pratique d'une gauche se définissant comme «véritable».

le luxembourg, un Etat bourgeois sans bourgeoisie autochtone dominante

Le cadre étatique du Luxembourg recouvre un territoire qui, jusqu'à la révolution industrielle à la fin du XIX^e siècle, appartenait aux régions économiquement les plus retardées d'Europe.

La ville de Luxembourg, qui s'est développée autour d'une forteresse, n'était un centre ni artisanal, ni artistique, ni commercial. La succession constante des occupations et dominations étrangères empêcha qu'aucune classe bourgeoise ne se constitue à l'intérieur des murs de la forteresse.

A l'occasion de l'indépendance étatique, une petite bourgeoisie avait bien commencé à se constituer, mais elle resta à l'état embryonnaire, sans que se structure une véritable classe bourgeoise.

Le capital circulant au Luxembourg depuis l'industrialisation était français, belge ou allemand, la petite bourgeoisie luxembourgeoise remplissant, en majeure partie, des fonctions d'agent commercial, administratif et étatique des intérêts financiers étrangers.

Ainsi s'est constitué au Luxembourg un Etat bourgeois sans bourgeoisie nationale.

Il en résulta deux spécificités, qui déterminent encore de nos jours la constitution politique du Luxembourg.

La première, c'est que l'appareil d'Etat, comme capitaliste total idéal, et ses organes administratifs occupent une place très importante.

La seconde spécificité, par rapport au reste de l'Europe, c'est que la superstructure idéologique est restée très sous-développée, et a évolué vers des caractéristiques et constituants luxembourgeois typiquement provinciaux : une pensée pré-bourgeoise, mais surtout mythologique, religieuse et irrationnelle a ainsi pu se perpétuer et se renforcer.

En témoignent la force de croyances catholiques populaires (ou plutôt infantiles), l'absence d'une vie intellectuelle académique et développée, les retards dans la production symbolique-culturelle à tous les niveaux (littérature, arts plastiques, théâtre, philosophie,...) : tous ces champs d'activité n'ont pu fleurir qu'après que le Luxembourg se soit mué en centre du

capital financier européen), et la résistance opiniâtre des images des hommes et du monde obsolètes et arriérées, surtout dans la petite bourgeoisie traditionnelle et dans les milieux ruraux. La superstructure de bourgeoisie tardive au Luxembourg n'a, en tout cas, jamais suivi l'évolution effective des forces productives et des conditions de vie matérielles de la majorité de la population.

Au Luxembourg, jusqu'à la fin des années 60, un catholicisme réactionnaire dominait dans la vie quotidienne et la manière d'agir du peuple, ainsi que dans le discours moral et public. L'absence, ou plutôt l'isolement d'avant-gardes politiques et artistiques, l'attachement à des modes de pensée et de vie obsolètes, le caractère conservateur de la vie sociale au Luxembourg étaient les conséquences nécessaires de l'absence d'une classe bourgeoise dominante à l'intérieur des frontières.

la fiction d'une nation

Jusqu'à la déclaration d'indépendance, il n'y avait pas plus de nation que de luxembourgeois.

Les populations de la plaine ou du Nord du pays, vivant dans des conditions d'Ancien régime, n'avaient quasiment rien en commun avec les habitants de la capitale. Le Luxembourg a été conçu sur un tapis vert, comme un Etat-tampon au service des grandes nations européennes, sans référence à aucun sentiment national, la majorité des habitants ne connaissant même pas les frontières exactes de cette création artificielle qui les identifiait dorénavant comme «Luxembourgeois».

Seules les expériences communes de l'industrialisation, des deux guerres mondiales et de la résistance à la domination allemande et à l'occupation nazie ont pu faire naître une espèce de sentiment national. Ce n'est donc qu'après la deuxième guerre mondiale qu'on peut parler du Luxembourg comme d'une «nation en soi». Mais, rapidement, les évolutions - économique, socio-culturelle, sociologique et démographique - qui suivront, jusqu'à aujourd'hui, auront pour effet de relativiser le caractère national de la population du et au Luxembourg.

Depuis l'industrialisation, le Luxembourg a été un pays d'immigration, et il l'est de nos jours de manière encore plus importante : 30% de la population est de nationalité étrangère, tandis qu'un nombre croissant de Noirs et de personnes d'autres cultures non-européennes se font naturaliser Luxembourgeois.

La part des Luxembourgeois «authentiques» diminue, leur natalité continue à diminuer, et on peut prévoir que le Luxembourg sera bientôt un *patchwork* multiculturel, où le sentiment d'appartenance sera davantage déterminé par une situation avantageuse du point de vue économique, matériel et social que par un quelconque sentiment national luxembourgeois, quelle que fût la manière dont il est apparu.

La nation luxembourgeoise n'a jamais été une nation au sens bourgeois du terme, mises à part de courtes périodes comme celle de 1945 à 1975, qui a vu l'apogée de l'industrie de l'acier, l'amélioration rapide des conditions de vie matérielles, et une politique d'immigration encouragée.

La dislocation du corpus «nation» - par les effets de la mondialisation des flux de capitaux, de la crise structurelle du capitalisme et de l'ordre bourgeois au Luxembourg - effrite très vite l'identité nationale. Se référer à la «nation luxembourgeoise» ne représente plus dès lors qu'un recours à une illusion mythologique de plus.

l'identité religieuse catholico-chrétienne

Les idéologues et les politiciens conservateurs et réactionnaires aiment définir le peuple luxembourgeois comme un ensemble religieusement et philosophiquement homogène, dont la *weltanschauung* serait fondamentalement imprégnée de catholicisme.

Certes, le Luxembourg a été aussi chrétien que tout autre pays européen, si l'on tient compte de la situation particulière du pays, du bas niveau intellectuel et de l'absence d'une classe bourgeoise éclairée. Mais pour dire les choses avec modération, en 1995, l'affirmation ne relève plus que du pur désir de doctrinaires cléricaux.

Ce qui définissait au Luxembourg l'apparente «*attitude profondément religieuse de ses citoyens*» (Heiderscheid), c'était un attachement profond à des traditions et rites formels, qui

caractérisait justement la variante catholique de la chrétienté européenne, et qui codifiait chaque étape de la vie humaine. Cet attachement relativement inconscient à ces rites, qui correspondent aux cycles traditionnels de la vie paysanne, a donné du Luxembourg l'image extérieure d'un «*enfant fidèle à notre Sainte Mère l'Eglise Catholique*» (J-B. Esch).

Mais, les idéologues cléricaux confondent ici l'apparence et la réalité.

Depuis que la classe dominante peut se passer du christianisme institutionnalisé, en l'occurrence de l'Eglise catholique, comme instrument de stabilisation et de domination, l'influence de l'Eglise s'est réduite de manière drastique : en effet de nos jours, les chrétiens pratiquants constituent une minorité infime au sein de la société civile luxembourgeoise.

La course à la consommation a pris le relais de la religiosité comme stabilisateur des rapports et paradigmes dominants : les enfants du miracle économique luxembourgeois connaissent très bien tous les fabricants de jeans et pulls à la mode, mais auraient sans aucun doute des difficultés à nommer les douze apôtres !

Le caractère profondément religieux du Grand-Duché est un mythe : les seuls liens entre la plus grande majorité de la population et l'Eglise et la religion sont les rites des étapes de vie petits-bourgeois et bourgeois tels que baptêmes, mariages et enterrements religieux. L'absence de séparation entre l'Eglise et l'Etat a pour l'Eglise catholique luxembourgeoise l'effet d'une mise aux soins intensifs : elle la tient en vie artificiellement. Ce que les gens appliquent dans leur vie quotidienne de la passion et de l'élan de la foi chrétienne est à considérer comme quantité négligeable.

le «**modèle luxembourgeois**»

Dans les présentations apologétiques de ses performances, aucun des gouvernements luxembourgeois ne manque de mentionner ses mérites pour le maintien et le perfectionnement du «**modèle luxembourgeois**». Ces messieurs, comme Santer et Juncker, respectivement commissaire européen et premier ministre, prônent ce «**modèle**» comme un exemple à suivre par l'entièreté du monde civilisé.

Qu'en est-il en réalité de ce modèle politique et social, et quelles en sont les conditions matérielles et politiques ?

Puisque les détenteurs du capital ont dû faire représenter indirectement leurs intérêts au Luxembourg par l'appareil étatique, par le capitaliste total idéal, ils étaient traditionnellement intéressés à ne laisser planer aucun doute sur les rapports sociaux au Luxembourg, et à y garantir la paix sociale, de manière à réaliser sans accrocs la reproduction du capital.

Comme les taux de profit au Luxembourg étaient (et sont !) relativement élevés, et comme le capital étranger a souvent pu extraire des surprofits, il a été possible sans grande difficulté, après la deuxième guerre mondiale, de corrompre matériellement et de tenir tranquilles de larges parties de la classe ouvrière et laborieuse. Spécialement, l'augmentation rapide du pouvoir d'achat et l'amélioration des conditions de vie matérielles depuis la fin des années 60 ont permis aux «partenaires sociaux» et aux gouvernements luxembourgeois d'instituer - apparemment de façon durable - un climat de paix sociale et de «dialogue social effectif». En même temps aussi se stabilisaient l'idéologie social-démocrate - de «partenariat social», de «négociations partenariales entre capital et travail» - et celle du consensus social.

Quand le capital financier européen a choisi le Luxembourg comme base d'action nationale en Europe, pour conquérir de là une domination mondiale sur le capital productif, le «modèle luxembourgeois» avec sa paix sociale garantie convenait parfaitement à ses intérêts.

Jusqu'à l'avènement irrémédiable de la crise structurelle du capitalisme et de l'effondrement du «socialisme réel», ce modèle et l'idéologie luxembourgeoise hégémonique de la «paix sociale durable» étaient même la condition *sine qua non* de l'existence du Luxembourg comme plaque tournante du capital financier européen.

Entre-temps, ce mythe-là a montré des fissures : le Traité de Maastricht ne permet plus l'existence d'îlots échappant au *dumping* social en Europe, et le capital financier doit chercher de nouvelles voies pour remplacer le «modèle luxembourgeois» par un modèle moins coûteux et rendant la marchandise force de travail moins onéreuse.

Depuis peu, la non-conclusion de quelques conventions collectives de travail importantes pour le Luxembourg, l'introduction du travail de week-end dans quelques entreprises pilotes, et les controverses autour de la fonction publique montrent que la fin du «modèle luxembourgeois» est en vue. Ce qui ne changera d'ailleurs guère l'idéologie interclassiste et social-démocrate du «partenariat social» et de «l'équilibre des intérêts». Montrer ici les dimensions mythiques du courant principal de la pensée luxembourgeoise me semble une des tâches les plus dures de la déconstruction marxiste et subversive des paradigmes dominants.

la société luxembourgeoise de classe moyenne et ses valeurs

A la fin des années 60, l'économie luxembourgeoise s'est développée très rapidement : la haute conjoncture permanente pour les produits sidérurgiques, et le début de l'établissement du capital financier européen au Luxembourg ont entraîné une forte augmentation du pouvoir d'achat et du niveau de vie. Les manières de vivre et les habitudes de consommation de la classe ouvrière se sont assez rapidement alignées sur celles des classes moyennes. Ainsi s'est développée ce qu'on a appelé la «société luxembourgeoise de classe moyenne».

Les références des classes moyennes sont devenues le «*mainstream*» idéologique dominant dans toutes les classes et couches de la population. La primauté de l'économie, du matériel, la consommation comme métaphore d'une vie réussie et heureuse, la construction de sa maison individuelle comme but de vie, la famille à un ou deux enfants comme manière de vivre dans la norme, ... toutes ces règles d'un conformisme bourgeois adaptées aux paramètres des «*sociétés de masse et de consommation*» européennes (Lübbe) sont devenues les repères d'une société dont les aîeux ont encore fait l'expérience contrainte des pénuries matérielles.

Quelques valeurs de cette société de classe moyenne - la maison familiale, la voiture, le voyage annuel de vacances - méritent une attention particulière lors de leur analyse et de leur déconstruction. La mobilité individuelle, tout comme le style de vie en des ghettos de maisons unifamiliales des villages-

dortois, caractérisent particulièrement bien la vision qu'une société de classe moyenne a d'elle-même; une société dont l'unification et l'uniformisation pourraient chercher leurs pareilles en Europe.

Cette uniformisation idéologique autour d'un consensus de classe moyenne «éclairée» et «consommatrice» se manifeste dans l'invocation - sociale-chrétienne, libérale de gauche et surtout sociale-démocrate - du «partenariat social», de «l'équilibre des intérêts» et du «compromis social permanent de répartition des intérêts». Politiquement, cette unification d'un bloc dominant presque unanime correspond à une assimilation politique, programmatique et structurelle de tous les partis, de droite à gauche, jusqu'à la méconnaissance de leurs spécificités et à l'exclusion du débat public et de la vie politique de toutes forces, partis, courants ou théories qui seraient en opposition fondamentale.

La tolérance répressive de la majorité découle de la domination bourgeoise qui, grâce à la société de classe moyenne, s'est constituée en une forteresse apparemment imprenable. Suite à la crise structurelle, qui a aussi frappé le Luxembourg, aux mesures de régression sociale, au bradage des forces de travail et de l'Etat, surtout provoqués par le Traité de Maastricht, c'est seulement l'effritement et la décomposition des loyautés aux marges de la société qui ouvrent pour la première fois des perspectives d'une mise en question déconstructiviste.

le luxembourg, exemple tolérant et multiculturel d'un pays d'immigration pour l'europe entière

La première révolution industrielle, au XVIII^e siècle, nécessita déjà le recours massif à de la main d'œuvre étrangère. Les premières vagues d'immigration - allemandes, polonaises et surtout italiennes - provoquèrent de forts décalages socio-culturels dans ce qu'on peut appeler, encore imprécisément, la société civile d'antan.

L'essor économique, après la seconde guerre mondiale mais surtout à la fin des années 60 et au début des années 70, et

les nouvelles vagues d'immigration qui allèrent de pair ont provoqué à nouveau de grands changements dans la structure sociale et dans l'identité socio-culturelle luxembourgeoise.

A la fin de ce siècle, plus d'un tiers des habitants du pays seront des étrangers ou d'origine étrangère, et plus de 16% des gens qui posséderont la nationalité luxembourgeoise ne maîtriseront pas le luxembourgeois et n'auront aucun lien avec l'identité traditionnelle luxembourgeoise.

Le Luxembourg est une société multiculturelle malgré elle, en seule raison de son succès économique et de son importance pour le capital financier européen. En aucun cas le Luxembourg n'est à considérer comme multiculturel dans le sens d'une interpénétration socio-culturelle et d'influences et fécondations mutuelles. Les différentes identités et sensibilités socio-culturelles vivent les unes à côté des autres, et non pas ensemble. Qu'il n'y ait jamais eu publiquement de réactions xénophobes d'importance n'a rien à voir avec la tolérance, proverbiale mais virtuelle, ni avec la conscience multiculturelle de ses habitantes et habitants : ce n'est qu'une conséquence directe de la ségrégation existentielle et culturelle. En plus, les bonnes conditions de vie et la richesse matérielle de la majorité de la société luxembourgeoise évitent que cette dernière s'adonne à des manifestations de jalousie sociale primaire ou au racisme populaire envers de supposés concurrents sur le marché du travail.

L'ouverture de fissures socio-culturelles et l'expansion d'idéologies fascistes ou «identitaires» dépendent de l'évolution future de la crise structurelle et conjoncturelle du capitalisme européen, et de ses répercussions sur le Luxembourg.

Le caractère cosmopolite, multiculturel et tolérant du Luxembourg est le mensonge manifeste d'une société envers elle-même, une société qui a totalement idéalisé sa position économique privilégiée en Europe.

le mythe de la résistance antifasciste d'un peuple entier

Jusque dans un passé récent, le mythe d'une résistance antifasciste du peuple luxembourgeois entier contre l'occupant nazi a été maintenu et transmis aux générations suivantes. Ce

n'est que depuis le milieu des années 80 qu'une génération d'historiens plus jeunes et plus empiriques s'est accordée sur une évaluation historique acceptable et plus réaliste de ce mythe qui fonde et stabilise la nation.

Une minorité de Luxembourgeoises et de Luxembourgeois ont résisté aux occupants nazis, avec des motivations, motifs et idéologies très divers, et des buts souvent contradictoires.

Une minorité s'est compromise dans la collaboration.

Et la majorité des Luxembourgeoises et Luxembourgeois sont restés passifs, même si l'occupation était majoritairement refusée.

Ainsi un historien comme Lucien Blau osa-t-il procéder à une véritable analyse des orientations politiques des différentes tendances de la Résistance, et il put constater qu'une partie de la résistance petite-bourgeoise et de droite défendait des positions fascisantes et corporatistes.

Le mythe de la résistance à l'occupation allemande est un terrain compliqué, et les forces qui s'y opposent à une déconstruction sont très vives, et même acharnées à gauche. Ce mythe, et les demi- et contre-vérités historiques trouvent leur origine dans l'incertitude et la menace latente qui pèsent sur l'identité luxembourgeoise, celle-ci, historiquement improuvable, ne pouvant se légitimer.

les projections freudiennes : la grande-duchesse charlotte...

Le symbole incarné de cette «résistance» idéalisée est la personne de la grande-duchesse Charlotte, qui s'était réfugiée chez les alliés occidentaux et personnifiait le Luxembourg bourgeois, légitime et étatique.

Aux yeux de ses sujets, cette femme charismatique incarnait toutes les vertus réelles et virtuelles luxembourgeoises qu'ils pouvaient opposer à l'occupant fasciste : la fidélité envers son propre Etat, peuple et pays, la fidélité envers la religion catholique établie, envers la démocratie parlementaire représentative, envers les valeurs bourgeoises et le mode de vie adapté et conformiste. Charlotte incarnait la vision conservatrice «luxembourgeoise» du monde et de l'existence.

Les troupes nazies occupaient l'Allemagne, et le *NSDAP* voulait «ré»-intégrer le Luxembourg à l'Allemagne fasciste : ils se heurtèrent à une société très renfermée, très conservatrice, bourgeoise et très imprégnée de son caractère catholique. La grande-duchesse Charlotte était le repère pour ce Luxembourg conservateur, qui entendait rester ce qu'il était, et qui en tout cas ne pouvait pas s'identifier à la domination fasciste ni au folklore nazi.

Le rôle prépondérant de la grande-duchesse découlait de l'antagonisme entre les codes traditionnels du Luxembourg conservateur, occidental et bourgeois, et la volonté fasciste, nazie populaire «de renouvellement et de changement». L'éminente image idéalisée de la «grande dame» s'opposa à l'image des nazis braillards et belliqueux. La projection de la vision du monde conservatrice et petite-bourgeoise sur ce guide féminin et emblématique de toutes les vertus bourgeoises incarna matériellement la volonté de résistance de la société luxembourgeoise contre l'Allemagne nazie.

...et son équivalent céleste, marie mère de dieu

Le prolongement transcendantal de la grande-duchesse Charlotte, et la forme ultime de la sublimation des valeurs conservatrices-bourgeoises projetées sur elle, sont sans aucun doute la «consolatrice des affligés», Marie, mère chrétienne de Dieu, dont l'icône à la cathédrale de Luxembourg est vénérée de manière spécialement intensive, tous les ans, par le restant des fidèles de l'Eglise catholique et par les représentants du pouvoir séculier, du gouvernement et du parlement, lors d'une solennelle «procession finale» clôturant «l'Octave».

C'est une bonne occasion pour les «chrétiens du dimanche» luxembourgeois et les patriotes occasionnels d'appeler la population luxembourgeoise à communier avec l'ordre bourgeois dans ses formes conservatrice, nationale et religieuse. Toutes les vertus bourgeoises qui font la stabilité de l'ordre établi, et qui transcendent pour ainsi dire sa légitimation, le projettent dans le monde du divin et de l'éternel, sont ainsi censées être renforcées par ce culte de la Sainte-Marie. Ces

rites de reconnaissance de «l'Octave», cette consécration religieuse d'un ordre politique, interpellent une société profondément sécularisée, où la consommation a déjà remplacé toute référence religieuse, où la voiture privée et la maison jouissent d'un plus grand prestige que toute consolation religieuse et le paradis futur.

Mettre à jour ces contradictions entre des rites historiques obsolètes et la réalité politique et idéologique nous permettra d'avancer un peu dans la pénible entreprise de la déconstruction des mythes et paradigmes bourgeois.

remarque finale

Nous nous sommes limités ici à l'énumération des domaines à déconstruire. Un large champ d'action est ainsi ouvert aux auteurs politiques, littéraires et dramatiques qui veulent s'occuper de la configuration idéologique de «l'autonomie» et de «l'identité» luxembourgeoises.

Aussi longtemps que ce travail n'est pas adéquatement traité par la gauche luxembourgeoise, les personnes au pouvoir seront relativement tranquilles. Gramsci a montré que la question de la suprématie idéologique était la question décisive du pouvoir, à laquelle la théorie marxiste - à l'aide du déconstructivisme - se doit de répondre dans chaque pays, selon la constitution socio-culturelle qu'y revêt l'idéologie bourgeoise. Un bel et intéressant travail en perspective pour la gauche intellectuelle du Luxembourg.

(traduit de l'allemand par Freddy Mockel et l'auteur)

PROFITEZ DES DERNIÈRES
ÉLECTIONS LIGHT*!!

*MOINS DE 70% DE DROIT DE VOTE!



GWS 93

table ronde

**PCL et/ou nouvelle gauche :
renouvellement et/ou scission**

henri wehenkel - jean-laurent redondo
andré hoffmann - serge urbany

L'histoire du PC luxembourgeois, comme celle du mouvement communiste en général, reflète l'articulation de dynamiques diverses, et parfois contradictoires.

Depuis la fin de la guerre et la libération, renforcé par son rôle dans la Résistance et par le prestige de l'URSS, fortement implanté dans le bassin sidérurgique lorrain, le PCL a représenté une force politique qui compte, combattue mais reconnue.

Le tassement de la guerre froide lui a laissé une audience significative, qui se renforça dans les années 60: en 1968 - après et malgré son approbation de l'intervention en Tchécoslovaquie - il a 6 députés dans un parlement qui en compte 56, soit 13% des voix, 2% de plus qu'en 1945. C'est l'apogée, et le début du déclin.

Le PCL est perçu, positivement, comme le parti de la justice sociale, celui qui défend les intérêts des «petites gens» et notamment de la classe ouvrière.

Ses dirigeants sont connus et respectés dans l'opinion publique, largement au-delà de l'électorat communiste.

Jusqu'en 1993, le PCL participe, decrescendo, à des coalitions municipales dans le Sud sidérurgique. Dans la deuxième ville du pays (Esch-sur-Alzette, 25 000 habitants), le pôle du bassin sidérurgique, de 1946 à 1949 et puis de nouveau de 1970 à 1978, le maire est communiste.

Un syndicat ouvrier à direction communiste a été très influent pendant les premières années d'après-guerre: affaibli progressivement, il a fusionné, en 1965 avec - ou plutôt dans - le syndicat à direction socialiste.

Le déclin électoral commence en 1974, et se poursuit jusqu'aux élections de 1989, à l'issue desquelles le PCL ne conserve, avec 4.3% des voix, qu'un seul député.

Le dernier siège sera perdu aux élections de 1994, après la scission dont il sera question ci-après.

La direction des Urbany - Dominique, de 1932 à 1976, puis son fils René jusqu'en 1990 - a été caractérisée, au plan international, par un soutien étroit donné aux PC de l'URSS et de la RDA. Dans les années 70, le PCL s'isole complètement du développement de l'eurocommunisme.

Au plan interne, le centralisme démocratique est de stricte observance.

Dans un tel parti, la glasnost et la perestroïka gorbatchévienne, puis les événements de 1989 provoquent une crise profonde, et conduisent à une tentative de rénovation: ce sera l'objet de la Conférence de Rumelange, en mars 1990, puis du 26^e congrès à Bettembourg, en novembre 1990.

Après toute une année de confrontations, le renouveau est acquis dans les textes, assez largement votés; et un nouveau dirigeant, Aloyse Bisdorff, est élu, mais de justesse. Dans la pratique, et malgré une première période assez dynamique, le consensus se dégradera après peu de temps. Il ne résistera pas à l'épreuve des élections municipales d'octobre 1993: la stratégie d'ouverture - PC et/ou Nouvelle gauche - est l'objet de conceptions et de pratiques opposées, et les résultats sont décevants.

Le pluralisme interne tout neuf est mis en cause et devient centrifuge. Au congrès de décembre 1993, c'est la rupture, les exclusions puis la scission d'un groupe qui reprend le label

Nouvelle gauche (Nei Lénk). Et aux élections parlementaires de mai 1994, aucune des deux formations ne passe.

Les CM ont invité quatre protagonistes «rénovateurs» : deux ont fait le choix de continuer à militer au PC, les deux autres animent le groupe Nei Lénk. De commun accord, le débat a été centré sur les questions de fond, la poursuite de la polémique - reproches, exclusives,...- restant off the record, tout comme l'éventuel arrêt de celle-ci, sous la seule responsabilité des acteurs luxembourgeois.

en guise de présentation

Henri Wehenkel — Aujourd'hui nous défendons toujours les idées venues de l'opposition dans le PC, et nous nous définissons comme communistes. Dans une perspective ouverte d'unité de gauche. Je ne sais pas si eux se définissent encore comme communistes rénovateurs, ou seulement comme «de gauche» de façon générale.

Le paradoxe, c'est que, dans l'ancien Parti, Serge et André étaient à la direction..., et nous dans l'opposition, si on peut utiliser ce mot pour un PC orthodoxe de l'époque. C'est seulement après 89 que je me suis considéré comme de la majorité.

Jean Laurent Redondo — Après avoir été trotskiste dans ma prime jeunesse, je suis devenu membre du PCL en 1973, après le putsch au Chili. Pendant toute cette période, et jusqu'au Congrès de Bettembourg, je m'y considérais comme un «dissident orthodoxisant». Un dissident au PCL au moment où mon ami Serge était fonctionnaire et défendait toujours, contre moi, la ligne officielle... Je me référais à un marxisme de principe, orthodoxe.

Aujourd'hui, Henri dit que nous sommes toujours oppositionnels... Je ne sais pas. Je suis membre du Comité central du PCL, et je participe aux débats en tant que tel. Je défends toujours mes positions, ce que je n'aurais pas pu faire avant le Congrès de rénovation. Aujourd'hui, je peux parler tout à fait librement, sans aucune censure. Mes positions peuvent être majoritaires sur certains points, minoritaires et critiques sur d'autres. Ou l'inverse. Mais à la différence de ce que j'ai

connu pendant une vingtaine d'années, je peux maintenant m'exprimer tout à fait librement.

Serge Urbany — Je suis au Parti depuis 1969. Ou plutôt j'y étais... voilà un lapsus freudien... J'y suis devenu secrétaire en 79, collaborateur de René Urbany, surtout pour le travail parlementaire. Une collaboration dont je me souviens avec beaucoup de plaisir. C'était un homme charismatique a-t-on dit, et très ouvert à la discussion, malgré des positions très fermes, et pas toujours justes à mon avis. Il impulsait la discussion.

Par exemple, pendant cette période, j'ai travaillé sur la question des classes sociales, et notamment sur la question de la classe ouvrière, qui devait à mon avis être définie autrement qu'elle ne l'était et qu'elle ne l'est encore actuellement. Au PCF, elle est définie comme composée des travailleurs productifs. Nous, nous disions plutôt qu'elle comprend une grande partie du salariat. Et qu'il fallait partir de là. C'est une question qui a été à la base de beaucoup de discussions, elle a fait bouger beaucoup de choses au Parti.

Quant à mon travail, l'appellation «fonctionnaire» (en allemand, «permanent» en français *-ndlr*) a une connotation assez péjorative. Je ne me suis jamais considéré comme tel, mais comme travailleur au parti.

Je me considère comme communiste dans le sens que Marx donnait à ce mot. J'ai bien sûr été formé à l'école du Parti - j'ai sans doute été au début ce que l'on appelle un «stalinien» aujourd'hui - mais j'ai quand-même évolué, et me suis rendu compte qu'il y avait beaucoup de choses, y compris dans certains domaines essentiels (la politique internationale, par exemple), qu'il fallait changer. Et j'ai suivi avec beaucoup d'attention les évolutions qui se sont produites dans d'autres pays.

J'ai été exclu du Parti en 94, après les élections. J'étais du côté de la résolution qui fut minoritaire au Congrès. Certains camarades sont sortis à ce moment, tandis que quelques autres et moi-même restions. Nous nous sommes présentés aux élections sur la liste de la Nouvelle gauche, et c'est sur cette base-là que l'on nous a exclus immédiatement après le scrutin.

Et donc j'ai dû, trois jours après le Congrès, quitter mon emploi. Je l'ai lu dans la presse. J'ai repris alors mon métier d'avocat.

André Hoffmann — Je suis enseignant, et je suis entré au PC en 1970. Je venais du mouvement étudiant. Au sein du Parti, j'étais essentiellement en désaccord avec les positions par rapport aux pays du-dit «socialisme réel», et sur le fonctionnement interne du Parti, où un débat ouvert sur ces sujets n'était guère possible. C'étaient des sujets tabous.

J'ai été député du PCL pendant quatre ans, après le décès de René Urbany en 1990. Aloyse Bisdorff, qui était le deuxième sur la liste (et donc en principe suppléant), s'était désisté.

J'ai donc été député jusqu'au début de l'année 94, c'est-à-dire après la scission du Congrès de décembre 93, qui a vu le départ d'environ vingt cinq membres du Parti. Après que la *Nei Lénk* ait décidé de participer aux élections, j'ai été candidat, et j'ai rendu mon mandat le 15 avril. Un autre député PC m'a donc succédé.

Je faisais partie de ceux qui espéraient que l'état de choc, de crise dans le PC (à partir de la fin des années 80 essentielle-ment), pourrait conduire à un renouvellement. Nous y avons beaucoup travaillé - en commettant d'ailleurs quelques erreurs - tant à l'intérieur que vers l'extérieur. Malheureusement, en gros, deux façons de penser le mouvement communiste ou la gauche en général s'opposaient.

Je suis donc l'un des initiateurs de la Nouvelle gauche : nous ne voulions pas, après être sortis du Parti, abandonner le travail politique, mais continuer dans la même ligne sous d'autres conditions.

CM — Revenons d'abord sur le parcours du PCL depuis la deuxième guerre mondiale. Comment expliquer que ce parti ait connu son apogée autour de la fin des années 60? Quels facteurs sociaux ou politiques mettriez-vous en évidence ?

Henri W. — La bonne implantation d'avant-guerre explique l'influence du PC dans la résistance, et elle est prolongée par un syndicat communiste - le *FLA (Frei Lëtzebuurger Arbeitervorband)* - qui tiendra assez longtemps, par-delà la guerre froide, jusque dans les années 60.

De plus, il n'y a pratiquement pas eu d'exclusion du Parti luxembourgeois, alors que d'autres partis ont connu des luttes internes graves. Il y a eu des frictions, bien sûr, mais l'équipe dirigeante et le noyau étaient solides.

Par la suite, le syndicat communiste a fusionné avec le syndicat socialiste, ce qui a produit d'abord un succès électoral communiste mais, à longue échéance, je pense que cela a diminué l'implantation ouvrière.

Dans les années 60, le parti a bénéficié de renforts venus des classes moyennes et des intellectuels, ce qui a expliqué les succès électoraux. Dans le centre, à Luxembourg-Ville, par exemple, nous avons fait 10% - deux sièges - aux municipales. Le PC avait une certaine influence sur des milieux différents. Cela était aussi dû à la faiblesse et aux divisions du Parti socialiste à cette époque.

La première défaite, en 74, s'explique par la remontée du Parti socialiste. Celui-ci s'est débarrassé de son aile droite, ce qui lui a permis de concurrencer de manière beaucoup plus efficace les communistes, dont le Parti commençait à vieillir, à ne plus résoudre ses problèmes - par rapport aux classes moyennes par exemple, cela a été l'ouvriérisme. Le PC ne s'est plus renouvelé.

Il y a en fait eu deux reculs : au début des années 70, et cela s'est traduit en 74, puis est venue la crise de reconversion de la sidérurgie, l'ébranlement des bastions ouvriers.

CM — Cette montée des années 60 ne pouvait plus être mise au crédit de la solidarité avec l'Union soviétique et l'Armée rouge victorieuse. Comment analysez-vous la fermeture relative du PC à cette période ?

André H. — Le terme de fermeture concerne essentiellement les structures internes du Parti, pas son activité. Je crois que le Parti était ouvert à la société, qu'il était très proche des problèmes réels, ... sociaux. Le PC était perçu, même par ses adversaires, comme le parti défendant essentiellement la justice sociale. Même si les autres aspects revenaient dans les polémiques. Mais sa force résidait dans ses positions en matière sociale.

Le poids de la classe ouvrière dans la sidérurgie était clairement déterminant. D'ailleurs, le mouvement ouvrier luxembourgeois était déjà fort avant la deuxième guerre mondiale. Le PC y jouait un rôle important, qui a été, comme on vient de le dire, renforcé par la Résistance. Et cela a continué dans les années 50 et 60.

Les positions du Parti en matière de relations internationales (malgré la victoire en 68, après les événements de Prague) sont l'un des facteurs qui ont nui à sa crédibilité, et la perte de crédibilité explique le déclin. Parce que progressivement, «l'attractivité» de l'Union soviétique et du socialisme se réduisait nettement.

De plus, dans un pays de la taille du Luxembourg, le rôle des personnalités n'est pas négligeable. A l'époque, le Parti comptait cinq ou six cents membres. Il comptait dans ses rangs des gens qui étaient des personnalités au Luxembourg, Dominique Urbany et Jos Grandgenet par exemple, ou encore Arthur Useldinger qui fut deux fois le maire d'Esch-sur-Alzette. Et des syndicalistes très appréciés dans les entreprises.

Dans les grandes entreprises sidérurgiques, traditionnellement, le président de la délégation ouvrière était un communiste.

Henri W. — Il y a eu des grèves très dures dans ces entreprises, jusqu'à la grève perdue de 1962. Après il y a eu fusion syndicale et plus d'action possible sur ce terrain.

Serge U. — C'était une génération de dirigeants communistes qui avaient fait leurs débuts dans les grèves ouvrières des années 30, dans le début de l'action contre le fascisme, pendant la Résistance et la reconstruction après la guerre, où ils occupaient des positions très patriotiques. Et malgré le reflux pendant la guerre froide, le Parti était toujours là. Il a dû son influence croissante, pendant la détente au niveau international, à un syndicat très fort, plus fort que le syndicat socialiste, et aux trois fortes personnalités mentionnées par André. Des gens très impliqués dans les luttes sociales, dans la vie politique, avec des revendications très populaires, dont certains dirigeaient des communes. On a récolté les fruits du

travail de toute une vie de ces mêmes personnes. C'était l'apogée, qui a immédiatement été suivie du déclin.

La nouvelle génération est arrivée à ce moment-là, avec René Urbany. Elle a tout de suite été confrontée aux problèmes de restructuration, à l'évolution de la classe ouvrière, etc.

CM — S'il y a un écart entre la force visible et divers indicateurs d'affaiblissement, pouvez-vous préciser le moment et les causes de l'inflexion ?

Jean-Laurent R. — Nous étions confrontés à une situation objective, qui a frappé également en-dehors du Parti. Ce déclin des mouvements ouvriers après la remontée de la fin des années 60, l'émergence du mouvement étudiant, sont allés de pair avec une grande offensive de l'ennemi de classe. Une contre-offensive menée - planifiée même, dans des structures transnationales et supranationales qui ont joué un grand rôle - par les classes dominantes dans les pays capitalistes hautement développés. Le mouvement ouvrier n'est pas le seul acteur de l'Histoire : il ne faut pas méconnaître le rôle de son adversaire.

C'est à ce moment-là que s'est révélé le problème des pays socialistes, que le rapport de forces a basculé. En tant que mouvement communiste, nous ne l'avons pas reconnu sur le moment, mais maintenant, avec le recul, on réalise le basculement de ce rapport de forces, au niveau planétaire, entre le capitalisme réel et le socialisme réel.

la social-démocratie plus l'amour des soviets ?

CM — Mais le Luxembourg paraît décidément à contre-temps : partout ailleurs en Europe de l'Ouest, les années 70 marquent le moment des grandes poussées d'union de la gauche, du renversement des dictatures méditerranéennes. Y a-t-il eu des tentatives d'union de la gauche au Luxembourg ?

André H. — On fonctionne ici avec une pure proportionnelle. Les mécanismes électoraux ne sont donc pas les mêmes qu'en France...

Henri W. — Après avoir été à l'offensive sur le plan international, on s'est retrouvés sur la défensive, face à des mouvements de droits de l'Homme comme Amnesty International ou à des mouvements gauchistes qui prenaient de l'ampleur dans le monde intellectuel.

Surtout, nous avons été suivistes au niveau de la politique communale et syndicale. Il y avait le syndicat socialo-communiste et les coalitions municipales, mais là nous n'avions pas de programme alternatif ou d'idées différentes à opposer aux socialistes. On faisait la même chose, en somme.

Je pense à la grande manifestation - 30 000 personnes en 1973 - des syndicats, qui ont mis en avant, pour la première fois, des propositions qualitatives sur les politiques de santé, d'éducation. «Tout cela, c'est pour détourner la classe ouvrière de la lutte des classes. Ce qui compte, c'est le beefsteak» a dit en substance le Parti communiste. Dans le journal du PC, on parlait plutôt de Brejnev...

Serge U. — Il y avait eu une stratégie nationale, après la guerre. Mais à partir du moment où l'on n'avait plus de syndicat... Il faudrait d'ailleurs analyser les raisons de la disparition de ce syndicat...

Henri W. — ...la faillite ! Il ne restait que moins de 2 000 membres, sur les 10 000 d'après-guerre, et pratiquement plus que des vieux. Il fallait payer une prime pour chaque militant qui mourait... J'ai le compte-rendu du Comité central de l'époque où l'on a décidé la dissolution.

Serge U. — Dans cette jonction avec le syndicat socialiste, on a beaucoup perdu. Nous ne pouvons en juger que pour la suite, puisque nous n'y étions pas, mais dans l'*OGB-L*, on n'avait pas de stratégie propre. Les camarades étaient progressivement englobés, ils devenaient progressivement des syndicalistes socio-démocrates. Ils restaient communistes - tout comme les gestionnaires municipaux - parce qu'ils croyaient encore à l'Union soviétique, ce qui était l'essentiel pour le Parti.

Là résidait le problème. Parce que, dans le journal, on vitupérait contre la collaboration de classe, contre le partenariat

social, contre la tripartite, etc. Par exemple, au début des années 80, nous avons collaboré à un programme sur la sidérurgie - formidable, pour l'époque : on exigeait la nationalisation de ce secteur, avec tout un programme de développement économique alternatif autour - qui a failli devenir majoritaire à un congrès du syndicat.

En réalité, le syndicat pratiquait une politique de moindre mal : il passait des accords, il sacrifiait la substance économique pour garder certains acquis sociaux, ne pas mettre les gens à la rue. C'était la politique de la tripartite, à laquelle le Parti était fortement opposé. Mais les gens issus du Parti qui étaient au syndicat faisaient exactement ce que l'on reprochait à la direction du syndicat. A partir d'un certain point, nous n'étions donc plus crédibles.

André H. — Les mutations sociales et le déclin de la sidérurgie se sont produits dans tous les pays, il est vrai. Mais au Luxembourg, le développement est un peu spécifique. Les mutations sociales y ont été extrêmement rapides. Exceptionnellement fortes aussi : la régression des emplois dans la sidérurgie est «surproportionnelle» par rapport aux autres pays. Et en même temps, par le biais des politiques de tripartite, parce que l'Etat a de l'argent, on réussit à régler pour ainsi dire les problèmes en douce. Il n'y a pas de licenciements dans la sidérurgie.

Devant l'alternative, d'autres pays auraient peut-être choisi les licenciements, ce qui aurait pu produire une mobilisation sociale. Ici, on a plutôt agi sur les pré-retraites, la politique de travaux d'utilité sociale, etc. Le Parti n'a pas réussi à s'adapter à cela, n'est pas parvenu à proposer d'alternative qui ne se résumerait pas simplement à la sauvegarde de tous les emplois, à concevoir une position plus offensive en somme.

La question des personnalités a elle aussi joué un rôle. C'est l'époque où une génération de dirigeants a vieilli, puis disparu. Il n'y avait pas de relais qui aurait pu être considéré comme équivalent.

Henri W. — Il ne faudrait pas laisser entendre que toute la faute repose sur les militants ouvriers qui n'auraient pas repéré les bonnes analyses au sein du syndicat.

C'est plutôt une certaine manière de poser les questions qui doit être critiquée. Le Parti avait une ligne de Front populaire et, sous l'influence de ses dirigeants, était très parlementariste.

Les propositions du PC étaient toujours élaborées dans le sens d'une déclaration parlementaire,... ou pour prendre une mesure au niveau échevinal. Ce n'étaient pas des instruments de lutte. Les militants n'ont pas organisé d'action correspondante. Ainsi a-t-on rédigé une proposition de loi avec tous les détails concernant la nationalisation. A la fin, je désespérais, parce que l'on discutait de l'indemnisation des actionnaires : on élaborait un texte tout à fait juridique, alors que l'essentiel était à mon avis de donner des arguments de lutte. Le Parti «s'embourgeoisait» d'une certaine façon.

André H. — Il ne faut pas oublier que nous étions déjà au début de 1982. Dans les années 70, il y avait eu des actions sur le terrain. En 82, c'était déjà peut-être un peu tard.

1989: les dominos ?

CM — Le congrès de 1990 apparaît comme un congrès de rénovation suite aux bouleversements d'après 1989. Est-ce que ce sont vraiment les événements internationaux qui servent de détonateur et amènent le Parti à se comporter autrement ? Par exemple pour la liberté de parole, comme Dodo l'a dit tout à l'heure. Il semble que les événements aient commencé avec la rébellion de Luxembourg-Ville.

Henri W. — Mais il faudrait clarifier la notion de rénovation : le mot commun recouvrait des malentendus entre «rénovateurs».

En octobre 89, la section de Luxembourg avait été convoquée pour discuter de la *perestroïka*. Pour en dire du bien, mais pas pour en tirer des conséquences pour le Luxembourg. Il y avait une trentaine de personnes à cette réunion, et le Président du Parti n'était pas là - il était à la fête du quarantième anniversaire de la RDA, à Berlin. Et c'est au cours de cette réunion que, l'un après l'autre, nous avons affirmé qu'en face de tels événements, on ne pouvait pas rester passifs.

L'ARBED ÉTERNUE ...

... QU'ATTENDEZ-VOUS POUR ATTRAPER
LA CRÈVE ?!?



aufgesessen

SUISSE

On a donc rédigé un document qui définissait des règles pour le fonctionnement correct du Parti, et mettait en question la façon dont il fonctionnait effectivement. Il y a eu par la suite une pétition - au moment où certains quittent le Parti, en décembre-janvier - «pour l'unité et la rénovation du Parti», pétition qui transgressait le centralisme démocratique.

CM — Il s'agit donc plutôt de questions de fonctionnement interne ?

Henri W. — C'est d'abord le centralisme démocratique tel qu'il fonctionnait qui nous était devenu insupportable : il conduisait à la passivité des militants, qui suivaient la ligne docilement. C'était donc l'idée d'un parti d'impulsion, avec une direction plus coordinatrice. Notre but, à ce moment-là, c'était de relancer, de rénover le Parti, de le rendre meilleur. Il n'était pas question de l'enterrer, ni d'une manière ni d'une autre, comme il en sera question par la suite.

L'idée d'unité de la gauche était pour nous essentielle. En outre, on se disait que, conséquence de l'échec des pays socialistes, les luttes contre le capitalisme allaient se radicaliser, et qu'au lieu de mettre de l'eau dans notre vin, nous devons renforcer notre intervention.

CM — Vous qui étiez dans les instances dirigeantes à ce moment-là, est-ce aussi sur ces problèmes que s'impose l'idée de tenir congrès ?

André H. — Revenons d'abord au terme «rénovateur», qui est évidemment simplificateur. On simplifie encore plus si l'on dit qu'il y avait deux courants rénovateurs. Un bon et un mauvais, qui voulait enterrer le Parti. Dans le courant rénovateur, il y avait des sensibilités et des conceptions diverses. Il y avait un camp en faveur de la rénovation du Parti, avec des sensibilités diverses, et un autre qui ne prétendait le rénover que peu, voire pas du tout, ne rien mettre en question. Bien que là encore les sensibilités étaient diverses.

La conférence nationale de Rumelange, qui a précédé le Congrès, était à cet égard très significative : c'était vraiment la grande querelle, la grande lessive, l'explosion des diver-

gences. Et si, au moment des votes, toutes les propositions, tous les votes n'étaient pas forcément intelligents, le rapport des forces s'est établi autour d'un tiers pour les rénovateurs et deux tiers pour les autres. On a pourtant décidé d'organiser le Congrès.

Serge U. — Quand on a voté sur les dates d'organisation du Congrès, j'étais dans les deux tiers, par exemple. La majorité s'était prononcée contre l'organisation de plusieurs conférences avant le Congrès, mais pour une préparation sérieuse du Congrès. Par exemple à ce sujet, la proportion d'un tiers-deux tiers n'est pas très réaliste. Disons plutôt moitié-moitié.

André H. — D'accord. Et donc nous décidons de préparer ce Congrès. Le débat a été long, intense. On a élaboré des statuts et une déclaration de principes discutée dans toutes les sections. On s'est finalement mis d'accord sur des textes, et nous en étions pour notre part satisfaits. On voulait exactement ce qu'Henri nous dénie : un renouvellement du Parti.

le renouveau dans l'unanimité

CM — Henri fait remonter les débats à la question du centralisme démocratique. Est-ce qu'ils enclenchent sur autre chose quant au contenu ?

André H. — Les statuts, le modèle du socialisme réel, les alternatives. Le rapport aux autres forces de gauche. Ce sont en réalité trois ou quatre points que l'on ne peut pas séparer.

CM — Pourrait-on alors essayer de distinguer dans les divergences. Les deux tendances qui se sont décantées et ont donné lieu à la scission finale étaient-elles d'emblée présentes ?

Serge U. — Bien que les documents aient été adoptés quasiment à l'unanimité. Déjà à Rumelange, un premier document était allé très loin, puis cela s'est concrétisé à Bettembourg,

dans les nouveaux statuts et la déclaration de principes. Tous ces documents ont été adoptés à une très large majorité: le blocage très fort qui, en fait, existait déjà à ce moment, ne se manifestait pas.

Jean-Laurent R. — Je ne suis pas d'accord avec cette analyse. Il y a eu des divergences entre «rénovateurs» dès le début. Mais leur unité se faisait contre ce qui n'allait plus. Ou, à tout le moins, la majorité d'entre eux estimaient-ils que cela ne pouvait pas continuer comme par le passé. Mais je suis persuadé que les divergences existaient.

Il ne faut pas oublier que le facteur international a joué à ce moment-là. C'était le temps de la *perestroïka* en Union soviétique, de Gorbatchev et de ses nouvelles théories sur les nouveaux problèmes globaux. Cette évolution a rencontré un Parti communiste luxembourgeois qui était en quelque sorte démunni d'un point de vue idéologique. Parce que dans la période antérieure, la direction du Parti voulait une base suiviste : cette base n'avait pas été éduquée ni socialisée pour construire sa propre opinion sur l'idéologie, sur la philosophie, sur l'économie ou la pratique politique. Elle l'avait été dans la référence à un modèle qui a existé. Un modèle réel, pas seulement théorique.

Ce qui a eu une influence très grave au moment où ce modèle a commencé à s'écrouler.

La nouvelle idéologie qui est venue de Moscou, dans certains secteurs du Parti et dans les cercles rénovateurs, a été reçue de manière tout aussi a-critique que les théories qui venaient précédemment de Brejnev. Aujourd'hui, avec le recul, j'estime que cette théorie de Gorbatchev accompagnait la capitulation de l'Union soviétique dans la guerre froide. Cette idéologie des «problèmes globaux» qui devaient être résolus au-dessus des classes, c'était en vérité la part idéologique de la capitulation. Elle a rencontré un écho dans des secteurs dits rénovateurs du Parti, qui ne pouvaient rien opposer à cela.

L'unité des rénovateurs était factice dès le début. Ce qui a provoqué la déstabilisation du PCL en tant que parti marxiste révolutionnaire, en tant que force critique autonome, c'était la conjonction entre courant a-critique gorbatchévien et courant traditionnaliste désarmé sur le plan idéologique.

André H. — ... où vas-tu chercher une faction gorbatchévienne !?

Henri W. — Nous étions tous gorbatchéviens.

CM — On peut aussi comprendre qu'il y ait eu une branche plus ou moins traditionnaliste, au sens où tu l'as décrite, et qui est perdue devant ce qui se passe : son modèle supposé s'écroule, et elle-même, représentant une partie de la classe ouvrière traditionnelle, ne se sent pas très bien. Tout cela ensemble, cela donne une masse de vieux fidèles qui ne savent plus où aller, mais peuvent faire pencher les majorités dans le Parti d'un côté ou de l'autre.

Henri W. — Ce sont les plus critiques qui ont été les plus désespérés, les militants pour lesquels «le choc» n'aurait pas dû jouer... et il a joué. Parmi les rénovateurs, beaucoup, qui n'avaient pas une idée *a priori* de liquidation, voulaient sortir du Parti. Je ne l'ai pas compris tout de suite.

André H. — Pas d'accord du tout : nous n'étions pas désespérés, on était «espérants»...

Henri W. — La rénovation, c'était tous ceux qui n'étaient pas d'accord avec le passé. Et le problème, c'est que l'on n'avait pas de définition positive du communisme ni du socialisme.

CM — Sur les erreurs du passé, tout le parti s'accordait-il ?

Henri W. — C'était le grand lessivage, parfois des règlements de comptes.

André H. — D'un côté cela rassemble ceux et celles qui veulent changer peu ou très peu, et de l'autre ceux qui sont mécontents. Ce que je conteste, c'est que la rénovation aurait été dès le début une attitude purement négative. C'est faux :

il suffit de relire les textes, ce qui s'est dit dans les discours au Congrès de Bettembourg, pour voir que l'accent n'était pas mis essentiellement sur une critique du passé et sur une attitude négative.

C'était évidemment l'un des aspects. Pour éviter la répétition des erreurs, il faut faire une critique du passé, mais notre attitude ne portait pas seulement sur la critique négative - à part peut-être pour certains, qui en avaient marre et sont d'ailleurs partis rapidement : il y a eu des départs avant la conférence de Rumelange, après, puis encore après le Congrès, et de tous les bords.

Le négatif n'était qu'un des accents de la critique, l'autre étant le développement d'alternatives. Il suffirait de relire les textes, encore une fois. Le congrès fut mi-euphorique, mi-tendu, plutôt euphorique pour la majorité de celles et de ceux qui étaient présents.

Seule une minorité s'opposait, avec une résolution que je n'ai pas pu retrouver. Mais elle s'est retrouvée par la suite au Comité central, ce qu'il est important de savoir. La grande majorité était dans un climat enthousiaste : *aufbruch*, on y est, on va pouvoir construire quelque chose de positif.

Après le congrès, le travail politique fut intensifié, et dans l'opinion publique le rayonnement du PCL a manifestement augmenté.

Serge U. — Les militants qui avaient contribué à faire avancer le Parti auparavant se sont retrouvés du côté d'une conception positive, tournée vers l'avenir, de cette rénovation. C'est ça le point essentiel.

Henri W. — Cette période positive, euphorique, offensive, a duré plusieurs mois, sept mois, jusqu'au putsch de Moscou, en été 91. Un déclic s'est produit à ce moment, et divers incidents se sont ensuite enchaînés.

Or le Congrès de Bettembourg avait reçu un mandat très clair de la base. Quand est venu le moment du premier vote à bulletins secrets au Parti, parmi la masse des candidatures, André Hoffmann est arrivé largement en tête, avec plus de 130 voix sur 150 ou 160. Presque l'unanimité.

André H. — Oui, mais les 20 ou 30 qui manquaient étaient importantes... Au premier Comité central après le Congrès, les conflits recommencent et cristallisent sur deux candidatures : 21 voix pour Bisdorff... et 17 pour la contre-candidature de Bernard. La majorité au CC n'était pas aussi claire que le mandat de la base.

Henri W. — Dans la direction, une vieille garde bloquait, freînait, certes. Mais la question que je me pose aujourd'hui est de savoir si les rénovateurs, qui avaient reçu ce mandat, n'ont pas échoué parce qu'ils n'ont pas réussi à entraîner la base dont ils avaient l'appui.

l'inévitable scission

CM — Pouvons-nous aborder les divergences de conceptions de l'avenir, de vision de la nouvelle gauche, de l'identité communiste. L'ambition de devenir «la» force d'impulsion d'un processus unitaire, mais de ne pas s'y diluer était-elle unanime ? Y avait-il des visions différentes des rapports aux socialistes et aux verts, aux mouvements sociaux et au monde syndical ?

Jean-Laurent R. — Une des divergences essentielles entre nous, c'est justement la question de cette politique unitaire...

CM — Dans les notes préparatoires que vous nous avez transmises, votre vision de l'identité, et votre condamnation de *Nei Lénk* sont très dures...

... La clarté est parfois nécessaire. Il y a des questions de principe.

Nous sommes, et le mouvement ouvrier avec nous, dans une période défensive. Et nous subissons par les canaux les plus divers, cette influence, cette propagande qui nous vient des médias et de toutes les autres institutions de la société civile bourgeoise, qui nous tombe sur la tête. Au sein de notre parti, on discutait sur des concepts importés chez nous par l'adversaire. Par exemple le totalitarisme, le stalinisme, la

modernité...: leur définition nous était imposée par l'adversaire, voilà le problème.

Face à cette situation deux optiques s'opposaient.

Les uns prétendaient qu'il était urgent et suffisant de mettre sur pieds un mouvement de gauche unitaire, pluraliste. Je crois que, dans une telle période, si la priorité est accordée à une telle conception, on n'a plus la possibilité de résister à toutes ces idées dominantes qui sont transmises quotidiennement par les canaux les plus divers.

Tandis que les autres proposaient plutôt de mettre l'accent sur la construction d'une avant-garde révolutionnaire, sur un parti se référant comme acteur aux principes essentiels du marxisme. Evidemment pas le marxisme que nous avons observé en Union soviétique, qui était un marxisme tout à fait sclérosé, mais un marxisme créateur et offensif qui prenne en compte tous les changements qui se sont opérés au sein de la société.

Si l'on a soi-même des positions fortes, on peut impulser dans la période actuelle un mouvement unitaire dont ce Parti d'avant-garde serait le garant, auquel il devra éviter la dérive opportuniste. Puisque nos amis ici présents de la Nouvelle gauche se réfèrent toujours à l'exemple d'*Izquierda Unida*, notons qu'un enjeu semblable a été récemment débattu au Congrès du Parti communiste d'Espagne: le *PCE* a aussi été confronté à des tendances qui voulaient diluer le Parti dans le conglomerat de gauche.

Pour résumer ma pensée, la condition de réussite d'un mouvement unitaire de gauche, large et pluraliste, dont la nécessité s'impose indéniablement aujourd'hui, c'est l'existence parallèle d'un parti idéologiquement et organisationnellement très fort. Mais le PCL l'est-il? C'est une autre question.

Henri W.— Un problème d'organisation interne a joué un rôle important. On a fait l'erreur de croire qu'il suffisait d'ouvrir les fenêtres et de réaliser la démocratie parfaite au sein du Parti, que chacun fasse ce qu'il voulait. Chaque minoritaire d'un jour pouvait aller se plaindre dans la presse libérale.

Je ne distribue pas ici des bons ou des mauvais points, mais on aurait dû réagir tout de suite: il doit être interdit d'utiliser la presse adverse pour bombarder le Parti. Or cela s'est fait de façon systématique à partir de...

André H. — 1993...

Henri W. — ... non, bien plus tôt. C'était à l'époque du voyage en Chine des femmes communistes. En 91, après le putsch à Moscou, il y a eu des articles dans les journaux. Et nous l'avons encouragé, il est bon d'être également auto-critique. On aurait dû rappeler à l'ordre bien plus nettement, certains journalistes du Parti par exemple.

Il y a eu une détérioration de la vie du Parti, qui n'était plus qu'un tas de gens qui se disputaient - ce dont l'adversaire profitait pour nous mettre toujours sous le nez la mort du communisme.

En outre, s'ils sont arrivés à l'unité en Espagne, c'est parce qu'il y avait un grand mouvement populaire, contre l'OTAN. Si vous avez échoué en Belgique, c'est parce que vous n'aviez pas ce mouvement.

Et chez nous, il aurait fallu passer à l'offensive. On l'a fait dans les premiers mois de la guerre du Golfe; le Parti était encore militant, et l'est resté encore sur d'autres affaires - celle des impôts notamment. Mais après, pour Maastricht, c'est devenu très vague, nuancé, académique. Là, il y avait un problème. André Hoffmann était député, extrêmement surchargé de travail, et le Parti n'a plus joué le rôle qu'il fallait. Cela a provoqué immédiatement un repli sur soi et la pagaille intérieure.

On ne s'est pas donné les moyens de reconstruire une identité sur d'autres problèmes que ceux du passé. Il fallait se mobiliser contre quelque chose de précis, aller de l'avant au lieu de piétiner. C'était une vraie maison de fous. Les instances se paralysaient.

André H. — D'une façon générale, je trouve l'approche de la situation sociale par Jean-Laurent beaucoup trop défensive.

Cette attitude se retrouve d'ailleurs, mais de manière plus caricaturale, dans la résolution du dernier congrès du PC qui s'est tenu il y a quelques mois.

Cette résolution, c'est une description des méfaits du capitalisme, pas fausse, évidemment, mais ça s'arrête là. On déplore la disparition de l'alternative, sans critique, on reste bouche bée comme le lapin devant le serpent.

Ce que Jean-Laurent indique sur les idées dominantes et sur les médias, ce n'est pas nouveau. On est sur la défensive lorsqu'on ne fait pas l'effort de développer, dans une situation concrète, des alternatives concrètes. C'est là le problème essentiel du PC tel qu'il est maintenant : les membres du Parti sont, en majorité, non pas des marxistes qui cherchent des alternatives, mais des gens axés sur le repli identitaire. Plus soucieux de sauver l'appareil, le journal, l'imprimerie, de récupérer le député, tel conseiller communal... Mais pour quoi faire ? En espérant imperturbablement le retour du PC russe, du «socialisme réel» comme alternative ?

Pour ce qui est des idées dominantes, la description est simplificatrice et mécanique. Je conteste cette vision d'idées dominantes qui entrent dans un parti «du fait de l'adversaire». Et je conteste que cela se soit produit. Par exemple, à propos du post-modernisme, tu fais allusion à un seul article, si je ne me trompe, d'un seul journaliste, dans un compte-rendu de congrès du PC anglais. C'est tout.

Il y a toujours des idées dominantes. Mais il faut savoir ce qu'on y oppose. Et le repli, avec l'étiquette «on est toujours des marxistes» sans définir de quoi on parle, sans définir ce que cela implique comme analyse de la société, comme réponse aux problèmes de la société, pour moi ça ne veut plus rien dire.

A propos de l'ouverture à gauche, la Nouvelle gauche telle qu'elle existe maintenant est le résultat de tout ce qui s'est passé, c'est un pis-aller. On ne voulait pas cela. On voulait s'ouvrir à d'autres forces, organisées ou non, à partir du PC (et d'une ligne assez clairement définie), et non pas le dissoudre dans un conglomérat vague.

D'ailleurs, lors des élections municipales, quand il s'est agi du nom des listes, on voulait - et on était tous d'accord là-dessus - voir figurer le nom du PCL dans la dénomination des listes, ce qui a amené les trotskistes à ne pas y participer.

On prenait donc l'exemple - et non le modèle - espagnol pour s'en inspirer. Au Luxembourg, c'est beaucoup plus difficile, dans la mesure où les verts existent déjà depuis une dizaine d'années et représentent une force électorale établie.

On voulait s'ouvrir, et de plus, en-dehors des structures du Parti et des considérations électorales, institutionnelles, trouver des structures de débat, de forum, au sein de la gauche.

La Nouvelle gauche d'aujourd'hui, sans le PCL, c'est la faute du Parti communiste, de ce qui s'est passé.

Jean-Laurent R. — Il faudrait un peu clarifier. Je prends comme exemple les deux principales communes, Luxembourg-Ville et Esch-sur-Alzette. On avait des listes unitaires dans les deux cas. Mais l'approche des listes était différente.

Ici, à Luxembourg, nous voulions mener une politique d'ouverture tout en conservant notre propre identité. C'était une unité orientée vers d'autres secteurs de la société civile. Et on a réussi, à ce moment-là.

Tandis qu'à Esch, pour les camarades qui allaient par la suite sortir du Parti, c'était devenu un outil pour peser dans la lutte interne du Parti. Nous n'avons rencontré aucun problème au sein du PC. Tandis que nombre de sections étaient méfiantes vis-à-vis de la sorte d'union que l'on pratiquait à Esch. Et cette méfiance s'est trouvée fondée par la suite.

Serge U. — Je voudrais revenir deux ans avant les élections. On s'était déjà fait une idée, au Comité central, de la façon d'aborder ces élections. Et on a fait un papier, assez long, sur tous les aspects - financiers, politiques, etc. - concernés. Une des idées centrales était l'ouverture. Et je me rappelle que c'était surtout André qui insistait sur le fait qu'il fallait partout la même dénomination des listes. On a proposé PCL - Listes de gauche. Il n'était pas encore question de Nouvelle Gauche.

Et puis des camarades, qui représentent aujourd'hui les secteurs dominants du Parti (par exemple ceux de Differdange), ont dit qu'ils n'étaient pas d'accord. Ils voulaient que les sections aient la liberté de faire ce qu'elles veulent, parce qu'ils voulaient aller aux élections seuls, en tant que PCL. Cela a été la pierre d'achoppement de tous les problèmes ultérieurs, parce qu'on a donné cette liberté aux sections.

A Esch et à Sanem, on s'est inspiré du modèle d'*Izquierda Unida* en Espagne. Le Parti, dans ces communes, lors d'assemblées générales, a accepté à l'unanimité de créer des associations locales *Nei Lénk* qui établiraient des listes PCL - Nouvelle Gauche.

Je me demande un peu pourquoi cela a évolué différemment à Luxembourg-ville. C'est sans doute lié à cette conception du Parti qu'on voit ici, le Parti-guide qui a tout en main. Dès après les élections, et sans élu ce fut facile, cette expérience «gauche unie» était terminée. On n'en avait plus besoin. Cela a seulement été un instrument pour le Parti afin d'aller aux élections.

Dans nos deux communes, c'était vraiment le modèle espagnol. Le Parti était largement majoritaire dans les associations, il aurait pu en faire ce qu'il voulait. Il n'y avait aucun danger de pluralisme, les gens du Parti tenaient tout en main. Mais on pensait à s'élargir vraiment, le PC faisant office de noyau. Bien sûr, en procédant de la sorte, on pensait que les choses deviendraient plus faciles au Parti, qu'on aurait des alliés pour avancer ensemble dans le sens d'une conception plus moderne, plus marxiste finalement, de la lutte politique. Mais ce n'était pas là l'objectif principal...

Henri W. — Le Parti est en ce moment affaibli, c'est clair, il a perdu des militants. Mais il a quand-même un certain nombre de mérites.

D'abord, il a sauvé l'imprimerie et la presse. C'est très important. Ce journal a un tirage beaucoup plus élevé que le nombre de membres du Parti, et il doit donc tenir compte de ses lecteurs. C'est un outil pour toute la gauche. C'est essentiel. Le Parti peut intervenir, par son intermédiaire, dans les luttes qui se mènent, comme dans la Fonction publique.

Il ne fallait pas quitter le Parti, il aurait bien besoin de tous les militants. Alors que vous êtes engagés dans une impasse, pour ne former au mieux qu'un groupe de réflexion.

Nos interlocuteurs de Nei Lénk concèdent volontiers que le PCL reste considéré comme un parti, malgré la perte de représentation parlementaire, alors que leur organisation ne l'est pas et ne veut d'ailleurs pas être un parti politique traditionnel. Ils insistent toutefois sur l'ambition de Nei Lénk de poursuivre et confirmer le processus de rénovation, et à cette fin, sur la réussite de son ouverture à d'autres milieux que les «anciens du PC».

Cette ouverture est considérée comme une nécessité de la reconstruction d'une gauche alternative et critique, comme une nécessité de passer outre aux logiques de parti.

En plus de la participation à des élections, et de l'action de ses élus municipaux, Nei Lénk s'est manifestée par l'organisation réussie de séminaires, notamment sur le chômage et sur la sécurité sociale. Un projet de revue est en gestation.

Côté PCL, les «majoritaires» restent dépositaires d'une image politique bien identifiée par l'opinion, et sont forts de l'héritage matériel d'une imprimerie et du journal Zeitung qui paraît cinq fois par semaine en édition trilingue.

Effet «normal» d'un processus de rupture qui fut très coûteux, le départ des «minoritaires» est poursuivi en exclusives à l'égard des scissionnaires, et en contestations à propos des mandats municipaux.

Le PCL a des contacts avec les partis communistes de plusieurs pays d'Europe de l'Ouest qui ambitionnent de resserrer leurs échanges, et renoué les relations avec le PC de Russie et de plusieurs pays d'Europe centrale.

«L'ouverture» est maintenue et revendiquée comme projet, avec le sentiment d'avoir surmonté un moment difficile pour l'identité communiste.

L'action politique a été relancée, notamment à l'occasion du conflit de la fonction publique de l'hiver dernier, et de la discussion du onzième plan de «redressement» de la sudéurgie, où la stratégie du salami ne laissera bientôt plus que 3 900 emplois.

quelques compléments à l'histoire nationale du grand-duché de luxembourg

henri wehenkel*

«Il semble qu'un écho physiquement rugueux, de l'Ardenne aux chemins perdus, aux ravines peuplées de gibier farouche, passe dans leur révolte»

André Breton, *Un grondement dans les forêts*, BIEF, décembre 1959.

les pièges de l'histoire nationale

Quand il peut parler de la question nationale, l'historien luxembourgeois est intarissable. Voilà bien la question la plus passionnante, la plus importante qu'il connaisse. Comment d'ailleurs pourrait-il en être autrement ? L'histoire nationale est son gagne-pain, sa raison d'être, son fief, sa tour d'ivoire. Grâce à elle il est reconnu dans le monde entier comme le spécialiste d'un domaine, où personne ne peut le contredire. Comment se fait-il que la nation luxembourgeoise soit née et qu'elle ait pu se maintenir envers et contre tous ? Devant ce miracle permanent le chercheur luxembourgeois n'arrête pas de s'étonner. Et quand pour une fois une conférence internationale met à son ordre du jour la question luxembourgeoise, il est ravi, comblé. Il la tient enfin, la preuve de l'existence de la nation luxembourgeoise, ce moment unique de l'histoire, où

* Professeur d'Histoire.

le hasard se transforme en nécessité, se dit-il, comme s'il n'en avait pas été sûr dès le début. Le mystère de cette existence réside justement dans sa petitesse, dans sa fragilité, dans son insignifiance. Cette quête identitaire a quelque chose de pathétique.

L'année 1839 est aujourd'hui communément admise comme la date de l'indépendance luxembourgeoise : c'est le moment où le Grand-Duché fut séparé de la Belgique dans les frontières qui sont restées les siennes jusqu'à aujourd'hui. Le Luxembourg est donc tard venu dans le concert des nations, avant-dernier, précise l'historien Trausch.

Pour Nicolas Margue et Josy Meyers, deux historiens catholiques qui ont été chargés en 1947 de rédiger une «édition revue et augmentée» de l'histoire nationale d'Arthur Herchen, cet Etat moderne ne fut cependant que la renaissance de l'Etat médiéval luxembourgeois : *«Depuis près de cinq siècles notre pays a été la victime et parfois le champ de bataille de nos grands voisins, et c'est miracle qu'il ait pu garder son existence nationale jusqu'à ce jour. Ni les princes de la Maison de Bourgogne, ni les Habsbourg d'Espagne et d'Autriche, ni la France révolutionnaire et impériale n'ont pu annuler sa conscience nationale, son entité ethnique, dépôt sacré et inaliénable que les générations se transmettaient religieusement alors que le drapeau de l'étranger flottait sur nos cités conquises»*¹.

L'énumération des différentes «dominations étrangères» et des «mutilations» répétées de son territoire aboutit à la plus triste des périodes, celle où le Luxembourg succomba à l'assaut des soldats de la Révolution française : *«Le nom même de la patrie, de ce glorieux petit pays qui avait donné des empereurs à l'Allemagne, des rois à la Bohême et à la Hongrie, des reines et des connétables à la France, fut anéanti et voué à l'oubli.»*

L'historien libéral Paul Weber et l'historien communiste Jean Kill n'ont évidemment pas défendu des idées semblables : le concept de «domination étrangère» appliqué à une époque où le sentiment national n'existait pas encore ne se retrouve pas

1. Herchen Arthur, *Manuel d'Histoire Nationale*, 1947.

dans leurs ouvrages². Ils font remonter néanmoins l'histoire millénaire du peuple luxembourgeois à la construction du château-fort de Luxembourg par le comte Sigefroi en 963 et même au-delà. Les nouveaux manuels scolaires édités dans les années 70 pour remplacer celui de Herchen-Margue-Meyers ne touchent pas à ce principe. Quatre volumes sont nécessaires pour familiariser les élèves avec tous les trésors de leur histoire, à commencer par l'âge de la pierre polie et l'antiquité luxembourgeo-luxembourgeoise.

Gilbert Trausch, qui est le chef de file incontesté de l'historiographie luxembourgeoise actuelle, a réuni en 1988 ses études les plus récentes sous le titre significatif *Du particularisme à la nation*³. Malgré les précautions de l'auteur, qui se défend contre toute idée de prédestination, et malgré son renoncement au lyrisme patriotique, l'idée reste la même : 850 ans de particularisme aboutissent à 150 ans d'existence nationale. Comme la chenille dans son cocon attend de devenir un papillon, la nation luxembourgeoise a besoin d'une interminable période de gestation, d'une préhistoire plus longue et plus prestigieuse que l'histoire.

Dans un ouvrage récent Daniel Spizzo l'a relevé, en utilisant le concept de «particularisme» Trausch a changé de terminologie, il n'a pas résolu le problème. Pour définir ce qu'il entend par particularisme il se réfugie dans des formules chargées de mysticisme : «*Le particularisme (Sonderbewusstsein) est une des forces profondes du passé luxembourgeois. On le sent dès la fin du Moyen Age, on le saisit pleinement sous l'Ancien Régime*»⁴. Et quand Trausch précise le tir en parlant de forces profondes «*d'ordre géographique et culturel*», nous sommes plus près de Barrès que de l'histoire scientifique.

Le Moyen Age était plein de forces profondes et les particularismes se chevauchaient et se dédoublaient comme les cellules cancéreuses. Comment expliquer que le particularisme

2. Weber Paul, *Geschichte des Luxemburger Landes*, 1939.
Weber Paul, *Histoire du Grand-Duché de Luxembourg*, 1961.
Kill Jean, *Tausendjähriges Luxemburg*, 1960.
3. Trausch Gilbert, *Du particularisme à la nation*, 1988; et *De l'Etat à la nation* (catalogue édité par J-CI.Muller), 1989.
4. Trausch cité par Spizzo Daniel, *La Nation Luxembourgeoise, Genèse et Structure d'une Identité*, Paris, 1995.

TIENS, TIENS!
DES TZIGANES AU LUXEMBOURG:

JE VOUS DONNE TROIS
HEURES POUR VOTRE CONCERT
ET UNE HEURE POUR DÉQUERFIR!



du Luxembourg ait débouché sur un Etat national ? En observant l'attitude du Luxembourg face aux événements des Pays-Bas, Trausch constate qu'il reste à l'écart de la révolte contre l'Espagne et qu'il refuse de se joindre à la révolution brabançonne deux siècles plus tard. Pourquoi ? Par particularisme, ou plutôt par une réaction particulariste au particularisme de ses voisins ? Ce « *particularisme particulier* »⁵, ce particularisme au second degré permet aux Luxembourgeois d'accéder par une sorte de dépassement dialectique à l'étage supérieur de la conscience nationale. Ce saut qualitatif est accompli par les Luxembourgeois, quand ils sont empêchés en 1830 de participer à la révolution belge.

Ces théories peuvent paraître acrobatiques si on ne tient pas compte du fait que Trausch a son idée, même s'il ne l'exprime pas encore. La conscience commune suppose en effet des contenus communs : « *Les centaines d'années à venir ... seront occupées à verser un contenu dans les structures de l'Etat. A ce grand-duché sorti des tractations des diplomates de 1839 il fallait insuffler une âme* »⁶.

Quelle est cette âme ? Quel est ce contenu du contenant particulariste ? « *Au cours des guerres du XVII^e siècle contre la France de Louis XIV, les autorités espagnoles rappellent la tradition de fidélité des Luxembourgeois, et les Etats ainsi que le conseil provincial répondent par des protestations de loyauté... Au XVIII^e siècle apparaissent des distiques qui exaltent la fidélité légendaire des Luxembourgeois... A force d'être invoquée et affirmée, cette fidélité finit par passer pour un trait du caractère luxembourgeois et conforte un sentiment national en train de naître au XIX^e siècle. Il y a là un thème utilisé par les différents pouvoirs en une campagne pluriséculaire, dans laquelle la Révolution Brabançonne se place pour ainsi dire à mi-parcours, entre la fidélité du XVII^e siècle et l'exaltation de la fidélité à la grande-duchesse Charlotte en exil au cours de la Deuxième Guerre Mondiale* »⁷.

A supposer que les appels à la loyauté des sujets et les protestations de loyauté des sujets à l'égard des princes fussent propres au Luxembourg, il faudrait encore prouver qu'ils

5. Trausch, *op.cit.*, p.38.

6. Trausch, cité d'après Spizzo, *op.cit.*, p.76.

7. Trausch, *op.cit.*, p.48-49.

étaient suivis. On pourrait avec d'au moins aussi bons arguments affirmer le caractère foncièrement républicain du peuple luxembourgeois qui n'a connu, jusqu'en 1912, que des princes lointains et étrangers.

La même remarque vaut pour le deuxième attribut de l'âme luxembourgeoise qui serait, selon Trausch, le culte marial. Ce culte marial, organisé par les jésuites à l'époque espagnole et relancé au XIX^e siècle par l'évêque Laurent, était loin de faire l'unanimité dans le clergé⁸, et à en juger d'après le nombre de pèlerins, il n'a conquis l'âme luxembourgeoise qu'au début du XX^e siècle⁹. Nous serions plutôt d'accord avec Daniel Spizzo qui dit : «*Cette âme n'est probablement qu'une idéologie*»¹⁰.

8. Feller Antoine, curé de St.Nicolas, note le 20 mai 1685: «*Aujourd'hui les jésuites commencent la fête de la Sainte Vierge Marie, Consolatrice des Affligés, qu'ils ont fait élire il y a douze ou treize ans avec habileté et ruse par les Etats, le Conseil Provincial et le Magistrat comme patronne de la ville et du pays pour la protection particulière contre l'invasion des Français. Dès que la ville fut conquise, ils tournèrent le tout dans son contraire et louèrent la même patronnesse pour l'aide qu'elle aurait accordée à la France*» (cité d'après Lascombes, *Chronik der Stadt Luxemburg*, vol.3, p.34).

Voir aussi la brochure du «grand Arnould», «Avis aux RR.PP. Jésuites sur leur procession de Luxembourg».

Ou encore l'abbé Dom.-Const. Munchen: «*Premièrement, l'Octave de Notre Dame de Luxembourg n'est pas une institution de l'Eglise catholique et ne figure pas au calendrier du rite romain, mais c'est une fête locale, autorisée par l'autorité suprême du pape. En second lieu, on a fait de la statuette de la Vierge Marie, placée sur un autel et habillée en costume de reine, une image miraculeuse, absurdité qui choque le sens commun: car il n'existe point, il n'a jamais existé au monde d'image ou d'autres objets miraculeux. Enfin, on a fait de cette statue même une vraie idole, et de la personne historique qu'elle est censée représenter, une fausse divinité à laquelle on rend un culte plus majestueux qu'à Dieu même, un culte tout à fait païen, condamné par les lois de Dieu et par les préceptes de la saine raison*» (cité d'après J-P. Brimmeyr, *Lux. Volksbildungskalender*, 1918, p.52).

9. Heiderscheid André, *Aspects de la sociologie religieuse du diocèse de Luxembourg*, tome 2, 1962, indique (p.45) pour 1837: 11 000 pèlerins; 1860: 28 400; 1880: 36 933; 1905: 90 à 100 000.

10. Spizzo cite Albertini.

Cette recherche obstinée des racines n'est pas innocente. En interprétant la pensée profonde du peuple luxembourgeois, l'historien dit ce qu'il faut penser, sa pensée devient normative. En 1815, «*les Luxembourgeois ne protestent même pas*», et en 1830, «*il n'y a pas de doute... les Luxembourgeois voulaient devenir Belges*». En 1880, «*les Luxembourgeois ont érigé une statue à Guillaume II*», et aujourd'hui, «*les Luxembourgeois sont des Européens convaincus*»¹¹.

Les Luxembourgeois disent ceci, les Luxembourgeois disent cela ? Quels Luxembourgeois ? Et si le peuple luxembourgeois avait plusieurs âmes ? En scrutant l'histoire pour déterminer le sujet collectif du destin national, l'historien ventriloque fait œuvre mystificatrice, il abandonne la science historique pour la philosophie de l'histoire, il devient philosophe d'Etat, grand prêtre de la légitimité nationale.

L'histoire nationale devrait être interdite aux enfants. Elle suppose une lecture critique. Nous nous limiterons dans cet article à quelques compléments qui devraient permettre une telle relecture.

1795 ou la force du jacobinisme luxembourgeois

Pendant cent ans le *Kloppelkrich*, la guerre des paysans luxembourgeois contre la Révolution française, a été le mythe fondateur de la conscience nationale. L'image d'une population luxembourgeoise allergique aux innovations révolutionnaires et se dressant dans un sursaut unanime contre l'envahisseur a été célébrée par tous les historiens sans exception, dans de nombreuses productions littéraires et dans d'innombrables commémorations officielles. Elle est le prisme déformateur au travers duquel les événements de la première moitié du XX^e siècle ont été vécus par la majorité de la population, machine de guerre de la droite catholique contre la gauche au moment de la crise dynastique de 1918-1919, argument-massue que se sont enfoncé dans la tête aussi bien

11. Wehenkel Henri, «Gilbert Trausch, historien du 20^e siècle» in *Argumenter*, n°2, 1982, et Trausch, *op.cit.*, pp.7 et 15; Trausch Gilbert, *Le Luxembourg à l'époque contemporaine*, 1975, pp.48, 49, 83, 172.

les résistants que les collaborateurs au moment de la deuxième guerre mondiale.

Il a suffi d'un livre pour faire s'écrouler les échafaudages idéologiques qui avaient tenu le coup pendant plus d'un siècle. Ironie de l'histoire, ce fut Gilbert Trausch - aujourd'hui historien officiel par excellence, à l'époque jeune historien plein de fougue, marqué par l'Ecole des Annales - qui démantela le mythe¹².

Trausch montra d'abord que toute l'historiographie de la guerre des paysans, y compris les ouvrages des historiens belges, de Verhaegen à Pirenne, reposait sur un ouvrage publié en 1857 par l'abbé Engling sur la base de la mémoire orale, recueillie plus de cinquante ans après les événements, dans l'atmosphère de restauration idéologique marquée par l'arrivée de l'évêque Laurent en 1842 et le reflux de la révolution après 1849, sans consultation des archives et avec une évidente absence d'esprit critique. Trausch prouva ensuite que cette prétendue guerre des paysans n'avait en fait duré que le temps d'un après-midi, échauffourée sans lendemain, sans organisation visible, sans programme politique et sans revendication nationale, une simple flambée de protestation contre l'introduction de la conscription, réprimée sans peine par quelques centaines de soldats.

Cette découverte entraîna à sa suite de nouvelles questions. Si les paysans étaient restés isolés et n'avaient pas persévéré, il était nécessaire de connaître l'attitude des autres couches de la population. La force du mythe avait été telle qu'on n'avait jamais osé évoquer sans d'innombrables précautions de langage le rôle de ceux qui avaient «trahi» les braves patriotes ou ne les avaient tout simplement pas suivis, comme cet abbé Munchen qui leur avait interdit l'entrée de sa paroisse de Diekirch, une ville située au pied des Ardennes luxembourgeoises.

Peu à peu des pans entiers de la réalité étaient retrouvés. On se mit à relire les documents qui avaient été publiés dans l'in-

12. Trausch G., *La répression des soulèvements paysans de 1798 dans le département des Forêts*, 1967; et «Aspects et problèmes de la vie municipale à Luxembourg sous la République», in *Hémecht*, 1963.

différence générale par Alphonse Sprunck et qui décrivait les contestations de l'Ancien Régime par la population luxembourgeoise avant l'entrée des troupes françaises. A Echternach, le régime de l'abbaye avait été mis en question aussi bien par les bourgeois de la ville que par les moines, ce qui explique la participation de la population à la mise à sac de l'abbaye. A Grevenmacher, le seigneur avait eu besoin, en 1789, d'un détachement de soldats pour se défendre contre les récriminations au sujet des droits féodaux. A Luxembourgville, dans la forteresse encerclée, une vingtaine de petits boutiquiers originaires de la région frontalière franco-luxembourgeoise avaient été impliqués dans une prétendue conspiration. Les mémoires publiés par plusieurs participants de la «Campagne en France» - comme Goethe, son secrétaire Wagner, Laukhart - révélaient que l'esprit républicain était beaucoup plus répandu dans l'ancien duché de Luxembourg que ne l'avaient admis les historiens¹³.

Il y avait à cette époque au moins deux Luxembourg, entre lesquels il y avait des siècles de distance.

D'un côté, dans le Nord du pays au sol aride et aux vallées encaissées, les paysans n'avaient rien à attendre de la Révolution parce que leur terre avait été trop pauvre pour avoir permis la constitution de domaines appartenant à la noblesse ou au clergé. Les curés insermentés dépendant de l'archevêché de Liège y circulaient librement, sans trop avoir à craindre de la part des quelques gendarmes français installés dans les chefs-lieux.

Le plat pays luxembourgeois était par contre ouvert au commerce international. Il possédait une industrie orientée vers la production militaire stimulée par la présence de la forteresse : le fer, le cuir et le drap étaient les produits les plus importants. La noblesse était constituée par quelques hobereaux sans prestige social qui avaient essayé sans succès de soule-

13. Wirion Louis, «Les familles Scheffer et Seyler», in *Biographie Nationale*, 1951.

Sprunck A., «Le gouverneur Willmar», in *Biographie Nationale*, 1960; et «Les fauteurs des nouvelles idées françaises à Luxembourg en 1794», in *Cahiers Luxembourgeois*, 1955; du même, dans *Grevenmacher, la bonne ville*.

Hein Nikolaus, *Goethe in Luxemburg*.

Brimmeyr J-P., *op.cit.*

ver les paysans au moment de l'arrivée des Français, en provoquant quelques massacres¹⁴ utilisés plus tard par la littérature contre-révolutionnaire. Le clergé séculier du Sud dépendait de l'évêché de Trèves gagné aux idées du josphisme, le gallicanisme autrichien incarné par Joseph II. Les riches abbayes, principales victimes de la Révolution, étaient trop isolées de la population pour pouvoir contre-carrer les efforts des partisans de la Révolution¹⁵.

Quand les troupes de la République conquièrent en 1795 la forteresse de Luxembourg, elles trouvèrent sur place des hommes connaissant la langue et les problèmes du pays et prêts à s'atteler aux tâches gigantesques de la mise en place d'un système judiciaire, administratif, municipal, scolaire, sanitaire nouveau. Ces hommes ne furent pas de vulgaires opportunistes accourant au secours du vainqueur. Ils assumèrent des responsabilités importantes en faisant preuve d'indépendance.

Parallèlement à la création des institutions nouvelles une véritable vie politique se développa, avec des élections à tous les niveaux, avec des lieux de concertation politique comme le Cercle Constitutionnel, avec des polémiques de presse et des regroupements politiques qui se sont opérés plus sur la base des clivages politiques que sur la base d'oppositions ethniques¹⁶.

Qui étaient ces républicains, ces amis de la Constitution de l'an III? L'itinéraire individuel de quelques figures emblématiques illustrera ce qui vient d'être dit.

14. Dudelage, Differdange, Esch-sur-Alzette.

15. D'après l'estimation de 1795 pour la contribution de guerre, parmi les 1 800 personnes les plus riches les 8 abbayes possédaient un tiers du patrimoine total (voir Lefort Léon, *Histoire du Département des Forêts*, p.109).

16. Trausch parle d'un parti jacobin qu'il oppose au parti des autochtones. On trouve autant d'autochtones chez les jacobins que d'étrangers parmi les jacobins. Leytem montre que les «autochtones» étaient par contre plus nombreux que les jacobins parmi les acquéreurs de biens nationaux (Leytem Aly, *La vente des biens du clergé dans le Département des Forêts*, mémoire).

Couturier, l'homme qui accueillit les Français et fut, en tant que premier officier municipal, chargé des prisons et des logements militaires, était pharmacien et gérant des biens seigneuriaux de Differdange. Originaire de Thionville, où son frère était l'un des dirigeants de la Révolution, il fut arrêté au moment du siège de la ville de Luxembourg, tout comme Nic Hoevelmann, le chef de groupe des jacobins luxembourgeois, avocat originaire de Liège, où il avait participé à la révolution en 1789.

Scheffer, qui fut membre de l'administration centrale du département, puis maire de Luxembourg, avait étudié le droit à Bruxelles en 1789 avant d'être l'un des treize maîtres de confréries à la fin de l'Ancien Régime. Ses trois beaux-frères servirent la République : le pharmacien Seyler comme commissaire de police de Luxembourg, le docteur Seyler sera son successeur dans l'administration centrale et le docteur Biver sera maire d'Ettelbruck.

Willmar, qui fut substitut de l'agent national, puis sous-préfet, donc en quelque sorte vice-président du gouvernement, avait fait des études de droit à Louvain avant d'être échevin de l'abbaye de Neumunster.

L'abbé Munchen, maire de Diekirch et directeur de l'Ecole Centrale, avait étudié la théologie à Trèves et occupé, en 1789, les fonctions de pro-recteur du séminaire filial de Luxembourg, créé par Joseph II en même temps que le séminaire général de Louvain pour arracher la formation du clergé aux évêques.

Avocats, médecins, pharmaciens, membres du clergé acquis aux idées nouvelles, propriétaires de tanneries, gérants de domaines, fonctionnaires du cadastre se retrouvent aux postes-clefs et dans les assemblées. Certains tombent en disgrâce ou démissionnent, Couturier et Hoevelmann à la fin du Directoire, Scheffer au moment du Consulat, Willmar et Biver sous l'Empire, mais presque tous refont surface sous le régime hollandais.

1815 ou la restauration impossible

Le fait mérite l'attention : tandis que partout ailleurs la restauration triomphe, que la Sainte-Alliance traque les démocrates et que la terreur blanche règne, le Luxembourg attribué par le Congrès de Vienne à la maison des Orange-Nassau (avec un statut particulier d'état fédéral allemand et une garnison prussienne) assiste au retour des anciens jacobins sous le drapeau de l'orangisme. Willmar occupe le poste de gouverneur jusqu'à sa mort en décembre 1830. Scheffer devient bourgmestre de la ville de Luxembourg à peu près sans interruption jusqu'en 1844. Munchen est nommé en 1817 professeur à l'Université de Gand dans le vain espoir d'y contre-carrer l'influence des évêques belges : «*L'ancien lion s'y trouva emprisonné dans un nid de vipères qui empoisonnèrent ses derniers jours*»,¹⁷ dit un de ses élèves.

L'historien Albert Calmes a essayé de rendre compte de cette alliance contre-nature des régicides et des légitimistes en parlant de la formation d'une caste de fonctionnaires-notables, explication qui n'explique rien et ne fait que reprendre la formule maurassienne du pays légal s'opposant au pays réel.

En vérité les anciens jacobins avaient triomphé par défaut. Pour pouvoir restaurer l'ancien ordre des choses, il aurait fallu disposer d'une noblesse et d'un clergé capables de se faire entendre. Il ne restait que douze familles nobles, appauvries et habitant parmi la population villageoise, dans des maisons un peu plus grandes. Quant au clergé, il n'y avait plus d'abbayes et il n'y avait pas encore d'évêché. Divisé et traumatisé par la tempête révolutionnaire, le clergé autochtone et la paysannerie catholique restèrent sans expression politique.

Les anciens jacobins étaient devenus incontournables. Utilisés par le pouvoir hollandais comme fer de lance dans l'épreuve de force qui l'opposait au clergé et à la noblesse belges, ils hésitaient d'autant moins à reprendre du service que ce combat avait toujours été le leur. Et quand, en 1825, Guillaume I^{er} créa le Collège philosophique de Louvain, aussitôt boycotté

17. Brimmeyr J-P., *op.cit.*, p.55.

Calmes Albert, *Naissance et débuts du Grand-Duché, 1814-30, 1971*; et *Le Grand-Duché dans la révolution belge, 1830-39, 1982*.
Collart Auguste, *Am Wege zur Unabhängigkeit Luxemburgs, 1938*.

par le clergé belge, on vit les professeurs et les élèves luxembourgeois accourir. Terlingen cite un étudiant belge qui raconte avec beaucoup de mépris l'arrivée des Luxembourgeois : *«Dans ce nombre, il s'en trouve de tellement comiques, qu'il est passé en proverbe, quand on voit un homme lourd comme un rocher, ou bête comme un pot cassé, ou maigre comme un moine de La Trappe : c'est un philosophique. Ajoutez à cela le costume singulier dont la plupart sont affublés, une paire de souliers en état de souffrir le voyage autour du monde sans être usés, des bas de laine couleur bleu céleste à fourches énormes, culottes courtes jaune de Nankin, une veste de peau de buffle ou de loup, un habit jeté de loin sur leurs épaules, pour lequel on a épargné trois quarts de drap, un habit hérité de père en fils qui a vu la Révolution des Pays-Bas, de France, d'Espagne, et que nos fripiers ne vendraient pas pour des loques»*¹⁸.

La révolution de 1830 mit fin à l'ambiguïté de l'orangisme en obligeant ses partisans à choisir entre la loyauté au protecteur hollandais et les convictions d'une bourgeoisie qui découvre l'esprit d'entreprise. Le ralliement réel du pays à la Belgique ne doit pourtant pas faire illusion. D'une part le pouvoir hollandais n'avait pas les moyens d'intervenir et de se faire obéir au Luxembourg, la garnison prussienne restant passive. D'autre part cette adhésion à la Belgique n'était pour beaucoup de belgophiles luxembourgeois qu'une étape en vue du rattachement à la France¹⁹.

La révolution de 1848 marqua la victoire sans partage de la bourgeoisie libérale qui s'était formée comme force politique

18. Cité d'après Calmes, *op.cit.*, 1971, pp.462-474. Parmi ces séminaristes manqués, bénéficiaires de bourses hollandaises, il y avait, comme le signale Gast.Mannes, quelques-uns des quarante-huitards luxembourgeois.
19. Calmes (*op.cit.*, 1982, pp.86-89), cite Willmar, Servais, Remi de Puydt, le constructeur du canal Meuse-Moselle (*«Le Luxembourg qui espère la réunion de la Belgique à la France ou plutôt qui, désirant cette réunion pour lui, voudrait y entraîner d'autres provinces, voit dans le duc de Nemours un acheminement à une prochaine fusion»*), et le prince de Chimay, représentant de la Belgique à La Haye en 1842 (*«Je ne trouve partout que la France, ses doctrines, son souvenir, sa fraternité de gloire. En cherchant à se rattacher à nous, le Grand-Duché avoue hautement qu'il croit se rattacher à la France. Il est évident qu'en 1830, tout ici s'est fait pour et par la France»*).

en 1795 et dont les ambitions étaient encore aux dimensions du territoire luxembourgeois. Libérés de la tutelle orangiste et n'ayant pas à craindre la concurrence catholique, les jeunes loups du libéralisme montaient à l'assaut du pouvoir. Le 25 avril 1848, les 74 membres de la Constituante se réunirent dans une salle de l'école primaire d'Ettelbruck gardée par des miliciens armés pour jeter les fondements d'une démocratie parlementaire qui était dominée par les trois frères Metz, l'un étant président de la Chambre et éditeur du principal journal du pays, l'autre, membre du gouvernement, et le troisième s'occupant de l'entreprise familiale, la Société des Forges Metz²⁰.

Malgré la séparation de 1839 et malgré l'union douanière avec l'Allemagne (le *Zollverein*), le Luxembourg garda des relations privilégiées avec la Belgique. A partir de 1856, la famille Metz noua des relations d'affaires avec le banquier Berger et l'avocat Tesch d'Arlon qui aboutirent à la construction de deux usines jumelles à Burbach-Sarrebruck et à Esch-Schiffange sur la base du charbon allemand et du fer luxembourgeois. Norbert Metz avait épousé la cousine de son associé Victor Tesch qui, après avoir été ministre de la Justice, fut directeur de la Société Générale de Belgique à partir de 1868.

En 1842, l'évêque Laurent avait été nommé vicaire apostolique à Luxembourg. Son action montre mieux que toute analyse l'influence profonde de ce « parti du diable » que Laurent voyait dans le joséphisme, le jacobinisme et l'orangisme. Son arrivée fait dans la forteresse l'effet d'une bombe, dit-il. Laurent refusa de prêter le serment concordataire, refusa l'enterrement religieux aux hauts-dignitaires du régime du fait de leur appartenance à la franc-maçonnerie et procéda à une exorcisation spectaculaire dans la Cathédrale. La tentative de reconquête idéologique et d'émancipation de l'Eglise se termina par un échec. En 1848, Laurent fut expulsé du pays : on lui reprochait d'avoir, par ses attaques contre le pouvoir civil, encouragé les émeutes.

20. Calmes Albert, *La révolution de 1848 au Luxembourg*, 1957.
Goedert Joseph, « J-Th. Laurent, vicaire apostolique de Luxembourg », in *Biographie Nationale*, 1956.
Collart, *op.cit.*
Mersch Jules, « Les Metz, dynastie du fer », in *Biographie Nationale*, 1963.

Le coup d'état réactionnaire de 1856 ne réussit pas à remettre en cause de façon durable les acquis de 1848. Avec la démilitarisation du pays, en 1867, et le départ des troupes prussiennes, disparaissait l'hypothèque qui pesait sur le fonctionnement autonome des institutions. La couronne hollandaise perdit tout intérêt pour cette possession lointaine et chercha à s'en débarrasser au meilleur prix. Le roi Léopold II s'intéressa à l'acquisition du Grand-Duché et demanda conseil à Jules Devaux. Jean Stengers cite la réponse de celui-ci : *«Je voudrais examiner froidement quels sont les avantages et les inconvénients que présenterait pour la Belgique l'adjonction du Luxembourg (...) Le Luxembourg rapporte au Grand-Duc 200 000 francs par an. C'est une fort maigre somme (...) Il n'y a pas d'industrie - peu de produits du sol. La population, il est vrai, est intelligente, mais elle est exigeante, remuante et peu sûre (... Elle) est au surplus très anti-catholique et vous enverra aux Chambres des hommes difficiles à conduire. Ce seraient cinq voix libérales et d'un libéralisme peu commode (...) Donc au point de vue de la politique intérieure, c'est aussi un embarras. Mais c'est bien pire encore au point de vue de la politique extérieure. Fortifiée ou pas fortifiée, la position de Luxembourg est un point convoité et qui peut toujours donner lieu à contestation. Les chances d'invasion par la France augmentent, car c'est la route de la France vers l'Allemagne. C'est un point qui rend la Belgique plus attaquable, et qui par conséquent diminue sa sécurité»*²¹.

1890 : **changement de dynastie -** **changement de propriétaires**

En novembre 1890, Adolphe de Nassau-Weilbourg monta sur le trône. Le changement de dynastie coupa le dernier lien avec la Hollande. En apparence, les Luxembourgeois avaient toutes les raisons d'être satisfaits. Leur grand-duc était un gentil petit vieillard, chassé en 1866 de son duché par l'unification allemande. Il n'avait jamais mis les pieds au Luxembourg et ne

21. Stengers Jean, «Léopold II et le Grand-Duché de Luxembourg», in *Hémecht*, 4/1990.

s'intéressait qu'à une seule chose au monde, la chasse matinale dans la Forêt du Grunewald²².

Le grand-duché lui revenait en vertu d'un accord interne de la famille des Nassau qui voulait qu'en cas d'absence de descendance mâle, la branche hollandaise cédât le Luxembourg à la branche allemande. Cette règle aurait pu être amendée, et elle fut amendée dix-sept ans plus tard quand le problème se posa de nouveau. Le baron de Blochhausen, ministre d'Etat et dernier représentant de l'orangisme luxembourgeois, avait vainement tenté de convaincre le roi de conserver le Luxembourg à la couronne hollandaise, mais les Orange-Nassau voulaient se débarrasser du grand-duché depuis fort longtemps. Blochhausen fut débouté et, combattu de toutes parts, il dut démissionner.

Le nouvel homme fort fut Paul Eyschen. En tant que chargé d'affaires à Berlin, il fut mêlé à toutes les tractations qui mirent au point le marché que constitua la succession. Admirateur de Bismarck, ami de son fils, Eyschen était convaincu que l'Allemagne et la Grande-Bretagne étaient appelées à se partager le monde. Nommé au poste de ministre d'Etat en 1888, il y resta jusqu'à sa mort en 1915²³.

Dans un grand débat constitutionnel qui l'opposa à l'ancien président du gouvernement Emmanuel Servais, Eyschen défendit en février 1890 une interprétation de la Constitution qui considérait le principe monarchique comme seule source de souveraineté, et récusait l'héritage de 1848 qui aurait établi une république de fait. Eyschen faisait ainsi comprendre à tout le monde que le Luxembourg devait désormais adapter son régime politique aux conceptions prussiennes de l'autorité.

Il restait un problème à régler, la question du mariage du prince-héritier qui n'était plus très jeune, et à vaincre les réti-

22. *Luxemburger Wort*, 8.12.90, numéro spécial consacré au centenaire de la dynastie; de même que *Hémecht*, n°2-1989, en particulier Even Pierre.

Calmes Christian, *Au fil de l'histoire (VIII). A l'époque de l'Avènement du Grand-Duc Adolphe*, 1990.

Collart August, *Sturm um Luxemburgs Thron*, 1959.

23. Mersch Jules, «Paul Eyschen», in *Biographie Nationale*, 1953.

Calmes Christian, *Au fil de l'histoire (IV): le duel Eyschen-Servais sur le caractère de la Constitution de 1868*, 1977.

cences du grand-duc contre le choix de l'infante du Portugal, Marie-Anne de Bragance. Celle-ci était une catholique ultramontaine qui haïssait de toute son âme «*les sociétés secrètes*»²⁴ qui avaient chassé de son trône son père, et se sentait profondément attachée à sa seconde patrie, l'Allemagne. Le grand-duc fit une exception à ses principes luthériens et céda aux instances du Vatican, qui exigeait que, dans ce mariage mixte, la religion de la mère prime sur celle du père quant à l'éducation des futurs enfants.

L'arrangement matrimonial avait l'avantage de permettre la réconciliation du trône et de l'autel, condition indispensable de l'ancrage populaire du sentiment monarchiste et de la sacralisation des cérémonies civiles. Ainsi se réalisait le vieux rêve de l'évêque Laurent : un monarque catholique pour un peuple catholique. L'unité idéologique du pays serait rétablie et l'hérésie josphiste, jacobine et orangiste éradiquée. La longévité du grand-duc Adolphe et la maladie de son fils eurent pour effet de retarder l'échéance jusqu'en 1912.

Le changement de dynastie sanctionnait un état de fait. Le Luxembourg était entré dans l'orbite allemande. Depuis la victoire de Sedan, l'offensive du capital allemand déferlait en puissantes vagues sur le petit Luxembourg. En 1872, le Luxembourg dut céder à l'Allemagne son principal réseau de chemin de fer, attribué à la *Reichsbahn* du fait des accords franco-allemands, tandis que la construction de son deuxième réseau trébuchait sur les agissements peu orthodoxes de son promoteur belge, Philippart. Ce fut ensuite le tour du secteur financier. La Banque Nationale, qui avait reçu le droit d'émettre l'argent luxembourgeois et était contrôlée par la Banque de Bruxelles, vit ses billets confisqués en Allemagne et refusés à Luxembourg par la *Reichsbahn*. La faillite était devenue inévitable. La Banque Nationale entraîna dans sa chute de nombreuses entreprises de moyenne importance, banques, entreprises minières et métallurgiques, industries sucrières, en laissant le champ libre à la Banque Internationale, dominée par la place financière de Francfort²⁵.

24. Nous citons Herchen-Margue-Meyers, *op.cit.*

25. Weber Paul, *Histoire de l'Economie luxembourgeoise*. Anders Jérôme, «La Banque Internationale à Luxembourg depuis cent ans», in *Cahiers Luxembourgeois*, 1956.

Parmi les sociétés à capital belgo-luxembourgeois, seule la Société des Forges Auguste Metz survécut au naufrage en jouant à fond la carte du *Zollverein*. En 1890, elle renonça au coke belge et se soumit pour son approvisionnement aux conditions du *Rheinisch-Westphälisches Kohlensyndikat* du Kirdorf-Konzern. Au tournant du siècle, les deux géants de la métallurgie allemande, Kirdorf et Stinnes, s'installaient dans le grand-duché en rachetant l'usine Brasseur, et en construisant deux grands ensembles sidérurgiques à Esch-Belval et à Differdange : ceux-ci produiront en 1911 les deux tiers du fer luxembourgeois.

L'irruption du capitalisme des cartels imposa une mutation économique douloureuse qui laissa des déchirures dans le tissu social. Dans le climat de crise et de faillites se développèrent des campagnes antisémites extrêmement violentes de la presse catholique²⁶. L'évêque libéral Adames, coupable de n'avoir pas donné de suites aux miracles produits par une protégée de l'ordre des dominicains, fut limogé²⁷. Son successeur,

26. Grégoire Pierre, *Das Luxemburger Wort für Wahrheit und Recht*, 1936 (attention : ces passages ont été rayés de l'édition d'après-guerre).

Wehenkel Henri, «Für Wahrheit und Recht», in *Tageblatt*, 28.4.73. et «Die unbewältigte Vergangenheit», in *Zeitung vom Letzebuurger Vollek*, 13.12.86.

27. Montanus Leo (= Tresch Mathias), *Aus dem Tagebuch einer hysterischen Nonne oder wie das Wundermädchen Klara Moes Luxemburger Bischöfe stürzte und auf den Thron brachte*, Francfort, 1912.

Malget Jean, «Ein Leben zwischen Hammer und Amboss», in *Luxemburger Wort*, 23.2 et 9.3.95.

La miraculée avait été manipulée par l'abbé Hengesch, ancien élève du Collegium Germanicum à Rome et futur directeur du Séminaire de Luxembourg. En 1881, l'évêque Adames mit fin aux fonctions de Hengesch, mais celui-ci se réfugia avec sa protégée à Clairefontaine, village-frontière, où il fit construire avec l'appui de l'évêque de Namur et de l'abbaye de Maredsous un couvent dominicain, dont Klara Moes devint la supérieure. En 1883, Hengesch obtint du Vatican la démission de l'évêque Adames et l'intronisation de son ami Koppes, ce qui provoqua une scission dans le clergé luxembourgeois. Pour marquer leurs différences, les uns portèrent des chapeaux ronds et les autres des demi-cylindres. En 1884, les milieux anticléricaux organisèrent pour la mi-carême une cavalcade représentant les miracles de «la Klara Wupp» (petite saucisse) de l'évêque. En 1886 le changement de vicaire général à Namur, et la

M^{or} Koppes, était un curé de campagne attaché aux valeurs du monde paysan et opposé à toutes les formes de modernisme. En même temps qu'elle se refermait une fois de plus, l'Eglise luxembourgeoise cherchait appui sur le catholicisme allemand, adoptant ses structures associatives, s'ouvrant à ses ordres religieux et participant à ses *Katholikentage*. Le Luxembourg catholique se transformait en une deuxième Bavière²⁸.

Toutes ces évolutions allaient dans le même sens. Au palais et dans les usines, dans les banques, les gares et les églises un changement de propriétaires avait eu lieu, et les nouveaux propriétaires parlaient l'allemand, commandaient en allemand, prêchaient en allemand. Les deux principales forces politiques du pays, les libéraux et les catholiques, étaient au moins d'accord sur une chose : l'avenir se trouvait en Allemagne. A cette fascination de l'Allemagne seul ne cédaient pas un groupe de francophiles plus ou moins républicains qui éditait *L'Echo, organe du parti national-démocrate* et organisa en 1892 une manifestation pour le premier mai et une pétition pour l'introduction du suffrage universel. Le journal était soutenu en sous-main par Blochhausen et le fils Servais. Les derniers orangistes furent les premiers socialistes du pays.

En 1896, le «mouvement pour la défense des intérêts du canton d'Esch» - le canton de l'industrie - prit la relève et envoya un groupe de députés démocrates au Parlement : le D^r Welter et deux industriels liés au groupe Metz, Spoo et X. Basseur. En 1903 ce mouvement donna naissance au parti social-démocrate, qui fut fondé avec l'appui du Parti ouvrier belge²⁹.

(suite de la note 27) peur des grèves ouvrières belges obligèrent Hengesch et Moes à retourner à Luxembourg.

28. Calmes Christian, *Au fil de l'histoire (VII): Pierre Nomesch, un évêque sorti des tensions nationales et internationales*, 1990.
Molitor Edouard, *Im Banne der Grenzlandgeschichte*, 2 vol., 1981/1983.

29. Wehenkel-Frisch Janine, *Der Arme Teufel*, monographie d'un journal socialiste luxembourgeois, 1978.

Fayot Ben, *Sozialismus in Luxemburg*, 1979;

Maas Jacques, *La loi scolaire de 1912: un enjeu politique majeur*, 1987; et «Emile Mayrisch und das Deutschland-Bild der 'Neuen Zeit'», in *Galerie*, n°4, 1992.

Maas pose dans cette dernière étude la question de savoir pourquoi l'industriel finança massivement le journal anticlérical *Die Neue Zeit*, et émet l'hypothèse que ce fut la tentative de Thyssen de prendre pied au Grand-Duché grâce à la prise de pouvoir par les cléricaux.

L'option de 1890 était basée sur la soumission à l'Allemagne et sur le compromis entre les libéraux et les catholiques. Ce compromis était miné par le développement industriel qui exigeait une main d'œuvre ne pouvant provenir que de l'agriculture et une baisse des prix agraires. L'Eglise par contre, s'appuyant sur ce même milieu paysan, combattait l'exode vers la ville et l'influence de la ville. Ce conflit d'intérêts amena les jeunes dirigeants de la sidérurgie, comme Mayrisch et Meyer, à financer la presse anticléricale et à soutenir la constitution d'un Bloc des Gauches en 1908.

En 1912, la Chambre vota une loi scolaire qui avait le tort aux yeux du clergé de dispenser les instituteurs de l'obligation d'enseigner le catéchisme. Ne pouvant supporter cette atteinte à ses droits, l'Eglise retira le clergé de toutes les écoles du pays, excommunia les députés qui avaient voté la loi et interdit à ses fidèles la lecture de la presse libérale ou social-démocrate. Effrayé par ce qui s'était passé en France, l'évêque avait pris les devants en provoquant une séparation de l'Eglise et de l'Etat en sens inverse. C'est à ce moment crucial qu'arriva à échéance le dispositif mis en place en 1890.

malheurs d'une princesse malheurs d'un pays

Le règne de la grande-duchesse Marie-Adélaïde commença en 1912 comme un conte de fées et se termina comme un cauchemar. Agée de dix-huit ans, née dans le pays, rayonnante de beauté et de bonheur, elle avait tout pour séduire le peuple luxembourgeois. Six ans plus tard elle fut forcée d'abdiquer, combattue, trahie, fuyant dans un cloître, pour mourir, peu après, à trente ans. Elle fut, selon le *Armer Teufel*, «une petite enfant irresponsable qui avait encore les coquilles de l'œuf collées sur son derrière»³⁰.

A peine installée sur son trône, Marie-Adélaïde se mit à régner et à gouverner. Elle découvrit que la Constitution lui avait donné un droit de veto, un pouvoir de nomination et un pouvoir de dissolution. Elle utilisa toutes ses prérogatives, retardant sa signature sous la loi scolaire de telle façon que l'année scolaire 1912-13 ne pût commencer qu'en octobre, refusant

30. Wehenkel-Frisch J., *op.cit.* p.125 (*Der Arme Teufel*, 19.1.19)..

la nomination de bourgmestres de gauche et du directeur de l'école normale, et cherchant à imposer un gouvernement catholique homogène à une majorité parlementaire de gauche. En agissant ainsi elle galvanisa les milieux catholiques, dont elle devint l'étendard, l'argument, le cri de ralliement. Pour l'autre moitié du pays elle ne fut qu'une mère abusive.

Les actes de la grande-duchesse n'étaient pas de simples caprices d'une princesse un peu exaltée et manquant d'expérience; ils correspondaient au programme tracé par Eyschen dans le débat constitutionnel de 1890, mais entre-temps les choses avaient évolué. Le pays n'était pas prêt à accepter ou à comprendre ce retour brutal aux manières autocratiques d'Ancien Régime. Face à un gouvernement vivant en symbiose avec les majorités parlementaires, un pouvoir parallèle faisait son apparition dans l'ombre de la monarchie. Au pouvoir issu des débats publics d'un suffrage censitaire s'opposait le pouvoir occulte des camarillas de conseillers recrutés dans la caste militaire allemande. Et ce que faisait l'un des gouvernements, l'autre le défaisait.

En août 1914 les troupes allemandes pénétrèrent dans le pays. Le chancelier allemand s'excusa, la grande-duchesse protesta, et ensuite tout se passa comme si l'Allemagne ne faisait que s'installer chez soi. L'industrie du fer lui appartenait, elle n'avait qu'à s'en servir pour la fabrication des armes. Les chemins de fer étaient mis à la disposition du transport des troupes. Et pour pouvoir diriger la bataille de Verdun dans le calme d'un pays tranquille, le *Kaiser* s'installa à Luxembourg et il y fit venir son grand quartier général. Le *Kronprinz* reçut à Esch-sur-Alzette le commandant français chargé de signer la reddition de la forteresse de Longwy³¹.

Le commandant militaire allemand n'hésita pas à déporter ceux qui ne se pliaient pas à ses instructions : Aloyse Kayser, le chef du syndicat des cheminots; Marcel Noppeney, le porteparole des francophiles; Frantz Clément, le rédacteur en chef du *Escher Tagesblatt*; Emile Prum, l'ancien chef du parti catholique. Et quand les ouvriers affamés des industries sidérurgiques découvrirent en juin 1917 l'arme de la grève, ils furent remis au travail par les baïonnettes allemandes.

31. Calmes C., *op.cit.*, 1977, p.266.

Devant toutes ces violations de la neutralité, les autorités du pays protestèrent de moins en moins ouvertement. La grande-duchesse reçut le *Kaiser* dans son palais, l'invita à déjeuner et prononça un discours dont le texte reste un des derniers secrets d'Etat. Eyschen fut reçu à son tour par le *Kaiser* et partit en novembre 1914 en Suisse pour engager de douteuses initiatives de paix³². La grande-duchesse se rendit à Longwy pour inspecter les champs de bataille après la victoire des armes allemandes et, tout en repoussant pour elle-même toute idée de mariage, elle ne s'opposa pas, quant à ses sœurs, aux combinaisons matrimoniales qui pouvaient parfaire l'œuvre des politiciens ou des diplomates. Manque de chance, ces démarches aboutirent le 26 août 1918, à un moment où plus personne en Allemagne ne considérait que la guerre pouvait encore être gagnée. L'heureux élu de la princesse Antonia était le prince-héritier Rupprecht de Bavière, l'homme qui en 1914 était entré à la tête des troupes allemandes en Belgique et était responsable des crimes de guerre qui y avaient été commis. Au dîner des fiançailles à Colmar-Berg assistèrent le chancelier Hertling et le ministre d'Etat Kaufmann.

Innocence ? Inconscience ? Calcul ? On ne pouvait ignorer à Luxembourg ce qu'une victoire allemande aurait réservé au pays : au mieux le statut d'état fédéral allemand. Espérait-on s'agrandir, dans le cadre des objectifs de guerre allemands, aux dépens de la Belgique ou en reprenant Longwy ou Thionville ? L'historien Christian Calmes semble le penser³³. Les archives de cette période ont disparu, les carnets d'Eyschen sont introuvables. Eternel problème des archives dans un petit pays. Les sources sont à portée de main, il suffit de tendre la main pour qu'elles se tarissent.

De l'autre côté du front, l'avenir du pays se décidait pendant ce temps, sans que le Luxembourg puisse faire entendre sa voix. Pour les alliés, le Luxembourg avait cessé d'exister, d'avoir le droit à une existence nationale, il était à prendre. Et comme la Belgique martyre, la Belgique héroïque avait droit à une indemnisation, le Luxembourg se présentait comme sur

32. Calmes Christian, *Au fil de l'histoire (IV): Les sondages de P.Eyschen en Suisse en faveur de la paix*, 1977, p.278.

33. Calmes Christian, *Le Luxembourg au centre de l'annexionnisme belge*, 1976.

un plateau. Même le socialiste Vandervelde n'élevait pas d'opposition de principe à ce qui ne pouvait être considéré comme une annexion, mais comme le simple retour d'une province perdue. A l'autre bord de l'échiquier politique, l'annexion du Luxembourg était la pièce maîtresse du projet d'une «Grande Belgique» propagée par Nothomb, Neuray et Barbanson. Ce dernier était le petit-fils de Victor Tesch, l'allié des maîtres de forges Metz et le beau-frère de Maurice Pescatore, le chef du parti libéral luxembourgeois. En 1911, Gaston Barbanson avait fondé avec Emile Mayrisch, lui-même le petit-fils d'un des frères Metz de 1848, l'Arbed qui regroupait l'ensemble des usines, minières et participations de la Société Metz.

A la ferveur nationaliste de ses compagnons de lutte, Barbanson ajoutait la vision stratégique du grand patron. Pour lui, l'annexion du Luxembourg n'était pas un but en soi : *«On voit tout de suite à quelle situation on arriverait, nota-t-il en avril 1915, si le Grand-Duché était réuni à la Belgique : les deux pays se trouveraient isolés entre l'Allemagne et la France protectionnistes et l'Angleterre ayant établi une union douanière avec ses colonies.»* En décembre de la même année, il reprit le fil de son raisonnement dans une lettre à Nothomb : *«Si, comme c'est à espérer, les Alliés sont assez sages pour conclure entre eux une entente économique qui leur permette de résister efficacement à la concurrence allemande, l'annexion des territoires en question ne présenterait au point de vue économique aucun inconvénient; bien au contraire, car l'adjonction des puissantes industries du Grand-Duché de Luxembourg et de la rive gauche du Rhin ne ferait qu'accroître le prestige et la renommée du commerce et de l'industrie belges»*³⁴.

L'idée d'une entente économique était née, dont l'après-guerre vit la réalisation. L'essentiel étant l'aspect économique, Barbanson était prêt à transiger sur la forme juridique que prendrait l'incorporation du Luxembourg à la Belgique, et il pouvait se satisfaire d'une union personnelle sous l'autorité du roi des Belges qui laisserait au Luxembourg ses institutions.

Les annexionnistes belges crurent être arrivés à leurs fins en juin 1917, lorsque le président du Conseil français Ribot

34. Willequet Jacques, «Gaston Barbanson, promoteur d'une Grande Belgique», in *Revue Belge de Philologie et d'histoire*, 1971.

adressa à la Belgique une déclaration de désintéressement : «dans le cas où son statut international ne serait pas maintenu après la guerre», si le Luxembourg faisait retour à la Belgique, la France ne s'y opposerait pas. Encore fallait-il que la Belgique puisse prendre possession du Luxembourg, ce qui supposait que ses troupes participent à l'occupation du Grand-Duché.

Le 18 décembre 1918, le 10^e régiment entra à Arlon avec la mission de poursuivre sa route jusqu'à Luxembourg. Le maréchal Foch, qui était déjà installé à Luxembourg, mit fin aux ambitions belges en refusant aux troupes belges l'autorisation d'entrer au Grand-Duché. Contrairement aux milieux industriels français qui craignaient la concurrence de la sidérurgie luxembourgeoise pour leurs usines en Lorraine, les militaires français n'étaient pas d'accord pour laisser aux Belges le contrôle du chemin vers la Ruhr.

de la république de novembre 1918 à la grève de mars 1921

«Le Luxembourg est un état libre qui règle ses affaires politiques, économiques et sociales de façon libre et indépendante sans égard à de quelconques traités qui sont considérés comme nuls et non avenus, et sans égard à de quelconques intérêts dynastiques. Un gouvernement populaire sera constitué...», c'est par ces mots que le Conseil ouvrier et paysan proclama la république à Luxembourg, le 10 novembre 1918. Le 13 novembre, la Chambre suspendit la grande-duchesse dans l'attente d'un référendum qui trancherait la question dynastique de façon définitive. Le 28 novembre, les Conseils ouvriers introduirent la journée de huit heures sans attendre l'accord du patronat ou du gouvernement. A la mi-décembre, les soldats de la compagnie des volontaires se révoltaient, et fin décembre le gouvernement se fit éconduire à Paris. Le 9 janvier, le président de la Chambre des députés suspendit les débats pour éviter que ne soit votée la déchéance de la dynastie. Le même jour les troupes françaises intervinrent, tandis que la grande-duchesse abdiqua au profit de sa sœur ³⁵.

35. Collart A., 1959, *op.cit.*

Welter Nikolaus, *Im Dienste*, 1925. (suite page suivante)

Le prince de Ligne, en poste d'observation à Luxembourg, télégraphia le 9 janvier 1919 vers minuit à Hymans, ministre des Affaires étrangères de Belgique: «*Révolution à Luxembourg. Constitution Comité salut public. Probabilité que Comité, après s'être organisé, ira Paris pour proposer annexion France... Indiquez au Gouvernement français que moment est venu de donner preuve de sa loyauté à notre égard. Faire intervenir immédiatement Londres*»³⁶.

L'éphémère, la malheureuse tentative républicaine a été couverte de tant de crachats, de tant de sarcasmes, qu'il faut faire un effort pour comprendre l'esprit qui l'anima.

A-t-elle constitué un coup de force mettant en péril l'indépendance du pays en même temps que la paix civile? Le symbole monarchique fut-il le rempart qui a arrêté les hordes ennemies se ruant sur la patrie luxembourgeoise? La France n'aurait-elle fait qu'une bouchée de cette minuscule et ridicule république-sœur? La république était-elle viable?

C'est justement la France qui par son intervention a coupé court à l'expérience républicaine, se lavant ainsi du reproche d'avoir voulu utiliser les républicains luxembourgeois pour arriver à ses fins. Et ce sont les dirigeants libéraux belgophiles qui par leurs réticences ont permis à la droite de sauver la dynastie. C'est l'étranger qui sauva l'indépendance du Luxembourg contre la volonté d'une part notable des Luxembourgeois, pour la simple raison que cette indépendance correspondait mieux à ses intérêts.

(suite de la note 35) Eiffes Em., *Die revolutionäre Bewegung in Luxemburg*, 1933.

Trausch Gilbert, *Contributions à l'histoire sociale de la question de Luxembourg*, 1974.

Wehenkel Henri, «Histoire de l'Assoss, II - les années révolutionnaires», in *Voix*, juin 1963; et *Beiträge zur Geschichte der Kommunistischen Partei*, 1981.

Klein Théophile, *Naissance d'une mentalité révolutionnaire dans la classe ouvrière luxembourgeoise*, mémoire, Strasbourg, 1983; et *Aux origines du Parti communiste luxembourgeois*, mémoire, 1989.

36. Calmes Christian, 1976, *op.cit.*

Le refus français et les hésitations libérales provenaient du fait que, derrière cette république proclamée à Luxembourg, se profilait le spectre d'une autre république, et que la Marseillaise chantée à Luxembourg avait des accents qui inquiétaient la France bourgeoise et l'état-major de Foch. C'étaient les Conseils ouvriers qui dictaient leur loi dans les usines, c'était l'introduction de la journée de huit heures et la revendication d'une nationalisation des chemins de fer, c'étaient toute cette phraséologie utopiste et ce bouillonnement permanent qui leur devenaient peu à peu insupportables. Et comme jamais auparavant, dans les coins les plus perdus du pays, on découvrait la grève, on chassait les ingénieurs et les contre-maîtres allemands, on séquestrait les patrons, on appelait à manifester au signal des sirènes de l'usine.

Comment expliquer cet éveil du mouvement ouvrier, cette radicalisation soudaine d'un mouvement qui avait tant tardé à s'affirmer, contraire à tout ce qu'on avait répété sur le caractère national et les traditions du pays ? La classe ouvrière prenait sa revanche de tant d'années de soumission, maintenant que l'armée allemande était partie, que les patrons allemands étaient partis et qu'une sorte de vacance de pouvoir avait commencé. Le pays avait vécu à l'heure allemande, soumis aux mêmes conditions économiques et sociales. Maintenant il se réveillait à l'heure française, déphasé par rapport à ce qui s'y était fait entretemps.

Les libertés que s'étaient données les ouvriers luxembourgeois et les droits qu'ils avaient arrachés ne correspondaient pas à ce qui se pratiquait en France et en Belgique. Le gouvernement l'avait compris en décembre 1918, quand il ajouta à la loi sur les huit heures *« que celle-ci serait caduque au cas où le pays serait relié économiquement à un pays qui n'aurait pas introduit la journée de huit heures »*. Dans la presse belge et française une véritable campagne de presse fut lancée : *« L'établissement du contrôle ouvrier sur les entreprises touche de trop près les voisins immédiats du Luxembourg pour que l'opinion française et l'opinion belge puissent s'en désintéresser. Ces deux pays auraient plus d'une raison de s'inquiéter que l'on fit à leurs frontières une expérience aussi aventureuse »* écrivait *Le Temps*³⁷. L'heure d'une grande

37. Trausch, 1976, *op.cit.*, p.97.

épreuve de force avait sonné. En mars 1921, pour faire échec à des licenciements concertés dans plusieurs entreprises, les syndicats occupèrent les usines et déclenchèrent une grève générale de la sidérurgie qui fut écrasée avec l'aide de l'armée française. Par une démarche conjointe, les ambassadeurs de Belgique et de France obtinrent la suppression des Conseils ouvriers³⁸.

Le souvenir des années 1918-1921 marqua pour longtemps la mémoire collective. Jamais l'idée démocratique n'avait été si largement partagée. Introduction du suffrage universel, proclamation de la souveraineté populaire dans la Constitution, pratique du pouvoir ouvrier dans les usines.

Le 28 septembre 1919 le peuple luxembourgeois eut à répondre par voie de référendum à une double question : voulait-il la république ou la monarchie ? voulait-il un accord économique avec la France ou avec la Belgique ?

Simulacre de démocratie : la première question avait été réglée en janvier 1919, et la deuxième ne dépendait pas des désirs des Luxembourgeois, mais de la volonté des partenaires éventuels. Et pendant que les habitants du pays remplissaient les urnes de leurs bulletins, le sort du pays et de ses richesses se décidait ailleurs. Et tandis que, dans les usines, les banques et les chemins de fer les directeurs allemands partaient, et qu'à la Cour les conseillers allemands - avec à leur tête la mère de la grande-duchesse - étaient priés sans beaucoup de ménagements de faire leurs valises, la France et la Belgique, se moquant des vaines querelles entre francophiles et belgo-philés, se partageaient tout simplement le butin par un savant système de participations croisées. Le Luxembourg concluait avec la Belgique une union monétaire, et les chemins de fer revenaient aux Français, ce qui n'était pas pour déplaire aux stratèges de l'état-major de Foch, obsédés par le contrôle de la ligne Lorraine-Luxembourg-Ruhr.

1926: l'empire de l'acier

Ce fut l'heure de Mayrisch, le grand patron de la sidérurgie luxembourgeoise. Pendant la grande guerre, Mayrisch s'était rendu à deux reprises en Suisse pour y rencontrer Barbanson

38. Scuto Denis, *Sous le signe de la grande grève de mars 1921*, 1990.

et Nothomb. Il eut également l'occasion, en 1917, de s'entretenir en territoire neutre avec l'écrivain Jean Schlumberger, ami de Gide et officier de renseignement français. Mayrisch n'avait visiblement pas de problèmes pour se déplacer à travers une Europe coupée par des tranchées. Et s'il pouvait débattre avec les uns de la «Grande-Belgique», version économique, et avec l'autre de l'avenir de la sidérurgie allemande, pour lui les deux problèmes n'en faisaient qu'un. En 1919, Barbanson, Mayrisch et Schlumberger se retrouvaient à Luxembourg, où l'écrivain était attaché à l'état-major du maréchal Foch. L'expropriation des usines allemandes permettait aux dirigeants de l'Arbed d'ajouter quelques pièces essentielles au dispositif mis en place en 1911³⁹.

L'idée de Mayrisch et de Barbanson n'avait rien de particulièrement original : pour pouvoir se suffire à elle-même et agir de façon indépendante face aux diverses politiques des Etats, l'Arbed devait pousser la concentration verticale et horizontale jusqu'au bout, en intégrant en amont les sources de matières premières jusqu'aux réserves stratégiques du Brésil, et en aval les industries de transformation comme les Tréfileries de Gentbrugge ou Felten & Guillaume en Allemagne. A Luxembourg, l'Arbed devenait l'entreprise dominante grâce au rachat des usines de Belval, Esch et de Paul Würth. Un tel élargissement supposait l'alliance avec le capital français représenté par Schneider-Creusot. L'idée d'une entente dépassant le cadre belgo-luxembourgeois, entrevue par Barbanson dès 1916, se réalisait.

39. ARBED (Chomé Félix), *Un demi-siècle d'histoire industrielle*, 1964. Hemmer Carlo/Bourg Tony, in *Colpach*, 1964.

Bariéty Jacques, *Le sidérurgiste luxembourgeois Emile Mayrisch*, 1978.

De Launay J., *Emile Mayrisch et la politique du patronat européen 1926-33*, 1965.

De Lovinfosse, *Au service de leurs majestés*, 1974.

L'Huillier F., *Dialogues franco-allemands 1925-33*, 1971.

Müller Guido et Bock Hans-Manfred, in *Galerie*, n°4, 1992.

Ces deux auteurs sont intervenus lors d'un colloque à Colpach sur l'Allemagne et les Mayrisch. L'intention de contribuer à la «réconciliation franco-allemande» et de faire de Mayrisch le prophète du Traité de Maastricht étant trop évidente, le colloque était décevant pour la recherche historique.

Jusqu'à la crise de la Ruhr en 1923, Mayrisch croyait à la possibilité de dissocier la Rhénanie de l'Allemagne, ce qui aurait permis de construire l'empire industriel de l'Arbed sans alliance avec le capital allemand. En novembre 1924, la sidérurgie allemande se cartellisa et constitua la *Rohstahlgemeinschaft*. Mayrisch réagit immédiatement au danger et négocia les «accords de Luxembourg» qui furent signés le 1^{er} août 1925 par les sidérurgies française, sarroise, allemande et luxembourgeoise, et qui aboutirent à la constitution de l'Entente Internationale de l'Acier, dont le premier projet fut présenté par Thyssen en décembre 1925 et dont l'acte de fondation fut signé en septembre 1926.

L'Entente - dont le siège se trouvait à Luxembourg et dont la présidence fut assumée par Mayrisch - était un super-cartel, réunissant les cartels nationaux en une structure internationale. Son but essentiel était d'organiser la production pour limiter la concurrence et maintenir les prix (elle fut donc à l'opposé de l'esprit de Maastricht et de l'Europe néo-libérale d'aujourd'hui).

Parallèlement à l'Entente Internationale de l'Acier, Mayrisch fonda le «Comité franco-allemand de documentation et d'information»: instrument de concertation politique pour les industriels des deux pays, il permettait en outre d'influencer l'opinion publique en agissant sur les journalistes et les hauts fonctionnaires. Financé par les contributions des industriels membres, le Comité entretenait un bureau à Berlin (dirigé par Pierre Viénot, ancien secrétaire du maréchal Lyautey et futur gendre de Mayrisch), et un bureau à Paris (dirigé par Krukenberg, un officier allemand reconverti dans les affaires).

Le Comité se proposait de contribuer au rapprochement franco-allemand par la conciliation entre les intérêts de leurs industries respectives. Seule la grande industrie était représentée, les autres secteurs de l'économie, le monde ouvrier, les milieux de gauche en étant exclus. Parmi les participants on trouve bien sûr les hommes de la sidérurgie - Thyssen, Poensgen, les directeurs de Krupp, de de Wendel, les représentants du Comité des Forges et du Comité des Houillères - et ceux de la chimie - d'IG Farben et de Kuhlmann-Péchiney - mais encore les banquiers Warburg, Seydoux, Charles Laurent, les représentants d'AEG, quelques hommes politiques comme von Papen, quelques intellectuels comme

Curtius, Schlumberger, Siegfried, d'Ormesson. Ajoutons encore que les époux Mayrisch entretenaient au château de Colpach une cour prestigieuse rassemblant princes de l'esprit et barons de l'acier venus pour converser dans une atmosphère sereine des grandes questions de l'humanité. Nous citerons André Gide, Jacques Rivière, Walter Rathenau, Bernard Groethuysen, Henri de Man.

En 1928, Mayrisch disparut dans un stupide accident de voiture. Pour ses zéloteurs luxembourgeois, l'histoire du siècle d'or s'arrête avec la mort du grand homme. Ce qui arrive au grand projet de réconciliation franco-allemand dans la période trouble qui allait suivre ne les concerne plus.

Après la crise de 1929 plus rien ne fut comme avant. Avant 1929, on pouvait agir sur l'offre, fixer des contingents de production afin de maintenir les prix. Après 1929 il fallait recréer une demande, ce qui posait le problème des liquidités, des exportations, de l'armement. Les intérêts restaient les mêmes, la perspective avait changé.

Le 1^{er} mars 1930, le Comité franco-allemand se réunit à Paris. Une commission restreinte fut désignée qui entra dans l'histoire sous le nom de «Comité Mayrisch». Ce comité restreint se composait de neuf personnes, soit trois français, trois allemands et trois belgo-luxembourgeois : Barbanson, Aloyse Meyer, le successeur de Mayrisch à la tête de l'Arbed, et Gutt qui était alors président de Ford. Le «Comité Mayrisch» se réunit en mai 1930 à Heidelberg, en mars 1931 à Luxembourg, en avril 1932 à Luxembourg, en octobre 1932 à Colpach, et les 29 et 30 janvier 1933 à Paris.

Dans ces conversations il fut question du plan Brüning, de la révision du Traité de Versailles, de la réalisation de la parité des armements, de l'*Anschluss* de l'Autriche, de la restitution de Dantzig à l'Allemagne et d'un «Locarno de l'Est». On entendait par cette formule une réconciliation germano-polonaise en vue d'une expansion économique de l'Allemagne vers l'Est.

Pendant cette période, le Comité franco-allemand poursuivait son action sur l'opinion publique. Le 31 mai 1932, von Papen téléphona pour demander (à Dubois) «*d'user de son influence pour que le nouveau ministère n'ait pas mauvaise presse en*

France». Le 30 janvier 1933, le jour-même où le gouvernement Hitler-von Papen fut constitué, le Comité franco-allemand, réuni à Paris sur l'initiative de l'Arbed, arriva à la conclusion que *«Dantzig doit redevenir allemand»* et que *«l'Allemagne peut exprimer des revendications en matière coloniale»*. En février 1934, Barbanson se rendit à Berlin : *«Hitler reçoit lui-même l'industriel et lui remet des propositions officielles pour un accord franco-allemand»*.

En décembre 1936, Barbanson vante ses mérites dans un entretien avec l'ambassadeur allemand à Luxembourg dont un compte-rendu a subsisté : *«Depuis beaucoup d'années il aurait favorisé avec enthousiasme l'idée d'un rapprochement franco-allemand. Dans ce contexte il aurait déjà pris contact avant et après 1933 avec des personnalités importantes des deux pays, a déclaré dans un entretien avec l'ambassadeur allemand le président du Conseil d'administration de l'Arbed, Gaston Barbanson, pour qui Adolf Hitler représente le défenseur de l'ordre, de la discipline et de la propriété morale»* (rapport du *Sicherheitsdienst* de Trier, daté du 15 décembre 1936).

Placé aux avant-postes face à l'Allemagne nazie, le Luxembourg joue le rôle d'une tête de pont du capital franco-belge orientée vers le marché allemand. C'est dans les rencontres de Luxembourg que s'élabore la politique qui aboutira aux accords de Munich.

1933 : une muselière pour le peuple luxembourgeois

Répondant à une interpellation socialiste sur la menace nazie, le premier-ministre luxembourgeois Joseph Bech annonça le 9 novembre 1933 aux députés que le gouvernement préparait un projet de loi visant, d'une part, à interdire le parti communiste, et d'autre part, à limiter la liberté de la presse en introduisant le délit de *«calomnie de collectivité»*. Ce projet de loi, qui dans sa version définitive prévoyait des peines de prison de cinq ans pour toute personne responsable d'actes *«visant à changer la Constitution ou à entraver le libre fonc-*

tionnement des institutions par la violence ou la menace» fut appelé par ses adversaires Loi-muselière⁴⁰.

En quoi un parti communiste fort de cent membres pouvait-il menacer l'ordre établi? Ce n'était pas évident pour tout le monde. On pouvait tout aussi bien hésiter à accorder au gouvernement le pouvoir de déterminer qui serait susceptible d'être poursuivi comme communiste et où serait tracée la limite entre ce qu'il était permis de dire et ce qui ne l'était pas. Une telle loi d'exception apparaissait comme une mesure d'intimidation à l'égard d'une gauche suspectée d'insubordination, et comme une mesure d'apaisement à l'égard d'une Allemagne prête à s'irriter de la moindre manifestation d'indépendance.

L'équation que Eyschen avait eu à résoudre quarante ans plus tôt se posait de nouveau et dans les mêmes termes. Comment concilier les intérêts de l'Allemagne avec ceux du Luxembourg, comment mettre d'accord libéraux et catholiques?

La presse catholique luxembourgeoise avait salué avec ferveur l'arrivée au pouvoir d'Hitler, et en novembre 1933 cette lune de miel était à peine troublée par quelques petits nuages. La mise hors d'état de nuire des marxistes et des juifs permettait - selon J-B.Esch, le rédacteur en chef du *Luxemburger Wort* - une profonde réforme morale, dont il esquissa les principaux axes : épuration de l'école et de la presse de tous les éléments non-chrétiens, élimination des syndicats de lutte des classes, transformation du parlement en un simple organe de consultation, tout cela en vue de la construction d'un ordre corporatif immuable⁴¹.

40. Koch-Kent : *Vu et entendu*, 1983.

Koch-Kent : *Ils ont dit non au fascisme*, 1983.

Wehenkel Henri, «Histoire de l'Assoss, III - la campagne contre la loi-muselière», in *Voix*, octobre 1965.

Numéro spécial, *Tageblatt*, 3.6.67.

Dossier de la revue *Forum*, juillet 1987.

Comité «50 Joer Maulkuerw», brochure, 1987.

41. Mersch Carole, *Le national-socialisme et la presse luxembourgeoise*, 1977.

Molitor Edouard : *Mgr. Origer, defensor civitatis*.

Turpel (dir.), *J-B. Esch in memoriam et in resurrectionem*, 1951.

N.Margue précise : «Dans les cercles autour de J-B.Esch s'était formée une sorte de société rexiste luxembourgeoise... Le déclin du rexisme belge et la guerre les a désunis, les uns ont sombré, les autres sont restés catholiques» (op.cit. p.87).

Luxemburger Volk, 29.10.33, «Vivat Rex» et «Reichsnährstand».

Les idées de Batty Esch n'étaient pas partagées par tous les catholiques. En particulier, les représentants du syndicalisme ouvrier chrétien et les hommes liés au monde des affaires ne savaient que faire d'un corporatisme adapté à des entreprises de petite envergure. C'étaient surtout les jeunes des *Jünglingsvereine* et les étudiants se réclamant de l'organe antisémite *De Wecker Rabbelt* qui s'enflammaient pour ces idées, de même que les puissants mouvements d'action catholique, les *Volksvereine* dirigées par l'abbé Majerus, candidat de l'Allemagne pour le poste d'évêque, et les associations paysannes qui voyaient dans le *Reichsnährstand* un moyen d'échapper au libre-échangeisme et à la concurrence belge.

Les libéraux n'avaient que des sarcasmes pour cette idéologie qui voulait dépasser capitalisme et communisme, et qui ne comprenait pas la nécessité de la concentration et de la cartellisation. Leur axiome était que tout ce qui est bon pour l'Arbed était bon pour le pays. En bonne logique, le gouvernement chargea le président du parti libéral qui était en même temps directeur de l'Arbed, Alphonse Nickels, de s'occuper en tant que chargé d'affaires des intérêts luxembourgeois à Berlin. Celui-ci interpréta sa mission de telle façon qu'il participa en 1934 au congrès du Parti nazi à Nuremberg.

Comme il n'y avait pas de parti fasciste, une association culturelle, la *Gesellschaft für Deutsche Literatur und Kunst* fut fondée pour promouvoir les relations entre le Luxembourg et le *Reich*. Financée par Aloyse Meyer, elle fut dirigée par le professeur Kratzenberg, beau-frère du directeur général de l'Arbed et *Landesleiter* de la *Volksdeutsche Bewegung* de 1940 à 1944. Quant à l'immigration allemande fort nombreuse, elle avait à sa tête le D' Diehl, président de la *NSDAP* de Luxembourg. Ecarté en 1940 pour le poste de *Gauleiter*, à cause de ses trop bonnes relations avec «la crème de la société», il trouva refuge dans les services de l'Arbed⁴².

Le projet de loi «pour la défense de l'ordre politique et social» fut déposé dans sa forme définitive en novembre 1936, après

42. Krier Emile, *Deutsche Kultur- und Volkstumspolitik von 1933-40 in Luxemburg*, Universität Bonn, 1978.

Haag Emile, «Die Gedelit» in *Hémecht*, 1976.

Kratzenberg démissionna du parti libéral en 1938; Nickels fit, selon un rapport du *SD* allemand, des remarques désobligeantes sur le congrès de Nuremberg à son retour (*SD* Trier, 19.10.36 AEL 128).

que les grèves du Front populaire se furent étendues aux minières luxembourgeoises et que la Belgique eut décidé de dénoncer le pacte avec la France. Il fut adopté au Parlement par une large majorité, près des deux tiers. Pour désarmer ceux qui l'accusaient de violer la Constitution, Bech soumit la loi à un référendum, dont il attendait le même effet de plébiscite qu'en 1919.

La loi-muselière fut rejetée par le peuple avec quelques milliers de voix de majorité, mais cette victoire fut le résultat d'un véritable raz de marée. La moitié de l'électorat libéral avait rejoint la gauche, tandis qu'une frange de l'électorat ouvrier catholique s'était réfugiée dans l'abstention.

Mais la majorité était trop courte pour permettre la constitution d'un gouvernement sur le modèle du Front populaire qui, en France à ce moment, était en train de se disloquer.

Le référendum de juin 1937 marque une coupure. Le premier résultat fut la formation d'un gouvernement de coalition entre catholiques et socialistes. A partir de 1937, le nationalisme des catholiques change de sens. Le danger allemand prime sur le danger communiste. Pour les socialistes, la participation au pouvoir est l'occasion de faire du social en faisant l'économie de la lutte des classes. Un rapprochement s'était esquissé dès décembre 1933 entre le corporatisme chrétien de J-B.Esch, inspiré par les idées de l'austro-fascisme, et le néo-socialisme de Hubert Clement, directeur du *Escher Tageblatt* et défenseur des idées de Henri de Man, après avoir été un adepte de l'austro-marxisme. Pierre Krier, le grand patron du syndicalisme luxembourgeois, essaiera de réaliser au gouvernement un projet de démocratie économique qui serait fondée sur l'auto-organisation des professions, des entreprises, des secteurs économiques sur base tripartite, et qui serait couronnée par un Conseil National de l'Economie et un Conseil National du Travail, un deuxième parlement qui organiserait la production et la distribution⁴³.

Les libéraux étaient les grands vaincus. Dans leur tentative d'apprivoiser le monstre aux mille pattes, ils furent entraînés

43. Krier-Becker Lily, *Pierre Krier, ein Lebensbild*, 1957.

Wehenkel Henri, «Anton Krier und seine Brüder», *Zeitung vom Letzebuenger Vollek*, 16.7.77.

Lentz Marc, *Der Weg zur Sozialpartnerschaft, Beitrag zur Rolle der freien gewerkschaften Luxemburgs, 1935-37*, mémoire, 1987.

dans une aventure sinistre où ils avaient perdu leur âme. Les communistes, qui n'avaient pas su consolider les acquis du mouvement révolutionnaire de 1918-21, avaient prouvé à partir de 1934 l'efficacité et la prise sur la réalité sociale d'une culture politique nouvelle, développée au contact des militants étrangers affluant au Luxembourg et des instructeurs du *Komintern*, une culture faite de cosmopolitisme, d'enracinement social et d'esprit de système.

1940-44 : héros malgré eux

Hitler avait perdu la guerre au Luxembourg dès juin 1937. Peut-on pour autant dire que tout fut joué dès le début, que les Luxembourgeois ont résisté comme un seul bloc et qu'il n'y avait pas de collaboration mais seulement des traîtres ? Pour répondre, il faut distinguer entre les différentes périodes de la guerre, et il faut distinguer entre ce qui s'est passé dans le pays et au dehors⁴⁴.

La résistance luxembourgeoise n'a pas à son actif de grands faits d'armes, mais elle peut faire état de trois succès décisifs.

Le 10 octobre 1941, la population eut à répondre, lors d'un recensement de routine, à trois questions sur sa nationalité, sa langue et son origine ethnique. Bien que les formulaires ne fussent pas anonymes, les réponses recueillies furent tellement univoques que le *Gauleiter* se hâta d'interrompre l'exercice, avouant ainsi sa défaite.

Quand en août 1942 la conscription fut introduite, une grève éclata qui fut générale dans ce sens qu'elle toucha tous les milieux : usines, écoles, postes, tribunaux, villages.

44. Weber Paul, *Geschichte Luxemburgs im Zweiten Weltkrieg*, 1946.
Dostert Paul, *Luxemburg zwischen Selbstbehauptung und Selbstaufgabe*, 1985.

Wehenkel Henri, *Der antifaschistische Widerstand in Luxemburg 1933-45*, 1985.

Hoffmann Serge, Hammelmann Jos, Wehenkel Henri, *Catalogue du Musée National de la Résistance*, 1991.

Biau Lucien, *La résistance au Grand-Duché de Luxembourg*, mémoire, Metz, 1984.

Hoffmann Serge, *Histoire d'une organisation de résistance*, mémoire, 1974.

Troisième succès : sur les dix mille jeunes appelés sous les armes, un tiers échappèrent à l'incorporation, cachés dans un pays aux frontières étroites ou convoyés vers les maquis de Belgique ou de France.

Cette résistance n'a pas atteint le niveau de la lutte armée : elle fut désobéissance civile, solidarité de voisinage et solidarité du lieu de travail, resserrement sur les traditions ou recours aux armes du syndicalisme. Elle fut populaire, paysanne, ouvrière, petite-bourgeoise, les élites traditionnelles restant sur la réserve, hiérarchie sociale renversée, échelle politique renforcée aux extrêmes, communistes d'un côté et catholiques nationalistes de l'autre. Les conséquences de ce réveil populaire se firent sentir jusqu'au début des années 60 : dans le syndicalisme communiste avec son culte de la grève, et avec la restauration morale du catholicisme de guerre froide⁴⁵.

A l'extérieur, il y avait la grande-duchesse Charlotte et le gouvernement de 1937. Leur intention première n'était pas l'exil ni la résistance, mais le refus du fait accompli. Après la capitulation de la France, ce fut l'expectative au Portugal, avec une tentative avortée de retour (en juillet) sur la demande des autorités politiques et administratives restées à Luxembourg, demande transmise par le chargé d'affaires américain en contact avec la Cour à Bruxelles et le Vatican. Un pétainisme luxembourgeois s'ébauchait, et échoua devant les décisions prises par Hitler après l'échec des avances de paix envers Londres⁴⁶.

L'Arbed resta fidèle à sa stratégie. Barbanson quitta le Luxembourg quelques jours avant l'arrivée des Allemands, Meyer y revint après la défaite des Français. Il s'agissait de maintenir les structures transnationales depuis les hauts-fourneaux du Brésil jusqu'aux mines de charbon de la Ruhr. Meyer participa aux réunions de l'organe suprême de la métallurgie allemande mobilisée pour le grand ordre économique alle-

45. «75 Joer Fräl Gewerkschaften» in *Tageblatt*, 24.10.91.

46. Koch-Kent Henri, *Vu et Entendu*, vol.2, *Les années d'exil*, 1986.
Haag-Krier, *La Grande-Duchesse et son gouvernement pendant la deuxième guerre mondiale*, 1987.
Heisbourg Georges, *Le Gouvernement luxembourgeois en exil*, 4 vol., 1987-1991.

mand, et protégea en même temps ses hommes à Luxembourg⁴⁷.

En septembre 1940, le gouvernement en exil choisit non pas Londres mais Montréal pour y installer son siège. Ce n'était pas la résistance, mais la représentation et la proximité des Etats-Unis qui primaient. Témoigner, être là, ne pas être oubliés, attendre. De Vleeschauwer, ministre belge du Congo, tenait les cordons de la bourse.

Un changement de nature survint avec la grève d'août 1942, répercutée dans le monde entier. Cette grève, le gouvernement ne l'avait pas voulue, mais elle fit des ministres en exil des résistants malgré eux.

Ils se félicitèrent de la résistance de leur peuple et allèrent jusqu'à prendre des initiatives. Bech, l'anticommuniste, s'attabla avec l'ambassadeur Bogomolev et devint le meilleur ami de l'Union Soviétique. A travers Viénot, qui avait démissionné du Comité franco-allemand en 1929 et avait fait partie du gouvernement de Front populaire, le contact fut établi avec les gaullistes. En mai 1943, le ministre Bodson appela les soldats luxembourgeois à se rallier à l'Armée rouge, tandis que les jeunes patriotes, partis par leurs seuls moyens deux ans plus tôt du Luxembourg occupé, affluaient à Londres avec la volonté de se battre.

Puis ce fut le coup de froid. Sumner Welles indiqua au gouvernement luxembourgeois que l'Amérique ne voulait pas que le Luxembourg reconnaisse diplomatiquement la France Libre. Et à Moscou, le délégué de la France Libre reçut l'ordre de ne pas s'occuper des prisonniers de guerre luxembourgeois, parce que les affaires luxembourgeoises étaient du ressort de la Belgique, ce qui eut pour résultat - après l'expulsion de l'ambassadeur belge - de les condamner à rester prisonniers jusqu'à la fin de la guerre⁴⁸.

47. Wehenkel-Frisch Janine, *Beiträge zur Geschichte der KPL*, 1981.

48. Amicale des Anciens de Tambow : *Tambow 1943-1945*, 1982.
Wehenkel Henri, «Die Tambower Tragödie», *Zeitung vom Letzebuenger Vollek*, 30.12.95.

Grosbois Thierry, «La naissance du Benelux», *Cahiers Budragen*, 1994.

Gérard-Libois Jules et Lewin Rosine, *La Belgique entre dans la guerre froide et l'Europe*, 1992.

(suite de la note 48)

Dans ces deux derniers ouvrages, on trouve des indications concernant les projets de «géopoliticiens américains» visant à regrouper et à faire disparaître «les états lilliputiens», en particulier ceux du vice-président Wallace qui voulait rattacher les pays du Benelux à la France, et de Roosevelt qui voulait former une Flamingie en lui rajoutant le Luxembourg, ou encore une Wallonia avec la Wallonie, l'Alsace-Lorraine, le Nord de la France et le Luxembourg.

Grosbois souligne les bonnes relations entre officiels belges et luxembourgeois : «*De plus, le déclin de la France, à la suite de la défaite de 1940, et les difficultés de la 'France Libre' de De Gaulle avec les Alliés, écartaient un partenaire du Luxembourg toujours irritant pour la Belgique... Le gouvernement luxembourgeois ne fut pas difficile à convaincre. Son principal représentant à Londres, J.Bech, chaud partisan de l'UEBL et ami de Spaak, confia à la Belgique le soin de négocier au nom de l'UEBL. La position luxembourgeoise vis-à-vis des négociations Benelux se confondait avec les objectifs prônés par la Belgique*» (op.cit., 59, 70).

En d'autres mots : le Luxembourg ne participa pas aux négociations qui aboutirent à la création du Benelux.

Heisbourg cite le compte-rendu d'une visite de la Grande-Duchesse à la Maison blanche : «*Le soir du lundi 26 octobre (1942), le président, après avoir souhaité bonne nuit à ses autres invités, dit à la Grande-Duchesse qui voulait également se retirer : 'Non, pas vous, mon enfant, nous avons encore à parler à nous deux' Et il enchaîna : 'Voilà, nous allons parler très franchement; comme vous n'êtes pas Ministre, comme en plus vous n'avez pas d'armée, nous discuterons en toute sincérité. M.Churchill et moi avons, lors de sa visite à Washington, discuté des problèmes d'après-guerre et nous avons parlé également du Luxembourg; nous sommes d'accord que le Luxembourg, tel qu'il est, est trop petit, et il faudra trouver quelque chose de mieux, de plus grand, créer à sa place un Pufferstaat plus important. Dans ce but nous avons pensé faire des federal states avec self-governements, tout à fait indépendants et libres entre eux, dans le gouvernement desquels on ne peut pas empiéter, et qu'on adjoindrait au Luxembourg actuel. Il serait formé par la Lorraine, une partie de l'Alsace, les populations à langue allemande exclues, les régions du Nord-Est de la France, avec Lille, Calais et Le Havre, je vous fais la capitale de ce Pufferstaat...' Le Président parlant de la Belgique dit qu'il ne savait pas encore que faire d'elle, que malheureusement le Roi avait perdu beaucoup de prestige et de sympathie, que la situation pour elle est très difficile et incertaine... 'L'Allemagne doit être désarmée intégralement, partagée et disséquée en pièces ... La France devra être désarmée également, c'est mon avis ... Des territoires de Monaco jusqu'à Cannes, avec une partie de l'Italie du Nord, sera formé un autre Pufferstaat... Et maintenant, mon enfant, allons nous coucher, réfléchissez bien sur ces questions et n'en parlez à personne'» (op.cit., III, p.11).*

Cette minuscule communauté de Luxembourgeois en exil était traversée par des conflits internes, dont un témoin, Henri Koch-Kent, fera ses délices dans ses livres de mémoires. L'arme de l'exilé fut la dénonciation. Blum, le président du Parti ouvrier luxembourgeois, en fit les frais à son arrivée en Amérique : il fut arrêté sous l'accusation d'être un espion allemand. Krier, le syndicaliste, ministre du Travail, interrogé par le *FBI* et Scotland Yard, fut soupçonné de communisme. La guerre froide commençait en 1943, et les équipes d'après-guerre se mettaient en place avec les programmes d'après-guerre.

La libération se fit dans la confusion. Le gouvernement en exil contesté se fit consacrer comme gouvernement d'union nationale. La résistance intérieure n'était pas assez unie, assez consciente, assez structurée pour poursuivre son action dans le nouveau contexte. Beaucoup de résistants vécurent la libération comme l'époque du désenchantement, du retour à l'ancien, ce qui conduisit à des manifestations de mécontentement que le gouvernement se hâta de désigner comme prolégomènes d'un putsch et d'invoquer pour une seconde épuration qui frappa les éléments de la résistance les plus intempestifs⁴⁹. Les communistes construisirent des structures syndicales à partir de leurs réseaux de la clandestinité, et réussirent à supplanter les socialistes dans la grande industrie. Menacés dans leurs bastions, les socialistes se rallièrent unanimes aux doctrines atlantistes. Les libéraux ne survécurent pas à la guerre. L'Arbed dorénavant préférait tabler sur l'alliance des socialistes et des chrétiens. Le parti chrétien-social devint à tous les points de vue le parti dominant : sans jamais conquérir la majorité absolue, il était le parti de l'ordre, du patriotisme, le rempart contre le communisme, et dans tous les gouvernements il assumait les affaires étrangères, la défense nationale, les finances publiques et l'éducation nationale. Parti complet, il représentait les paysans, les ouvriers et les bourgeois. Il avait enfin obtenu ce que, depuis 1795, il recherchait.

Le parti ouvrier socialiste et le parti démocratique, formation centriste née du Groupement patriotique constitué en 1945,

49. Koch-Kent, *Putsch à Luxembourg ?*, 1979.

Koch-Kent, *Halte à la falsification de l'histoire, le procès Gomand*, 1988.



se relayèrent dans le rôle du partenaire gouvernemental chargé des ministères techniques. Le parti-état chrétien-social pouvait compter sur un verrouillage idéologique complet.

Le *Luxemburger Wort*, qui avait triomphé en 1913 de sa concurrence libérale grâce à l'arme de l'excommunication, bénéficia en avril 1949 d'une nouvelle lettre épiscopale qui mettait au banc de l'Église communistes et socialistes marxistes. En 1945, le journal catholique avait repris possession de son imprimerie utilisée et modernisée par l'occupant allemand, et par le libérateur américain qui y avait édité les premiers journaux allemands d'après-guerre. Bénéficiant du monopole des annonces mortuaires, dont la lecture est obligatoire dans un pays où tous se connaissent et doivent savoir le nom de ceux qui disparaissent, ainsi que du monopole des annonces des sociétés commerciales et industrielles du monde entier, canalisées par une agence de New York, le *Luxemburger Wort* faisait la pluie et le beau temps à Luxembourg.

Les années 50 furent aussi la grande époque de Radio Luxembourg, longues ondes. Seule station privée à grand rayon d'action, elle était dirigée par deux anciens de Vichy : Jacques Lacour-Gayet, administrateur-délégué, ancien membre du Conseil général de la Banque de France et homme de confiance de Bichelonne, et Louis Merlin, directeur des studios installés à Paris et ancien responsable de la campagne familialiste dans les services de la propagande de Pétain⁵⁰.

Dans un discours aux cadres, Lacour-Gayet définit ainsi la mission du poste : «*Devant les menaces de l'Est, les menaces de la barbarie et du paganisme, il apparaît comme le porte-parole de la civilisation occidentale et chrétienne*». La formule qui fit le succès de Radio-Luxembourg fut l'émission patronnée. Patronnée par une firme et destinée à l'écoute familiale à l'heure des repas. L'idéologie transmise était celle de Vichy : travail-famille-patrie, avec cette différence que la rengaine publicitaire remplaçait le slogan. «*Il faut*, expliqua

50. Maréchal Denis, *Radio-Luxembourg 1933-1993*, Nancy, 1994.

L'âge d'or de Radio-Luxembourg prit fin avec la naissance d'Europe n°1 en 1955, et avec la guerre d'Algérie qui conduisit en 1956 à la présence d'un représentant de la censure militaire dans les studios, et en 1960 à la coupure du câble Paris-Luxembourg pour deux heures.

Eugène Schueller, PDG de l'Oréal, à Louis Merlin, *que toute la France chante 'Dop, Dop, Dop', pense 'Dop, Dop, Dop'. Les Français ne se lavent pas les cheveux. Il faut qu'ils se les lavent 'Dop, Dop, Dop'. Ca doit devenir un besoin, un rythme. Ca doit battre dans la tête des gens, comme leur sang*»⁵¹.

Pour l'information politique, le choix des responsables se porta sur Jean Grandmougin qui avait été journaliste sous Vichy, et officier de renseignement à la Libération, correspondant de l'AFP au Vatican (il sera éliminé en 1962 à cause de ses liens avec l'OAS). Son équivalent pour les émissions luxembourgeoises fut Paul Leuck, éditeur avant-guerre de l'organe antisémite *Jung Luxemburg* et responsable pendant la guerre de l'Office du Travail. Il fut l'homme de toutes les croisades⁵².

En 1952, la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier s'installa à Luxembourg, et la grande-duchesse grâcia le principal criminel de guerre, le chef de la *Gestapo* de Luxembourg, Fritz Hartmann, pour satisfaire le chancelier Adenauer qui attendait de ce geste qu'*«il contribue (...) de façon essentielle à empêcher tout trouble psychologique qui puisse nuire à la réunion de tous les peuples libres de l'Europe occidentale, désirée par nos deux gouvernements*»⁵³.

Sous l'implusion de Ch-L. Hammes, Grand-Maître de la Grande Loge de Luxembourg et juge à la Cour de Justice des Communautés européennes, les grandes loges d'Allemagne, d'Autriche, de Suisse, des Pays-Bas et du Luxembourg signèrent le 15 mai 1954 la «Convention de Luxembourg», par laquelle elles s'alignaient sur la franc-maçonnerie anglo-saxonne et rompaient avec la tradition jacobine de la franc-maçonnerie du monde latin⁵⁴.

51. Pour le rôle de Schueller comme financier de la Cagoule et protecteur de Mitterrand, voir Pierre Péan, *Une jeunesse française*, 1994.

52. Blau Lucien, «Jung Luxemburg, eine rechtsradikale Zeitschrift der 30er Jahre», in *Forum*, mai 1986.

53. Wehenkel Henri, «Die Begnadigung von Fritz Hartmann, Gestapo-chef von Luxemburg», in *Zeitung vom Letzebuenger Vollek*, 10.5.90.

54. Hammes avait été en 1940 un des hommes de confiance des services français au Luxembourg, ce qui explique qu'il fut chargé en

L'arrivée des équipes européennes de Jean Monnet ne modifia pas le climat politique et culturel du grand-duché qui vivait comme sous une cloche de verre. Village idyllique où les mariages princiers étaient fêtés avec la Belgique malaimée et où la famille grand-ducale marchait à la tête des corps constitués dans la procession de l'Octave. Le temps semblait s'être arrêté et le Luxembourg ressemblait enfin à son image, la réalité avait rejoint le mythe.

que reste-t-il ?

Tout commença à vaciller au milieu des années 60, sous l'effet du Traité de Rome et de la loi-cadre de diversification industrielle, votée en 1962.

Cette loi accorda toutes sortes de facilités et d'avantages aux entreprises désireuses de s'implanter au Luxembourg et de pénétrer ainsi par la petite porte dans la grande Europe. La monarchie trouvait une nouvelle vocation : les démarcheurs luxembourgeois avaient vite compris que rien ne valait un vrai prince de sang pour convaincre les milliardaires de Houston ou de Detroit d'ouvrir une filiale à Luxembourg. Les prospectus des Affaires économiques vantèrent les vertus luxembourgeoises - paix sociale, ardeur au travail, loyauté innée, flexibilité - dans des termes dignes de nos meilleurs historiens.

(suite de la note 54)

1945 d'importantes missions du gouvernement luxembourgeois auprès des autorités d'occupation en Allemagne. C'est là qu'il noua de nouvelles relations avec les loges militaires américaines. Hammes fut également professeur à l'ULB, et l'un des fondateurs de l'Université de Droit comparé à Luxembourg.

Quant à l'alignement du syndicalisme luxembourgeois, l'homme-clé fut Antoine Krier, frère du ministre. Lui aussi travailla pour les services français qui le chargèrent d'installer des réserves d'explosifs dans la cave de la Maison du Peuple d'Esch-sur-Alzette ! A. Krier rejoignit en mai 1940 la France, où il fut en relations aussi bien avec des syndicalistes résistants (Jouhaux, Pineau) qu'avec des hommes de Vichy (Belin, Kirsch). En 1943 il passa en Suisse, où il rencontra Allan Dulles, le chef de l'OSS, qui lui remit 20 000 dollars pour les syndicats luxembourgeois. Mis en minorité lors des élections syndicales en février 1945, Krier exclut ses adversaires et provoqua la formation du *FLA*, syndicat proche des communistes (voir A. Krier, *Vor und Nach dem 10. Mai 1940*, 1975).

Et la même logique luxembourgeoise fut à la base de l'essor fabuleux de la place financière et de toutes les exceptions et niches permettant de parasiter la construction européenne. Dans le même mouvement, les hommes d'Etat luxembourgeois, qui ne cessaient de parler pour l'Europe et d'agir contre l'Europe, furent portés aux plus grands honneurs en tant qu'hommes de paille de Hermann Abs, Helmut Kohl ou Albert Frère.

Que reste-t-il de cette histoire deux fois centenaire que nous avons essayé de suivre ? La paysannerie entre encore pour 1.5% dans la composition de la valeur ajoutée, et la sidérurgie qui occupait il y a vingt ans 27 000 personnes, n'en comptera bientôt plus que 3 900, restes dérisoires d'un grand empire. La CLT, deuxième vache à lait après l'Arbed, s'est démultipliée et expatriée. Vidée de sa substance, CLT ne réalise plus que 10% du chiffre d'affaires du groupe mondial.

Il y a bien sûr les banques, les pompes à finances, la manne tombée du ciel. Il y a la conquête de l'espace avec six satellites luxembourgeois qui arrosent 50 millions de foyers avec les produits de 53 canaux de télévision, et il y a les 56 navires battant pavillon luxembourgeois⁵⁵. Tant que la machine fonctionne et que l'argent continue de rentrer, la fête peut continuer. Sagesse de nos hommes politiques ? En réalité, ils n'ont rien prévu et tout leur est tombé du ciel.

Les Luxembourgeois sont un peuple heureux et ils répondent aux critères de Maastricht. Le paysage reste intact, coupé seulement de quelques autoroutes, et derrière les forêts apparaissent les boîtes américaines. Le carillon de la Cathédrale chante toujours les vieilles mélodies, mais personne ne croit plus à rien. La bourgeoisie a vendu à bon prix ses immeubles pour faire place aux banques, l'artisanat a fui la ville avec la montée des loyers. Dans le passé, le Luxembourg a toujours su se tirer d'affaire, dit-on, et il a su intégrer avec une étonnante facilité. Ce n'est plus possible avec l'afflux des frontaliers que croisent les habitants du pays quand le soir ils rentrent chez eux. Sans échanger un regard, sans partager leurs soucis.

55. Stateg, *Portrait Economique du Luxembourg*, 1995.

Une nouvelle émigration luxembourgeoise a commencé vers les cités désertifiées aux loyers modestes de Lorraine et du Luxembourg belge, vers les rives ensoleillées de la Méditerranée quand l'heure de la retraite a sonné, ou vers les maisons de soins belges quand l'étape ultime s'annonce. Le Luxembourg dont nous avons parlé n'existe plus. Adieu les curés aux têtes carrées prêchant la guerre des gourdins. Adieu les blasphèmes de la mi-carême. Adieu les passeurs, les filiiéristes, les combattants luxembourgeois en Espagne, finies les longues files des communards grands-ducaux partant vers les bagnes de Nouvelle Calédonie. Le Luxembourg n'est plus qu'une tête de pont et les ponts qui se construisent ne mènent nulle part.

Au début de notre article nous avons émis l'hypothèse que le peuple luxembourgeois n'avait pas seulement une âme, mais qu'il en avait plusieurs. Arrivés à la fin de notre promenade à travers l'histoire du pays, nous devons décevoir nos lecteurs si patients. La vérité c'est que cette âme, les Luxembourgeois l'ont perdue, vendue, jouée. Et cette utopie luxembourgeoise - la république aux dimensions d'une commune - est devenue une illusion, les conditions n'étant plus réunies. A moins que des solidarités tout à fait inédites ne se nouent. Il faudrait alors un autre scénario en Europe.

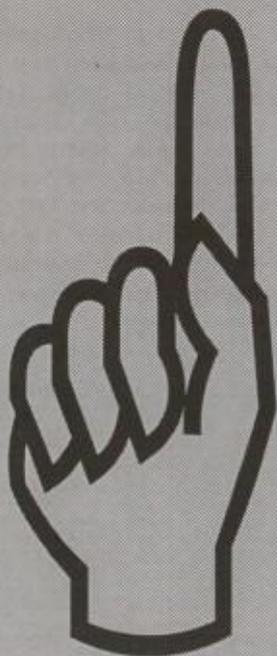
Vient de paraître

*Pour nos lecteurs érudits,
nos abonnés distraits,
les documentalistes
pressés,
les bibliophiles avertis,
... et quelques autres*

CM

CAHIERS

MARXISTES



Index des auteurs

**du n°1 au 200
de 1969 à 1995**

Edité avec le soutien
de la Commission
Communautaire française
de Bruxelles (mars 1996)

189 pages.

400 F au compte
001-1047600-76 des CM
(21, av. de Stalingrad, 1000
Bruxelles)

HORS SÉRIE

heidegger et le national-socialisme, ou comment écrire l'histoire de notre temps ?

jacques aron

Le choix mûrement réfléchi d'un philosophe, l'un des plus grands de notre époque, d'apporter, quelques mois après l'accession au pouvoir de Hitler, son adhésion au parti national-socialiste, continue à susciter des polémiques et nous pose des questions de différentes natures. Dans quelles circonstances, cet homme, qui ne paraissait pas descendu jusqu'alors des hauteurs de la pensée la plus spéculative, s'engage-t-il entièrement dans le combat politique, choisissant la date symbolique du 1^{er} mai (1933) pour marquer son entrée dans ce parti ? Qu'espérait-il obtenir en lui apportant son appui ? A-t-il eu réellement, comme il l'affirmera plus tard, le sentiment de faire des compromis en traitant de l'actualité et surtout en risquant dans le débat politique les concepts de sa métaphysique ? Quel enjeu supérieur a pu alors le pousser à lier ses concepts à la phraséologie d'un mouvement dont on avait déjà pu mesurer depuis dix ans le programme et les méthodes ? Quels liens plus profonds unissaient éventuellement sa philosophie à ce mouvement ?

Comme beaucoup de questions brûlantes de ce temps, celles-ci sont restées longtemps sans réponse, et, aujourd'hui encore, des documents capitaux demeurent inaccessibles aux chercheurs. Une respectable encyclopédie de la philosophie

Victor FARIAS, *Heidegger et le nazisme*, trad. Verdier, Le livre de poche, 1987, traduit de l'espagnol et de l'allemand par Myriam Benarroch et Jean-Baptiste Grasset; préface de Christian Jambet.

Par l'ampleur de sa diffusion, notamment en traduction française, le violent réquisitoire de Farias contre l'engagement national-socialiste de Heidegger aura au moins eu ce mérite de rompre avec les tentatives d'innocenter le philosophe sur la base de commentaires savants de l'œuvre placée en dehors de tout contexte. Farias remet chaque écrit, chaque démarche en relation avec des personnes ou des événements précis.

Comme le rappelle Christian Jambet, préfacier de l'ouvrage de Farias : *«Depuis 1945, la logique de ceux qui ne veulent pas que la question du nazisme soit posée en ce qui concerne Heidegger, est une logique ultra-substantialiste : peu importe qui il a soutenu, où il a publié, de qui il a accepté l'aide, seule compte la pureté insoupçonnable de sa méditation intérieure; Heidegger serait comme une monade qui aurait, dans la société hitlérienne, l'étrange privilège de ne refléter ni exprimer aucun point de vue»*.

J. A.

écrivait encore il y a vingt ans : «*Lorsque, en 1933, le recteur social-démocrate de l'université de Fribourg fut renvoyé pour avoir interdit des affiches antisémites, Heidegger lui succéda. Cependant, assez vite, ses relations avec le nazisme commencèrent à se dégrader. Il abandonna le rectorat, il lui fut interdit de publier ses cours et conférences, et, en 1944, il fut relevé de son enseignement et mobilisé. Ces années furent par la suite l'objet de polémiques dans lesquelles il refusa d'intervenir*»¹. Bien peu de choses, dans ce texte, résisteraient encore aujourd'hui à l'analyse.

Comme Heidegger a exercé de façon continue depuis les années 20 une grande influence en France, le livre de Victor Farias, *Heidegger et le nazisme*², a relancé violemment le débat en 1987. Sur base de nombreuses études fragmentaires et de recherches personnelles, Farias y analyse les rapports que Heidegger a entretenus jusqu'en 1945 avec le parti national-socialiste, dont il n'a cessé d'être membre. Il était à prévoir qu'un réquisitoire comme le sien ne resterait pas sans réponse. En publiant en français un choix des textes «*politiques*»³ du philosophe, François Fédier appelle les lecteurs à juger sur pièces ses interventions officielles les plus marquantes, tout en les invitant à prendre leurs distances par rapport au livre de Farias, dont l'accueil aurait été particulièrement froid en Allemagne. «*Partout, écrit Fédier, ce qui a été souligné, c'est la faiblesse du livre, son argumentation digne des sinistres procès staliniens, où tout est systématiquement présenté pour charger l'accusé - bref, la critique allemande a jugé ce livre irrecevable.*» Pour Fédier, il s'agit avant tout «*de comprendre dans son intention réelle la volonté qui gouverne l'engagement de Martin Heidegger en 1933.*» Il nous exhorte explicitement à «*revenir à plus de décence*». Bien que nous partagions entièrement cette volonté de comprendre plutôt que de juger, nous n'oserions pas dire que nous ayons été convaincu par sa démonstration.

1. *La philosophie*, sous la direction d'André Akoun, Retz-CEPI, Paris, 1977.
2. Voir encadré ci-contre.
3. Martin HEIDEGGER, *Écrits politiques 1933-1966*, Présentation, traduction et notes par François Fédier, Gallimard, Paris, 1995.

le contexte historique

Il va de soi qu'il convient de situer l'adhésion de Heidegger au national-socialisme dans les circonstances du moment, et non en fonction de l'évolution ultérieure de l'Allemagne nazie. Comme le rappelle Fédier, ni le génocide juif ni la guerre qui devait assurer l'hégémonie du Reich de mille ans ne se profilent à l'horizon lorsque Hitler s'empare du pouvoir. L'avenir dépendra de nombreux facteurs internes et externes qui n'étaient prévisibles par aucun des acteurs en présence. Les raisons d'adhérer à la révolution nationale-socialiste, autant que celles d'y résister, sont diverses.

Malheureusement, Fédier a de l'histoire une conception très réductrice, dans laquelle domine l'affrontement des volontés individuelles, et son jugement ne tend pas à comprendre la nature des événements, mais à porter *a posteriori* un jugement moral sur l'action des individus.

Opposant alors l'engagement présumé idéaliste de Heidegger au machiavélisme de Hitler, fanatique sans scrupules, Fédier tend d'emblée à faire du premier la dupe du second. Il s'agit dès lors moins de situer les propos et les actions du philosophe dans l'histoire réelle, encore ouverte et indécise, du national-socialisme en pleine ascension, que de dénombrer complaisamment ceux qui, bien que Juifs ou démocrates, ou représentants de pays plus tard en conflit avec l'Allemagne, ont pu se tromper sur les perspectives du régime ou les desseins de son *Führer*.

L'erreur de Heidegger - selon ses propres termes - ou sa faute ou sa honte - selon Fédier - en seraient ainsi ramenées à leurs justes proportions.

Alors que la période d'intense engagement de Heidegger coïncide à l'évidence avec l'existence d'un puissant mouvement d'étudiants nationaux-socialistes, dont les brutales Sections d'Assaut (SA) constituent le bras armé, Fédier tend à situer l'action de Heidegger dans une période plus vaste, au cours de laquelle le doute serait encore permis, à savoir entre 1933 et 1935, l'année où furent votées les lois racistes de Nuremberg. Or, pour tenter de conquérir une influence idéologique sur le mouvement national-socialiste, Heidegger s'est appuyé sur les SA, a exalté leur mouvement, leurs symboles et leurs slogans; sa tentative d'exercer une réelle influence n'a été vouée à l'échec définitif que le 30 juin 1934, date de l'élimination de la direction des SA et de la mise au pas de la

tendance populiste-ouvriériste-révolutionnaire. Cette date-clé, Heidegger y fait lui-même plusieurs fois allusion.

Ainsi, Fédier, au lieu de rester dans la problématique d'un engagement que les textes mêmes de Heidegger éclairent à profusion, construit un cadre historique de référence imaginaire et irrecevable en de nombreux points. Le national-socialisme n'a cessé de se développer dans l'équivoque. Pour ne faire référence qu'à la question juive, les lois de Nuremberg n'annoncent pas encore la Nuit de cristal et ses synagogues en flammes (1938), lesquelles ne laissent pas encore présager la conférence de Wannsee (1942), ni le génocide, dont beaucoup d'Allemands diront tout ignorer après la défaite. La même démonstration pourrait être faite à propos de la politique belliciste de Hitler : de l'*Anschluß* à l'invasion de la Tchécoslovaquie, de la Tchécoslovaquie à la Pologne, etc.

Même s'il eut plus de poids sur le cours des événements, il serait absurde d'argumenter que Hitler s'était forgé en 1933 une vue plus claire du destin de l'Allemagne que Heidegger.

Le contexte historique suggéré de façon impressionniste et sans aucune rigueur par la préface de Fédier, qui est destinée à nous mettre en condition avant d'entamer la lecture de Heidegger, ressemble à un curieux collage. On y trouve d'abord les témoignages de fidélité à l'Etat allemand de personnes aussi différentes que les rabbins Léo Baeck et Elie Munk, ou d'un certain Hans Joachim Schoeps, qui fonde, un mois après l'accession au pouvoir des nationaux-socialistes un mouvement intitulé *Deutscher Vortrupp, Gefolgschaft deutscher Juden* (Avant-garde allemande, obéissance des Juifs allemands). C'est à l'auto-justification publiée par ce personnage, en 1970, que Fédier emprunte le texte qu'il nous assène trois fois dans la préface et qui doit nous permettre «*de ne pas nous égarer à notre tour dans cette époque funeste : 'Il n'était possible à personne, entre 1933 et 1935, de prévoir, ne serait-ce que de loin, ce qu'allaient être un jour les crimes des nationaux-socialistes. Celui qui soutient le contraire est un menteur.'*» (H-J. S. cité par F. F.).

de la décence

Dans cette histoire fantasmatique écrite par Fédier pour les besoins de la cause, rien ne rapproche les déclarations de fidé-

lité à l'Allemagne de nombreux Juifs et l'engagement de Heidegger. Peut-être eût-il été de la plus élémentaire décence de rappeler que ces Juifs sont, en 1933, bien moins libres de leurs choix que notre philosophe. Dès avril, les nazis, inquiets de l'impact de l'émigration juive sur l'opinion internationale, prennent la communauté en otage et organisent le boycottage du commerce juif.

Extraits du Journal de Goebbels :

«- 24 mars 1933. Les nombreux Juifs émigrés d'Allemagne dressent tous les pays étrangers contre nous.

- 31 mars 1933. L'appel au boycottage est rendu public aujourd'hui. Panique parmi les Juifs !

- 1^{er} avril 1933. Le boycottage contre l'abominable complot mondial a pris toute son ampleur à Berlin et dans tout le Reich. Je parcours pour m'en rendre compte la Tauentzienstraße. Tous les magasins juifs sont fermés. Devant les portes sont postés des SA [...] Le boycottage est une grande victoire morale pour l'Allemagne.»

Cette situation n'empêchera pas toute la communauté juive de Berlin de protester auprès de Goering contre les mesures anti-juives, au moment même où Heidegger prononce son discours du rectorat.

Pour preuve de l'aveuglement général face aux intentions bellicistes de Hitler, Fédier nous jette en pâture écrivains et hommes politiques comme Churchill ou le comte Harry Kessler. L'allusion à cet exilé de la première heure vaut d'être citée : «*Ainsi peut se comprendre [par la modération des discours d'Hitler] un autre fait : le revirement d'opinion [sic] qui est intervenu chez de nombreux adversaires de Hitler. Je ne prendrai qu'un exemple, celui du comte Harry Kessler - l'un des rares aristocrates allemands qui ait pris fait et cause pour la République de Weimar, ce qui lui valut de la part des nazis une telle inimitié, qu'il ne jugea pas prudent de retourner dans son pays après le 30 janvier 1933. Or, cet homme de grande culture, qui avait la plus piètre idée de Hitler avant 1933, note dans son Journal (Grasset, Paris, 1972), en date du 25 mai 1935: 'J'ai lu dans le texte original le grand discours de Hitler mardi (21 mai) au Reichstag. On peut penser de lui ce qu'on veut, de toute façon, ce discours est un acte important d'un grand homme d'Etat.'*»

Quand il écrit cela, Kessler est à Palma et lit ce discours en diplomate bien au fait de l'évolution de la politique étrangère allemande, dont il a été longtemps un actif protagoniste. Pourquoi Fédier n'avance-t-il pas d'un jour ? Lisons plus avant le journal de Kessler : «*26 mai 1935: Encore à propos du discours de Hitler. On aimerait connaître la part du ministère des Affaires étrangères et la part de Hitler dans ce discours. [...] Le vrai Hitler se trouve malheureusement dans sa philippique contre la Russie, qui en constitue la part la plus douteuse, écrite par un dilettante. Le tout apparaît comme un compromis entre Hitler, à qui l'on a concédé son attaque contre la Russie, et Gaus et Bülow, Gaus en particulier. On peut ainsi juger en quelque sorte dans quelle mesure ces propositions sont honnêtes. Dans leurs aspects positifs, elles représentent la politique continue et rigoureuse que les Affaires étrangères poursuivent depuis Rathenau, qui s'est imposée contre Hitler et continuera donc à s'imposer. L'attaque insensée contre la Russie, le ton et l'expression du discours appartiennent à Hitler*» (trad. J.A.). Remarquable jugement, qui confirme, si nécessaire, la complexité de la situation.

Et Fédier d'enchaîner sur la duperie de Hitler, dont on aurait pourtant pu connaître les intentions en lisant *Mein Kampf*. Mais, nous assure Fédier, «*aucun intellectuel d'alors ne lisait Mein Kampf, sinon pour s'en moquer.*» Parmi toutes les obscurités liées à l'engagement de Heidegger, il faudra peut-être se demander s'il avait lu *Mein Kampf*, lorsqu'il fit prêter serment sur ce livre, à la fin de son discours inaugural de la cérémonie d'immatriculation des étudiants de l'Université de Fribourg, le 25 novembre 1933: «*Et maintenant, je prie l'ouvrier-étudiant Fischer de s'avancer et de prendre engagement en votre nom à tous : Je m'engage en votre nom vis-à-vis de la volonté et de l'ouvrage de notre Führer Adolf Hitler. Je vous rattache à la loi de l'existence des nouveaux étudiants allemands. Je réclame de vous discipline et sérieux ainsi que le tranchant, surtout à votre propre égard. Je vous demande d'avoir l'esprit de sacrifice et d'être des exemples de tenue face à tous nos compatriotes allemands. Vive Hitler !*»

François Fédier va ensuite développer dans sa préface un autre aspect du contexte dans lequel il convient de situer, selon lui, l'engagement de Heidegger en faveur du national-socialisme, engagement qui viserait en réalité l'émergence d'une forme de «socialisme national». «*Le drame*, note Fédier,

c'est bien que le 'socialisme national' a servi de leurre au nazisme jusqu'à ce que ce dernier se dévoile enfin comme pure et simple doctrine du crime.» Ceux qui se seraient pendant un temps laissé bernés seraient d'autant plus excusables que ce socialisme à l'allemande pouvait apparaître comme une légitime alternative à la guerre civile et au gâchis de la révolution bolchevique. *«Pour comprendre en effet, écrit Fédier, la signification dans laquelle était entendu en son temps le terme de Nationalsozialismus, il faut rappeler d'abord à quoi il s'oppose. 'Socialisme national', ou bien 'révolution sociale nationale', voilà qui se présente sans équivoque comme le contrepied du 'socialisme international' et de la 'révolution sociale internationale'. [...] Le socialisme international, c'est la forme politique du communisme que la révolution bolchevique de Lénine a installée au pouvoir en octobre 1917.»* Suivent alors dix pages d'histoire du communisme. Que cette histoire doive aussi être écrite - y compris dans l'analyse de ses crimes - est pour nous évident. Voilà d'ailleurs quarante ans que cette confrontation a été engagée, et d'abord - notable différence, parmi d'autres, par rapport au national-socialisme - par le XX^e Congrès du parti communiste de l'URSS. L'amalgame du nazisme et du communisme nous semble être devenu une échappatoire facile qui ne trouve aujourd'hui que trop d'oreilles complaisantes. Appliquée à Heidegger, qui nous préoccupe ici, la transformation du national-socialisme en socialisme national (nous reviendrons sur la nouvelle traduction des textes par Fédier), se heurte à quelques questions : le philosophe a-t-il jamais développé une quelconque analyse politique qui ait quelque rapport au socialisme ? Interrogé par *Der Spiegel* en 1966 (publication posthume en 1976) sur ses convictions en 1933, Heidegger répond : *«Je ne voyais pas d'autre alternative à l'époque. Au milieu de la confusion générale des opinions et des tendances politiques représentées par trente-deux partis, il s'agissait de trouver une position nationale et surtout sociale, dans le sens général de la tentative de Friedrich Naumann.»* Fédier nous ajoute en note : *«Friedrich Naumann, 1860-1919, pasteur protestant, député de la Constituante de Weimar après avoir été député du Reichstag en 1907, est l'auteur de deux livres importants Demokratie und Kaisertum et Mitteleuropa. Sa question politique était : comment unir dans une même Allemagne une bourgeoisie nationale et un prolétariat socialiste, par quel 'socialisme national'».*

Comme on le voit, les références de Heidegger au socialisme sont des plus étranges. Naumann, mort en 1919, n'a pas été influencé par le bolchevisme. Pour le surplus, s'il fut bien pasteur à ses débuts, il fut essentiellement un homme politique influent. Mais l'Association nationale sociale qu'il avait fondée fut déjà dissoute en 1903! Il devint alors un porte parole très écouté du nouveau libéralisme, réformateur des conditions de travail dans les entreprises, mais aussi défenseur convaincu du militarisme et du colonialisme de l'Empire. Il serait en effet du plus haut intérêt de retracer l'histoire des conceptions sociales de Heidegger, mais, une fois encore, sur base de documents et pas d'une fiction. Beaucoup de conservateurs qui furent des disciples de Naumann n'adhérèrent pas au national-socialisme, rendant un peu sommaire l'assertion de Fédier : *«Que Hitler parût effectivement incarner alors [1933] un moindre mal pour toutes les forces politiques conservatrices, c'est ce que tout le monde sait depuis longtemps.»*

traduire Heidegger

Traduire a toujours fait problème. Traduire Heidegger, encore davantage. Traduire n'est pas un problème en soi. Dire que tel mot, telle phrase, tel texte sont intraduisibles, met en lumière la marge d'imprécision de la langue de départ. Pour nous obliger à lire selon ce qui serait la volonté de Heidegger, Fédier va nous proposer une méthode inacceptable. Remplacer le terme qui est précisément l'enjeu du débat (*Nationalsozialismus*), par trois traductions françaises différentes selon un découpage chronologique nécessairement arbitraire : socialisme national, national-socialisme et nazisme. Il s'agit de nous faire comprendre que d'emblée - et définitivement - ce que Heidegger entend par ce terme est irréductible à l'idéologie nationale-socialiste. Mais laquelle ? Définie par qui ? Légitimement représentée par qui ? Le malheur veut que, si Heidegger a bien dégagé de nombreux traits de sa philosophie avant son engagement politique de 1933, ses propres concepts vont être volontairement immergés par lui-même, à travers une démarche politique équivoque, dans le jargon que le parti national-socialiste s'est forgé en douze ans, période déjà aussi longue que celle de sa future domination politique. Il ne faudrait d'ailleurs pas confondre, comme le fait constamment Fédier, sa domination et le pouvoir total qu'il n'exercera que durant quelques années, après avoir réussi à

placer ses créatures à tous les postes-clés de la machine d'Etat.

Fédier va se livrer - en partie ouvertement - à un savant exercice philologique pour nous proposer la traduction nouvelle de certains concepts capitaux. A commencer par le titre du discours du rectorat du 27 mai 1933, *Die Selbstbehauptung der deutschen Universität*, que l'on avait pris l'habitude de rendre par *L'auto-affirmation de l'Université allemande*. A cette traduction, que Fédier trouve à juste titre peu claire, on aurait pu préférer : «*C'est à l'Université allemande, et à elle-seule, qu'il appartient de se déterminer.*» Mais Fédier sait parfaitement où il veut en venir : à «l'esprit de résistance» que contiendrait nécessairement le mot de *Selbstbehauptung**, et donc, dès le début, l'engagement de Heidegger. Il nous propose donc la traduction suivante : *L'Université allemande envers et contre tout elle-même*. Alors que *gegen* (contre) fait complètement défaut dans la phrase allemande, Heidegger est proclamé «résistant», le lendemain de l'une des allocutions les plus chauvines et les plus complaisantes à l'égard du mouvement national-socialiste, celle à la mémoire de Albert Leo Schlageter. Il faudra toute l'habileté de l'hagiographe de Heidegger pour tenter d'éloigner de nous cette impression qui s'impose à première lecture. Fédier écrit : «*Il faut noter que ce militant nationaliste catholique n'a jamais été national-socialiste. [...] En décidant donc, après la prise du pouvoir, de commémorer officiellement la mort du 'héros de la nation', ils [les hitlériens] permettaient de croire que le 'mouvement' ne se bornait pas sectairement à n'honorer que l'un des siens.*» En réalité, la figure de Schlageter avait été dès sa mort entièrement récupérée par les nazis. Le 14 juin 1923, trois semaines après son exécution par les troupes françaises d'occupation de la Ruhr, le *Völkischer Beobachter*, organe du mouvement national-socialiste titrait en travers de la première page : «*Comment le national-socialiste Schlageter a été trahi. Les agents de Severing [ministre socialiste de l'Intérieur] ont empêché sa libération*». Quatre jours avant le discours de Heidegger, les dignitaires du régime assistaient à Berlin à la pièce écrite à la gloire de Schlageter par l'écrivain nazi Hanns

* *Ndlr.* La traduction courante s'établit par comparaison avec de nombreux exemples : *Selbstachtung*, estime de soi; *Selbstbestimmung*, disposition de soi; *Selbstbewunderung*, admiration de soi; *Selbstbehauptung*, affirmation de soi...

Johst. Rappelons enfin que *Mein Kampf* s'ouvre (en 1925) par un vibrant hommage à Schlageter.

L'hommage de Heidegger à Schlageter s'inscrit dans ces appels au sacrifice, dont la littérature nazie offrira tant d'exemples : « *Il ne pouvait se dérober à son destin qui était de mourir de la mort la plus dure et la plus grande, avec une volonté tranchante et un cœur lucide. Rendons hommage à ce héros, et levons en silence la main pour le saluer.* » C'est « *pour le peuple allemand et son Etat* » que ce héros a donné sa vie. Pour ne pas laisser *Reich* dans le texte, Fédier nous explique en note que Heidegger situe l'Etat de façon générale comme réalité politique et nationale du peuple allemand, puisque le texte « *évoque le résistant au moment de son exécution* ». Tout rapprochement de la pensée du philosophe avec le slogan nazi : *Ein Volk, ein Reich, ein Führer* serait de très mauvais aloi. Comme si l'auditeur enthousiaste du 26 mai 1933 pouvait entendre par *Reich* autre chose que le troisième, lorsque Heidegger lui affirme que Schlageter est mort dans la foi « *qu'un jour, le peuple repartirait vers l'honneur et la grandeur* »!

Les peines du traducteur sont infinies : faut-il écrire *Führer* ou dirigeant ? *Dasein* ou existence, ou existence (*Dasein*) ?* que faire de *Führung und Gefolgschaft*, surtout si l'on nous dit que Heidegger se sert volontairement de la terminologie nazie pour lui donner un autre sens ? Par contre quand, dans une lettre de 1929, Heidegger écrit qu'il ne faudrait pas « *abandonner définitivement la vie spirituelle de l'Allemagne* » à la *Verjudung*, il ne faudrait pas déceler dans cette notion la coloration nettement antisémite que lui confèrent les nazis, mais lui donner un sens plus neutre, « rendre juif », comme Fédier tente de le démontrer en recourant à une interprétation tortueuse du dictionnaire Sachs-Vilatte de 1906 ! Signalons quand même qu'il en a paru des éditions actualisées entre

* *Ndlr.* Dans le langage philosophique français, il est devenu courant d'importer le concept et le mot allemands. *Dasein* signifie couramment existence. Heidegger précise toutefois « *Da-sein est un mot clé de ma pensée, aussi donne-t-il lieu à de graves erreurs d'interprétation. Da-sein ne signifie pas tellement pour moi 'me voilà' (en français dans le texte), mais si je puis ainsi m'exprimer en un français sans doute impossible 'être-le-là'. Et 'le-là' est précisément alètheia déçèlement, ouverture* » (« Lettre à Jean Beaufret », in Martin Heidegger, *Questions III*, Gallimard 1966).

1906 et 1929. Quand Heidegger, dans son discours du rectorat, évoque les *«forces qui lient un peuple à sa terre et à son sang»*, rien là qui rappelle *Blut und Boden*. Fédier nous l'affirme : pour Heidegger, *«Un peuple ne peut exister historiquement que s'il retrouve ses racines historiques. Ce qui signifie humainement : les redécouvrir, reconnaître ce que ici et maintenant demande d'un peuple le fait qu'il soit enraciné (ou mal enraciné) dans une tradition - et non pas d'abord dans un sol.»* Quant à l'Université allemande, n'y voyez aucune allusion nationaliste. *«Ce que pense Heidegger sous le nom d'Université allemande ne peut pas être compris à partir du nationalisme.»* Aucune équivoque n'est donc possible, même à l'heure où en sont exclus les Juifs, les opposants politiques et les éléments douteux aux yeux des nazis.

Abandonnons un instant Fédier à son périlleux exercice, qui ressemble à s'y méprendre aux mouvements désordonnés et désespérés d'un sauveteur maladroit qui entraîne avec lui le noyé dans les flots.

quel engagement ?

Pour autant que nous puissions en juger par le recueil des textes qui nous sont proposés en français, les écrits dans lesquels le jargon politique contamine profondément la réflexion philosophique s'étendent de mai 1933 à février 1934. Ils sont directement liés à la charge de recteur qu'accepte Heidegger au moment où le national-socialisme étend son emprise sur toute la vie publique, et notamment sur l'enseignement. S'il a été élu, c'est parce que son prédécesseur ne peut déjà plus se maintenir en place. S'il demeure recteur, c'est avec l'appui du parti. Au printemps 1934, Heidegger voit cependant sa marge de manœuvre et son autonomie se réduire de plus en plus. Il démissionne et quitte son poste fin avril. Ce départ marque incontestablement l'échec d'une tentative, en même temps qu'elle en éclaire le sens. Aussi, incontestablement, Heidegger n'est-il pas un carriériste et, s'il veut avoir prise sur le cours des événements, ce n'est pas à n'importe quel prix. Qu'a-t-il donc tenté, que nous puissions clairement dégager de ses différentes prises de position ? Ne retenons que ce qui s'y lit ; peut-être la clé de son comportement ultérieur s'y trouve-t-elle également ?

Le discours du rectorat est évidemment à cet égard un texte capital. Heidegger y développe à travers son idiolecte sa conception de la tâche spécifique qui reviendrait à l'université dans «*la mission spirituelle du peuple allemand*». L'université est le lieu du savoir, qui culmine dans la philosophie, science des sciences. Il s'agit, pour Heidegger, de dégager les traits fondamentaux de «*l'essence allemande*» à travers les liens nouveaux de trois concepts : «*peuple*», «*Etat*» et «*université*». Il en découle que l'université a un service particulier à remplir, le «*service du savoir*», qui s'inscrira au même rang que le «*service du travail*» et le «*service de défense*». Les différentes professions auxquelles prépare l'université sont elles-mêmes au service de ce savoir «*le savoir qui a connaissance du peuple en prenant part à son travail, le savoir qui a connaissance du destin de l'Etat en se tenant prêt pour lui, ces deux savoirs forment, dans l'unité avec le savoir qui a connaissance de la mission spirituelle, l'essence originale et pleine de la science dont la mise en œuvre est notre tâche - à supposer que nous nous rallions à la lointaine injonction du commencement de notre Dasein historique par l'esprit.*

Telle est la science qui est en vue quand l'essence de l'Université allemande est circonscrite comme Ecole supérieure qui, à partir de la science et par la science, entreprend d'éduquer et de discipliner les dirigeants qui veillent sur le destin du peuple allemand.

Heidegger appelle à la convergence de toutes les forces qui permettront que s'accomplisse la mission spirituelle et historique du peuple allemand. Dans l'unité nationale qui repose sur la trinité travail - défense - savoir, Heidegger confère au savoir une place éminente, et à ses détenteurs le rôle le plus élevé. Heidegger ne sous-estime ni les responsabilités ni les risques que cela entraîne. Pour que les Allemands se retrouvent comme «*peuple d'histoire et de culture*», l'université doit conquérir son autonomie au sein du mouvement qui ébranle le pays. Sa position ne tolère pas que le pouvoir politique lui dicte sa loi. Son adhésion ne doit être fondée qu'en elle.

Nous l'avons dit, la veille du discours du rectorat, Heidegger faisait l'éloge de Schlageter. L'exemple avait précédé la théorie; les deux s'éclairaient réciproquement. Schlageter apparaît comme le destin dans lequel s'est prématurément accompli la tâche tracée par le philosophe : «*être essentiel et simple dans le questionnement au milieu du monde spirituel et historique*

qui est celui du peuple.» Il est l'étudiant enraciné qui répond «à la lointaine injonction du commencement de notre Dasein historique par l'esprit.» Il est l'étudiant exemplaire qui a mis sa volonté tranchante au service du peuple allemand et de son Etat.

les conditions de l'engagement

D'emblée, nous venons de le voir, Heidegger s'est placé entre sa pensée spéculative, qui se situe à une distance presque interstellaire de la réalité, et son illustration au quotidien, qui n'est que trop bien comprise par la majorité de ses auditeurs. Toutes les interventions publiques «politiques» de Heidegger se situeront dans cet état d'extrême tension qui le forcera à l'abandon. Nous oscillerons constamment entre les déclarations d'allégeance au *Führer*, de soutien aux SA, à leur force «primitive» et à leur conception du «service du travail», d'une part, et, d'autre part, la défense de l'université contre les empiétements du pouvoir politique. *L'étudiant allemand comme travailleur*, cette allocution du 25 novembre 1933 à l'occasion de la cérémonie d'immatriculation imposée par le régime, constitue un sommet de cet exercice d'équilibriste auquel Heidegger s'est vu contraint par la voie dans laquelle il s'est engagé. A côté de clichés sur l'obéissance - même traduite par Fédier en «disposition à suivre» - et sur la «camaraderie», perce le souci de l'indépendance de l'université et le péril de la politisation et de l'instrumentalisation du savoir.

Mais pourquoi faut-il encore que Fédier, dans son obsession à disculper Heidegger ou croyant nous «aider» à le lire correctement, éprouve constamment le besoin d'établir des relations sans fondement. Heidegger, citant Humboldt, reprend le thème classique de la séparation de l'Etat et de l'université. «Ici encore, écrit Fédier, se laisse entrevoir la méfiance du recteur à l'encontre de toute forme de bureaucratie et de structure administrative. Heidegger aurait pu signer la remarque suivante de Carl von Ossietzki: 'Quand comprendra-t-on que les êtres humains sont plus importants que les principes doctrinaux ?'».

Le commentateur qui en appelle à la décence à propos du philosophe, se rend-il compte de l'indécence du rapprochement avec Ossietzki, que les nazis emprisonnent depuis neuf mois

quand Heidegger prononce son discours ? Et, à notre connaissance, Heidegger n'est jamais intervenu en faveur «d'êtres humains» menacés, en ces années où de telles interventions pouvaient encore changer le cours des choses. Il n'est pas exact, comme l'affirme Fédier, que dès l'engagement de Heidegger, «*toute démarche de protestation publique n'était déjà plus vouée qu'à l'échec*». Non fondée également, l'assertion selon laquelle son adhésion l'empêchait de «*dénoncer les exactions scandaleuses et absurdes [? J.A.] dont il était [...] le témoin effrayé*». Suspecte aussi, l'affirmation que «*le projet de Heidegger n'avait aucune chance d'aboutir*» et qu'il «*s'était condamné d'avance à la défaite*». Nous laisserons enfin à Fédier la responsabilité de ses paralogismes. Du fait que, en 1937, Heidegger aurait reconnu comme une erreur son exigence d'auto-détermination (*Selbstbehauptung*) de l'université, il conclut : «*Heidegger a fait connaître au beau milieu de la dictature de Hitler qu'il aurait voulu ne pas s'être engagé en 1933; ce qui, à coup sûr, était autre chose que de la confesser une fois le nazisme vaincu. Aussi, quand on viendra, après 1945, lui demander pour ainsi dire d'abjurer le nazisme, Heidegger y réagira comme à une offense*». Nous allons tenter de développer à ce sujet une hypothèse quelque peu différente.

le sens d'un engagement et de son maintien

Abordons le cœur du sujet, à savoir le rapport profond de la pensée de Heidegger à son engagement. Tout concourt à penser que sans un lien profond de sa philosophie et de certains éléments du national-socialisme, le philosophe n'aurait pas surmonté ses réticences à risquer ses concepts dans un engagement politique auquel il était bien peu préparé. Nous avancerons l'hypothèse qu'il adhéraît complètement aux idées nationales-socialistes et souhaitait les clarifier et les fonder par son mode de questionnement philosophique; que cette conviction est toujours restée la sienne, ce qui explique son impossibilité à se justifier ultérieurement. Pour reprendre une locution fréquemment utilisée par Heidegger (ou son traducteur), il adhéraît pleinement à un national-socialisme «*de bon aloi*». Resterait à comprendre le non-dit de Heidegger, qui souvent pèse plus lourd que ses écrits : pourquoi ce silence à pro-

pos de tous les aspects racistes, belliqueux, non civilisés du mouvement auquel il apporte sa caution intellectuelle ? Lâcheté, chez ce chantre du sacrifice total, du «*tranchant de la volonté*» et de la «*lucidité du cœur*»? Isolement tel qu'une alternative conservatrice au nazisme n'ait pas trouvé à s'exprimer, alors que la trajectoire du philosophe n'est pas un cas isolé en Allemagne ? A ces questions, Heidegger ne pouvait ou ne voulait pas non plus répondre après la guerre.

Pour reprendre cette idée d'un national-socialisme «*de bon aloi*», il est éclairant de revenir un instant à la lettre de Heidegger dans laquelle il pose la question de savoir si «*la vie spirituelle de l'Allemagne [doit être abandonnée] définitivement à la judaïsation croissante...*»? Nous avons déjà dit que personne à l'époque n'aurait traduit *Verjudung* par «judaïsation» mais plutôt par «enjuivement». Afin qu'aucun doute ne subsiste, Hitler montre les conséquences de l'enjuivement (*Verjudung*) : ce sont l'empoisonnement (*Vergiftung*), la réduction en esclavage (*Versklavung*) et enfin l'anéantissement (*Vernichtung*) du peuple allemand⁴. Mais il nous paraît plus fondamental de chercher à comprendre le sens que Heidegger prête à ce mot. Fédier attire notre attention sur le fait que cette résistance à l'enjuivement doit se faire, selon les propres termes de Heidegger, «*sans hargne ni affrontements stériles*». On ne peut qu'être frappé par l'emprunt presque littéral que Heidegger fait à Nietzsche, qu'il a lu et étudié avec le plus grand soin. Analysant la propension des Juifs «*à se laisser absorber et dissoudre dans l'Europe, [...] à trouver le lieu où ils puissent se fixer, se faire reconnaître et respecter, mettre enfin un terme à leur vie nomade de Juif errant*», Nietzsche recommande aux nations européennes de «*se garder soigneusement de toute concurrence et de toute hostilité inconsidérées*» à l'égard des Juifs⁵. Nietzsche pense prendre ainsi ses distances vis-à-vis des «*braillards antisémites*» qu'il suggère d'expulser du pays. Il vient de dénoncer violemment quelques pages plus tôt la stupidité anti-juive (*antijüdische Dummheit*) ou l'antisémitisme (*Antisemiterei*). Ce parallèle permet de croire que Heidegger, qui s'inscrit dans cette tradition de la philosophie allemande, même s'il critique le nihilisme de Nietzsche, ne se tient

4. Adolf HITLER, *Mein Kampf*, Zentralverlag der NSDAP, 17^e édition, Munich, 1943.

5. Les citations sont empruntées à : Nietzsche, *Par delà le bien et le mal* (1886), traduction et préface de Geneviève Bianquis, Aubier, Paris, 1978.

pas, en toute conscience, pour antisémite quand il assigne au peuple allemand une mission spirituelle propre.

Mais où est alors pour lui le danger de la *Verjudung*? Nous pensons qu'il faut aussi trouver la réponse dans l'antisémitisme philosophique que charrie Nietzsche au moment même où il réagit violemment contre l'antisémitisme vulgaire.

«*Tout penseur qui se sent responsable de l'avenir de l'Europe devra, dans les plans qu'il ébauche pour cet avenir, compter avec les Juifs et avec les Russes comme avec les deux facteurs les plus sûrs et les plus probables de ce grand jeu, du grand conflit des forces.*» Les forces qui s'affrontent sont, pour Nietzsche, celles des peuples, parmi lesquels certains «*se sentent appelés à engendrer, et à implanter dans la vie un ordre nouveau; tels les Juifs, les Romains et, je pose la question en toute modestie, peut-être les Allemands.*» Ces peuples-là sont «*avidés de dominer, comme tout ce qui se sent rempli d'énergies génésiques, donc élu 'par la grâce de Dieu'.*» De cette conception à «*la lointaine injonction du commencement de notre Dasein historique par l'esprit*» (discours du rectorat), le chemin n'est pas long. Le conflit de ces peuples «*mâles*» sera tranché par la guerre ou par des voies plus modérées si son issue est incertaine. D'où l'appel à se garder de toute «*hostilité*» ou de tous «*affrontements*» inutiles. «*Il est évident, nous dit Nietzsche, que les Juifs, s'ils le voulaient ou si on les y obligeait, comme semblent vouloir le faire les antisémites, pourraient avoir dès maintenant la prépondérance et littéralement la mainmise sur l'Europe entière.*» On voit combien la pensée du non-antisémite Nietzsche offre de prise à la récupération par l'idéologie nazie; Nietzsche est mort depuis plus de trente ans, mais sa sœur permettra complaisamment cette compromission, dont d'autres écrivains, comme Heinrich Mann, tentèrent d'affranchir l'auteur de *Ainsi parla Zarathoustra*. Heidegger, lui, est vivant, et met sa philosophie idéaliste et toute l'irrationalité qu'elle véhicule, tout le fond nébuleux du romantisme allemand le plus rebelle à l'*Aufklärung* et à la pensée moderne (opposant sa mythologie paysanne à l'urbanisation et à l'industrialisation forcenées qui se poursuivent), au service du mouvement national-socialiste et de sa «révolution» conservatrice.

La démonstration que nous venons d'esquisser à partir d'un exemple peut être étendue à tous les concepts fondamentaux

que Heidegger va lancer dans le débat politique, même si ses positions incluent effectivement une forme d'opposition (plutôt que de résistance) à la direction politique du mouvement, qui s'imposera progressivement et au terme d'un processus d'enrêlement beaucoup plus long que Fédier ne le suggère.

après le rectorat

S'il est exact de voir dans la période du rectorat l'engagement le plus public de Heidegger, l'étude attentive des documents nous montre que cet engagement demeure au-delà, même si sa forme change. Le contexte - l'extension du pouvoir du parti - est en effet de moins en moins favorable à l'orientation du philosophe : la recherche d'un fondement spirituel radical pour un national-socialisme révolutionnaire. Des écrits qui se situent entre 1935 et 1945, Fédier ne nous donne qu'un exemple, qui a dû lui sembler significatif. Il l'est en effet. Il s'agit de notes écrites en 1936-1937 et rassemblées en 1991 sous le titre *La menace qui pèse sur la science*. Ces notes nous montrent avec évidence la violence polémique avec laquelle Heidegger affronte à cette époque, d'une part, les concessions que fait le parti en abandonnant son discours révolutionnaire (notamment à l'égard du patronat; Heidegger dit : l'industrie) et, d'autre part, les opportunistes et les incapables qui se hissent dans l'appareil du parti.

A travers l'université renouvelée et ses étudiants, Heidegger avait caressé l'espoir de jouer un rôle éminent dans le mouvement. C'est de l'effondrement de cette illusion - et de rien d'autre - qu'il est constamment question dans ces vingt-trois pages de notes traduites par Fédier.

Pour Heidegger, la science est à présent passée sous la commande de l'industrie. Ce n'est plus le national-socialisme doctrinal, expression de la communauté populaire, qui lui assigne ses objectifs. Quelle différence déceler encore entre l'Allemagne nationale-socialiste et les Etats-Unis ? L'idéologie devient celle du libéralisme. La perte d'autonomie de l'université sape les bases spirituelles et historiques du mouvement. Comment puiser désormais aux racines populaires (être *völkisch*) si l'on rejette la philosophie allemande ? «*Les Allemands et la suppression de la philosophie - dans le but d'acquérir la vraie manière d'être un peuple : du point de vue de l'histoire mon-*

diale, c'est un suicide», ironise amèrement Heidegger. Si les fondements philosophiques (entendez : la métaphysique de Heidegger) cessent d'être une priorité du parti, il ne restera qu'une logorrhée creuse, et «ceux qui veulent le contraire de cela, à savoir le vrai, le changement effectif, ceux-là deviennent gênants, parce qu'ils empêchent de rester bien au calme, alors que, n'est-ce pas, on détient les solutions : de ce fait, ils deviennent politiquement suspects.»

Le sentiment de rage impuissante devant cette évolution s'exprime partout dans les notes de Heidegger. Il ne trouve pas de mots assez durs pour s'en prendre «aux incompetents qui ne connaissent pas même leurs limites», aux incapables, aux braillards, à ceux qui se prennent pour des seigneurs.

Même le *Führer*, qui était à ses yeux l'incarnation de la révolution nationale-socialiste, semble impliqué dans ces compromis politiques sans principes. Non, Heidegger ne semble pas encore avoir lu *Mein Kampf* (qui est à présent un *best-seller* dont les droits d'auteur font la fortune de Hitler) ni s'être aperçu que les idéologues avec lesquels il polémique ont tout puisé dans ce délire paranoïaque; ce qu'il critique, c'est le fait que Hitler attache maintenant plus d'intérêt aux Jeux Olympiques qu'à l'université!

De tout cela, il faut que Heidegger tire à présent les conséquences : l'université n'est plus le lieu de la révolution. Il ne lui reste que l'alternative de rassembler autour de lui quelques individualités et de préparer le long terme. En revenant au savoir fondamental, dont nul ne peut prédire ce qu'il adviendra : savoir «quelque chose de l'oubli de l'être et de la dévastation de la vérité.»

Avec quel aveuglement (ou pire, le lecteur jugera) faut-il avoir lu Heidegger, pour affirmer comme Fédier comme l'erreur que le philosophe admet avoir commise est le désaveu de son engagement national-socialiste ! «Une erreur, écrit Fédier, c'est en tout cas ce qui ne se commet jamais sans regrets. **Heidegger a fait connaître au beau milieu de la dictature de Hitler qu'il aurait voulu ne pas s'être engagé en 1933...**» (souligné par moi - J.A.) Où Heidegger a-t-il jamais écrit pareille chose ? En toute clarté, il nous affirme que son erreur est d'avoir cru à l'influence possible d'une université autonome sur le déroulement de la révolution nationale-socialiste. Et il nous en donne

la raison : «une méconnaissance du fonctionnement réel du système et des machinations auxquelles se livraient, pour s'imposer, divers groupes et intérêts».

Voilà qui est bien différent et concorde avec le sens général du texte : Heidegger détenteur de la vérité profonde, «ontologique», du national-socialisme, en butte à toutes les machinations. Les défenseurs inconditionnels de Heidegger en viennent d'ailleurs à se contredire les uns les autres. Si le texte traduit par Fédier nous montre, en 1936-1937, un Heidegger qui lutte encore pied à pied pour la défense de «son» national-socialisme, Silvio Vietta, dans un ouvrage récent⁶, nous invite à relire autrement la phrase si souvent citée de *l'Introduction à la métaphysique*, qui invoque «la vérité intérieure et la grandeur de ce mouvement» (le national-socialisme). Si l'on sait que cette conférence, publiée en 1953, fut tenue pendant l'été 1935, comment suivre Vietta lorsqu'il affirme que ces concepts doivent être entendus négativement comme une critique du national-socialisme ? Selon Vietta, «ce mouvement indique quelque chose; il fait apparaître des traits fondamentaux de l'histoire moderne de l'Être. Voici sa **vérité et sa grandeur**: l'inauguration sans fard du règne du nihilisme total et d'un complet **abandon de l'Être**.» Certes, Heidegger passera plus tard à la théorisation d'une philosophie sans répercussions sur la vie pratique; cette radicalisation purement métaphysique lui permettra d'éviter tout retour sur lui-même; mieux encore, elle lui offre l'illusion de compenser son «erreur» par la clairvoyance de notre destin futur.

le retour sur terre des concepts

Ce qui constitue toute l'ambiguïté de la parole de Heidegger, c'est le fait que si elle ne coïncide pas avec le discours politique national-socialiste, elle n'est pas non plus incompatible avec lui. Comme l'a noté très justement Jean-Pierre Cotten, la philosophie de Heidegger a rompu, bien avant l'avènement du nazisme, avec l'idéalisme classique allemand de Hegel et Kant, en brisant toute relation entre ses concepts spéculatifs et la connaissance objective.⁷ La science dont parle Heideg-

6. Silvio Vietta, *Heideggers Kritik am Nationalsozialismus und an der Technik*, Niemeyer, Tübingen 1989.

7. J.-P. Cotten, *Heidegger*, Seuil, Paris 1977.

ger n'est pas un ensemble de connaissances objectives conditionnées historiquement, c'est une essence qui se déploie. *«L'idéalisme rationaliste recouvre les pratiques sociales et scientifiques, l'irréalisme les dénie.»*

Dans le discours du rectorat, ce discours fondateur de son entrée en politique, Heidegger propose à l'université de dégager, conformément à son essence, *«la mission spirituelle»* du peuple allemand, afin que ses dirigeants soient eux-mêmes *«dirigés par le caractère inexorable de la mission spirituelle qui force le destin du peuple allemand à recevoir l'empreinte typique de son histoire.»* Il suffit pour cela, dit-il à ceux qui veulent s'engager dans cette voie, *«d'être nous-mêmes ce que nous avons à être.»* Car, *«le corps des étudiants allemands est en marche. Qui cherche-t-il ? Il cherche des dirigeants par lesquels il veut voir sa propre destination élevée à la vérité fondée en savoir et installée au sein de la clarté de parole et d'œuvre qui l'interprètent et la font devenir agissante.»* Le savoir est celui qui nous vient des Grecs et qui a ouvert notre esprit au questionnement. Il s'agit maintenant de le mettre à l'épreuve *«au milieu du monde spirituel et historique qui est celui du peuple.»* De là découlent, nous l'avons vu, le *«service du travail»*, le *«service de défense»* et le *«service du savoir»*, avec et pour le peuple.

A travers ces services, prend naissance une communauté populaire; l'étudiant devient un travailleur; le peuple devient Etat, et l'Etat du national-socialisme devient l'Etat du travail. Après les discours du rectorat, dans quelques allocutions et quelques articles, Heidegger commencera à développer ce questionnement qui doit aider chacun à *«devenir fort pour exister à part entière comme compatriote au sein de la communauté du peuple allemand.»*

Mais pour cela, il importe :

- *de savoir où l'on se tient en tant que membre de ce peuple,*
- *de savoir comment ce peuple s'articule et, dans cette articulation, se renouvelle,*
- *de savoir ce qu'il advient du peuple allemand en cet Etat du national-socialisme, (traduit par Fédier : socialisme national)*
- *de savoir en quelle dure lutte cette nouvelle réalité a été conquise et engendrée,*
- *de savoir ce que le futur assainissement du corps populaire signifie et ce qu'elle (sic) exige de chacun en particulier,*

- *de savoir où l'urbanisation a conduit l'être humain en Allemagne, et comment il doit être ramené à habiter la terre de la campagne,*
- *de savoir ce qu'implique le fait que 18 millions d'Allemands appartiennent bien à ce peuple, mais non au Reich, parce qu'ils vivent hors de ses frontières.»*

Et Heidegger de rappeler que le national-socialisme unit toutes les couches sociales dans la grande volonté de l'Etat, qu'incarne son *Führer*.

Résumons-nous : nous savons combien le national-socialisme récupère à son profit toute la mythologie germanique et l'irrationalité du romantisme allemand. Heidegger, à ce moment, lui fait présent de sa métaphysique. Il donne au nationalisme allemand une aura philosophique qui doit contrebalancer l'odieux marxisme. *«Le 'travailleur' n'est pas, comme le voulait [sic] le marxisme, le pur et simple objet de l'exploitation.»* Il est au service du peuple allemand, comme ces 40 000 jeunes qui sont morts en Flandre, à Langemark trois mois après l'invasion de la Belgique en 1914. Le peuple allemand est enraciné dans sa terre. Il a une mission historique : contribuer à sauver l'Occident. Même ultérieurement, Heidegger reviendra à ce thème, notamment en février 1936, dans un entretien avec Bertrand de Jouvenel : *«Le trait fondamental de leur mission est tracé d'avance aux peuples occidentaux configurateurs d'histoire, en l'heure présente du monde, et c'est le salut de l'Occident.»* Hitler n'avait-il pas écrit dans *Mein Kampf* : *«L'idéal de la civilisation grecque doit être conservé pour sa beauté exemplaire. Il ne faut pas que la diversité des peuples brise les grandes communautés raciales. Le combat qui fait rage aujourd'hui concerne des buts supérieurs : une civilisation se bat pour son existence, qui couvre des millénaires et englobe à la fois l'hellénisme et la germanité.»*

Aux questions les plus délicates que Heidegger a lui-même posées - ce qu'exige de chacun l'assainissement du corps populaire, comment maîtriser la technique et l'urbanisation, comment rassembler le peuple allemand dispersé en plusieurs Etats ? - le philosophe ne répondra pas. Silence pesant et aussi problématique que celui des millions d'Allemands, qui n'ont plus voulu savoir ce qu'il *«advenait du peuple allemand en cet Etat du national-socialisme.»*

heidegger 1995

Non, nous n'instruirons pas un procès Heidegger. Nous n'en ferons certainement pas non plus un résistant, quelque sens que l'on prête à ce mot. D'abord par respect des vrais résistants, dont on parle encore si peu. Je ne fais pas allusion aux putschistes de 1944 - des hommes courageux, mais qui cherchaient à sauver ce qui pouvait encore l'être de la folie suicidaire. Je parle de tous ceux qui se sont opposés au national-socialisme à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Ensuite, parce que l'entreprise de Fédier nous paraît aller à contre-courant de ce que les tendances les plus démocratiques en Allemagne tentent avec tant de difficultés de mener à bien : tirer les leçons de l'histoire. Cela signifie d'abord le refus de rejeter toute la culpabilité sur Hitler - la remarque vaut aussi pour Staline - ce démon par lequel est venu tout le mal. Comme l'écrit Hanno Loewy : *«Le Führer fut le produit de tous ceux qu'il a dirigés. Ils s'en sont fait un 'Dieu'. Et à la fin, ce ne sont pas ses 'ordres' qui ont provoqué l'holocauste, mais son 'autorisation' à transgresser toutes les limites de la civilisation, lors de la solution des problèmes qui se sont progressivement créés d'eux-mêmes.»*⁸

Et la question de la responsabilité (pas de la culpabilité) - qui nous concerne tous et engage l'avenir - renvoie alors aux jalons de l'histoire réelle. *«Car les fascistes allemands, qui ont pris part à l'anéantissement industriel de tout un peuple, ainsi que de tous ceux qui pensaient autrement ou qu'il fallait extraire du 'corps populaire' pour qu'il soit sain, tous ceux-là n'étaient pas des assassins primitifs, des bourreaux ou des tortionnaires, comme on le dit si souvent pour se donner bonne conscience, mais c'étaient des bourreaux en manches de lustrine (Schreibtischtäter), c'étaient aussi les officiers cultivés de la Wehrmacht, à la longue tradition prussienne, c'étaient des scientifiques, surtout médecins et juristes, c'étaient des gens*

8. Hanno Loewy, Directeur de l'institut Fritz Bauer à Francfort, in : *Der Wettbewerb für das «Denkmal für die ermordeten Juden Europas»* (Le concours pour le «Monument aux Juifs d'Europe assassinés»), Verlag der Kunst, Berlin 1995.

d'Eglise. C'est pourquoi, il est pour moi déterminant de comprendre ce qui a poussé réellement les Allemands à participer directement à ce processus ou à détourner les yeux»⁹.

Il y a plus de vingt ans, avant que ne paraisse la traduction de tous les textes de l'auteur de *L'Être et le Temps*, Jean-Pierre Cotten écrivait encore ceci : «*Cela dit, en l'absence d'une édition/traduction/commentaire exhaustifs, on proposera deux types de remarques :*

a. Positivement, les catégories abstraites se remplissent [chez Heidegger], sans qu'il y ait une liaison mécanique, d'un contenu politique déterminé. On nous permettra de parler d'une ontologie de la pratique fasciste.

*b. Négativement, toute catégorie, propre au matérialisme dialectique et historique, qui a pour objectif de refléter la réalité historique, est évacuée, mise hors-circuit - hors d'état de nuire, pourrait-on dire...»*¹⁰.

Après son engagement dans le mouvement national-socialiste, Heidegger s'éloignera graduellement de toute formulation politique, englobant après la guerre dans sa critique le fascisme, le communisme et la «*démocratie mondiale*». La rationalité n'offre pour lui aucune issue, et il ne reste à espérer que le secours d'un nouveau Dieu. Heidegger rejette alors tout humanisme, tout projet du sujet fondé sur la rationalité. Ainsi qu'il l'écrit dans *Holzwege (Chemins qui ne mènent nulle part)* : «*La pensée ne commence que lorsque l'on a compris que la raison, glorifiée depuis des siècles, est l'ennemie la plus acharnée de la pensée.*» Comme le disait encore Cotten : «*La politique qui en découle est des plus simples : attendre, spéculer sur un 'autre commencement', et, en attendant, endurer l'essence de la Technique planétaire*». Cette analyse ne nous semble pas contredite par la publication des écrits politiques du philosophe. La responsabilité de Heidegger nous paraît ainsi avoir été suffisamment éclairée. Il n'y a pas lieu de l'augmenter ni de l'atténuer.

9. Katarina Kaiser, directrice du Service des Arts de Berlin-Schöneberg. Citation extraite du volume précité.

10. J-P. Cotten, *op. cit.*

livres

Privé de public
A qui profitent les privatisations ?

Gérard de Selys

Editions EPO, Bruxelles 1996, 208 pages, 698F.

La présentation de l'ouvrage de G.de Selys par ses éditeurs annonce, via *«un hallucinant scénario de polar»*, le démontage d'une gigantesque machination internationale, celle qui a mené au démantèlement, au sein de l'Union européenne, des services publics et singulièrement de celui des télécommunications.

Est-ce parce que je ne suis pas grande amatrice de polars ? L'aspect «roman noir» du travail accompli par de Selys ne me paraît pas le plus appréciable : même si ses sources étaient inattaquables, la reconstitution fictive de conversations secrètes entre banquiers, ministres et industriels à propos de l'avenir des services publics tend plutôt, me semble-t-il, à décrédibiliser la démonstration entreprise. A mon sens, la démonstration pouvait se passer de cet expédient ; car le dossier est sérieux, l'affaire grave et le lecteur supposé adulte.

Que la théorie et la pratique néo-libérales postulent une dérégulation sociale systématique et notamment la mise à sac des services publics, plus personne ne l'ignore. L'intérêt majeur de l'ouvrage est de débusquer - parallèlement à la politique, menée par la Commission européenne et le Conseil des

ministres - le rôle de certains acteurs dont on parle moins et qui sont incontrôlés : les *lobbies* des milieux d'affaires, et la Cour européenne de Justice par exemple.

C'est ainsi que les pressions exercées par l'European Round Table (ERT), ce super-Gotha de la finance, ou l'UNICE, porte-parole des milieux d'affaires (pour qui le progrès social dépend de la prospérité des entreprises), sont souvent décisives. Et que, par un tout autre biais, la continuité de l'action déployée par la Cour européenne de Justice pour consolider le pouvoir de la Commission - en rejetant recours après recours - aura été très efficace.

Quelques exemples.

Juin 86 : l'ERT, nous dit l'auteur, pousse la Commission à publier une « Communication de la Commission au Conseil sur la politique communautaire des télécommunications ». Il s'agit d'accélérer et de renforcer le mouvement de privatisation amorcé, mots d'ordre que l'ERT reprendra à son compte propre dans son rapport d'octobre 86, intitulé *Clearing the lines*. Cette double pression, relayée par caucus privés et déjeuners d'affaires, va encore être amplifiée.

En janvier 87, l'UNICE publie un document en faveur de la privatisation générale des télécommunications, vantant l'exemple britannique et annonçant ailleurs une évolution prometteuse. Avec ces puissants appuis, l'offensive menée successivement par les commissaires britanniques Sutherland et Brittan, ensuite par notre compatriote Van Miert aura toutes les apparences d'une irrésistible machine à broyer.

Privé de public ne passe pas sous silence le rôle des organisations syndicales belges et internationales pour défendre le service public des télécommunications. L'auteur cite quelques manifestations de résistance et d'opposition à la privatisation de la RTT de la part de la CGSP, des syndicats chrétiens et libéraux. Il évoque certaines prises de position de la CES (Confédération européenne des syndicats). Mais on ne trouvera pas dans son livre une analyse du rapport des forces économiques, sociales, politiques et idéologiques qui expliquerait - sans rien justifier - de graves abandons syndicaux. Pareille analyse aurait permis de mieux cerner les moments-clés et l'ampleur des carences, ainsi que les éventuels facteurs favorables à une contre offensive.

Certes, dans *Le Soir* (12/2/96), le président de Belgacom lui-même se félicite-t-il de l'attitude des organisations syndicales, ajoutant : «*Elles ont fait preuve d'un professionnalisme remarquable*»... Hommage accablant. Mais la question demeure : comment en est-on venu là?

Les débats sur les effets de l'informatique et, plus généralement des nouvelles technologies, n'ont pas manqué à gauche au tournant des années 70/80. On n'en finirait pas de rappeler études, réunions et résolutions consacrées à ce thème. Bornons-nous à citer l'important colloque syndical international organisé par la Fondation André Renard à Pont-à-Lesse en septembre 1982. Parmi d'autres, Georges Debunne et Jacques Yerna y formulèrent de sévères mises en garde*. Fin 85, au sein du Conseil économique et social de la Communauté européenne, les syndicats des services publics manifestent leur méfiance à l'égard des conséquences sociales des nouvelles technologies. Cette méfiance n'empêche cependant pas un glissement vers «l'assentiment» : la Commission, examinera l'acceptabilité sociale des nouvelles technologies. La mécanique est lancée. Mais tout n'est pas dit.

En mars 90, un «protocole de désaccord» (dont GdS ne parle pas) est signé entre gouvernement belge et organisations syndicales à propos de l'avant-projet de loi portant réforme de certaines entreprises publiques économiques. D'un côté, Wilfried Martens, flanqué des vice-premiers Moureaux, Claes, Dehaene et Maystadt, défend l'avant-projet et proclame que toutes les garanties existent en matière d'approbation du contrat de gestion. De l'autre, la CGSP estime ne pas disposer de garanties suffisantes pour préserver et développer les missions de service public et résister aux filialisations; la

* - Voir aussi aux éditions du GRESEA, *Les télécommunications en Belgique : enjeux et stratégie*, 1982, ainsi que *La RTT assiégée ?* de Luc Hujol, 1985;

- Semaine sociale du MOC, «Le mouvement ouvrier face aux changements technologiques», 1982.

- *Cahiers Marxistes*:

Pierre Beauvois «Informatique et politique», sept.79

Table ronde sur «Nouvelles techniques, luttes nouvelles», sept.80

J.Varda «Les travailleurs et l'automatisation», sept.81

Pierre Joye «Informatisation de la société», nov.déc.81

Table ronde sur «Nouvelles technologies et syndicats», avril-mai 84.

Fédération chrétienne des services publics, d'accord sur l'option fondamentale du projet, réclame la sauvegarde «*par le biais d'un contrat de gestion*» des fonctions sociales des entreprises concernées. Quant au syndicat libéral, il rejette l'avant-projet. Tout cela n'est pas de l'or pur; ce n'est pas tout à fait du vil plomb.

Un an et demi plus tard (novembre 91), dans un document qui définit ses priorités pour les quatre années suivantes, la CGSP déclare : «*Toute privatisation, même déguisée, est à exclure. [...] L'autonomie conférée aux entreprises publiques doit précisément favoriser le développement de leurs missions de service public et non leur dépérissement progressif...*». En février 1994 encore, la même CGSP réaffirme son opposition formelle à toute forme de privatisation et en appelle à l'action.

On reste sur sa faim d'une analyse du comportement des organisations syndicales - résistances fréquemment proclamées, action rare et fragmentaire. Faut-il mettre en cause la vétusté des structures syndicales ? Le cloisonnement des secteurs et des entreprises ? L'aveuglement face aux enjeux colossaux d'une privatisation des télécommunications ? Des complaisances politiques ? La sous-estimation du volet «*usagers*» par rapport au volet «*défense des travailleurs du secteur*» ? Et davantage encore, peut-être, l'oubli de la fonction même de service public, levier pour une autre politique économique et sociale ? Et les illusions corollaires sur le modèle de «*l'autonomie de gestion*» ?

Quoiqu'il en soit, si Gérard de Selys a bien mis en lumière la puissance des moyens mis en oeuvre par les privatiseurs, la résistance aux privatiseurs est mal éclairée. Le combat a été et reste inégal. Jusques à quand ?

Rosine Lewin

Théâtre-Action, de 1985 à 1995 Itinéraires, regards, convergences

ouvrage collectif réalisé par le Centre du Théâtre Action
aux Editions du Cerisier, 464 pages, 860 F.

D'augustes préfaciers, des expérimentateurs enthousiastes et lucides, une grande variété d'illustrations, une présentation séduisante : voilà de la belle ouvrage !

Côté chiffres : cinquante auteurs, près de cent articles, 464 pages, quatre parties...

Un peu lourd, un peu trop institutionnel pour une action culturelle qui évoque (et invoque) souvent 1968 ? On peut en discuter. Il me semble que si on récuse le misérabilisme et si on ne considère pas la marginalité comme un but en soi, l'initiative éditoriale est pleinement justifiée. Car, méconnu, le domaine du théâtre-action est volontiers confondu avec de la gesticulation propagandiste, vu comme une espèce de «Brecht-pour-pauvres-d'esprit». Or sa richesse est immense, sa diversité continue, et ses potentialités inestimables en matière notamment d'initiation à la citoyenneté.

On découvrira donc avec plaisir les *Itinéraires, regards et convergences* où tout est loin de converger d'ailleurs.

Les dix dernières années d'évolution du théâtre-action sont retracées par les compagnies qui fabriquent et vivent cette forme de création collective, à cheval sur le culturel et le social. A ce rappel historique succèdent des essais sur la philosophie de la démarche, puis des réflexions sur ce qu'ont en commun le t.a. et d'autres disciplines ou expressions culturelles. Enfin le livre fournit des analyses de textes ministériels, des essais de définitions et de classement, des éléments bibliographiques.

R.L.

Le désarroi démocratique L'extrême droite en Belgique

sous la direction de Hugues LE PAIGE

Editions Labor, collection La Noria, Bruxelles, 1995, 304 pages

Les succès de l'extrême droite nous désolent et nous scandalisent, mais ils nous désorientent aussi. Plus précisément, l'attitude à adopter fait problème : le rejet plus ou moins brutal en fait un courant martyr, et le débat banalise, en en faisant un adversaire fréquentable. Hugues Le Paige et ses amis ont voulu poser ce dilemme, à partir d'une analyse de l'extrême droite qui n'a pas son équivalent dans la littérature politique francophone en Belgique. Dans son introduction, Hugues Le Paige acte le fait que l'extrême droite européenne est devenue une force de gouvernement crédible - en Autriche, en Italie, et demain, peut-être, en France ou en Belgique; et que les réponses des démocrates conjuguent intransigeance (on ne leur parle pas), réponse à long terme (on coupera l'extrême droite de ses racines si l'on arrive à chasser la misère), et appel à la répression (par le biais des lois qui répriment le racisme ou le négationnisme, par exemple). Malheureusement, on fait ainsi l'impasse sur la nécessité d'apporter des réponses politiques efficaces à court terme, et sur l'obligation de dépasser l'antifascisme de pure dénonciation. C'est cet objectif que se sont fixé les auteurs du livre, dont les angles d'attaque sont divers, allant de l'analyse à des ébauches de propositions; on peut donc espérer que leur effort permette de jeter les bases d'une guerre de position contre l'extrême droite.

Pascal Delwit et Manuel Abramowicz nous livrent des informations factuelles importantes, le premier sur les participations électorales de l'extrême droite et sur les résultats qu'elle a obtenus (progrès, puis stabilisation), le deuxième sur les organisations qui se disputent le *leadership* du fascisme, en montrant bien que, contrairement au *Vlaams Blok* qui travaille la société flamande en profondeur, le Front National surfe sur la vague lepéniste sans être capable de structurer sérieusement son impact. Une part importante est réservée à l'antisémitisme, dont Manuel Abramowicz nous rappelle qu'il occupe une position centrale dans le dispositif idéologique de l'ex-

trême droite, même si les boucs-émissaires sont aujourd'hui plus souvent les immigrés que les juifs, alors que Ludo Abicht a mené une enquête auprès de quelques figures de proue de la communauté juive anversoise pour savoir comment ils vivent les succès du *Vlaams Blok*. Bérangère Marques-Pereira décortique l'anti-féminisme foncier de l'extrême droite (voir aussi le compte rendu de lecture ci-après du livre *L'extrême droite contre les femmes*), bien que celle-ci fasse des femmes le ciment de l'identité nationale, au prix de leur confinement dans leur rôle de mère ou d'épouse, à l'exclusion de celui de citoyenne. Elle souligne aussi en passant, on y reviendra, la fragilité de la ligne de partage entre droite et extrême droite.

Deux des lignes d'action indiquées par Le Paige en introduction sont explorées dans le livre. La première concerne les lois qui répriment le racisme et le révisionnisme, dont Bernard Blero propose une analyse fouillée. La seconde vise l'exercice corollaire des libertés publiques (sous la plume d'Annemie Schaus), et l'attitude des médias : José Nobre-Correia est convaincu que le fameux dilemme - martyriser par l'interdiction ou l'ignorance, ou banaliser par la confrontation - restera insurmontable tant que le sensationnalisme régnera sur les médias.

Marc Spruyt dénonce - c'est un point de vue inhabituel - la récupération par le *Vlaams Blok* du concept d'hégémonie forgé par Gramsci; je regrette - sans doute est-ce mon admiration pour Gramsci qui explique ce regret - que l'auteur n'ait pas davantage insisté sur le détournement que représente une telle récupération, toute la stratégie gramscienne étant réduite à une espèce de matraquage culturel, sans référence - et pour cause - à la constitution d'un bloc historique dont la nécessité répond aux contradictions qui divisent la société.

J'ai gardé pour la fin les contributions qui me semblent - subjectivité assumée - les plus ancrées dans le débat politique. Rosine Lewin prend résolument parti pour la confrontation avec l'extrême droite, au nom de la nécessaire différence à établir entre militants et électeurs de l'extrême droite, ces derniers étant loin d'être tous des fachos. Andrea Rea aborde le problème de l'immigration, thème central, s'il en est, parmi ceux que martèle l'extrême droite, et montre bien en quoi le racisme « moderne » est consubstantiel à l'Etat-providence. C'est sans aucun doute ce qui explique les hésitations (pour

être gentil) des partis traditionnels quant à l'immigration - que l'on pense à la reprise plus ou moins affirmée par ces derniers de la notion fourre-tout de seuil de tolérance... La préférence nationale est inscrite dans les programmes de tous les partis traditionnels, fût-ce implicitement. Dans le même esprit, Mateo Alaluf décrypte la lente et persévérante avancée de l'extrême droite vers la respectabilité, ce qui revient à discuter la nature du populisme. Pour lui, c'est la réduction de la démocratie au geste électoral - qui va de pair avec sa marchandisation - qui rend le glissement possible, l'extrême droite ayant rapidement saisi que la démocratie est d'autant plus vulnérable qu'elle se déconnecte du social, et qu'elle (l'extrême droite) peut alors faire de ses (nouvelles) préoccupations sociales une arme contre la démocratie.

Ces trois contributions rejoignent la remarque formulée par Bérengère Marques-Pereira quant à la fragilité de la séparation entre les formations «démocratiques» et celles qui ne le sont pas. Fragilité, et pas virtualité, insistons-y, illustrée par le passage d'élus libéraux et sociaux-chrétiens au Front National, poussés par de forts vents électoraux. Nols était-il plus fréquentable sous les étiquettes FDF ou PRL que sous celle du Front National ? Et l'article de Marguerite Bastien sur l'immigration (que feu Jean Gol a préfacé élogieusement) ne serait-il devenu fascinant que lorsque son auteur s'est engagée publiquement ? Ces considérations me poussent à proposer une hypothèse aussi banale que peu rassurante, et qu'aucun des auteurs n'envisage explicitement : la montée de l'extrême droite coïncide avec la levée du tabou sur le fascisme, tabou consécutif à la défaite historique du fascisme en 1945 ; la cause de la levée est évidemment d'abord biologique (deux générations, ça suffit pour oublier). C'est banal, mais c'est peu rassurant, dans la mesure où cette hypothèse entérine l'idée que le courant d'extrême droite n'a jamais disparu de nos sociétés, qu'il en est un constituant «normal», mais qu'il s'était contenté de se camoufler dans des forces politiques mieux acceptées tant que les effets de 1945 étaient vivaces. Par opposition, l'émergence de l'extrême droite comme force politique autonome a sans doute contribué à améliorer les positions des «traditionnels» sur l'immigration, question de mieux marquer leurs différences...

La contribution de Boris Libois (dont on peut regretter qu'elle soit quelque peu encombrée de références théoriques qui ris-

quent d'obscurcir le propos) pose concrètement et intelligemment le problème de l'accès de l'extrême droite à ce qu'il appelle les outils participatifs (culturels, médiatiques, mais aussi financement public des partis). Entre l'attitude libérale pure (on tolère, quitte à réprimer si l'on constate des abus après coup) et la position de Saint-Just (pas de liberté pour les ennemis de la liberté), il existe sans doute une voie étroite qui subordonne l'accès à ces outils au respect des principes démocratiques, à condition que les principaux bénéficiaires de l'existence de ces outils participatifs, à savoir les «propriétaires» des piliers, ne soient pas juge et partie, sans quoi ce respect des principes démocratiques apparaît comme le cache-sexe d'un simple partage du gâteau entre membres de l'*establishment*. D'où la proposition de confier cette mission, qui étend l'espace public, à la Cour d'arbitrage...

Enfin, je pointerai une idée présente dans plusieurs contributions (en tout cas chez Rea, et chez Bérengère Marques-Pereira), dont l'importance dans le débat idéologique aurait peut-être mérité qu'elle soit relevée en introduction (et qu'Hugues Le Paige me pardonne si cela m'a échappé !): la lutte contre l'extrême droite passe par une revalorisation de l'universalisme, à l'époque où l'affirmation du droit à la différence va jusqu'à justifier une politique d'*apartheid*, ou la constitution de ghettos. C'est l'esprit dans lequel est écrit le rappel historique de Robert Devleeshouwer, qui conclut l'ouvrage par une synthèse aux allures de fresque, et qui montre à quel point tous les fascismes sont unifiés par la peur du rouge - tous, et le débat un ou des fascismes est dérisoire face à cette constatation.

P. G.

L'extrême droite contre les femmes

coordonné par Jo DE LEEUW
et Hedwige PEEMANS-POULLET

Charte 91 et Université des Femmes
Editions Luc Pire, collection Politique, Bruxelles, 1995, 239 pages

Charte 91 et l'Université des Femmes ont mis sur pied à l'automne 93 un colloque consacré à l'antiféminisme de l'extrême droite; le livre dont il est question ici est une des traces de ce colloque. Il est donc légitime de s'interroger sur l'adhésion volontaire de femmes, même si elle est loin d'être massive, à un courant qui les nie. Toutes les contributions s'inscrivent dans une réponse générale : c'est la prégnance du discours naturaliste qui explique ce paradoxe, ce qui justifie, à l'inverse, que le fil rouge qui parcourt le livre soit précisément l'écrasement du discours naturaliste (Colette Guillaumin a notamment écrit un texte qui résume explicitement ce point de vue). Le problème est remarquablement cerné en préface par Michelle Perrot : l'historicité gouverne la sexualité, écrit-elle après Michel Foucault. *A priori*, on combat plus aisément les positions ségrégationnistes et oppressives de l'extrême droite naturaliste en s'appuyant sur une prise de parti égalitariste. D'où l'importance de clarifier le débat qui traverse le féminisme contemporain, opposant le féminisme de l'égalité au féminisme de la différence... Magda Michielsens relève le défi, en se revendiquant de la différence, mais pas de celle qu'on impose : la différence qu'elle revendique ouvre sur un universel renouvelé. Je laisse à Bérengère Marques-Pereira, qui traite du déni de citoyenneté que représente le traitement réservé aux femmes par l'extrême droite, et qui s'inscrit résolument du côté de l'universalisme, le soin de préciser si son approche est compatible avec celle de Magda Michielsens, ce qui ne me semble pas impossible, dans la mesure où elle (BMP) explique que l'universalisme assimile les différences alors que l'extrême droite les élimine, ou encore que la nation vue comme association libre et volontaire universalise le particulier là où le nationalisme (qui ferme la nation, par l'origine, par la race, par le sexe, ...) particularise l'universel.

Plusieurs contributions traitent de cas d'espèce, comme celle de Rita Thalmann à propos des femmes allemandes et du nazis-

me, qui disait vouloir «*émanciper les femmes de l'émancipation*»; elle réfute en passant l'accusation qui attribuait aux femmes une part importante de responsabilité dans la victoire électorale de Hitler. Il en va d'ailleurs de même pour le *Vlaams Blok*: Ann Carton analyse les résultats électoraux en Flandre; les corrélations relevées par enquête montrent qu'il est faux d'attribuer le gonflement de l'électorat du *Blok*, comme on l'a parfois fait, au ralliement massif de femmes exaspérées par le vote de la loi dépénalisant l'avortement. Jacques Yerna épluche les réactions du mouvement ouvrier socialiste face à l'extrême droite, et il regrette que la lutte contre celle-ci n'ait que trop rarement fait l'objet d'une priorité.

L'enquête sur le terrain de Fiammetta Venner a dû exiger une belle dose de courage personnel : il en faut pour plonger dans les milieux de l'extrême droite française pour aller y voir ce que racontent les femmes qui en font partie. Là comme ailleurs, les ravages de la «différence naturaliste» sont évidents : les femmes qu'elle a rencontrées assument personnellement les valeurs traditionnelles de la féminité (souvent réduite à la maternité), dans lesquelles elles se réfugient contre une modernité souvent effrayante, et tant pis si cette «fuite» les prive de leur qualité de citoyenne... Mais on ne peut s'empêcher de se demander comment peut leur échapper le mépris dans lequel les nervis du fascisme tiennent les femmes dès qu'elles prétendent à un autre statut que celui de gardienne du repos du guerrier; l'article d'Hugo Gijssels est tout à fait éclairant à ce sujet. C'est lui qui relève la citation d'un parlementaire du *Vlaams Blok* qui figure sur la couverture du livre («*après les singes et juste avant les nègres, nous aurons émancipé les femmes*»). L'étude consistante de Jo De Leeuw approfondit la même problématique, en montrant qu'il est insuffisant de réduire l'idéologie familiale du fascisme aux trois K (*Kirche, Küche, Kinder*), typiques de la vieille réaction et du catholicisme traditionnel, et qu'il faut prendre en compte la nature profonde de l'hégémonie fasciste, amalgamant sur un fond d'idéologie petite-bourgeoise des emprunts à l'idéologie ouvrière et à l'autoritarisme du capital monopolistique : en fin de compte, la famille ne fut pas moins laminée que les structures démocratiques ou sociales.

Les deux contributions qui clôturent le livre sont socio-économiques. Celle de Michel Husson nous offre un beau raccourci de l'histoire de ce qu'on appelle la crise, en mettant en

exergue la manière dont les femmes paient doublement le coût de l'austérité budgétaire, notamment via l'extension du temps partiel. Quant à Hedwige Peemans-Poullet, elle étudie minutieusement l'ensemble des mesures gouvernementales de ces dernières années touchant à l'organisation du travail et de la sécurité sociale, pour montrer, de manière convaincante, qu'elles s'inscrivent dans une logique de valorisation des femmes au foyer et de pénalisation des travailleuses, à travers un glissement vers ce que les Suisses appellent le «familisme» (c'est la politique qui traite la famille, et pas l'individu, comme la plus petite entité sociale, et qui ne se préoccupe pas de l'impact inégalitaire de cette politique sur chacun des membres de la famille). Il ne s'agit donc pas ici de la politique de l'extrême droite, mais de celle de nos gouvernants, tous sociaux quelque chose (démocrates ou chrétiens); on pourrait dès lors se demander si Hedwige Peemans-Poullet ne se trompe pas de cible. Ce n'est en tout cas pas par distraction qu'elle commettrait cette erreur, dans la mesure où elle est convaincue que ce sont les positions de l'extrême droite qui assurent en fin de compte la cohérence de la ligne suivie par nos gouvernants, au sens où seule cette extrême droite exprime complètement la logique qui sous-tend ces positions. Je dois avouer que cet amalgame ne me convainc pas, même s'il s'apparente à une idée à laquelle tient aussi Bérengère Marques-Pereira, partagée par plusieurs des auteurs du livre dirigé par Hugues Le Paige (voir mon compte-rendu), et que je ne conteste nullement, à savoir que la ligne de partage entre droite et extrême droite est bien fragile. Mais une ligne de partage fragile n'est pas nécessairement une ligne virtuelle. On trouve d'ailleurs dans le livre lui-même une contribution qui appuie solidement mon point de vue : c'est celle de Jo De Leeuw, qui consacre une quarantaine de pages à nous démontrer que l'idéologie fasciste va bien au-delà de celle des trois K, dans laquelle, par contre, il n'est sans doute pas abusif d'inscrire l'essentiel de l'inspiration de nos gouvernements. Le point que je soulève ici ne me semble pas anecdotique : à étendre à l'excès la définition de l'extrême droite, on risque fort de diluer sa spécificité, et du même coup la lutte qu'on mène contre elle.

Lisez, et faites lire le livre : il contribue, lui aussi, à dépasser l'antifascisme de pure dénonciation, au profit d'analyses argumentées.

land and freedom

«Le socialisme n'a pas échoué, il reste à faire» - Ken Loach.

synopsis*

A Liverpool aujourd'hui, un vieil homme meurt. En mettant de l'ordre dans ses papiers, sa petite-fille découvre son passé de militant anti-franquiste.

En 1936, jeune chômeur, il est parti en Espagne défendre les idéaux républicains. Durant son voyage, le hasard lui a fait rencontrer un jeune Français, sympathisant du POUM (Partido Obrero de Unificacion Marxista), petit parti marxiste, rival du Parti communiste. C'est dans les rangs du POUM que David va faire son apprentissage de milicien, avant de monter sur le front en Aragon.

Dans les tranchées hâtivement creusées, David et ses camarades, mal armés, mal équipés, passent plus de temps à lutter contre le froid, la faim, les poux, qu'à faire le coup de feu contre les troupes nationalistes.

* Texte diffusé lors de la projection du film.

Après l'attaque d'un village où son camarade Coogan, un ancien de l'IRA, est tué, David assiste à sa première grande discussion politique. Miliciens et villageois débattent de la collectivisation des terres et de cette question essentielle : faut-il faire la révolution et la guerre, ou bien faut-il remettre la révolution à plus tard pour mieux se consacrer à la lutte militaire ?

Blessé par une arme défectueuse, David revient à Barcelone. Il découvre qu'à l'arrière, le débat entre miliciens du POUM et anarchistes, forces gouvernementales et Parti communiste, prend une tournure grave de guerre civile dans la guerre civile. Désabusé, écœuré, David retourne au front, fidèle à ses camarades et à Blanca, une jeune milicienne dont il est amoureux. Au retour d'un engagement inutile et mal soutenu par l'état-major, les miliciens sont mis en joue par une unité régulière de l'armée, commandée par leur ex-camarade Lawrence, transfuge passé au Parti communiste. Les plus en vue, accusés de trotskisme et de complicité avec l'ennemi franquiste, sont arrêtés; les autres sont désarmés, sommés de rejoindre l'armée populaire.

Blanca, qui ne peut supporter cette injustice, est tuée. C'est dans son foulard rouge que David ramènera en Angleterre un peu de cette terre d'Espagne pour laquelle il s'est battu.

C'est avec cette terre que lors d'une cérémonie émouvante, au milieu de vieux camarades, sa petite-fille l'ensevelit.

utopie - récit utopique

Alors que le discours dominateur et jubilatoire du capitalisme triomphant détruit nos repères et nous oblige à l'acceptation d'un monde cassé et défait où l'épopée est désormais close, deux films viennent, en ces temps de désespérance, nous rappeler que le marxisme est tout à la fois méthode d'analyse critique et force d'utopie.

Le premier : *La cérémonie* a été choisi comme meilleur film de l'année par la revue *Les Cahiers du Cinéma*. Son metteur en scène, Claude Chabrol, affirme avoir tourné un film marxiste et montre comment les oppositions de classes secrètent des comportements d'humiliation et de domination, au-delà des

intentions affichées, qui débouchent inévitablement sur la violence.

Le second film, britannique, et dont nous allons parler plus longuement, travaille la mémoire du peuple de gauche en évoquant la guerre d'Espagne. Il vient d'être couronné en France par le César du meilleur film étranger.

Ainsi, pour ceux qui n'en finissent pas d'égrener la litanie de la mort de Marx, ces deux films susciteront un étonnement rageur. Sans doute, s'agissant de *Land and Freedom*, une lecture réductrice mais satisfaisante en milieu bourgeois, s'attachera-t-elle à considérer le film sous l'angle historique, se réjouissant finalement de son sujet - la lutte fratricide des composantes de la gauche espagnole et son manichéisme - qui conforte auprès d'un large public l'image caricaturale du communiste, stalinien et manipulateur. Le travestissement est d'autant plus facile que le réalisateur, Ken Loach, raconte l'histoire de la révolution espagnole au rebours de la narration historique conventionnelle, en adoptant le point de vue du *POUM*, parti révolutionnaire dont les positions sont esquissées mais jamais expliquées dans le film et dont la disparition sur l'échiquier politique permet toutes les récupérations.

Vu sous cet angle, le film avouerait ses faiblesses à ne pas rendre compte avec exactitude des conflits idéologiques de la gauche espagnole pour nous restituer en guise d'analyse la réflexion d'une ménagère qui, prise sous le feu des fractions rivales, conseille aux combattants d'aller tirer sur les fascistes plutôt que de s'entre-tuer. S'agissant d'une œuvre de fiction, il conviendrait de ne pas répéter les anciennes querelles, de celles qui accompagnèrent la sortie de *L'Espoir* d'André Malraux, accusé d'avoir présenté une vision partisane et inexacte du conflit espagnol, comme si la qualité littéraire ou cinématographique se mesurait à l'aune du vraisemblable. Fi des anciens combattants, *Land and Freedom* n'est pas un film historique. Le traitement dramatique d'une caméra coup de poing qui privilégie les gros plans, montre que le propos s'inscrit totalement dans le présent, le parti-pris affectif donnant l'illusion de l'immédiateté. Ce que cherche la petite-fille du héros dans la valise de son grand-père, ce n'est pas la vérité du débat entre ceux qui faisaient la révolution pour gagner la guerre et ceux qui soutenaient le contraire. De même, on ne peut ignorer les séquences d'ouverture et de fermeture du film qui ancrent le récit espagnol dans l'Angleterre d'aujourd'hui.

Ken Loach ne cultive pas la nostalgie d'un passé mythique, son *flash-back* espagnol ne déréalise pas son sujet : présence dans les rangs de la milice d'un ancien de l'*IRA*, coupures de presse sur les luttes ouvrières anglaises dans la valise aux souvenirs.

L'entreprise de Ken Loach ressortit de la problématique de la reconstruction idéologique. Intervenant dans un combat où la capacité hypertrophiée de lutte idéologique du capital détruit la conscience de classe, Ken Loach rappelle à ceux qui souffrent leur fierté d'antan. Ce travail de la mémoire, qui mêle le réel et l'imaginaire, confère une dignité à tous ceux qui œuvrent pour des changements critiques et optimistes. Dans cette perspective on comprend que, s'inspirant pourtant de l'itinéraire de George Orwell¹, Ken Loach ait fait de son héros un ouvrier qui vit les préoccupations d'un travailleur d'aujourd'hui pour installer un parallèle entre Liverpool 36 et Liverpool 94.

Ken Loach filme l'espoir, le désir de révolution, il montre jusqu'où peut aller la classe ouvrière dans ses exigences d'une société nouvelle. Seule cette position d'utopie peut rendre crédible le parcours de David, militant du Parti communiste anglais qui rejoint en Espagne la milice du *POUM*². Certes, l'affirmation émancipatrice et l'expérience de la promesse autogestionnaire s'effriteront à l'usure du réel. Au sein de la milice du *POUM*, les rôles se distribuent au gré de la conjoncture événementielle. Ainsi, les femmes seront progressivement reléguées dans les fonctions plus traditionnelles : infirmière et cuisinière. Ce retour à la normalité dominante augure déjà de la fin tragique de l'utopie. Sans alourdir la démonstration, Ken Loach montre également que l'intelligence et la lucidité ne protègent pas de la séduction stalinienne. Le monde de Ken Loach ne comprend pas des «hommes de marbre». A David, chez qui le besoin d'espérance, l'instinct de classe et l'amour de Blanca suffisent à tracer la juste ligne, Loach oppose Lawrence à la formation politique affirmée. Docteur en «surdéterminations», des conditions objectives à la pression internationale, en passant par l'ordre des priorités, Lawrence quittera la milice mais n'évitera pas certains aveuglements, s'illusionnant sur la nature révolutionnaire du stalinisme.

Le spectateur d'aujourd'hui traduira comme bon lui semble ces enjeux politiques et idéologique d'antan. Puisse-t-il, sortant des schémas qui ont conduit à la défaite de l'utopie,

retrouver un engagement relevant de la problématique identitaire qui nous constitue. C'est le mérite de *Land and Freedom* de nous rappeler la beauté des mots anciens : solidarité, démocratie, socialisme.

Jean-Maurice Rosier

Les Cahiers Marxistes
sont déposés
dans les librairies suivantes :

- AGORA Liège
rue des Carmes 7 - 4000 Liège
- AGORA Louvain-la-Neuve
Agora 11 - 1348 Louvain-la-Neuve
- A LIVRE OUVERT
rue St Lambert 116 - 1200 Bruxelles
- BIBLIO-REGENCE
rue de la Régence 53 - 4000 Liège
- CLUB ACHILLE CHAVEE
rue Abelville 34 - 7100 La Louvière
- F.N.A.C.
City II, rue Neuve - 1000 Bruxelles
- LE LIVRE INTERNATIONAL
bd. Lemonnier 171 - 1000 Bruxelles
- LE MONDE ENTIER
rue du Midi 162 - 1000 Bruxelles
- L'ILE AUX CHATS
rue Faider 121 - 1050 Bruxelles
- LIBRAIRIE L'AVENIR
rue St Léonard 102 - 4000 Liège
- LIBRAIRIE LA DERIVE
Grand'Place 10 - 4500 Huy
- LIBRAIRIE NOUVELLE - HERMAN
passage de la Bourse 4/6 - 6000 Charleroi
- LIBRAIRIE ANDRE LETO
rue d'Havré 35 - 7000 Mons
- LIBRIS - TOISON D'OR Espace Louise
av. de la Toison d'Or 40/42 - 1060 Bruxelles
- PRESSES UNIVERSITAIRES DE BRUXELLES
av. Paul Héger 42 - 1050 Bruxelles
- TELE-LIVRES
Court St Michel - 1040 Bruxelles
- TROPISMES
Galerie des Princes 11 - 1000 Bruxelles

REVUE BIMESTRIELLE ISSN : 0591-0633

Editeur responsable :
Pierre Gillis
6, N-D Débonnaire
7000 - Mons

Membre de l'Association des Revues
scientifiques et culturelles

Dépôt : Bruxelles X

200 F.